Société anonyme au capital de 183.865,67euros
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris
RCS de Paris 349 694 893

DOCUMENT DE REFERENCE 2014

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence contient l'ensemble des éléments du Rapport financier annuel.

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 29/04/2015 sous le numéro R.15-028.
Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.
L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de
EOS Imaging, 10 rue Mercœur 75011 Paris
et sur le site Internet de la Société (www.eos-Imaging .com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org)

TABLE DES MATIERES

Conformément à l'annexe 1 du Règlement européen CE 809/2004

1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE 10

1.1. RESPONSABLE DES INFORMATIONS 11
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE 11
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 12

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES 13
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS 13
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 14

4. FACTEURS DE RISQUE 19

4.1. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE 20
4.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE 22
4.2.1. Risques liés au déploiement commercial du Groupe 22
4.2.2. Risques liés à la propriété intellectuelle 25
4.2.3. Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe 28
4.2.4. Risques liés aux clients du Groupe 31
4.2.5. Risqués liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits 32
4.2.6. Risques liés à la garantie accordée sur les équipements EOS vendus par le Groupe 33
4.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE 34
4.3.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés 34
4.3.2. Risques liés à la gestion de la croissance interne du Groupe 34
4.4. RISQUES FINANCIERS 35
4.4.1. Historique des pertes d'exploitation – risques spécifiques liés aux prévisionnelles 35
4.4.2. Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires 35
4.4.3. Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche 38
4.4.4. Risques liés à l'accès à des avances publiques 38
4.4.5. Risque de change 41
4.4.6. Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie 41
4.4.7. Risque de dilution 42
4.5. RISQUES JURIDIQUES 43
4.5.1. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible 43
4.5.2. Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours 44
4.5.3. Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres…) 47
4.5.4. Risques environnementaux 48
4.5.5. Obligation réglementaire liée aux risques de radiation 49
4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES 49
4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 51
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE 52

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 53
5.1.1 Dénomination sociale de la Société 53
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur 53
5.1.3 Date de constitution et durée 53
5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable 53
5.1.5 Evénements marquants dans le développement du Groupe 53
5.2. INVESTISSEMENTS 55
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices 55
5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir 56
6. APERCU DES ACTIVITES 57

6.1. DOMAINE D'INTERVENTION 60
6.1.1 Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés 60
6.1.2 La technologie EOS 66
6.2. POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL 70
6.2.1 EOS n'est pas en concurrence frontale avec les sociétés d'imagerie médicales 71
6.2.2 EOS positionne son offre sur un marché mondial total de 12.000 sites correspondant à un marché de plus de $2 milliards par an de vente d'équipements et services associés 72
6.3. UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL 75
6.3.1 Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents 75
6.3.2 Une base installée stratégique 76
6.3.3 Une technologie acceptée et une validation clinique avec un recul de plus de 800 000 cas .. 76
6.4. UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE 80
6.4.1 Equipe de direction : 80
6.4.2 Marketing 82
6.4.3 Etudes cliniques 83
6.4.4 Ventes 98
6.4.5 Organisation de la production 106
6.4.6 Organisation du service 108
6.4.7 Innovation et R&D 110
6.4.8 OneFit Medical, spécialiste de l'orthopédie personnalisée 113
6.5. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION 114
6.6. CADRE REGLEMENTAIRE 114
6.7. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2014 120
6.7.1 Recherche et Développement 120
6.7.2 Production et maintenance 121
6.7.3 Clinique 122
6.7.4 Vente et Marketing 122
6.7.5 Ressources humaines 122
6.7.6 Progrès réalisés - difficultés rencontrées 123
7. APERÇU ORGANIGRAMME 124

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE 125
7.2. SOCIETES DU GROUPE 125
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS 127

8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE 128
8.1.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées 128
8.1.2 Autres immobilisations corporelles 128
8.2. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES 129
8.2.1 Précisions méthodologiques 129
8.2.2 Responsabilité sociale 132
8.2.3 Responsabilité sociétale 139
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT 144

9.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE 145
9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION 145
9.2.1. Chiffre d'affaires 145
9.2.2. Autres produits 145
9.2.3. Coûts directs des ventes 146
9.2.4. Coûts indirects de production et de services 146
9.2.5. Frais de recherche et développement 146
9.2.6. Frais de ventes, marketing et clinique 147
9.2.7. Coûts réglementaires 147
9.2.8. Frais administratifs 147
9.2.9 Paiement fondé sur des actions 147
9.2.10 Résultat financier 147
9.2.11. Résultat de l'exercice 148
10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES 149

10.1. CAPITAUX, LIQUIDITE ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE 150
10.1.1 Financement par le capital 150
10.1.2 Financement par avances remboursables 150
10.1.3 Financement par le crédit d'impôt recherche et subventions 152
10.1.4 Engagements hors-bilan 152
10.2. FLUX DE TRESORERIE 153
10.3. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 154
10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX 154
10.5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE 154
10.6. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR 156
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 158

11.1. POLITIQUE D'INNOVATION 159
11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS 159
11.2.1 Politique de protection de la propriété intellectuelle 159
11.2.2 Processus de dépôt des brevets 160
11.2.3 Nature et couverture des brevets 161
11.2.4 Brevets actuellement exploités 164
11.2.5 Territoires protégés 166
11.2.6 Litiges 167
11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE 167
11.3.1 Contrats de collaboration 167
11.3.2 Contrats de licence concédés par des tiers 167
11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE 167
11.5. FILIALE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE 169
12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 170

12.1. EVOLUTIONS RECENTES 171
12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR 173
13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE 174

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE 175

14.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS.....176
14.1.1 Composition du Conseil d'administration 176
14.1.2 Principaux dirigeants 180
14.1.3 Opérations sur titres réalisés par les membres du conseil d'administration et les principaux dirigeants..... 181
14.1.4 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants 182
14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....182
15 REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS 183

15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D'EOS IMAGING EN 2013 et 2014 184
15.1.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16) 184
15.1.2 Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2013 et 2014 185
15.1.3 Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2013 et 2014 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16)..... 186
15.1.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16)..... 187
15.1.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16) 187
15.1.6 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16) 187
15.1.7 Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16)..... 187
15.1.8 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux membres du Conseil d'administration 188
15.1.9 Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16) 189
15.1.10 Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (Tableau 11 Recommandation AMF n°2009-16)..... 190
15.2. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES 191
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....192

16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS 193
16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES 193
16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 193
16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 193
16.5. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE 194
16.5.1 Gouvernance 194
16.5.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 199
17 SALARIES 205

17.1. NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS 206
17.2. PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX 208
17.2.1 Participation détenue par chacun des membres du Conseil d'administration 208
17.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration 209
17.2.3 Attributions gratuites d'actions aux membres du Conseil d'administration 210
17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE 211
17.3.1 Stocks options octroyés aux salariés de la Société 211
17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2014 (Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16) 216
17.4. ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT 216
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 217

18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE 218
18.1.1 Répartition du capital social au cours des trois derniers exercices 218
18.1.2 Evolution de l'actionnariat à compter de la date d'introduction en bourse (15 février 2012) 219
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 220
18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE 220
18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE 220
19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES 221

19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE 222
19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES 222
20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE 223

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 224
20.1.1 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 224
20.1.2 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 262
20.1.3 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 263
20.2. DOCUMENTS SOCIAUX 264
20.2.1 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 264
20.2.2 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 287
20.2.3 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 287
20.2.4 Tableaux des résultats des cinq derniers exercices 287
20.2.5 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires 288
20.2.6 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs 288
20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES 289
20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 289
20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 291
20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 293
20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 293
20.3.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 293
20.3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 294
20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES 294
20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 294
20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 294
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 295

21.1. CAPITAL SOCIAL....296
21.1.1 Montant du capital social.... 296
21.1.2 Titres non représentatifs du capital.... 296
21.1.3 Titres auto-détenus.... 296
21.1.4 Options de souscription d'actions.... 297
21.1.5 Attributions gratuites d'actions.... 297
21.1.6 Autres titres donnant accès au capital.... 298
21.1.7 Synthèse des instruments dilutifs.... 299
21.1.8 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe.... 299
21.1.9 Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société.... 300
21.1.10 Historique du capital social.... 303
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS....304
21.2.1 Objet social.... 304
21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction 304
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société.... 308
21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires.... 310
21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires.... 310
21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.... 311
21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts).... 311
21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital.... 312
22 CONTRATS IMPORTANTS....313

22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012....314
22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011....314
22.3. Convention de licence entre ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011....315
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS....316

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC....317

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS....318

26 TABLE DE CONCORDANCE....319

1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 RESPONSABLE DES INFORMATIONS 11

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE 11

1.1. RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Marie MEYNADIER, directeur général de EOS imaging (ci-après « **EOS Imaging** » ou la « **Société** »)

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« *J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées en pages 320 et 321 du présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.
Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés dans le présent Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 289 à 294 du présent Document de référence.
Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés dans le Document de Référence 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 209 à 254 dudit document.
Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentés dans le Document de Référence 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 209 à 254 dudit document ».

Paris, le 29 avril 2014

Marie MEYNADIER
Directeur général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES..... 13

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS 13

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés
Société anonyme
185C avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 572 028 041
Société représentée par Mr Fabien Brovedani

FI Solutions
Société par actions simplifiée
FI SOLUTIONS
8, rue Bayen
75017 Paris
RCS Paris 482 040 235
Société représentée par Mr Jean-Marc Petit

Nommées par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

BEAS
Société à responsabilité limitée
195 avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 315 172 445
Société représentée par Joël ASSAYAH

Mr Jorg SCHUMACHER
Né le 12 avril 1965 à Hilden (Allemagne)
1 avenue Léopold Sedar Senghor
94100 Saint Maur des Fossés

Nommés par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le Groupe EOS imaging est le leader mondial de l'imagerie orthopédique 3D.

Issu d'une société créée en 1989, EOS Imaging SA développe et commercialise une modalité d'imagerie médicale innovante à très faible dose d'irradiation, en 2D et 3D, dédiée en particulier aux pathologies ostéo-articulaires. Avec l'intégration de la société OneFit Medical en novembre 2013, le Groupe intègre désormais dans son offre un service de planification de chirurgie orthopédique et la vente d'instruments orthopédiques personnalisés.
Comme exposé au chapitre 7 du présent Document, Eos Imaging détient 100% du capital social des quatre sociétés suivantes :

- *EOS Imaging Inc*, société de droit américain qui assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire américain ;

- *EOS imaging GmbH*, société de droit allemand qui assure la commercialisation des produits du Groupe en Allemagne ;

- *EOS image, Inc*, société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, qui assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire canadien ainsi que des activités de recherche et développement;

- *OneFit Medical SAS*, société par actions simplifiée de droit français qui développe et commercialise des solutions logicielles et des instruments orthopédiques personnalisés pour l'orthopédie. Cette société a été acquise le 27 novembre 2013. Elle est consolidée dans les comptes du Groupe depuis son acquisition.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014 d'EOS imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 20 avril 2015.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les autres normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le groupe au 1er janvier 2014 sont les suivants :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », IAS 27 « Etats financiers individuels », IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » : corps de normes relatif à la consolidation ;
- les amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 ;
- les amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » ;
- l'amendement à IAS 32 « Compensations entre actifs et passifs financiers » ;
- les amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- les amendements à IAS 36 « Dépréciation des actifs - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

La première application de ces normes n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à l'exception de la norme IAS 19 révisée qui a généré un impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2013 de 9 K€. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2012 n'a pas été répercuté étant considéré comme non significatif ;

  Les autres normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2013 sont les suivants :
  - l'amendement à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)»;
  - l'amendement à IFRS 7 « Informations sur les compensations entre actifs et passifs financiers » ;
  - l'amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les nouveaux adoptants » ;
  - l'amendement à IFRS 1 « Emprunts bonifiés accordés par l'Etat » ;
  - l'IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;
  - l'IFRIC 20 « Frais de découverture ».
  - les améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS : IAS 1 « Présentation des états financiers », IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IAS 34 « Information financière intermédiaire » ;
  - l'amendement à IAS 12 « Impôt différé : Recouvrement des actifs sous-jacents ».

Les comptes sont présentés à taux de change et périmètre historiques.
Comme indiqué au chapitre 4.4.5 du présent document de référence, l'effet du taux de change sur la variation du chiffre d'affaires est négligeable entre 2013 et 2014, au regard tout d'abord de la faible variation du taux de change moyen de l'USD et du CAD en 2014 par rapport à 2013, mais compte tenu

également de la contribution des ventes libellées en USD et en CAD limitée à 30% du chiffre d'affaires consolidé.
Il en est de même pour le résultat net, compte tenu des dépenses opérationnelles exposées en US$ et en CA$ dans les filiales américaine et canadienne, qui limitent l'incidence de la variation des taux de change sur le résultat net.

Par ailleurs, la contribution de la société OneFit Médical au chiffre d'affaires et au résultat net consolidé du Groupe est non significative. Aussi, l'entrée en octobre 2013 de cette société dans le périmètre de consolidation n'a pas généré d'écart de périmètre significatif.

Pour ces raisons, les comptes sont présentés à taux de change et périmètre historiques uniquement, une présentation à périmètre et taux de change constants n'apporterait pas de changement significatif aux chiffres présentés ci-dessous.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au titre du premier trimestre 2015 est présenté au chapitre 12.1 du présent Document de Référence.

Bilans consolidés simplifiés

Données consolidées	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
en KEUR	12 mois	12 mois	12 mois
Total actif	**39 801**	**46 594**	**37 635**
Actifs non courants	**8 567**	**7 882**	**1 475**
Actifs courants	**31 234**	**38 712**	**36 160**
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*10 154*	*20 749*	*26 975*
Total passif	**39 801**	**46 594**	**37 635**
Capitaux propres	**25 464**	**30 067**	**31 478**
Passifs non courants	**3 836**	**4 087**	**881**
Dont dettes à long terme (1)	*3 539*	*3 916*	*752*
Passifs courants	**10 501**	**12 440**	**5 275**

(1) : avances remboursables, prêts à taux zéro et complément de prix lié à l'acquisition de OneFit Medical

Comptes de résultat consolidés simplifiés

Données consolidées auditées en KEUR	Exercice 2014 12 mois	Exercice 2013 12 mois	Exercice 2012 12 mois
Total produits opérationnels	**21 719**	**16 671**	**10 394**
Dont chiffre d'affaires	20 062	15 170	9 424
Dont vente d'équipements	*17 197*	*13 433*	*8 524*
Dont vente de contrats de maintenance	*2 104*	*1 539*	*900*
Dont vente de consommables et services	*761*	*198*	-
Coûts directs des ventes	(10 624)	(8 691)	(5 659)
Marge brute	**9 439**	**6 480**	**3 765**
En %	**47%**	**43%**	**40%**
Total charges opérationnelles	(27 872)	(23 041)	(18 090)
Total résultat opérationnel	**(6 152)**	**(6 370)**	**(7 697)**
Résultat courant avant impôt	**(5 245)**	**(5 884)**	**(7 223)**
Résultat net global de la période	**(5 056)**	**(6 096)**	**(7 062)**
Résultat net par action (en euros)	(0,29)	(0,34)	(0,43)

Tableaux de flux de trésorerie simplifiés

Données consolidées auditées en KEUR	Exercice 2014 12 mois	Exercice 2013 12 mois	Exercice 2012 12 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**(4 591)**	**(10 522)**	**(8 331)**
Dont capacité d'autofinancement	(4 564)	(4 015)	(5 777)
Dont variation du BFR	(27)	(6 506)	(2 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(1 478)**	**(2 035)**	**(490)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**432**	**1 740**	**34 072**
Incidences des variations des cours des devises	50	(417)	12
Variation de trésorerie	**(5 587)**	**(11 233)**	**25 262**

4. FACTEURS DE RISQUE

4.1 RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE 20
4.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE..... 22
4.3 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE..... 34
4.4 RISQUES FINANCIERS..... 35
4.5 RISQUES JURIDIQUES..... 43
4.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES 49
4.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 51

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La politique de gestion des risques de la Société est décrite au chapitre 16.5 du présent Document de référence.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

4.1. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

Il existe des technologies alternatives et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue.

Les produits développés par le Groupe se positionnent sur des marchés sur lesquels il existe déjà des solutions alternatives (scanner, radiologie traditionnelle, IRM), dont l'utilisation est très largement répandue dans les pratiques des médecins et autre personnel médical.

Même si la Société estime que les autres solutions disponibles sont moins performantes que le produit EOS dans la mesure, notamment, où elles nécessitent (i) le collage d'images pour les clichés grand format, (ii) l'utilisation d'une plus forte dose de radiation pour disposer d'une image 2D et a fortiori 3D et (iii) des processus de calibration d'images 2D non stéréo-radiographiques pour réaliser une image 3D, des technologies concurrentes, existantes, en cours de développement, ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité du Groupe à commercialiser ses produits avec succès.

Le Groupe ne peut garantir par ailleurs que d'autres technologies permettant l'obtention de clichés 3D grand format d'un patient debout ne vont pas être développées ou faire leur apparition, et donc que la technologie intégrée par la Société s'imposera comme la référence pour les indications d'EOS dans l'imagerie du squelette axial recommandées par le Groupe.

Les concurrents du Groupe pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces, plus sûres et/ou moins coûteuses que celles développées par le Groupe, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants du Groupe.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et développement afin de perfectionner ses produits existants et développer de nouveaux produits pour élargir les débouchés de ses produits.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe commercialise sa technologie d'imagerie médicale innovante EOS et son corollaire sterEOS, de même que des guides de coupe personnalisés au patient et de solutions logicielles associées. A moyen terme, le Groupe pourrait décider de poursuivre la diversification de son offre de technologies innovantes dans l'imagerie médicale.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Le Groupe pourrait être confronté à l'avenir à des acteurs de taille très significative.

Les leaders du marché de l'imagerie médicale sont des acteurs de taille très significative aux ressources financières importantes. L'entrée récente sur le marché d'EOS imaging pourrait ne pas rester sans réponse de leur part.

Un concurrent pourrait ainsi développer une technologie alternative permettant également l'obtention de clichés 3D grand format d'un patient debout présentant des caractéristiques similaires voire supérieures en tout ou partie à celles de l'appareil EOS. Même si le temps requis pour le développement d'une telle technologie, l'obtention du marquage CE et/ou de l'accord FDA y afférents serait relativement long, et si le produit développé pourrait ne pas posséder les mêmes propriétés techniques qu'EOS (faible dosage des radiations, taille globale de l'image, ou capacité de cette image à fournir des paramètres pertinents…), cette éventualité ne peut être exclue et serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

En complément de sa politique de protection de la propriété intellectuelle telle qu'exposée au paragraphe 11.2.1 du présent Document de référence, le Groupe consacre des efforts significatifs à l'amélioration de ses produits existants et au développement de nouveaux produits et solutions adaptés à de nouveaux clients ou à des nouvelles indications afin de conserver son avance technologique. A fin décembre 2014, le département R&D compte 39 collaborateurs et le budget consacré à la R&D s'est élevé en 2014 à plus de 3 m€.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'étendre sa couverture territoriale au rythme et/ou dans les conditions envisagées.

Le Groupe envisage de poursuivre le développement de sa couverture territoriale. La mise en œuvre de cette stratégie dépend en partie de la capacité du Groupe à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de son produit et à conclure des contrats avec des distributeurs locaux qualifiés.

La Société ne peut garantir qu'elle sera à même d'obtenir ces autorisations dans les calendriers qu'elle envisage à ce jour, de trouver ces distributeurs, et d'obtenir de ces distributeurs les résultats escomptés.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

4.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

4.2.1. Risques liés au déploiement commercial du Groupe

Sur ses marchés actuels, le développement du Groupe dépendra pour partie du rythme d'adoption de sa technologie d'imagerie innovante par les professionnels de santé.

La Société anticipe que les professionnels de santé n'utiliseront couramment ses produits que lorsqu'ils auront acquis la conviction, grâce à des données cliniques ou des publications scientifiques, que ses produits offrent des avantages ou constituent une alternative indispensable aux équipements déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.

Malgré les résultats probants d'essais cliniques déjà réalisés, le soutien de nombreux leaders d'opinion à travers le monde, les multiples publications scientifiques faisant état des apports de la solution proposée par le Groupe par rapport aux technologies existantes à ce jour, et la satisfaction des utilisateurs du produit de la Société, ces mêmes professionnels pourraient être réticents à faire évoluer leurs pratiques d'imagerie médicale au profit de la technologie EOS, notamment pour les raisons suivantes :

- l'investissement représenté par l'acquisition d'un appareil EOS ;
- les limitations des remboursements par les régimes d'assurance maladie publics ou privés ou les organismes collectifs ;
- La fréquence d'utilisation d'EOS en fonction de la typologie de leur clientèle et de leur spécialité ;
- leur manque d'expérience dans l'utilisation d'EOS ;
- un nombre insuffisamment significatif de données cliniques favorables publiées.

Sans la poursuite de l'adhésion des professionnels de santé, le rythme de déploiement à grande échelle d'EOS pourrait se trouver plus ou moins fortement ralenti, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le développement du Groupe est également conditionné à sa capacité à commercialiser ses produits sur de nouveaux marchés et à maintenir à un niveau élevé la qualité du service de maintenance attaché aux appareils EOS commercialisés.

Le développement du Groupe et sa capacité à générer des revenus dépendront également pour partie de sa capacité à poursuivre le développement commercial de ses produits sur de nouveaux marchés, qui reposera elle-même sur plusieurs facteurs tels que :

- la poursuite de l'adhésion de la communauté médicale de ces marchés concernée par EOS, et notamment des leaders d'opinion, laquelle peut dépendre de caractéristiques locales de la pratique médicale ;
- la capacité à disposer des forces de vente nécessaires ; et/ou

- l'obtention des autorisations nécessaires à la commercialisation.

Le Groupe dispose d'un service de maintenance dédié à l'entretien des appareils EOS commercialisés. L'équipe en charge de la maintenance est composée à la fois d'ingénieurs et techniciens salariés par la Société mais également, pour certaines zones géographiques éloignées du siège de la Société, de prestataires formés par la Société.

Dans certaines zones géographiques, en raison du faible nombre d'appareils EOS commercialisés et par conséquent du nombre limité d'interventions à réaliser, il ne peut être exclu que les prestataires perdent une partie de leur savoir-faire pour cause de manque de pratique et qu'en conséquence la qualité du service de maintenance proposé par ces prestataires formés par la Société, diminue.

Pour certaines zones géographiques, il existe donc un risque pour le Groupe de ne pas parvenir à maintenir un niveau élevé de qualité du service de maintenance des appareils EOS commercialisés.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et développement afin de perfectionner ses produits existants, et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation des personnels directs et indirects impliqués dans l'installation et la maintenance de ses équipements.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Les conditions de remboursement des procédures d'imagerie réalisées à l'aide de la technologie EOS constitueront un facteur clé du succès commercial du Groupe.

Le succès du déploiement commercial de la technologie EOS dépend en partie des conditions de prise en charge et de remboursement des procédures d'imagerie réalisées à l'aide de cette technologie par les organismes sociaux ou les assurances privées qui prévalent dans les pays où le Groupe souhaite commercialiser son produit aujourd'hui et éventuellement ses produits dans le futur.

Les gouvernements et les organismes en charge des régimes d'assurance maladie publics ou privés s'efforcent de contrôler les dépenses de santé en limitant tant le niveau de prise en charge que la couverture de certains produits ou procédures, en particulier des produits ou procédures innovants.

Le Groupe n'est ou ne sera pas en mesure de prévoir d'éventuelles modifications dans le temps des conditions de prise en charge et de remboursement des examens EOS. L'absence ou l'insuffisance du remboursement ou de la prise en charge des procédures d'imagerie réalisées à partir des produits du Groupe ou l'adoption de mesures plus restrictives en termes de remboursement ou de prise en charge seraient susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de recruter et fidéliser les forces de vente nécessaires dans des délais ou à des conditions compatibles avec son expansion.

Le déploiement commercial de la technologie EOS auprès des établissements de soins (hôpitaux, cliniques privées mais également centres de radiologie privés et fabricants d'implants pour les guides de coupe) est réalisé par la combinaison de deux forces de vente. La commercialisation en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis est assurée par une force de vente directe soutenue en Allemagne par un réseau d'agents. Dans les autres zones géographiques, notamment dans les autres pays de l'Union Européenne, en Asie et à terme en Amérique Latine, la Société entend privilégier une approche indirecte par le biais d'un réseau de distributeurs indépendants auxquels sont accordés des exclusivités territoriales.

Le succès de la commercialisation de sa technologie en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dépend donc notamment de la capacité du Groupe à attirer, recruter et fidéliser une force de vente qualifiée.

Le succès de la commercialisation de la technologie du Groupe dans les autres zones géographiques dépend par ailleurs des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs. Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra conserver ses distributeurs existants ou conclure de nouveaux contrats de distribution pour aborder l'ensemble des pays ayant un potentiel de ventes, ni que ces distributeurs disposeront des compétences nécessaires à la fois en radiologie et en orthopédie ni qu'ils consacreront les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits. Afin de limiter ce risque, la Société a prévu qu'une force de support avant et après-vente ait pour mission d'assurer la formation et le support des distributeurs du Groupe pour les aider à mener, notamment, des actions commerciales. Ce point revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit généralement de distributeurs de matériels et dispositifs médicaux ayant donc de nombreux produits à promouvoir et commercialiser, et, par voie de conséquence un temps limité à consacrer à chacun d'entre eux.

La mise en œuvre des clauses d'exclusivité territoriale prévues par ces contrats pourrait être remise en cause par les règles françaises et européennes de concurrence. En effet, ces clauses, qui sont combinées avec des clauses de non-concurrence et de minima d'achats, pourraient être considérées, dans certaines circonstances, comme illicites, car elles pourraient notamment avoir pour effet d'empêcher des concurrents de la Société de pénétrer sur le marché. Les contrats de distribution exclusive conclus avec des distributeurs indépendants pour des ventes réalisées dans l'Union européenne pourraient dès lors être nuls et/ou donner lieu à des sanctions pécuniaires à l'encontre du Groupe si ces clauses étaient jugées illicites.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

La capacité du Groupe à étendre les débouchés de ses produits dépendra des délais de réalisation et des résultats d'études cliniques futures qui sont par nature incertains, des publications scientifiques sur l'appareil EOS ainsi que de l'adhésion des leaders d'opinion.

La technologie EOS a fait, parallèlement à son utilisation en routine, l'objet de multiples travaux cliniques :

- 84 études cliniques sont actuellement en cours de réalisation, dont 35 études stratégiques,

- 67 communications orales médicales ou posters ont été effectuées en 2014 dans 16 congrès nationaux et internationaux,
- 157 articles scientifiques portant sur EOS et sa technologie ont été publiés dans des revues de référence.

Les utilisateurs des appareils EOS sponsorisent le plus souvent les études cliniques auxquelles le Groupe peut apporter son soutien. Malgré les résultats probants déjà obtenus et ayant fait l'objet de communications, le Groupe poursuit ses efforts en la matière et continuera à soutenir ce type d'études, notamment en vue de poursuivre les validations cliniques des apports de la technologie EOS.

Par ailleurs, le déploiement commercial du Groupe dépend fortement de sa capacité à continuer à convaincre des leaders d'opinion sur le marché de la chirurgie orthopédique et de la satisfaction des utilisateurs de la technologie EOS.

Si le Groupe ne parvenait pas à poursuivre la publication régulière d' études scientifiques de premier plan et à convaincre dans chaque territoire visé les leaders d'opinion appropriés, il en résulterait un décalage dans l'adhésion tant des leaders d'opinion que des professionnels des domaines médicaux concernés, et la capacité du Groupe à commercialiser ses équipements s'en trouverait affectée, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe compte, dans une large mesure, sur le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là-même, de conserver son avantage technologique et concurrentiel.

Le Groupe s'appuie pour protéger ses produits et sa technologie sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe.

La technologie innovante sur laquelle repose l'activité du Groupe est principalement protégée d'une part, par plusieurs brevets et demandes de brevets qui couvrent à la fois les aspects matériels et logiciels de ce produit, mais également un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs en cours de développement et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe, couvrant notamment des méthodes de fabrication et le choix de certains composants critiques.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux êtres contestées par des tiers. En outre, la Société n'a pas, à ce jour, déposé de demandes de brevets dans tous les pays dans lesquels elle opère, même si ses brevets ou demandes de brevet sont le plus souvent déposés aux Etats-Unis et dans les pays d'Europe les plus importants et, le cas échéant au Japon.

La Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes de brevets du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées;
- les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe; et
- la technologie EOS ne contrefait pas des brevets appartenant à des tiers.

Les concurrents du Groupe pourraient ainsi contester avec succès la validité de ses brevets devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits du Groupe sur ses brevets pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

A ce jour, le Groupe ne fait l'objet d'aucune contestation de ce type par des concurrents.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'EOS et sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, par ces derniers. En effet, dans les contrats de collaboration et de recherche et développement conclus par le Groupe, celui-ci doit fréquemment fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation d'EOS.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci et il s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialités. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Par ailleurs, ces contrats de collaboration et de recherche et développement exposent le Groupe au risque de voir ses cocontractants revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe. Enfin, ces accords pourraient donner naissance à des droits de propriété intellectuelle détenus en copropriété ou à des concessions d'exclusivité d'exploitation dans des conditions défavorables au Groupe.

Les marques du Groupe sont des éléments importants de son identité et de ses produits. Quand bien même la marque EOS a été déposée notamment en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser cette marque ou d'autres marques du Groupe, ce qui serait de nature à générer un préjudice commercial et d'image pour le Groupe.

La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits. Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influer négativement sur le résultat et la situation financière du Groupe et ne pas apporter la protection recherchée.

De même, la surveillance de l'utilisation non autorisée d'EOS et de la technologie est difficile, et le Groupe, bien qu'il ait mis en place une veille sur cette marque, ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

Le Groupe a formé opposition auprès de l'Office Européen des Brevets contre deux brevets déposés par des tiers pour lesquels le Groupe considère que sa technologie constitue une antériorité par rapport à la technologie contestée.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

L'activité du Groupe dépend en partie de technologies appartenant à des tiers.

La Société bénéficie de deux licences mondiales exclusives sur la propriété intellectuelle relative à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Les licences sont concédées par, respectivement, l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) ainsi que par l'Association de Recherche Technologie et Sciences (ARTS), cette dernière agissant en partenariat avec l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak (ex Laboratoire de Biomécanique) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers.

Dans le cadre de ces licences, la Société s'est engagée à s'acquitter, envers chacun de ces deux instituts d'une redevance proportionnelle sur le prix de vente des systèmes EOS. Les termes de ces licences sont détaillés au chapitre 22 « Contrats Importants » du présent Document de référence.

Aussi longtemps que le Groupe exploitera des technologies sous licence, il dépendra des technologies qui lui ont été concédées. Toute violation par le Groupe des conditions de ces licences pourrait aboutir à la perte du droit d'utiliser les technologies en cause, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon.

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et sa technologie vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Bien que la Société fasse régulièrement mener par ses Conseils en Propriété Intellectuelle des études sur sa liberté d'exploitation, études qui n'ont pas jusqu'ici identifié d'éléments de nature à réduire cette liberté d'exploitation, elle ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être couteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, désorganiser son fonctionnement, compromettre tout ou partie de son activité, son image et sa réputation.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.2.3. Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe

Le Groupe dépend de sous-traitants pour l'approvisionnement d'une partie des composants de son appareil EOS.

L'appareil EOS comprend des composants et matières premières de diverses natures, dont des éléments mécaniques, électroniques et de radiologie (tubes et générateurs de rayons X et détecteurs de rayons X) produits pour partie par la Société (les détecteurs de rayons X) et pour partie par des tiers (les tubes et générateurs de rayons X par exemple).

Compte tenu de sa taille, le Groupe ne dispose pas encore de double source d'approvisionnement pour la fourniture de tous ses composants.

S'agissant des composants mécaniques, le Groupe estime son risque de dépendance faible car il pourrait s'approvisionner auprès de concurrents de ses sous-traitants actuels.

S'agissant des composants électroniques, le Groupe estime son risque de dépendance faible car il pourrait s'approvisionner auprès de concurrents de ses sous-traitants actuels.

S'agissant des détecteurs de rayons X qui sont fabriqués en interne, le Groupe ne peut exclure des risques associés à des défauts ou dérives dans les processus de production qui pourraient retarder le rythme et le rendement de production ; des processus qualité exigeants ont été mis en place pour limiter ces risques. Pour faire face à la croissance anticipée de son chiffre d'affaires, le Groupe a récemment réalisé des investissements significatifs pour développer sa capacité de production interne.

S'agissant des générateurs de rayons X, le Groupe a limité son risque d'approvisionnement en développant en 2013 une seconde source d'approvisionnement.

S'agissant des tubes à rayons X, le Groupe étudie la possibilité d'adjoindre à son premier fournisseur un second fournisseur de performance équivalente ce qui nécessiterait d'adapter la conception d'EOS mais limiterait les risques d'approvisionnement liés à ces composants.

Chacune de ces alternatives nécessiterait toutefois un délai minimum d'adaptation de la « Supply Chain », voire l'obtention de nouvelles certifications réglementaires, et seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le Groupe dépend de tiers pour la fabrication de son appareil EOS.

L'appareil EOS est assemblé pour partie par le Groupe lui-même (pour les détecteurs) et pour partie par des tiers (pour certains composants des détecteurs et pour l'appareil final).

En particulier, le Groupe recourt aux services d'un intégrateur unique, AXE System, en charge d'assembler les équipements EOS. Cet intégrateur a été sélectionné par le Groupe en avril 2010, au terme de plusieurs mois de discussions, pour les performances de son service qualité et la traçabilité de ses opérations. Cet intégrateur possède un système qualité certifié conforme à la norme ISO13485 et possède une forte expertise dans l'assemblage de dispositifs médicaux. Le premier appareil EOS assemblé par ce fournisseur a été livré en 2011. Un *memorandum of understanding* a été signé le 1er juillet 2010 pour une durée initiale de 3 ans, fixant les conditions financières d'achat (montant, devise et délais de paiement) entre le Groupe et l'intégrateur. Ce contrat a depuis fait l'objet d'avenants afin de prendre en considération le développement des volumes de production du Groupe. En 2013, une nouvelle ligne d'assemblage a été mise en place afin de doubler les capacités de production, et accompagner ainsi le développement de l'activité du Groupe et réduire tout risque de capacité insuffisante d'assemblage. Depuis, ce contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Les termes de ce contrat conduisent le Groupe à estimer que le risque d'approvisionnement auprès de cet intégrateur est correctement géré même si l'on ne peut exclure un risque de rupture contractuelle. Dans un tel cas, l'assemblage des appareils EOS pourrait s'en trouver plus ou moins ralenti jusqu'à être totalement arrêté.

Cet état de fait serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Il existe toutefois des alternatives dans la mesure où une multitude de petits acteurs assemblent des dispositifs médicaux. Le Groupe pourrait donc le cas échéant, s'adresser à d'autres intégrateurs mais cela nécessiterait des travaux de validation préalables, pourrait nécessiter l'obtention de nouvelles certifications auprès de l'organisme notifié utilisé par le Groupe pour l'obtention de son marquage CE et pourrait entrainer une augmentation du prix de revient d'un appareil EOS.

Le Groupe a également recours à un autre sous-traitant pour l'assemblage de certains composants mécaniques de ses détecteurs à rayons X.

Le Groupe dépend donc de tiers pour la fabrication de l'ensemble de ses produits. Son succès commercial repose ainsi en partie sur sa capacité à obtenir de ses sous-traitants des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, dans les quantités et délais demandés et de manière rentable. Des problèmes pourraient survenir au cours de leur fabrication et de leur distribution et pourraient entraîner des retards dans la fourniture de produits, ce qui pourrait avoir pour conséquence une hausse des coûts, une baisse des ventes, une dégradation des relations avec les clients et, dans certains cas, le rappel des produits générant des dommages en termes d'image et des risques de mise en cause de la responsabilité du Groupe, si ces problèmes n'étaient découverts qu'à l'issue de la commercialisation.

Par ailleurs, la fabrication des produits du Groupe est particulièrement complexe et exigeante, notamment en raison de la réglementation applicable et des cahiers des charges imposés par le Groupe. L'ensemble du processus de fabrication des équipements et consommables du Groupe, selon des conceptions brevetées par ce dernier, entre ainsi dans le champ d'application des certificats obtenus par le Groupe permettant le marquage CE, l'accord FDA et les accords réglementaires obtenus en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

Dans l'hypothèse où le Groupe changerait de fournisseurs ou sous-traitants critiques (intégrateur, fournisseurs de tubes et générateurs de rayons X) pour ses équipements et consommables, il devra procéder à la revalidation du procédé et des procédures de fabrication en conformité avec les normes en vigueur. Dans cette éventualité, des tests et des validations supplémentaires peuvent être nécessaires pour le maintien du marquage CE et l'obtention d'un nouvel accord FDA, bien que portant uniquement sur les aspects de qualité et non de conception. Cette procédure pourra être coûteuse, consommatrice de temps et requérir l'attention du personnel le plus qualifié du Groupe. Si ces nouvelles autorisations devaient lui être refusées, le Groupe pourrait être contraint de chercher un autre fournisseur ou sous-traitant, ce qui pourrait retarder la production, le développement et la commercialisation de ses produits et accroître leurs coûts de fabrication.

Au cas où, pour diverses raisons, il devrait être mis fin aux relations avec l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, le Groupe pourrait par ailleurs être dans l'incapacité de trouver un sous-traitant disposant des mêmes compétences dans un délai suffisant ou à des conditions commerciales satisfaisantes.

De plus, la dépendance vis-à-vis de fabricants tiers pose des risques supplémentaires auxquels le Groupe ne serait pas confronté s'il produisait ses produits lui-même, à savoir :

- la non-conformité des produits fabriqués par ces tiers avec les normes réglementaires et de contrôle qualité ;

- la violation de leurs accords avec le Groupe par ces tiers ; et

- la rupture ou le non-renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle du Groupe.

La Société ne peut pas en outre garantir que ses sous-traitants ou fournisseurs respecteront toujours les réglementations, autorisations et normes en vigueur. Si des produits fabriqués par des fournisseurs ou les systèmes qualité mis en œuvre par eux s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées au Groupe. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, des révocations de licences, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un impact négatif considérable sur ses activités.

Pour minimiser les risques associés à la sous-traitance, et au-delà des critères de choix très rigoureux qu'il a mis en place, le Groupe s'assure de la qualité des produits livrés en assurant lui-même, par le biais de ses équipes de production, le réglage et la recette finale de ses produits sur le site de son sous-traitant intégrateur AXE System, préalablement à l'envoi des produits chez ses clients.

Au cas où le déploiement commercial viendrait à s'intensifier, il n'est pas à exclure que le Groupe recoure de manière croissante, à d'autres sous-traitances auxquelles seraient associées des risques analogues.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

4.2.4. Risques liés aux clients du Groupe

Fort de plus de 100 références au 31 décembre 2014, le portefeuille clients d'EOS imaging est composé d'une part, d'établissements de soins (hôpitaux et cliniques) et de centres de radiologie, et d'autre part, de distributeurs.

Les établissements de soins et les centres de radiologie fonctionnant pour l'essentiel à partir de lignes budgétaires, le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de très rares cas et pour des montants très peu significatifs. Ainsi, aucune dotation significative pour dépréciation client n'a été comptabilisée au 31 décembre 2014.

Concernant ses distributeurs, EOS imaging veille, lors de leur sélection, à la qualité de leur assise financière et à leur respect de la réglementation locale concernant la distribution des dispositifs médicaux. Les principaux distributeurs à ce jour sont Meditech Far East, QST Technologies, Leuag AG et Neuromed SPA.

Les délais moyens de règlement accordés aux clients du Groupe sont adaptés aux pratiques de chaque pays. Dans certains cas, des acomptes sont perçus à la commande, et les versements complémentaires sont échelonnés à différentes étapes de la vente (expédition, livraison, installation, recette finale).

Les pratiques du Groupe sont adaptées en fonction de l'analyse du risque pays. Un règlement de la totalité de la commande à l'expédition du matériel ou le recours à un crédit documentaire sont alors adoptés.

Par ailleurs, la contribution du plus important client du Groupe au chiffre d'affaires consolidé au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 était respectivement 6% et 5% alors que sur la même période, le poids cumulé des trois clients les plus importants du Groupe représentent ensemble respectivement 16% et 14% du chiffre d'affaires consolidé.

Afin d'apprécier de manière pertinente ces contributions, il est précisé que pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, le plus important client était un distributeur ayant lui-même réalisé son chiffre d'affaires auprès de plusieurs clients finaux (concernant la dépendance vis-à-vis des distributeurs, voir le paragraphe 4.2.1 «Risques liés au déploiement commercial du Groupe » supra).

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à une dépendance significative vis-à-vis d'un client.

4.2.5. Risqués liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Outre les garanties légales, le Groupe pourrait être exposé à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors de l'utilisation clinique ou de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs (patients, praticiens, chercheurs et autres professionnels dans le domaine de la santé ou de la recherche), les autorités réglementaires, des distributeurs et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits.

A ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur des montants maximums suivants:

Pour les équipements EOS :

- Avant livraison de 6 millions d'euros par sinistre et année d'assurance,
- Après livraison de 3 millions d'euros par sinistre et année d'assurance hors Amérique du Nord,
- Après livraison de 1.524.490 euros par sinistre et année d'assurance pour l'Amérique du Nord.

Pour les guides de coupe :

- Avant livraison de 9,1 millions d'euros par sinistre,
- Après livraison de 2,2 millions d'euros par année d'assurance,
- Après livraison de 10 millions d'euros par sinistre et 20 millions d'euros par année d'assurance pour le client Aesculap.

La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.2.6. Risques liés à la garantie accordée sur les équipements EOS vendus par le Groupe

Parallèlement à la mise en place et au maintien d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 : 2003, visant à ce que ses produits répondent à des critères stricts en terme de qualité, le Groupe accorde au bénéfice de ses clients une garantie produit pendant 1 année ou exceptionnellement deux, à compter de la date de mise en service des produits. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que ces provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de la garantie contractuelle par tous ses clients. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une provision appropriée, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie contractuelle, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

De même, une fois les matériels vendus par le Groupe sortis de la période de garantie, le Groupe propose un contrat de maintenance qui couvre tout ou partie des pièces et de main d'œuvre. Bien que le prix de ce contrat ait été fixé de sorte d'assurer au Groupe une marge d'exploitation satisfaisante, l'incidence de pannes matérielles fréquentes ou la défectuosité d'un composant critique sur une partie significative du parc installé peut nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

4.3.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique qualifié.

La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants commerciaux et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Il est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques notamment pour recruter et fidéliser les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence pour les dirigeants, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. Il a également mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions).

4.3.2. Risques liés à la gestion de la croissance interne du Groupe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;

- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et

- augmenter, le cas échéant, ses capacités de production ainsi que son stock de composants critiques.

L'incapacité du Groupe à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.4. RISQUES FINANCIERS

4.4.1. Historique des pertes d'exploitation – risques spécifiques liés aux prévisionnelles

Depuis sa création en 1989, le Groupe a enregistré des pertes opérationnelles qui s'expliquent par le caractère innovant des produits développés qui impliquent une phase de recherche et de développement de plusieurs années.

Au 31 décembre 2014, ses pertes opérationnelles cumulées sur les trois derniers exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 s'élevaient à 20.219 k€ dont une perte opérationnelle de 6.152 k€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années dans le cadre de son développement commercial et de ses activités de recherche, qui tiennent compte de :

- l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la performance de ses produits et les données cliniques qui y sont liées;

- la nécessité de réaliser de nouveaux investissements commerciaux pour accompagner le développement des ventes d'EOS sur ses marchés actuels et ses nouveaux marchés ;

- la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation d'EOS sur de nouveaux marchés

- la nécessité de renouveler les autorisations déjà détenues suite aux évolutions des produits dans un contexte réglementaire se renforçant significativement partout dans le monde.

4.4.2. Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires

Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et d'émission d'obligations convertibles en actions qui ont été entièrement converties à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Le 15 février 2012, le Groupe s'est introduit sur le marché NYSE Euronext à Paris, et a levé 37,9 m€, par émission de 5 520 000 actions souscrites au prix de 6,87€.

Le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et de développement depuis le début de son activité ainsi qu'en matière de ventes et marketing, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels consolidés négatifs jusqu'à ce jour.

Ces flux de trésorerie opérationnels négatifs se sont respectivement élevés à (8.331) k€, (10.522) k€ et (4.591) k€ pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 10.154 k€.

En juin 2014, la société a émis 180.000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1.800.000 d'actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.

De plus, en date du 9 janvier 2015, et dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visés au II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, la société a procédé à l'émission d'OBSA pour un montant de 540.000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14.460.000 euros. Ces émissions ont été réalisées dans le cadre de la 14ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte de la société en date du 13 juin 2013.

Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners. La première Tranche d'obligations simples, d'un montant de 4.460.000 euros, a été souscrite en mars 2015 par IPF Partners. Les seconde et troisième tranches d'obligations simples, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros chacune, pourront être souscrites respectivement jusqu'au 31 décembre 2015 et 30 juin 2016. IPF Parners s'est engagé à souscrire à ces deux tranches supplémentaires.

Les caractéristiques de chaque composante de l'opération sont présentées ci-dessous :

Caractéristiques des OBSA (émises et souscrites en totalité en janvier 2015)

- Durée de l'emprunt : 4 ans ;
- Intérêt annuel : Euribor + 7,75% ;
- Cotation des obligations : non ;
- Garanties : mise en place par la société et ses filiales de certaines sûretés au profit de la masse des obligataires ;
- Nombre d'obligations émises : 60.000 ;
- Nombre de BSA attachés à une OBSA : 3 BSA soit au total 180.000 BSA, dont 120.000 deviendront caducs si les tranches optionnelles d'obligations ne sont pas souscrites.

Caractéristiques des Obligations simples

- Nombre d'obligations : 14.460.000, dont 4.460.000 émises en mars 2015 ; 10.000.000 restant à émettre.
- Prix d'émission : 1€;
- Durée de l'emprunt : 4 ans ;
- Intérêt annuel : Euribor + 7,75% ;
- Garanties : mise en place par la société et ses filiales de certaines sûretés au profit de la masse des obligataires. ;
- Cotation des obligations : non.

Caractéristiques des BSA

- Parité d'exercice des BSA : un BSA donne droit à souscrire à une action de la société ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA : hors modification du capital social de la société, 180.000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 0,83 % du capital social de la société ;
- Prix d'exercice des BSA : 4,71€.
- Période d'exercice : les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois, dans les 7 ans qui suivront leur date de souscription. Les BSA des tranches optionnelles deviendront caducs si ces tranches d'obligations ne sont pas souscrites.
- Cotation des BSA : non ;

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

Le niveau des besoins de financement du Groupe et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et de développement ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour l'obtention des autorisations réglementaires, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour assurer le développement commercial de ses produits ; et
- du niveau du besoin en financement de son cycle d'exploitation, et notamment des délais moyens de règlement de ses créances clients et du financement de ses stocks et en cours de production.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir limiter sa production ou son développement sur de nouveaux marchés.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques de liquidité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.4.3. Risques liés au Crédit d'Impôt Recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe. Toutefois, le contrôle réalisé par l'administration fiscale en 2013 sur les Crédits d'Impôts Recherche des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 n'a pas fait l'objet d'ajustements matériels. Aussi, le Groupe estime que le risque de remise en cause des dépenses retenues par la Société pour le CIR est faible.

Tel qu'indiqué dans les notes aux comptes consolidés 2014 présentées au chapitre 20.1 du présent document de référence, la créance de Crédit d'Impôt Recherche comptabilisée au 31 décembre 2014 s'élève à 2,3m€. Elle représente les Crédits d'Impôts Recherche comptabilisés au titre des deux derniers exercices.

4.4.4. Risques liés à l'accès à des avances publiques

Au 31 décembre 2014, le Groupe bénéficie des aides suivantes :

Au 31 décembre 2014 (en k€)	Réf.	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé	Montant à rembourser
Avance remboursable OSEO – 2009	A	822	822	0	822
Avance remboursable OSEO – 2011	B	250	250	0	250
Prêt participatif à l'innovation – 2012	C	150	150	0	150
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	D	1 500	1 500	0	1 500
Avance remboursable recrutement- 2013	E	86	86	0	86
Avance remboursable BPIfrance – 2014	F	250	250	0	250
Avance remboursable Ardea- 2014	G	100	100	11	89
Total		3 158	3 158	11	3 289

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'avances remboursables conclues, il pourrait être amené à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier prévisionnel des remboursements de ces avances publiques, établi au mieux de la connaissance de la société à la date de rédaction du présent rapport. Il intègre, le cas échéant, les intérêts associés aux prêts et avances consentis au Groupe.

Ref	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
A	75	180	285	450	78							1.068
B	20	49	65	76	40							250
C	32	36	36	34	32	8						178
D			500	500	500							1.500
E	32	43	11									86
F			10	31	31	31	31	31	31	31	23	250
G	20	20	20	20	9							89
Total (1)	179	328	927	1 .111	690	39	31	31	31	31	23	3.421

(1) Les montants indiqués sont ceux exigibles en cas de succès technique et commercial du programme. Dans le cas contraire, les montants exigibles seront inférieurs.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013. Il a été consenti au titre d'un programme de re-engineering des équipements EOS. Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement, est suivi d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursement trimestriels, dont la première échéance est en mars 2017.

Avances remboursables OSEO

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 k€. Au 31 décembre 2013, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 m€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaire cumulé de 50 m€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée.

Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 45 mois, commençant en septembre 2015. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 98 k€ et réalisés sur une période de 21 mois, commençant en septembre 2015. Aucun taux d'intérêt n'est affecté à cette avance.

Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Medical bénéficie également d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 96 mois, commençant en septembre 2017. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 100 k€ et réalisés sur une période de 33 mois, commençant en septembre 2017.

Prêt participatif à l'innovation

Onefit Medical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

Autres avances

Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2014, le solde de cette avance est de 89 k€.

4.4.5. Risque de change

Les filiales américaine et canadienne sont financées intégralement par la société-mère avec lesquelles sont mises en place des conventions de « *management fees* » et de compte-courant. Les ventes des filiales américaine et canadienne sont libellées respectivement en USD et CAD.

Les principaux risques de change opérationnels du Groupe concernent la conversion des comptes en USD de EOS imaging Inc et en CAD de EOS image Inc. Le Groupe est ainsi exposé à la variation des taux de change EUR / USD et EUR / CAD, par l'intermédiaire de ses filiales.

L'effet d'une variation des taux de change au 31 décembre 2014 impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres du Groupe, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 214 k€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 214 k€.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014, l'effet du taux de change sur la variation du chiffre d'affaires est négligeable, au regard tout d'abord de la faible variation du taux de change moyen de l'USD et du CAD en 2014 par rapport à 2013, mais compte tenu également de la contribution des ventes libellées en USD et en CAD limitée à 30% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change et envisagerait alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

4.4.6. Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie

Risque de taux d'intérêt

Tel qu'indiqué au paragraphe 4.4.2, la société a procédé en janvier 2015 à l'émission d'OBSA pour un montant de 540.000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14.460.000 euros. La première Tranche, d'un montant de 4.460.000 euros, a été souscrite en mars 2015. Les seconde et troisième tranches, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros chacune, pourront être souscrites respectivement jusqu'au 31 décembre 2015 et 30 juin 2016. Cet emprunt d'une durée de 4 ans et comprenant une période de différé d'amortissement de 18 mois est consenti à Euribor majoré de 7,75%.

Les caractéristiques détaillées de cette opération sont présentées au paragraphe 4.4.2. du présent document de référence.

Au 31 décembre 2014, le Groupe a obtenu des aides remboursables pour un montant total de 3.158k€ dans le cadre de plusieurs programmes décrits au paragraphe 4.4.4 du présent Document de Référence. A l'exception des deux programmes suivants, aucun taux d'intérêt n'est affecté à ces avances.

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, et le développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, une avance de 822 k€ lui

a été versé. Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la Société. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée. En conséquence, cette avance figure en dettes au bilan pour 929 k€. Les premiers remboursements de cette aide commenceront donc en 2015.

Au 31 décembre 2013, le Groupe a également obtenu un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

Ces avances sont comptabilisées au coût amorti. Elles figurent en dettes au bilan pour un montant de 3.289 k€.

Risque de crédit et relatif à la gestion de trésorerie

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2014, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Concernant ses clients, le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

4.4.7. Risque de dilution

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Comme indiqué au paragraphe 4.4.2 du présent Document de Référence, la société a émis en juin 2014 1.800 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1.800.000 d'actions.

De plus, en date du 9 janvier 2015, la société a procédé à l'émission de 60.000 OBSA d'une valeur nominale de 9€, pour un montant de 540.000 euros. A chaque obligation est attaché un BSA donnant droit à souscrire à une action de la société.

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a, depuis 2007, émis ou attribué des stock-options ainsi que des actions gratuites. Dans le cadre de cette politique, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, 1.367.466 stock-options en cours de validité ont été ainsi attribuées.

Par ailleurs, un total de 492.587 BSA permettant de souscrire 83.104 actions ont été attribués par la Société à savoir :

- 40.000 BSA permettant de souscrire 40.000 actions ont été souscrits par un administrateur dans le cadre de l'attribution de BSA du 31 décembre 2012 ;

- 452.587 BSA permettant de souscrire 43.104 actions ont été émis dans le cadre de l'acquisition de la société OneFit Medical :

L'exercice et la conversion intégrale de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation à la date d'enregistrement du présent Document de référence permettrait la création d'un maximum de 3.250.570 actions nouvelles, générant alors une dilution égale à 15,02% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote s'établirait au maximum à 15,02% sur la base des droits de vote dilués. Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

4.5. RISQUES JURIDIQUES

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaines,...). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

4.5.1. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par le Groupe et à son évolution possible

De fait, les produits du Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution qui régit leur commercialisation. Ces contraintes réglementaires impactent fortement l'ensemble des activités du Groupe, développement, contrôle, fabrication, maintenance et vente des produits

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations, ni à leur délai d'obtention ou au maintien de telles autorisations. Si la certification ou l'autorisation de commercialisation des produits du Groupe était refusée, suspendue ou retirée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Même si le Groupe prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les Etats dans lesquels le Groupe commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits du Groupe en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus coûteux.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.5.2. Risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours

a. Risques liés à l'environnement réglementaire en Europe – marquage CE

Les produits du Groupe répondent à la définition de dispositifs médicaux et sont régis, entre autres, par les dispositions de la directive européenne 93/42/CEE modifiée qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits du Groupe au sein de l'Espace Economique Européen.

Ces produits ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des certificats permettant le marquage CE, valide pour une durée de 3 ans. Ce marquage CE est le témoin de la conformité du dispositif médical concerné aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par la directive européenne applicable et atteste qu'il a subi les procédures adéquates d'évaluation de sa conformité.

Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non obtention dans les délais des certificats permettant le marquage CE. La méthode d'évaluation reposant sur le système qualité global choisi par le Groupe apporte cependant suffisamment de souplesse au processus pour considérer ce risque comme très faible.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Les demandes de renouvellement des certificats relatifs au marquage CE imposent entre autres le maintien de la conformité du système qualité, la prise en compte des évolutions réglementaires, la mise à jour de la gestion des risques et la conformité aux exigences essentielles des directives européennes applicables.

Si le Groupe ne parvenait pas à obtenir le renouvellement des certificats nécessaires pour le marquage CE de ses produits existants dans les délais requis, la commercialisation de ses produits serait interrompue dans l'attente de l'obtention de ces autorisations.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Le Groupe limite le risque lié au délai de délivrance des certificats nécessaires pour le marquage CE de ses produits en suivant et sélectionnant son organisme notifié partenaire quant à la qualité et au respect des délais de la prestation réalisée.

Le renforcement constant de la surveillance du marché par les autorités compétentes, notamment par l'obligation faite aux organismes notifiés de réaliser des audits inopinés des fabricants et les inspections inopinées diligentées directement par les services de l'ANSM, exerce une pression forte sur le système de management de la qualité de la société.

Si le groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau auditable à tout moment de son système qualité, la certification ISO 13485 pourrait être remise en cause et, par là même, l'ensemble des autorisations de mise sur le marché qu'elle détient pour l'ensemble de ses produits.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

b. Risques liés à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis

Le marché américain est régi par la réglementation fédérale 21 CFR qui encadre la mise sur le marché des dispositifs médicaux en imposant des exigences pré et post mise sur le marché dont l'organe de contrôle est la Food and Drug Administration (FDA).

La commercialisation de produits, tels que ceux fabriqués par le Groupe, sur le marché américain est soumise à une procédure de notification à la FDA avant leur mise sur le marché et aux exigences relatives au système qualité établies par le 21 CFR820. Ces produits sont des dispositifs médicaux qui présentent un risque potentiel modéré (classe II pour la FDA), et pour lesquels il est possible de démontrer une équivalence substantielle par rapport à un dispositif médical déjà approuvé sur le marché américain. La Société peut ainsi utiliser une procédure dite « 510(k) » afin de soumettre le dossier pour examen de la FDA. Après approbation du dossier, le dispositif médical est enregistré dans une base informatique tenue à jour par la FDA.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques. La société est soumise à inspection régulière et inopinée de la FDA qui impose un maintien des activités de la société à un niveau auditable à tout moment.

Les informations relatives à la règlementation américaine applicable aux appareils EOS font l'objet de développements présentés au paragraphe 6.6 / b- « Règlementation américaine » du présent Document de référence.

Si les autorisations de la FDA relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les suites d'une inspection devaient conduire à une interdiction d'importation ou si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par la FDA, la Société ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché américain ou devrait mettre en œuvre d'autres procédures, plus longues et plus coûteuses, pour obtenir ou mettre à jour ses autorisations. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

c. Risques liés à l'environnement réglementaire au Japon

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registred Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux affaires pharmaceutiques (PAL) et de l'ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485. Ces lois ont été modifiées en novembre 2014 mais aucune des modifications ne compromet l'approche réglementaire définie par le Groupe pour la mise sur le marché japonais de ses produits. Seule l'obligation nouvelle d'enregistrer les logiciels médicaux, qui jusqu'à présent n'étaient pas régis par les lois précitées, introduit une contrainte pour la commercialisation des applications cliniques développées par la filiale Onefit Medical de EOS imaging.

Le groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

Si les autorisations des autorités réglementaires japonaises relatives aux produits existants du Groupe devaient être remises en cause, ou si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à des nouveaux produits du Groupe devaient être rejetées par ces autorités, la Société ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché japonais. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

d. Risques liés à l'environnement réglementaire dans les autres pays

La mise sur le marché des produits médicaux dans d'autres pays nécessite des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires (notamment en Chine, au Brésil, etc.).

Il existe toutefois des équivalences et des reconnaissances en termes de certification dans certains pays (notamment au Canada ou en Australie). Ces équivalences ou reconnaissances sont des éléments importants dans le processus de décision de commercialiser les produits du Groupe dans un nouveau pays.

Le Groupe a déjà obtenu des autorisations de commercialisation de ses produits existants dans certains pays hors Union Européenne et Etats-Unis, notamment le Canada, l'Australie, la Russie, l'Arabie Saoudite, Taiwan, le Mexique, la Corée, la Thaïlande, le Brésil et a déposé des demandes de commercialisation, actuellement en cours d'instruction, dans d'autres pays, notamment la Chine.

L'incapacité pour le Groupe d'obtenir ou de maintenir pour ses produits les autorisations nécessaires pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.5.3. Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres…)

Les produits de la Société sont classés parmi les dispositifs médicaux et, à ce titre, sont soumis à des réglementations spécifiques dans tous les pays où ils sont fabriqués, testés ou commercialisés. Ces réglementations imposent des obligations en matière, notamment :

- de conception ;
- de tests précliniques et d'essais cliniques des produits ;
- de fabrication, de contrôle et d'assurance qualité des produits ;
- d'étiquetage des produits, y compris les notices d'utilisation ;
- de stockage des produits ;
- d'identification et de traçabilité des produits ;
- de procédures de conservation des données ; et
- de surveillance postérieure à la mise sur le marché et de signalement des incidents liés à l'utilisation des produits.

Cette réglementation s'applique à la Société en tant que fabricant de ces produits.

Le principe de traçabilité complète de toutes les composantes du produit, ainsi que la mise en place et le maintien par la Société d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 13485 : 2003 et d'un système de production optimisé (Lean Manufacturing) visent à garantir l'entière conformité de chaque produit à la réglementation applicable ainsi que sa qualité.

La Société ne peut cependant garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants, et en particulier son partenaire Axe Systems, lui-même enregistré auprès de la FDA, respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable. L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et demander à ce qu'il y soit remédié par la conduite d'actions correctives susceptibles d'interrompre la fabrication et la fourniture des produits de la Société. La suspension, l'arrêt total ou l'interdiction totale ou partielle des activités des fournisseurs de la Société pourraient significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe.

4.5.4. Risques environnementaux

Les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses et de traitement des déchets.

L'activité du Groupe n'était pas jusqu'à présent soumise à la directive RoHS (*Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment*) (2002/95/EC) limitant l'utilisation de substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques. La directive RoHS révisée 2011/65/UE inclut à présent dans son champ les dispositifs médicaux, avec certaines exceptions applicables aux dispositifs de diagnostic RX. Cette révision de la directive est applicable depuis janvier 2013. Bien que la directive 2002/95/CE exclut les dispositifs médicaux de son champ, le Groupe s'est assuré cependant auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de cette directive dans la mesure où cette exigence n'impacte pas les performances de sécurité essentielles de ses produits (notamment le blindage RX). Dans ce contexte tous les sous-traitants concernés du Groupe ont communiqué la conformité RoHS relatives aux produits qu'ils livrent.

REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals*) est un règlement européen CE n° 1907/2006 permettant l'identification par l'enregistrement et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les mélanges et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages. Au titre de REACH, le Groupe importe et met sur le marché des « articles » contenant certaines substances qui ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. En revanche, le Groupe n'importe ni ne met sur le marché aucune « substance », ou aucun « mélange » au sens du règlement REACH. Le Groupe est donc exempté de la procédure d'enregistrement. La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite SVHC (*Substances of Very High Concern*) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, le Groupe suit attentivement la liste dite candidate des SVHC mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engage les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Le Groupe suit également la liste des SVHC telle qu'incluse à l'annexe XIV de REACH afin de s'assurer que les produits du Groupe ne risquent pas une interdiction de mise sur le marché.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) impose que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution lié, l'ensemble des déchets des équipements et produits est retraité par une société tierce spécialisée.

Le respect de ces réglementations est coûteux, et tout durcissement de ces réglementations entrainerait pour le Groupe des coûts supplémentaires. Les réglementations sont par ailleurs complexes et toute violation par le Groupe de celles-ci pourrait se traduire par des amendes ou pénalités ou par la mise en jeu de sa responsabilité. Ces circonstances auraient un effet défavorable sur la situation financière et le développement du Groupe.

4.5.5. Obligation réglementaire liée aux risques de radiation

La directive 96/29/Euratom du Conseil en date du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants, impose le contrôle des activités nucléaires par l'autorité de sureté nucléaire (ASN). Les activités de tests en cours de production ou de conception des produits qui nécessitent l'utilisation du rayonnement X au sein de la Société sont ainsi soumises à autorisation de l'ASN. Cette autorisation est délivrée pour 5 ans. L'autorisation délivrée par l'ASN à la Société arrive à expiration le 29 mars 2016. Celle octroyée à la société Axe (sous-traitant de la Société) arrive à expiration le 02 juillet 2018. L'incapacité pour le Groupe d'obtenir ou de maintenir cette autorisation ASN nécessaire à ces activités de production et de conception pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

La Directive 97/43/Euratom du Conseil du 30 juin 1997 relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'expositions à des fins médicales impose aux acquéreurs d'un appareil EOS de déclarer l'installation de leur EOS auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le Groupe doit donc veiller à ce que son produit réponde aux spécificités imposées par cette directive telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Union Européenne. Compte tenu du faible dosage en rayons X des examens de radiographie réalisés grâce à un EOS, le Groupe estime répondre aux spécificités requises dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne. Toutefois ce n'est pas le cas en Allemagne où le Groupe a entrepris des démarches auprès des autorités compétentes afin qu'elles acceptent de modifier leurs spécifications afin que la technologie du Groupe puisse y répondre.

4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Les polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Branche	Compagnie	N° de police	Niveau de couverture
Multirisques entreprises	AXA	3 126 732 804	Matériels/Mobilier : 1 500 000€ Support informations : 17 274€ Frais et pertes : 300 000€ Recours des tiers : 1 183 184€ Matériels/Mobilier: 250 000€
	AXA	5200416905	Matériels/Mobilier : 30 000€ Support informations : 15 000€
Flotte automobile	AXA	3 928 616 104	5 véhicules
Marchandises transportées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	Transport aérien, maritime ou terrestre : 1 000 000 € / expédition Transport privé : 100 000€
Marchandises Stockées	ACE EUROPE	FRCGNA11758	500 000€ par site – 8 sites
Congrès	ACE EUROPE	FRCGNA11758	200 000€
RC professionnelle	AXA	5 175 963	RC avant livraison: 6 000 000€/sinistre RC après livraison : - 3 000 000 €/an et /sinistre hors NA - 1 524 490€/an et/sinistre in NA
	AXA	5270036304	RC avant livraison : 9 100 000€/sinistre RC après livraison : 2 200 000€/ an hors Aesculape AG RC après livraison : 10 000 000€/ sinistre, 20 000 000€/ an hors Aesculape AG
RC des dirigeants	AIG	7.902.286	5.000.000€

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 30k€, 48k€ et 96k€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014.

Par ailleurs, les marchandises stockées chez les sous-traitants sont assurées par les sous-traitants eux-mêmes. Une attestation d'assurance leur est régulièrement demandée.

4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Document de référence, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent Document de référence.

Toutefois, EOS Imaging a introduit devant l'Office Européen des Brevets deux procédures d'opposition à l'encontre de brevets européens dont elle estime qu'ils ont été indument délivrés à la société BRAINLAB, afin d'en obtenir l'invalidation. A l'exception de ces procédures toujours pendantes devant l'Office Européen des Brevets, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige en matière de propriété industrielle.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 53
5.2 INVESTISSEMENTS 55

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est : EOS imaging.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EOS imaging a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 349 694 893.

5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 8 février 1989 sous la dénomination sociale *Biospace Instruments* et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 8 mars 1989.

La Société a une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation (soit jusqu'au 8 mars 2088), sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

EOS imaging est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé au 10 rue Mercoeur 75011 Paris – téléphone : 0 1 55 25 60 60.

5.1.5 Evénements marquants dans le développement du Groupe

1989 : Création de la Société Biospace Instruments par Georges Charpak, Prix Nobel de Physique 1992.

1999 : Marie Meynadier en prend la direction et développe sur le marché international une première société d'imagerie pour la recherche pharmaceutique, rapidement profitable, filiale qui sort du Groupe en 2007.

2000-2004 : En parallèle, des travaux préliminaires de preuve de concept sont menés sur l'imagerie médicale appliquée à l'orthopédie. Ils conduisent au prototypage et essais cliniques d'une première version d'EOS.

2005 : Le Groupe s'engage pleinement dans le développement de la technologie EOS avec une première levée de fonds de 7,5 millions d'euros menée par Edmond de Rothschild Investment Partners avec UFG et COFA Invest, le fonds d'investissement du Pr Cotrel, fondateur de Sofamor Danek (devenu en 1999 la branche Spine de Medtronic).

2007 : Le Groupe lève 12 millions d'euros auprès des sociétés de capital-risque historiques, de NBGI Ventures et de Crédit Agricole Private Equity. Premières ventes des équipements EOS. Obtention des premières autorisations de mise sur les marchés européens et américains pour la plate-forme matérielle EOS.

2009-2011 : Autorisations de mise sur les marchés européens et américains des applications logicielles 3D associées.

2010 : le Groupe prend le nom d'EOS imaging. EOS est utilisé en routine clinique dans des hôpitaux aux Etats-Unis, au Canada et dans six pays européens. Troisième tour de financement avec l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignation aux côtés des actionnaires historiques dans une levée totale de 12,3 millions d'euros.

Fin 2011 : le Groupe compte une base installée de 42 équipements dans des hôpitaux, cliniques et centres de radiologie dans 10 pays.

Fev 2012 : Introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

Sept 2012 : Entrée en Asie avec une première installation au sein du National University Hospital (NUH) de Singapour

Dec 2012 : Première installation en Scandinavie.

Oct 2013 : Obtention des autorisations réglementaires de commercialisation des équipements EOS au Japon.

Nov 2013 : Acquisition de la société OneFit Medical qui développe et commercialise des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient.

Dec 2013 : Première installation au Japon, second marché après les USA en imagerie médicale.

Mars 2014 : EOS imaging obtient le marquage CE pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche.

Avril 2014 : EOS imaging obtient les autorisations réglementaires de commercialisation à Taiwan.

Avril 2014 : EOS imaging est éligible au dispositif PEA-PME.

Septembre 2014 : EOS imaging obtient les autorisations réglementaires de commercialisation au Brésil.

Octobre 2014 : 100ème installation du système EOS.

Octobre 2014 : EOS imaging obtient les autorisations réglementaires de commercialisation en Corée du Sud.

Décembre 2014 : EOS imaging obtient l'agrément de la FDA pour hipEOS, premier logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche.

Janvier 2015 : EOS imaging se dote de moyens financiers complémentaires par émission d'un emprunt obligataire de 15m€, en trois tranches de 5m€, les seconde et troisième tranches étant optionnelles.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Immobilisations brutes (Normes IFRS, en K€)	Exercice 2014 12 mois Consolidé	Exercice 2013 12 mois Consolidé	Exercice 2012 12 mois Consolidé
Immobilisations incorporelles	920	871	412
Immobilisations corporelles	475	827	173
Immobilisations financières	90	20	4
TOTAL	1.485	1.718	589

Investissements incorporels

Les investissements incorporels sont principalement constitués de frais de développement, de brevets ainsi que d'achats de logiciels.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe f - « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Investissements corporels

Les investissements corporels sont principalement constitués de frais d'agencements et matériel de bureau et informatique.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe g – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence

Investissements financiers

Les investissements financiers sont principalement constitués du dépôt de garantie des locaux.

Leur détail par nature est présenté dans le paragraphe h – « Actifs financiers et autres actifs » de l'annexe aux comptes consolidés présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

Par ailleurs, comme exposé dans le paragraphe e – « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidée présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence, la Société a acquis, le 27 novembre 2013, 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser à OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 m€ a été réduit de 750 k€. Au regard des avantages économiques futurs que le groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la société ONEFIT Médical, le prix d'acquisition de 5 millions

d'euros incluant la totalité du complément de prix a été maintenu, la différence ayant été comptabilisée en produits financiers.

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

EOS imaging a constitué une équipe de 39 ingénieurs de recherche et développement basée en France, à Paris et Besançon.

En 2014, la Société a poursuivi ses programmes de développement orientés vers la mise au point de nouvelles fonctions logicielles et matérielles associées à EOS et visant des applications spécifiques aux pathologies ostéo-articulaires.

Dans le cadre du programme Européen Eurostar lancé en 2012 en collaboration avec deux partenaires allemands, EOS imaging a finalisé ses travaux de développement d'une solution logicielle de simulation d'intervention chirurgicale avec pose d'implants orthopédiques. HipEOS, une solution logicielle de planification chirurgicale de pose de prothèse de hanches est une première application de ces travaux. Elle est commercialisée depuis septembre 2014 en Europe.

La société a également poursuivi un projet initié en 2012 consacré à la prédiction par le système d'imagerie EOS du risque fracturaire chez l'adulte vieillissant. Ce projet repose sur l'analyse micro- et macro-architecturale. Financé par le FUI, il regroupe des partenaires académiques, cliniques et industriels.

Par ailleurs, un nouveau programme, lancé fin 2013 et axé sur le développement d'une solution innovante d'échanges de données patients entre les différents acteurs du parcours de soin s'est poursuivi au cours de l'exercice. Développé en collaboration avec l'APHP, un CHU lorrain, un industriel français et un centre de radiologie privée, ce projet a été présenté dans le cadre d'un appel à projet pour « le développement de services numériques pour la santé et l'autonomie ». Il est financé par le programme « Investissements d'Avenir » dédiés au développement de l'économie numérique, et labellisé Medicen.

Enfin, la société a poursuit ses recherches visant à la réduction du coût de fabrication de son équipement EOS. A ce titre, elle avait obtenu de la BPI en 2013 un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 1,5 m€.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1 DOMAINE D'INTERVENTION.....60
6.2 LE POSITIONNEMENT D'EOS SUR LE MARCHE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL.....70
6.3 UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL.....75
6.4 UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE 80
6.5 DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION 114
6.6 CADRE REGLEMENTAIRE 114
6.7 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2014 120

Le Groupe développe et commercialise EOS, une modalité d'imagerie médicale innovante dédiée aux pathologies ostéo-articulaires, ainsi que des logiciels et instruments personnalisés, fondés sur l'image 2D/3D, et dédiés aux traitements orthopédiques.

EOS est une modalité d'imagerie médicale stéréo-radiographique (SR), unique au monde, qui associe des technologies propriétaires et permet un examen d'imagerie du squelette global, peu irradiant, en deux et trois dimensions.

La station de revue d'images sterEOS associée à EOS permet d'obtenir un modèle 3D personnalisé du patient et un ensemble de données anatomiques 3D.

Le Groupe offre également, via sa filiale oneFIT, un service de reconstruction 3D et de planification 3D de chirurgie de prothèse fondé sur l'image EOS ainsi que des guides de coupe orthopédiques personnalisés, aujourd'hui fondés sur l'image scanner ou IRM.

EOS est utilisé tout au long de la chaine de soin des pathologies du squelette, et en particulier de celles du dos, de la hanche et du genou qui sont les plus fréquentes. L'examen EOS est prescrit pour le diagnostic, la planification d'une thérapie ou éventuelle chirurgie, le contrôle et le suivi post-opératoire. EOS est une approche radicalement innovante de l'imagerie qui offre aux orthopédistes et rhumatologues, par le biais d'un examen rapide et peu irradiant, un bilan complet en deux dimensions (2 clichés, face et profil) du corps entier, une modélisation 3D du patient en position fonctionnelle (debout, assis), la seule possible à ce jour à l'échelle du dos ou de la jambe, et les paramètres cliniques associés qui permettront la planification ou le contrôle post-opératoire. Ces capacités sont actuellement complétées par une offre de logiciels et consommables associée.

Le positionnement d'EOS comme outil de compétitivité, de productivité et d'amélioration de la qualité de soin est stratégique alors que le vieillissement, la sédentarité et la surcharge pondérale viennent accélérer la fréquence des maladies articulaires et le besoin en chirurgies de prothèse. La productivité des centres d'imagerie qui fournissent les images médicales sur lesquels s'appuient ces thérapies est également un enjeu auquel EOS, qui permet un examen rapide, apporte des réponses concrètes.

La vision globale EOS permet d'apprécier les relations entre les articulations du dos, de la hanche et du genou, nécessaires à une bonne compréhension des maladies articulaires.

La modélisation 3D du patient permet d'observer pour la première fois, en position debout, les articulations en 3D globalement, et d'obtenir les paramètres cliniques du patient, avec une meilleure précision que celle permise par les techniques radiographiques standard. Les marqueurs anatomiques 3D issus d'un examen EOS ouvrent également la voie au développement de logiciels et d'objets 3D pour une médecine orthopédique personnalisée.

Ces fonctionnalités radicalement innovantes apportées par EOS sont associées à une réduction importante de la dose d'irradiation délivrée au patient, qui se situe drastiquement en dessous de toutes les technologies utilisées à ce jour pour les besoins couverts par EOS.

Le Groupe dispose ainsi de nombreux atouts pour devenir la référence dans le domaine de l'imagerie médicale orthopédique.

EOS est un produit unique au monde.

Parfaitement adapté aux besoins des orthopédistes et des radiologues, EOS est la seule technologie permettant de réaliser une image stéréo-radiographique et d'obtenir une image 3D globale du squelette du patient en position debout : le modèle personnalisé de chaque patient permet de s'assurer d'un traitement adapté tout au long de la chaine de soin. Les technologies mises en œuvre dans EOS sont brevetées.

EOS cible un marché de plusieurs milliards de dollars.

EOS imaging cible un marché potentiel estimé de 12,000 équipements au niveau mondial, soit 6 milliards de dollars en potentiel de placement d'équipements et une activité de revenus récurrents de 500 millions de dollars pour les activités de maintenance et de 1 milliard de dollars pour des services logiciels et instruments associés.

EOS est une modalité d'imagerie nouvelle qui n'a actuellement pas d'équivalent sur le marché. L'estimation de 12.000 sites dans le monde ayant une activité d'imagerie orthopédique qui justifie l'acquisition d'un équipement tel qu'EOS correspond au marché potentiel en nombre d'équipements pour une pénétration de 100%. Comme pour toute innovation, la vitesse de pénétration dépend de nombreux paramètres (dont le coût d'acquisition de la machine, l'environnement économique des clients…) et le Groupe ne donne pas d'indication sur la vitesse d'adoption attendue et sur le taux de pénétration objectif sur ce marché potentiel.

EOS bénéficie de codes de remboursement

EOS est un équipement de stéréoradiographie par rayons X. A ce titre, les actes réalisés à l'aide du système EOS bénéficient de codes de remboursement déjà existants dans tous les pays de commercialisation actuels pour les examens radiographiques conventionnels.

L'examen EOS est ainsi coté sur la base des codes existants pour les clichés face et profil localisés et combinés, le cas échéant pour le cliché corps entier.

La création de nouveaux codes de remboursement nécessite en France et d'une manière générale dans de nombreux pays des études médico-économiques qui, dans le cas des mesures d'impact d'un dispositif d'imagerie sur les chirurgies orthopédiques, sont particulièrement longues. Le Groupe bénéficie aujourd'hui de codes de remboursement existants qui lui permettent d'exploiter sa technologie sans attendre le résultat de telles études.

Un groupe qui accélère sa commercialisation.

- EOS a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans la plupart des grands marchés dont les Etats-Unis, le Japon et l'Union Européenne,
- EOS a été utilisé sur plus de 800,000 procédures à ce jour,
- EOS est protégé par un solide portefeuille de brevets,
- De nombreux utilisateurs d'EOS sont des leaders d'opinion en chirurgie orthopédique, imagerie et rhumatologie,
- Plus de 130 publications ont été publiées sur EOS dans les journaux scientifiques.

Une équipe de direction de grand calibre.

La direction du Groupe est assurée par une équipe forte d'expériences professionnelles solides, accumulées dans le contexte de grands groupes (General Electric, Stryker,…) et dans celui de PME technologiques, et qui combine une expérience sectorielle en imagerie médicale et chirurgie orthopédique particulièrement pertinente pour le succès du Groupe.

6.1. DOMAINE D'INTERVENTION

6.1.1 Les maladies ostéo-articulaires, la chirurgie orthopédique et les enjeux associés

Les maladies des os et articulations, dites maladies ostéo-articulaires (ou musculo-squelettiques), sont des pathologies associées, dans leur grande majorité, au vieillissement. L'arthrose, dégénérescence du cartilage et de l'os de l'articulation, est la maladie ostéo-articulaire la plus fréquente et touche de 5 à 15% de la population mondiale[1]. Certaines touchent également certaines populations jeunes, particulièrement au moment de la croissance osseuse, telle que la scoliose qui affecte environ 2% des adolescents[2].

[1] Orthopedic Medical Devices, emerging technologies and trends, Frost & Sullivan D135
[2] Voir par exemple http://www.scoliosisjournal.com/content/1/1/2

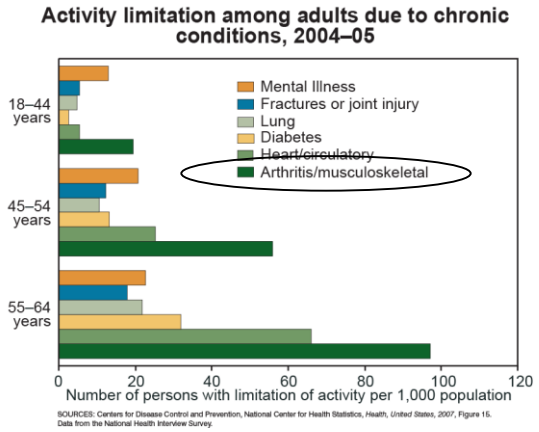

C'est l'une des premières sources de coûts directs de santé publique et la première cause de handicap dans les pays occidentaux (table ci-contre), loin devant les maladies cardiovasculaires et le diabète. La sédentarité, l'obésité, le vieillissement sont des facteurs qui contribuent à la forte croissance de ces maladies chroniques pour lesquelles, après le médicament, la chirurgie orthopédique est souvent la seule thérapie possible.

a. Genou, hanche et dos sont les principales sources des chirurgies orthopédiques

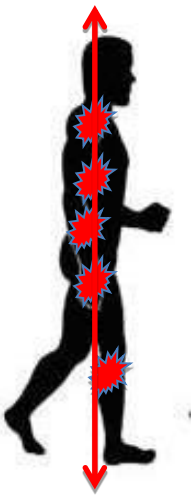

La station debout induit des contraintes fortes sur les articulations du squelette et notamment sur les articulations principales que sont les genoux, les hanches et le dos, qui subissent les effets du poids et par conséquent une dégénérescence plus rapide. L'arthrose et les autres maladies de ces articulations sont de ce fait douloureuses et particulièrement invalidantes en termes de mobilité et d'autonomie. Il est donc naturel que la chirurgie orthopédique soit dans sa grande majorité consacrée à la restauration de ces articulations par pose de prothèses ou implants chirurgicaux, en substitution ou en support à l'articulation malade. En 2012, près de 1,3 millions de prothèses du genou et de la hanche ont eu lieu aux Etats-Unis, ainsi que près de 650'000 chirurgies du dos[3].

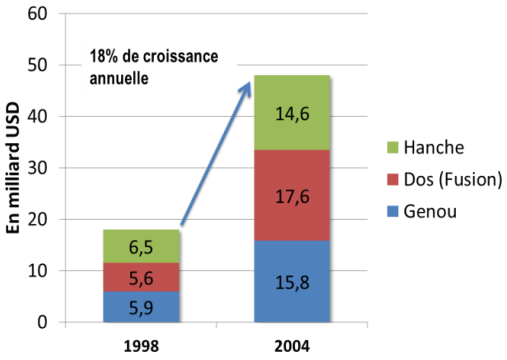

Ces maladies sont associées à de faibles taux de mortalité, mais induisent cependant un coût humain et de santé publique considérable, dont la croissance est accélérée par le vieillissement de la population combiné à l'augmentation des problèmes de surpoids. L'évolution du coût des principales chirurgies du dos, du genou et de la hanche aux Etats-Unis de 1998 à 2004[4] montre une croissance de 18% par an des dépenses directes associées à ces thérapies. Les coûts indirects des maladies sont actuellement chiffrés en centaines de milliards de $ dans ce pays[5].

[3] Données Medicare-Medicaid 2012
[4] Source : Agency for Healthcare Research and Quality, Healthcare Cost and Utilization Project, Nationwide Inpatient Sample, 1998-2004; cité dans "The Burden of Musculoskeletal Diseases in the United States, Copyright 2008"
[5] The Burden of Musculoskeletal Diseases in the United States, Copyright 2008

Ces besoins médicaux continuent à croître à un rythme élevé pour les raisons déjà citées, ce qui constitue un enjeu de santé publique et d'organisation de la chaîne de soin. On estime que le nombre de chirurgies de hanche et/ou de genou par chirurgien et par an pourrait croître d'un facteur 3 aux Etats-Unis sur la période 2010-2020[6].

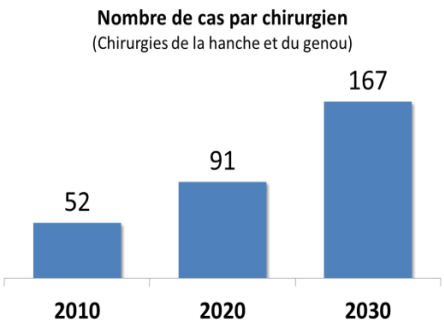

Face à cette augmentation des volumes de chirurgie orthopédique, les réponses chirurgicales possibles font face à deux enjeux :

- **le choix de la bonne thérapie chirurgicale**: c'est particulièrement le cas pour la chirurgie du rachis, pour laquelle de très nombreuses solutions chirurgicales sont actuellement possibles et les taux de succès largement perfectibles
- **l'efficacité « zéro défaut »** : un énorme défi compte tenu de la croissance des chirurgies de la hanche et du genou, de la pression budgétaire et de la démographie médicale.

L'imagerie médicale, sur laquelle sont fondés le diagnostic, la stratégie, une partie de l'exécution de la chirurgie et le suivi de la chirurgie, a un rôle critique dans cette chaîne de soin.

b. Les pathologies et la chirurgie du dos

Chaque année, 12 à 15% des habitants des Etats-Unis consultent leur médecin pour un mal de dos[7]. Ces pathologies sont soit de nature dégénérative (vieillissement du disque par exemple), soit de nature déformative (scoliose de l'adolescent ou de l'adulte). Du fait de la structure de la colonne vertébrale, les chirurgies sont complexes et consistent dans la plupart des cas à « fusionner » les vertèbres affectées. Dans les cas de scolioses sévères, la fusion se fait sur la majeure partie de la colonne vertébrale (exemple ci-contre) par le biais de chirurgies longues et coûteuses[8] . Des alternatives à la fusion sont possibles pour les cas moins sévères, telles que la pose de disques artificiels ou de dispositifs maintenant la mobilité entre les vertèbres.

Le diagnostic et le choix d'une stratégie chirurgicale doivent donc être fondés sur une information aussi détaillée que possible. Le chirurgien doit être en mesure d'apprécier la problématique globale (compréhension des déséquilibres du bassin, différence de longueur des jambes….) et la situation spécifique à chaque étage de la colonne.

[6] Kurtz SM et al. American Academy of Orthopaedic Surgeons 2006 meeting; March 22-24, 2006; Chicago, IL. Scientific exhibit 53 and Shortage of orthopedic surgeons projected in the US; *Rheumawire > News;* Mar 27, 2006

7 National Center for Health Statistics, National Ambulatory Medical Care Surgery.

[8] Le coût moyen par patient pour un traitement chirurgical d'une scoliose idiopathique aux Etats-Unis entre 2004 et 2006 est de 113 303$ (variation des coûts allant de 103 256$ dans l'ouest des USA à 152 637$ dans le sud des USA) . Daffner et al, Spine, 15 May 2010 - Volume 35 - Issue 11 - pp 1165-1169

c. Les pathologies du genou et de la hanche et les poses de prothèses associées

La plupart des chirurgies du genou et de la hanche consistent à remplacer l'articulation par une prothèse totale ou partielle. Le placement de cette prothèse doit être précis pour respecter l'équilibre du patient et éviter les claudications fréquemment liées à une inégalité de longueur de jambe[9], seconde source de procès aux Etats-Unis[10]. Une position adaptée des éléments de la prothèse entre eux, et de ces éléments vis-à-vis du squelette du patient, assure également une meilleure durée de vie de cette prothèse vis-à-vis des phénomènes d'usure. Les principales causes de ré-opération de patients après pose de prothèses du genou ou de la hanche (révision) sont attribuées à des descellements d'implants ou des instabilités dans respectivement 35% et 16% des cas[11] [12] .

Plus de 10%[13] des prothèses actuellement posées dans le pays occidentaux sont des révisions, à savoir de remplacements de prothèses dysfonctionnelles ou usées ; ces révisions sont plus complexes et plus couteuses que les prothèses de première intention. Outre l'usure naturelle, des usures précoces sont parfois observées avec des incidences particulièrement sévères pour la santé des patients.

Le défi de la pose de prothèse de genou et de hanche est donc d'avoir un « plan » précis du patient et, une fois au bloc opératoire, de repérer et positionner les éléments de la prothèse sur un patient couché, de sorte que le meilleur équilibre mécanique possible soit restauré en position debout. Le second défi consiste en l'exécution rapide et contrôlée de ce plan précis, afin d'assurer la qualité et l'efficacité de la chaîne de soin. Le troisième défi est d'en contrôler l'exécution par le biais de mesures indiscutables.

De grands progrès ont été réalisés au cours des dernières années pour améliorer la précision des chirurgies grâce à des outils d'assistance à la chirurgie (navigation) et de robotisation ; mais cette précision n'a de valeur que si elle exécute un plan opératoire lui-même adéquat et précis. Ce plan se fonde sur une image médicale pré-opératoire qui devient donc critique pour le succès de la chirurgie.

La qualité du plan opératoire, de son exécution et des suites de la chirurgie sont des enjeux médicaux et économiques pris en compte dans les programmes mis en place par les organismes payeurs pour mieux intégrer et coordonner l'offre de soins autour du patient, et par là même se doter des outils nécessaires à une mesure et une amélioration des parcours de soin. Ceci donne lieu, aux Etats-Unis par exemple, à la mise en place des ACOs (Accountable Care Organizations) ou à la recherche de modes de remboursement fondés sur des parcours de soin de plus en plus longs, et qui transfèrent aux hôpitaux la responsabilité des risques de complications et de reprises chirurgicales associées. EOS, qui permet à la fois de planifier précisément un objectif de chirurgie et d'être en mesure de vérifier l'écart une fois la chirurgie effectuée, est une modalité d'imagerie particulièrement pertinente dans ce contexte.

---

[9] Konyves 2004_JBJS_ "The importance of leg length discrepancy after THA" – cette étude sur 90 patients montre que 82 d'entre eux ont un rallongement de 1mm à 16mm de la jambe opérée lors d'une pose de prothèse de hanche

[10] Medical Malpractice in Hip and Knee Arthroplasty Ashish Upadhyay, MD, MS, Sally York, MN, RNC, William Macaulay, MD, Brian McGrory, MD, Jennifer Robbennolt, PhD, JD, B. Sonny Bal, MD, MBA. The Journal of Arthroplasty Volume 22, Issue 6, Supplement , Pages 2-7.e4, September 2007

[11] Bozic et al, JBJS, 91 (2009):128-133.

[12] Bozic et al, Clin. Orthop. Relat. Res. 468 (2010): 45--51

[13] Cf. par exemple PMSI 2009 en France

d. L'imagerie orthopédique aujourd'hui et les problèmes non résolus

Le graphique ci-après montre les principales modalités disponibles pour analyser les pathologies ostéo-articulaires. Alors que les IRM et ultrasons sont essentiellement utilisés pour analyser les cartilages, ligaments, disques et autres tissus mous, les appareils utilisant les rayons X constituent le principal appareil d'analyse des os.

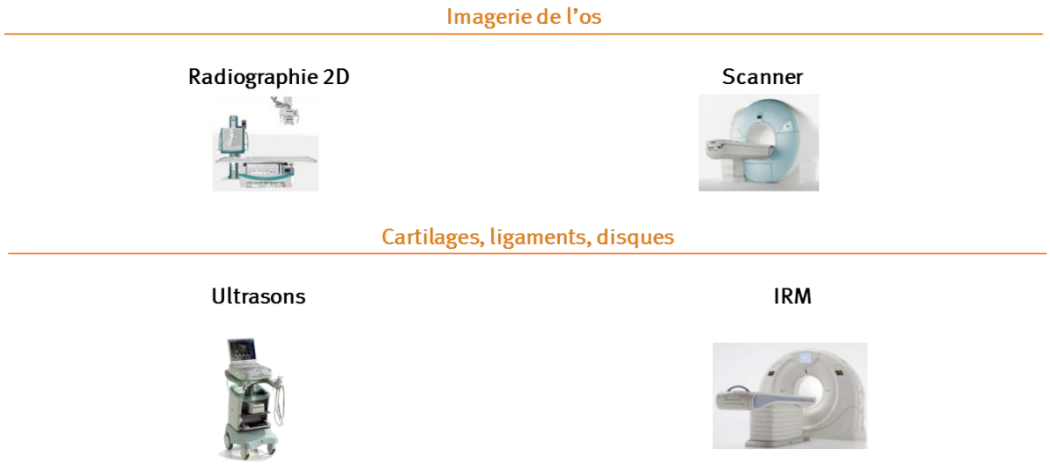

Ces rayons X sont utilisés sous la forme de radiographies 2D (historiquement faites sur des films, désormais obtenus directement ou indirectement sous forme numérique). Les rayons X fournissent des images à deux dimensions. Le scanner, qui utilise également des rayons X, permet de réaliser une analyse en coupe et, plus rarement, en trois dimensions. Il présente en revanche les inconvénients d'être fortement irradiant et d'examiner le patient en position couchée, ses articulations n'étant pas dans leur position « fonctionnelle », debout.

Scanner et radiographie constituent donc des solutions insuffisantes et inadéquates au besoin de la chirurgie orthopédique.

e. Des erreurs de calculs trop fréquentes avec la radiographie standard

Actuellement, l'imagerie orthopédique se fonde le plus souvent sur une radiographie 2D permettant de visualiser la zone problématique de face, puis éventuellement de profil. Ces clichés sont pris debout pour bien visualiser la situation avec le poids du patient. C'est alors au chirurgien orthopédique de reconstituer mentalement la complexité de l'articulation en trois dimensions : dans la mesure où les clichés face et profil ne sont pas pris simultanément, et où le 3D n'est que mental, cette reconstitution est approximative et ne permet pas de mesure. Le chirurgien déduit également des clichés 2D les dimensions et angles pour la réalisation de la chirurgie : choix de la prothèse, positionnement, etc….

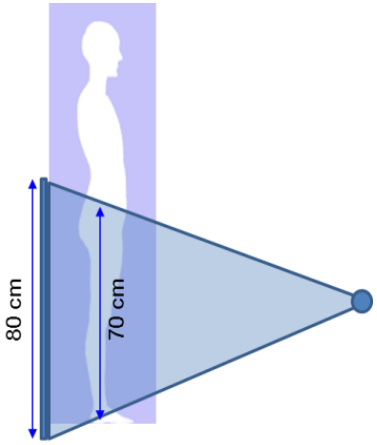

Lors d'une radiographie 2D, l'image est une projection du squelette : certaines mesures sont donc faussées par cette projection, et certaines dimensions ne peuvent pas être mesurées. L'agrandissement est également source de mauvaise appréciation médicale, comme le montre le schéma ci-contre et notamment l'image montrant la taille d'un fémur sur une image en 2D et le fémur en taille réelle en sombre. Les détecteurs de rayons X standard sont de petite taille (43 cm) et nécessitent la prise de plusieurs images successives pour reconstituer le membre observé. Ceci est fait par une technique qui consiste à coller, littéralement ou numériquement, des clichés de petite taille pour obtenir un cliché de grande taille. De nombreuses erreurs, et une perte de temps importante, restent associées avec ce collage (« stitching »)[14].

Malgré ces limitations, les outils de radiographie 2D n'en restent pas moins les outils fondamentaux à partir desquels les orthopédistes conduisent leur diagnostic et planifient les stratégies chirurgicales. Ils sont également systématiquement utilisés lors des examens à visée diagnostique, comme le montre le graphique ci-après qui indique, sur un échantillon de 225 chirurgiens orthopédistes américains, combien d'entre eux prescrivent une radio 2D pour les grandes pathologies ostéo-articulaires[15].

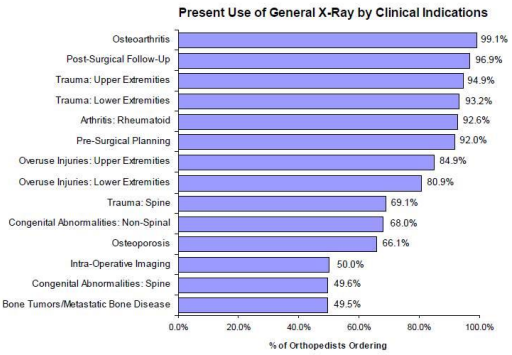

Le scanner : patient couché, irradiation

Si le chirurgien souhaite plus de précision sur l'arrangement tridimensionnel de la zone à traiter dans le cadre de la planification de sa stratégie chirurgicale, il est possible de réaliser des vues en 3D avec un scanner. Cependant, ce mode d'imagerie, outre sa forte irradiation, impose des clichés du dos ou de la jambe en position couchée : par conséquent, chaque os est parfaitement représenté mais la position relative de chaque os dans l'articulation est modifiée, et certaines mesures nécessaires à la chirurgie ne peuvent pas être faites.

En outre, la dose d'irradiation induite par le recours accru au scanner constitue un sujet de préoccupation majeur, notamment aux Etats-Unis. L'augmentation de la dose moyenne d'irradiation liée aux utilisations médicales a été évaluée à près de 500% au cours des 25 dernières années[16]. Selon

[14] Diagnostic errors from digital stitching of scoliosis images - the importance of evaluating the source images prior to making a final diagnosis. Supakul et al. Pediatr Radiol 2012.

[15] IMV Orthopedic Imaging report, 2007

[16] National Council on Radiation Protection report no. 160, National Council on Radiation Protection and Measurements, 2009

certaines estimations, l'utilisation des scanner sur la seule année 2007 aux USA pourrait être à l'origine de 29.000 cas de cancers aux Etats-Unis dans le futur[17].

Ni la radiologie 2D, ni le scanner ne répondent réellement aux besoins de l'orthopédie qui n'a, jusqu'ici, pas bénéficié d'une imagerie spécialisée ou innovante pour répondre à ses besoins spécifiques.

6.1.2 La technologie EOS

EOS est une modalité d'imagerie innovante, mise au point à partir des inventions de Georges Charpak sur les détecteurs et de travaux menés par des laboratoires académiques à Paris et Montréal. EOS s'est à l'origine appuyé sur l'expérience de deux médecins, l'un radiologue, l'autre orthopédiste. Le premier, le Professeur Gabriel Kalifa, spécialiste de la radioprotection, souhaitait réduire l'irradiation médicale reçue par les patients lors d'examens radiologiques. Le second, le Professeur Jean Dubousset, expert incontesté de la chirurgie orthopédique du rachis, a démontré que la scoliose de l'adolescent devait être traitée dans sa globalité et en 3D. C'est ainsi qu'est né EOS, sur une idée simple : permettre aux médecins de disposer d'une image 3D précise du squelette de chaque patient en position debout et à faible dose d'irradiation.

Une vidéo présentant la technologie EOS est disponible sur le site du Groupe à l'adresse suivante : http://www.eos-imaging.com/en_EN/products/eos.html

a. Une idée simple : des images plus globales, moins irradiantes et la troisième dimension

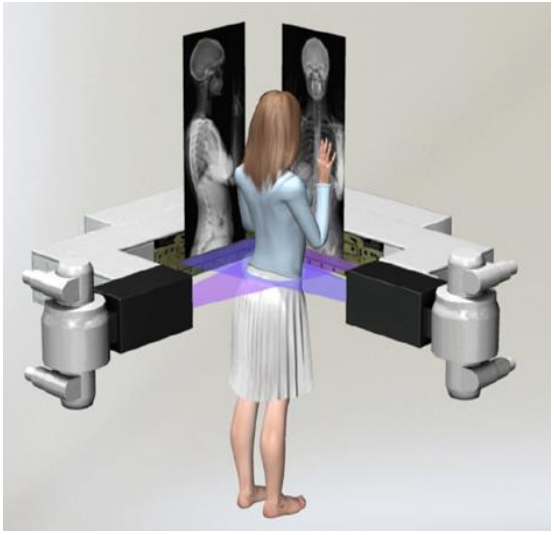

Le concept EOS est simple. Positionné debout dans un EOS, le patient reçoit un examen radiographique du corps entier simultanément de face et de profil; l'examen peut être réduit à une partie du corps sélectionnée, comme par exemple la colonne vertébrale ou la jambe, si la radiographie du corps entier n'est pas nécessaire. Il est réalisé par balayage de deux pinceaux très fins de rayons X, et prend moins de 20 secondes pour un corps entier. Dans un second temps, les deux images numériques ainsi obtenues sont traitées sur une station informatique pour modéliser de manière personnalisée le squelette du patient (rachis et/ou membre inférieurs) en 3D.

[17] Amy Berrington de Gonzalez, Journal of the National Cancer Institute, Vol 101, (3),2009.

EOS: Session d'acquisition sterEOS: modélisation 3D et calculs

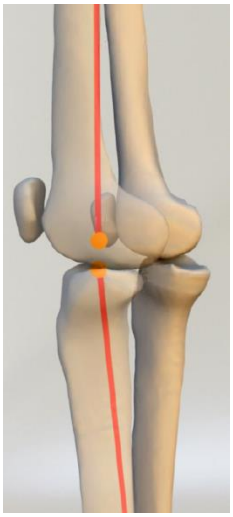

Le bilan EOS complet inclut les images radiographiques corps entier, le modèle 3D spécifique à chaque patient et un rapport incluant les paramètres cliniques nécessaires au diagnostic, à la chirurgie, et au suivi, paramètres qui sont calculés automatiquement. Il permet un suivi d'imagerie complet et précis tout au long de toute la chaine de traitement du patient, depuis le diagnostic et la décision éventuelle de chirurgie jusqu'à la préparation, la réalisation de cette chirurgie ainsi qu'au suivi post-chirurgical.

EOS est la seule modalité d'imagerie qui permette l'examen 3D du corps entier du patient en position debout et le calcul associé d'angles et de dimensions précis pour prévoir une chirurgie pertinente.

b. EOS : Une technologie de détection de rayons X brevetée, issue d'un prix Nobel

La technologie de détection d'EOS est fondée sur les travaux du prix Nobel Georges Charpak et a été adaptée par le Groupe à la radiographie médicale. Elle permet la réalisation d'images radiographiques de très grand format par balayage du patient de la tête aux pieds par un pinceau fin de rayons X, qui sont reçus par le détecteur dont le principe a valu à Georges Charpak son Prix Nobel.

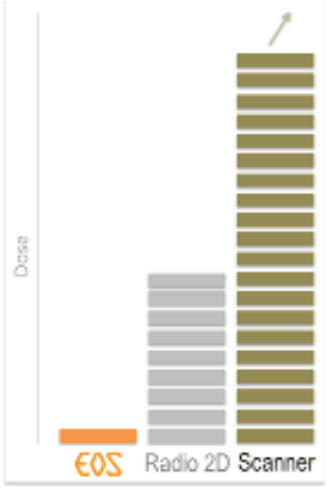

Cette technologie de détection brevetée conduit à une suppression très significative du « bruit » dans l'image, associée à une amplification du signal interne au détecteur : ceci permet l'obtention d'images radiographiques à des doses réduites de 50 à 85% vis-à-vis des techniques de radiographie existantes. En 2013, le Groupe a franchi une nouvelle étape avec la mise au point d'une option Microdose qui permet de diminuer la dose d'un facteur supplémentaire de 5 à 7 (cf. paragraphe 6.3.3).

Cette réduction de dose est particulièrement importante pour les maladies ostéo-articulaires de déformation (scolioses…) qui nécessitent un suivi fréquent des patients. EOS permet d'envisager, par exemple, un suivi plus fréquent pendant les périodes les plus sensibles telles que les périodes de croissance pour les scolioses des adolescents.

c. Une technologie logicielle qui permet le 3D en position debout : la station sterEOS

Après la réalisation d'images de grand format avec la technologie de détection précitée, une étape de reconstruction du squelette en 3D est menée sur une station informatique. Cette seconde technologie clé d'EOS permet la reconstruction 3D du squelette à partir de seulement deux vues 2D. Cette technologie qui fait l'objet de plusieurs brevets, a été développée en collaboration avec deux équipes académiques de renommée internationale, le Laboratoire de Biomécanique de l'ENSAM à Paris et le Laboratoire d'Imagerie Orthopédique de l'ETS à Montréal. Les logiciels qui mettent en œuvre cette technologie sont produits par le Groupe et intègrent des fonctions développées par ses deux partenaires.

La technologie 3D d'EOS mise en œuvre dans la station sterEOS est fondée sur des méthodes de modélisation biomécanique et de traitement statistique avancées qui permettent, à partir de quelques points anatomiques la reconstruction 3D de la surface de l'os.

Cette technologie permet de visualiser en 3D le squelette, mais également d'extraire automatiquement, du modèle 3D personnalisé, sans besoin de saisie manuelle d'un opérateur, toutes les mesures (dimensions, angles, etc…) nécessaires au diagnostic, à la planification chirurgicale et au contrôle post-opératoire.

Cette dernière capacité est liée à la nature particulière du modèle personnalisé 3D d'EOS, qui inclut au sein de l'image les données anatomiques pertinentes (là où le scanner, par exemple, ne rend qu'une information image sans y associer de données anatomiques). Ceci rend le modèle personnalisé 3D d'EOS particulièrement puissant, non seulement pour en extraire automatiquement les grandeurs cliniques nécessaires à la planification, mais aussi pour son exploitation ultérieure dans la simulation chirurgicale ou au pronostic de fracture.

La validation de la technologie EOS de reconstruction 3D, qui est brevetée, a fait l'objet de multiples publications dans des revues prestigieuses (cf. paragraphe 6.3.3).

L'ensemble constitué d'EOS et d'une (ou plusieurs) stations sterEOS constitue l'offre de base du Groupe. Elle est vendue aux hôpitaux et centres de soin, les revenus correspondants étant comptabilisés en «Ventes d'équipements » (cf 6.3.1)

d. Des logiciels métier modulables et des consommables associés: la filiale oneFIT

Le modèle 3D de chaque patient est disponible pour alimenter les différents outils et logiciels qui sont ou seront utilisés par les chirurgiens pour le diagnostic, la planification, la réalisation et le suivi de la chirurgie. Le Groupe s'est engagé dans le développement d'un portefeuille d'application métier qui sont autant de réponses aux besoins précis des orthopédistes dans les parcours de soin orthopédiques du rachis, de la hanche et du genou, tels que

- La planification chirurgicale 3D
- La simulation chirurgicale 3D
- Le suivi longitudinal du patient
- Le pronostic d'évolution de la pathologie ostéo-articulaire.

Ces développements se font pour partie au sein de la société EOS imaging, mais ont également motivé l'acquisition fin 2013 de la société oneFIT Medical, éditeur de logiciels et fabricants d'instruments personnalisés dédiés à la chirurgie orthopédique, qui fait désormais partie du Groupe. Le Groupe dispose ainsi, aujourd'hui, d'une capacité stratégique pour le développement de solutions dédiées dans le domaine de la chirurgie du rachis et de prothèse de hanche et de genou.

Les produits correspondants sont commercialisés postérieurement à l'acquisition d'un équipement EOS par le centre de soin, sous forme de licences logicielles, d'accès payant par cas, ou de ventes d'instruments à usage unique personnalisés à l'anatomie du patient (cf 6.3.1). Un exemple d'un tel produit est le logiciel de planification de la chirurgie de prothèse de hanche en 3D, hipEOS, mis sur le marché en 2014. Le schéma ci-après illustre le mécanisme de ce service.

e. EOS, un outil d'amélioration de la productivité pour les radiologues

L'examen EOS est rapide[18] car il évite aux manipulateurs les difficultés rencontrées par les technologies existantes, qui nécessitent le collage de multiples images (« *stitching* ») de petit format entre elles pour obtenir un grand format, de même que la prise successive de clichés.

EOS permet ainsi une accélération du temps moyen pour un examen complexe. Cet avantage est considérable pour les services de radiologie qui reçoivent, les jours de consultation d'orthopédie, un nombre élevé de demandes d'examens. Les sites utilisateurs EOS font état de pics d'activité journalière pouvant aller jusqu'à près d'une centaine d'examens.

6.2. POSITIONNEMENT D'EOS SUR SON MARCHE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

EOS fait partie, comme la radiologie 2D ou le scanner, de la famille des modalités d'imagerie fondées sur les rayons X, optimales pour l'examen des os. A l'inverse de la radiologie digitale ou du scanner, modalités généralistes qui n'ont pas été développées spécifiquement pour l'examen du squelette, EOS est une modalité d'imagerie spécialisée, dédiée exclusivement à l'orthopédie, à la rhumatologie et aux pathologies du système ostéo-articulaire. La technologie EOS est, de fait, la seule innovation technologique d'imagerie qui ait été développée pour ces applications et invente une nouvelle modalité d'imagerie, la stéréo-radiographie (SR), qui consiste à réaliser simultanément deux images

[18] Une étude menée à l'hôpital Robert Debré de Paris sur une cohorte de 271 patients, et présentée à l'European Society for Pediatric Radiology en 2009, a montré que le temps total d'un examen complexe (face-profil de la colonne vertébrale chez de très jeunes patients) était inférieur à 4 minutes. Ce temps était préalablement à l'installation d'EOS dans le service de l'ordre de 30 minutes. Une étude sur un matériel haut de gamme de radiographie 2D digitale menée par le Groupe à l'hôpital de Groningen (Pays Bas) a mis en évidence un temps moyen de 12 minutes (Moyenne sur 4 patients, de 12'28'' dont 7'05'' pour l'acquisition et 5'23'' pour le stitching)

radiographiques du patient (face et profil), et d'obtenir par modélisation une reconstruction 3D du squelette.

EOS vient donc compléter la palette d'équipements d'imagerie d'un plateau technique d'imagerie intégré à un hôpital, une clinique ou un centre d'imagerie privé. EOS permet à ces plateaux techniques d'offrir une nouvelle modalité particulièrement adaptée aux pathologies ostéo-articulaires. EOS vient en complément des équipements de radiologie classiques, du scanner (tous deux utilisés pour l'examen de l'os) et de l'IRM (utilisée pour l'examen des disques, cartilages, ligaments et autres tissus mous). EOS n'est donc pas en concurrence frontale avec ces modalités existantes.

6.2.1 EOS n'est pas en concurrence frontale avec les sociétés d'imagerie médicales

EOS n'a pas de concurrent direct du fait de sa technologie propriétaire de détection et de reconstruction 3D. Son environnement concurrentiel général est constitué des acteurs de l'imagerie médicale, parmi lesquels des majors : General Electric, Siemens, Philips, Toshiba, Samsung ainsi que des sociétés de taille intermédiaire dont l'offre est en général limitée à la radiologie digitale : Canon, Hitachi, Carestream, Fuji, Agfa, Shimadzu, Mindray.

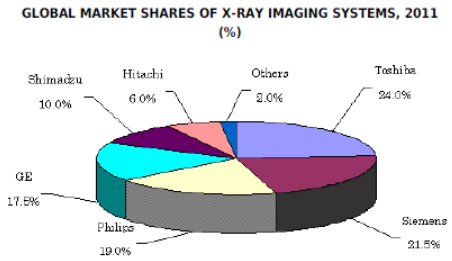

Source: BCC Research

EOS est une nouvelle modalité d'imagerie qui fait le pont entre les marchés de l'imagerie et de l'orthopédie, tous deux estimés à plus de $20 milliards par an (*dont 34% pour l'imagerie diagnostique par rayons X et les scanners)*[19][20].

[19] MaRS Market Insights, December 2009

[20] Zimmer Holdings, Inc. Crédit Suisse Healthcare Conference November 9, 2011

6.2.2 EOS positionne son offre sur un marché mondial total de 12.000 sites correspondant à un marché de plus de $2 milliards par an de vente d'équipements et services associés

EOS vise à commercialiser sa machine auprès des centres de soin ayant une activité ostéo-articulaire et par conséquent intègrent, ou servent, une activité de chirurgie orthopédique.

Ces centres de soin sont soit hospitaliers, soit privés, et équipés de moyens d'imagerie adaptés à leur pratique. Dans certains pays, tels que la France, les plateaux techniques d'imagerie qui servent le besoin des cliniques privées sont en règle générale gérés par des centres privés indépendants de radiologie, adossés aux cliniques auxquelles ils apportent leurs services en imagerie. Dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis, les plateaux techniques d'imagerie sont souvent partie intégrante des hôpitaux ou des « outpatient centers » où les chirurgiens orthopédiques reçoivent leurs patients mais n'effectuent pas de chirurgie.

Afin de définir son marché et d'établir à l'intention de ses forces de vente des objectifs cible, le Groupe a analysé les données publiques d'activité de chirurgies de la hanche, du genou et du dos dans plusieurs pays. Il a retenu comme indicateur d'activité dans le domaine ostéo-articulaire un sous-domaine, la chirurgie orthopédique de la hanche et du genou. L'analyse des données publiques sur la France, l'Allemagne et les Etats-Unis permet de distinguer deux catégories de sites :

- **Cible initiale** : Ces plateaux d'imageries ont un très fort volume d'imagerie ostéo-articulaire. Ce sont les cibles prioritaires de la Société. La technologie EOS leur est attractive en termes de spécifications dédiées à l'orthopédie ou d'accroissement potentiel de leur activité et de leur productivité.

- **Cible moyen terme** : ces sites ont une activité moyenne en imagerie ostéo-articulaire, ils sont susceptibles de s'équiper d'un équipement EOS un peu plus tard que la catégorie précédente. Cependant ils sont démarchés par la Société et certains de ces sites sont déjà équipés d'EOS qu'ils utilisent pour dynamiser leur activité.

Les éléments qui suivent ont pour objectif de donner des éléments de tendance et de quantification du marché cible de la Société. Ces données ne constituent pas un objectif de pénétration de ces marchés par la Société dans les années à venir.

Europe

L'analyse des volumes de chirurgie de prothèse de hanche et genou en France et Allemagne fait ressortir les nombres de cibles ci-dessous, qui ont été extrapolés à l'Europe[21].

[21] Le nombre de « Cibles initiales » correspond au nombre d'établissement réalisant plus de 400 chirurgies par an. Les « Cibles moyen terme » correspondent au nombre d'établissements réalisant de entre 100 et 400 chirurgies par an. Les données sont extraites de : France - PMSI 2009, Allemagne Gemeinsamer Bundesausschuss, Federal Joint Committee, Quality Reports of the German Hospitals
et extrapolées à L'Europe (Europe de l'Ouest : sur la base du pro-rata des populations ; Europe de l'Est estimé à 15% de l'Europe de l'Ouest)

Nombre de cibles	France	Allemagne	Europe (extrapolé)
Cible initiale (entrée sur le marché)	126	307	1350
Cible moyen terme	402	593	3 102
Total	528	900	4 452

Etats-Unis

La même analyse a été faite pour les hôpitaux américains à partir des données de chirurgie[22]. Par ailleurs, le Groupe a retenu pour évaluer le nombre de « outpatient centers », 50% de ceux qui comprennent 3 chirurgiens ou plus[23]. Le volume moyen d'examens de radiographies 2D demandés par mois et par chirurgien aux Etats-Unis (graphe ci-dessous), conduit pour ces sites à plus de 6 000 examens par an.

Mean General X-Ray Procedures per Month

Nombre de cibles	Hôpitaux	Private Practices	Total Etats Unis
Cible initiale (entrée sur le marché)	815	675	1490
Cible moyen terme	1497	1240	2 737
Total	2 312	1915	4 227

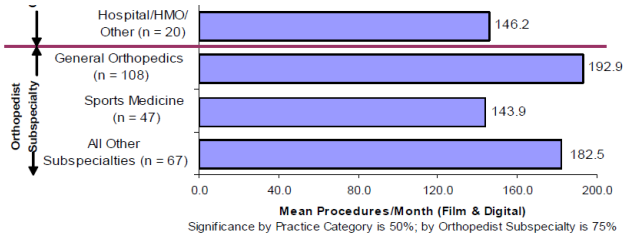

Les volumes de cibles visées par le Groupe aux Etats-Unis sont récapitulés ci-contre.

Reste du monde

Les données de chirurgie sur le reste du monde étant fragmentaires, le Groupe a évalué sur cette zone un marché moyen entre le marché européen et le marché des seuls hôpitaux aux Etats-Unis. Cette évaluation est conservatrice en regard des nombres d'hôpitaux asiatiques et sud-américains, comme montré dans le tableau ci-contre.

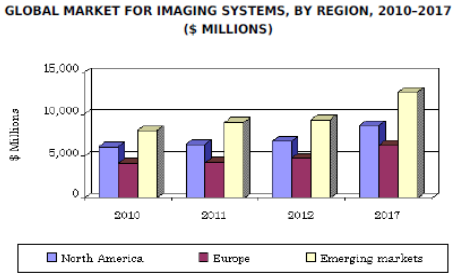

Synthèse

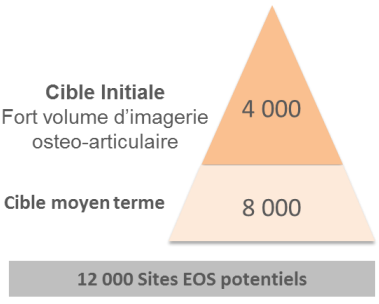

Sur la base d'une analyse détaillée du marché de certains pays, le Groupe estime qu'il peut adresser un marché de 12 000 sites de par le monde, répartis entre 4 000 sites à forts volumes ostéo-articulaire, cibles prioritaires de la Société, et 8 000 sites à volumes moyens.

A titre d'illustration, en France, marché historique de la Société, le Groupe a d'ores et déjà pris une part de marché de 7,6% sur le marché total accessible de 528 sites. Aux Etats-Unis, la technologie EOS a été adoptée par plus de 40 hôpitaux.

[22] Individual patient discharge records (Centers for Medicare & Medicaid Services /State-reported/Veteran's Health Services and Research Administration/ US Army hospital data) 2009
[23] IMV Orthopedic Imaging Market, 2007

Le Groupe estime que la valeur du marché d'équipement correspondant à ces sites, calculé sur la base d'un équipement par site au prix moyen de 500.000 dollars, est de 6,3 milliards de dollars. Le taux de renouvellement des équipements d'imagerie médicale étant actuellement d'environ 7 ans, on peut chiffrer le marché d'équipement annuel adressable par EOS à 901 millions de dollars, en rythme de croisière.

De plus ces équipements nécessitent un contrat de maintenance qui a été estimé sur la base de 10% du prix d'acquisition pour 80% des machines (soit 8% du prix des machines au total), rajoutant un potentiel de revenu de service de maintenance de 504 millions de dollars par an.

Le tableau ci-dessous résume ces estimations de marché potentiel calculé sur le nombre de cibles.

Nombre de cibles	Nb de cibles	Prix moyen par EOS	Valeur du parc d''equipement cible (m$)	Marché annuel (renouvellement tous les 7 ans) en $m	Maintenance (8%)
Cible initiale (entrée sur le marché)	3 853	$ 500 000	1 926	275	154
Cible moyen terme	8 758	$ 500 000	4 379	626	350
Total	**12 611**		**6 306**	**901**	**504**

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans le développement d'offres associées, proposées par cas (pay per use), par licence ou sous forme de consommables, qui représenteront une source de revenu supplémentaire récurrente sur ce potentiel de base installée. Sur la base d'un prix moyen de 250 $ par cas (à comparer au prix actuel de 500 $ environ pour les guides de coupe personnalisés) et du nombre moyen de chirurgies ressortant des analyses faites sur les 3 plus gros pays, le potentiel de revenu sur les 12.000 machines constitue un marché annuel de 1 milliard de dollars.

Nombre de cibles	Nb de cibles	Nb de chirugie par cible par an	Prix prestation par cas	Marché potentiel prestation (m$)
Cible initiale (entrée sur le marché)	3 853	653	$ 250	629
Cible moyen terme	8 758	177	$ 250	388
Total	**12 611**	**323**		**1 017**

Source : Analyses du Groupe sur la base des données de volume de chirurgie en France, Allemagne et USA réalisées sur les établissements retenus en cible.

Le Groupe vise ainsi un marché annuel potentiel total de 2,4 milliards de dollars, incluant les revenus de vente d'équipements, les revenus de maintenance et les revenus récurrents de services logiciels et consommables

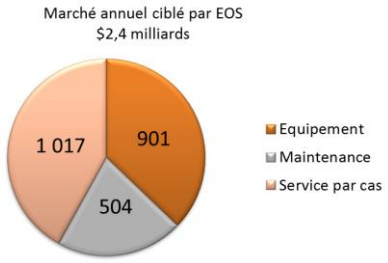

6.3. UNE SOCIETE EN PHASE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

6.3.1 Modèle de revenu diversifié avec un accroissement des revenus récurrents

Le Groupe a développé un modèle économique fondé sur 3 sources de revenus. Les deux premières sources de revenus sont habituelles dans le domaine de l'imagerie médicale. La troisième source de revenus est liée au domaine spécifique d'application d'EOS dans l'orthopédie.

1. **Vente d'équipement** : le dispositif EOS est vendu à un prix unitaire moyen d'environ 500.000 $. Ce prix inclut à la fois l'équipement EOS, son installation (hors préparation de la salle recevant la machine dont les aménagements sont à la charge de l'hôpital), et une (ou deux) stations sterEOS avec les logiciels associés permettant de faire la reconstruction 3D. La formation initiale du personnel sur EOS et sterEOS ainsi qu'une première année de garantie sont incluses dans le prix d'acquisition

2. **Vente de contrat de maintenance** : ces contrats sont usuels dans le marché des équipements médicaux et prennent plusieurs formes mais génèrent annuellement un chiffre d'affaire compris entre 8 et 12% du prix de vente des équipements, soit de l'ordre de 50.000 $ par équipement installé par an. Le Groupe estime, sur la base de ses performances actuelles, que 80% de sa base installée souscrira un tel contrat.

3. **Vente de prestation par cas ou par chirurgie et de consommables associés** : ces nouvelles activités sont en cours de développement dans le Groupe et recouvrent :

(i) des services logiciels de traitement avancé d'images, en particulier autour de la reconstruction 3D: cette activité est mise en place dans la filiale EOS image Canada, dans un premier temps au bénéfice d'essais cliniques, puis sera étendue à l'intention des sites qui ne disposent pas des ressources humaines nécessaires au post-traitement des images
(ii) des prestations de planification chirurgicale et
(iii) des ventes de consommables: instruments personnalisés à l'anatomie du patient, réalisés par impression 3D

Ces deux activités sont développées au sein du Groupe d'une part par la filiale OneFit Médical (ventes auprès des fabricants d'implants), de l'autre par la société EOS imaging (vente auprès des hôpitaux et radiologues).

6.3.2 Une base installée stratégique

EOS dispose à fin mars 2015 d'une base installée de plus de 100 sites dans plus de 20 pays dans les zones Europe/Moyen Orient, Amérique du Nord et Asie/Pacifique.

Plus de 800.000 examens EOS ont été déjà réalisés, tous les équipements étant utilisés en routine.

Le prix de vente moyen est stable depuis 2009 aux alentours de 390.000 €. Tous les équipements EOS installés ont été vendus, le Groupe n'ayant pas pour politique la mise à disposition à titre gracieux, même auprès d'institutions clé et de leaders d'opinion. Le Groupe compte comme clients les institutions les plus prestigieuses au plan mondial en orthopédie et imagerie ostéo-articulaire, telles que l'Hôpital Balgrist de Zurich, leader mondial de la radiologie ostéo-articulaire, ou l' Hospital for Special Surgery de New York, n°1 US depuis plusieurs années en orthopédie. Le groupe compte parmi ses clients 4 des 5 meilleurs hôpitaux américains en orthopédie (classement 2013), six hôpitaux du réseau Shriners, de même que cinq hôpitaux du groupe Assistance Publique/Hôpitaux de Paris.

La technologie EOS a également été retenue par des clients privés non académiques, qui y ont trouvé une réponse à leurs besoins d'imagerie ostéo-articulaire. Des groupes privés de chirurgiens orthopédistes sont ainsi équipés d'EOS aux Etats-Unis, de même que des centres d'imagerie privés en France, Allemagne, Grande-Bretagne, Turquie et Japon.

6.3.3 Une technologie acceptée et une validation clinique avec un recul de plus de 800 000 cas

EOS est utilisé en routine clinique par tous les sites clients. Ceci illustre sa facilité d'utilisation et sa rapidité d'adoption dans les plateaux techniques d'imagerie où il a été installé. EOS est un système conçu et paramétrer pour acquérir des images grand champ (corps entier, dos etc…) et des clichés localisés (hanche, …) du squelette.

- L'expérience des sites utilisateurs montre, qu'outre ses performances techniques, EOS permet d'assurer la prise en charge de flux de patients extrêmement élevés tels que ceux générés lors des consultations hospitalières d'orthopédie.

- L'analyse de l'activité des sites installés montre une activité moyenne de l'ordre de 13 examens par jour, le pic d'activité pouvant aller jusqu'à 87 patients par jour.

Les indications majeures pour lesquelles le système EOS est le plus utilisé, sont :

- La scoliose chez les enfants et les adolescents
- Les pathologies déformatives et dégénératives du rachis chez l'adulte
- Les pathologies des membres inférieurs

a. La scoliose chez les enfants et les adolescents

La dose : un enjeu de santé publique

La scoliose est une déformation du rachis dans les trois plans de l'espace. Elle nécessite d'imager régulièrement (1 à 2 fois par an) le rachis entier des enfants et des adolescents, population très sensible aux radiations. En effet, des publications ont montré que le risque de cancer du sein induit par les radiations est augmenté chez les femmes scoliotiques[24,25]. Diminuer la dose tout en conservant une qualité image satisfaisante est donc un enjeu de santé publique.

Le système faible dose EOS permet, en une seule acquisition et sans « stiching », d'imager le rachis entier avec une réduction de dose de 85%[26] vis-à-vis d'une radiographie à plaques (CR) et de 50% vis-à-vis d'une radiographie digitale[27] avec une qualité image équivalente. Les erreurs diagnostiques potentielles dues au « stiching » et dont le taux reporté est de 16%[28] sont éliminées et la dose est significativement réduite.

En novembre 2013, EOS a encore repoussé les limites en mettant sur le marché la fonctionnalité micro-dose. Cette fonctionnalité permet d'imager, lors des visites de suivi, le rachis des enfants scoliotiques avec 5 à 7 fois moins de dose que le système faible dose EOS. La qualité des images est satisfaisante pour pouvoir suivre les déformations du rachis au cours de la croissance[29]. Le système EOS apporte aux cliniciens la sécurité diagnostique à une dose comparable à sept jours d'irradiation naturelle.

La scoliose : une déformation du dos dans les 3 plans de l'espace

Comprendre la déformation du dos dans les 3 plans de l'espace est essentielle pour mieux appréhender la scoliose et optimiser son traitement. La modélisation 3D sterEOS du rachis à partir des images EOS répond à ces besoins. Dans un premier temps, les équipes universitaires des hôpitaux pédiatriques Robert Debré à Paris et RADY à San Diego, ont montré la fiabilité[30], la reproductibilité[31] et la précision[32] des modélisations 3D du rachis.

L'un des sujets d'intérêt grandissant dans la communauté médicale est l'identification de facteurs pronostiques de progression de la scoliose. Différentes équipes dans le monde y travaillent à partir des images EOS et des informations issues des modélisations 3D qui en résultent. L'équipe de Montréal (Dr Parent)[33] a montré une bonne corrélation entre certains paramètres 3D calculés lors de la première visite et l'évolution dans le temps de la scoliose. Le Dr Parent a reçu au mois d'avril 2014 l'accord de son IRB (Institutional Review Board) pour débuter une étude multicentrique internationale incluant 3 centres américains, un centre français et 3 centres asiatiques, tous équipés d'EOS et de sterEOS, afin de confirmer dans les différentes ethnies la robustesse du facteur prédictif de progression de la scoliose sur un échantillon de 1200 patients. Le Pr Kohler (Hôpital Femme-Mère-Enfants, Lyon) a quant

24 M. Doody et. Al., « Breast Cancer Mortality After Diagnostic Radiography », Spine, Vol. 25, No 16, pp 2052-2063

25 A. R. Levy, et Al, "Reducing the lifetime risk of cancer from spinal radiographs among people with adolescent idiopathic scoliosis" Spine, vol. 21, pp. 1540-7; discussion 1548, 1996.

26 Deschenes et al, Spine 35, no. 9 (2010): 989

27 Dietrich TJ, Pfirrmann CW, Schwab A, Pankalla K, Buck FM. Skeletal Radiol (2013)

28 Supakul et al, Pediatr Radiol (2012)

29 Alison M, Ferrero E, Tanase A, Rega A, Ilharreborde B, Mazda K, Sebag G. Communication at RSNA 2013

30 Iharreborde et al. Spine n°36 (2011)

31 Carreau et al. Spine Deformity (2014)

32 Glaser et al. Spine N°37 (2012)

33 Nault et Parent. Spine (2014)

à lui développé une approche différente à partir d'images EOS sur 58 cas de scoliose et présenté des résultats encourageants au congrès de la SRS 2014.

b. Les pathologies déformatives et dégénératives du rachis chez l'adulte

Les maladies dégénératives du rachis sont caractérisées par une dégradation structurelle et fonctionnelle de la colonne vertébrale. La cause principale de ce phénomène est le vieillissement. Les images corps entier EOS apportent aux chirurgiens une vision globale du patient déterminante dans l'évaluation de ces pathologies. Une large étude rétrospective[34] menée sur 306 patients adultes atteints de scoliose dégénérative, montre que 39% des patients ont eu des complications post-chirurgicales et 29% ont dû être ré-opérés. La mesure des paramètres spino-pelviens de l'équilibre sagittal permet d'éviter ces conséquences post-chirurgicales invalidantes. Une étude de cas montre l'importance de mesurer les paramètres pelviens et posturaux lors de la planification des ostéotomies du rachis[35] et une revue de la littérature menée par le Pr Le Huec[36] démontre le lien entre équilibre sagittal et bénéfices cliniques après une chirurgie du rachis.

Le Dr Obeid, Chirurgien Orthopédiste au CHU de Bordeaux, montre dans une étude conduite sur 28 patients ayant eu un examen EOS[37], que la flexion des genoux (flessum) est correlée au manque de lordose de la colonne vertébrale. L'étude conclut sur l'importance de la prise en compte de la mesure de la flexion des genoux, pour choisir la correction chirurgicale adaptée de la colonne vertébrale (niveau opéré et type d'ostéotomie). Le Pr Le Huec[38], Chirurgien Orthopédiste au CHU de Bordeaux, a validé un paramètre (« FBI » Full Balance Integrated) permettant de prendre en compte la flexion des genoux dans la correction chirurgicale à effectuer au niveau du dos pour obtenir un bon rééquilibrage du patient.

Ce domaine est en plein essor. La capacité d'EOS à acquérir des images corps entier en 20 secondes est un réel progrès pour l'évaluation de la posture du patient[39], et la compréhension des phénomènes de compensation.

c. Les pathologies des membres inférieurs

L'objectif principal de la pose d'une prothèse de hanche ou de genou est de supprimer la douleur du patient engendrée par l'articulation malade et de restaurer fonctionnellement l'articulation de façon durable. Ceci nécessite de mesurer rigoureusement et de façon reproductible différents paramètres caractéristiques des membres inférieurs afin d'optimiser la planification de l'intervention. Aujourd'hui, les images de référence sont les images 2D dont la précision et la reproductibilité n'est pas bonne due au phénomène de parallaxe (la taille de l'image n'est pas à taille réelle). De plus, la torsion des membres inférieurs ne peut pas être mesurée sur des images 2D frontales et nécessite un scanner très dosant.

[34] Charosky et al-Spine n°37(2012)
[35] Le Huec et al – Eur Spine J (2011)
[36] Le Huec et al. Int Orthop (2014)
[37] Obeid et al. Eur Spine J n°20 (2011)
[38] Le Huec et al– Eur Spine J n°20(2011)
[39] Morvan. Eur Spine J n°20 (2011)

d. EOS : un examen précis et reproductible

EOS apporte la précision et la reproductibilité recherchées par les chirurgiens orthopédistes de la hanche et du genou pour mieux caractériser l'articulation avant et après l'intervention puis pour le suivi à long terme. La précision et la reproductibilité des modélisations 3D des membres inférieurs à partir des radiographies EOS a été validée[40, 41] par l'équipe du LBM (Arts et métiers ParisTech, Paris). Ces résultats ont été confirmés en clinique avec une étude sur 25 patients[42] par le Dr Guenoun et son équipe (hôpital Cochin à Paris) puis par une étude sur 110 patients avec et sans prothèse de hanche par le Pr Lazennec[43] (Hôpital de la Pitié-Salpétrière), qui ont conclu que la technologie EOS permet de calculer des paramètres cliniques des membres inférieurs avec une meilleure précision et une meilleure reproductibilité que ceux calculés à partir des projections 2D.

La confiance dans la technologie EOS a permis de faire des études à plus large échelle. Les équipes de Barnes Jewish Hospital (St Louis, MI)[44] et de l'hôpital Universitaire de Pécs[45] (Hongrie) ont établi des valeurs de référence des paramètres cliniques des membres inférieurs chez des adultes sains et pathologiques avec des modélisations 3D issues du logiciel sterEOS.

e. Examens EOS équivalents au scanner

Les images EOS peuvent remplacer les images scanner pour évaluer la torsion des membres inférieurs et effectuer des mesures fiables chez l'enfant[46] et chez l'adulte[47][48]. A précision équivalente, EOS est un examen beaucoup moins dosant que le scanner et moins onéreux.

f. Planification et contrôle

En 2013, le groupe a mis au point un premier module de planification de la prothèse de hanche à partir de stéréo-radiographies EOS, hipEOS. De premiers résultats sur ce logiciel présentés par le Pr Mainard[49] (CHU Nancy) montrent une meilleure anticipation et planification de la taille des composants prothétiques à poser, qui peut avoir un impact significatif sur les coûts d'inventaire et de logistique associés au bloc opératoire. Ces travaux sont actuellement poursuivis par des équipes américaines et françaises. Associé au module de contrôle post-opératoire déjà développé par le groupe, hipEOS pourra constituer le premier module de contrôle qualité de la chirurgie de prothèse fondé sur des mesures irréfutables, un élément clé du contrôle qualité et de la confiance tant du patient que des responsables des hôpitaux.

[40] Chaibi et al – CMBBE (2011)
[41] Quijano et al – Medical engineering and physics (2013)
[42] Guenoun-OTSR (2012
[43] Lazennec –Int Orthop (2014)
[44] Nam et al – J of arthroplasty (2013)
[45] Than et al – Int Ortho (2012)
[46] Rosskopf et al – Am J Roentgenol (2014)
[47] Buck et al - Am J Roentgenol (2012)
[48] Folinais et al –OTSR (2013)
[49] Communication SOFCOT 2013

6.4. UNE ORGANISATION REACTIVE ET INTERNATIONALE

Mené par sa Directrice Générale, le Groupe est organisé en Directions, dont l'une est basée aux Etats-Unis, menées par des professionnels forts d'une longue expérience dans les domaines de la santé, et en particulier ceux de l'imagerie et de l'orthopédie. L'expérience scientifique est également un point fort de l'équipe, qui compte quatre docteurs. Trois des membres du Comité de Direction font partie du Groupe depuis le lancement du développement d'EOS en début 2006. Le Comité de Direction comprend par ailleurs trois femmes.

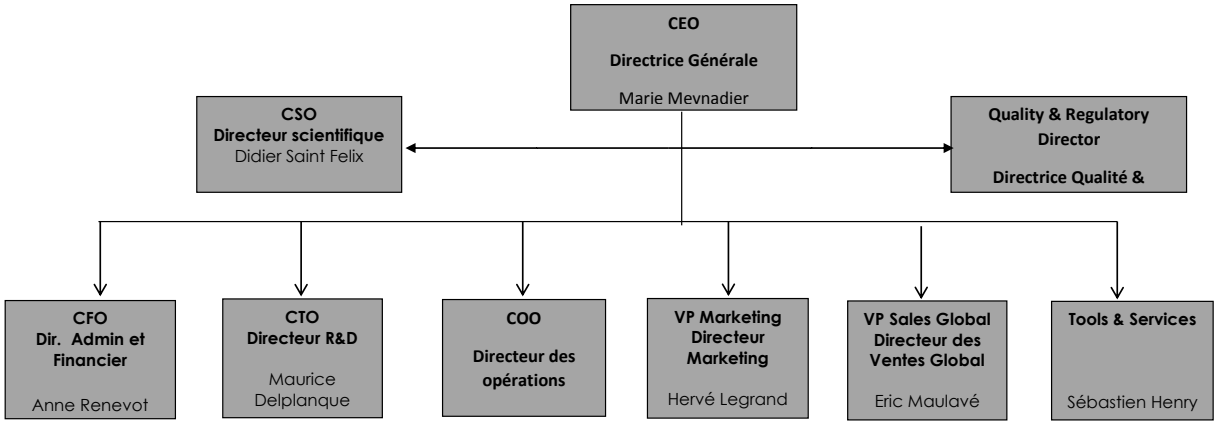

6.4.1 Equipe de direction :

- **Directrice Générale : Marie MEYNADIER**

Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ) après son doctorat, puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d'importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start-ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up biospace lab spécialisée dans l'imagerie préclinique, qu'elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d'ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l'Ecole Normale Supérieure.

- **Directrice Administratif & Financier : Anne RENEVOT**

Anne Renevot a une expérience de plus de 20 années dans la finance. Elle a commencé sa carrière au sein du groupe Legris Industries en tant que Contrôleur de Gestion, puis elle a rejoint Ernst & Young Audit à Paris en tant que Manager. Anne a été nommée CFO dans plusieurs secteurs, dont celui des produits de luxe (Cartier) et des jeux en ligne (Gametap-Metaboli) sur les marchés locaux et internationaux. Anne est diplômée d'Audencia Ecole de Management. Elle a rejoint la société EOS en 2011.

- **Directeur des Opérations : Didier SAINT-FELIX**

Didier Saint-Félix a plus de trente ans d'expérience en Recherche & Développement de systèmes d'imagerie médicale innovants. Titulaire d'un diplôme d'ingénierie électrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et d'un doctorat en traitement du signal, Didier Saint-Félix commence sa carrière au CNRS puis rejoint en 1986 General Electric Healthcare pour développer le premier système d'angiographie en 3D utilisé avec un détecteur 2D, système aujourd'hui d'utilisation quotidienne en clinique. Il pilote ensuite la recherche et développement sur la mammographie au sein de GE, pour renouveler complètement la ligne de produits et introduire la technologie digitale. Didier Saint-Félix est également un spécialiste de la qualité et de la réglementation appliquées à l'imagerie médicale. Il rejoint EOS imaging en 2006 pour adapter le prototype EOS à une problématique industrielle et commerciale et met en œuvre l'organisation de développement, production et service nécessaire.

- **Directeur Marketing et Vente Amérique du Nord : Hervé LEGRAND**

Hervé Legrand a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine médical. Il a commencé sa carrière en marketing dans l'industrie pharmaceutique chez Synthelabo, puis a rejoint de grandes entreprises du secteur de l'orthopédie au sein desquelles il a rapidement développé une forte expertise dans le secteur marketing et commercial. Avant de rejoindre EOS imaging, Hervé a passé 9 ans chez Stryker en Suisse, tout d'abord en charge du marketing international de la division Traumatologie puis dans des rôles plus stratégiques pour Stryker EMEA Trauma. Hervé a une Licence en biochimie et génétique moléculaire ainsi qu'un Master en marketing de l'université Paris-XIII.

- **Directrice Affaires Réglementaires et Qualité : Karine CHEVRIE**

Titulaire d'un doctorat en biochimie, Karine Chevrie a 20 ans d'expérience dans le domaine des dispositifs médicaux. Après un début de carrière dans le marketing dans le domaine de la transfusion sanguine au sein de la branche médicale du groupe américain Pall, elle rejoint l'AFSSAPS au moment de sa création et prend en charge les dispositifs médicaux à risque biologique. Au cours des 7 années passées à l'AFSSAPS, elle participe à divers groupes de travail de la commission européenne et a un rôle actif dans l'élaboration du cadre réglementaire visant notamment à renforcer la sécurité sanitaire des dispositifs médicaux dans le cadre du risque prion. Elle rejoint EOS imaging en 2006 au début de sa structuration commerciale pour y prendre la Direction des Affaires Réglementaires et Qualité.

- **VP International Sales : Eric MAULAVE**

Diplômé de l'université d'Hartford aux Etats-Unis (Connecticut), Eric Maulavé a démarré sa carrière en tant qu'Ingénieur d'Affaires pour la branche informatique et multimédia au sein du groupe Philips. Il a occupé par la suite divers postes à l'international de Direction commerciale et marketing dans plusieurs activités High Tech du groupe. Après 2 années passées à Hong Kong, il intègre en 2007 la division Healthcare du groupe Philips pour diriger les activités ventes et marketing des pôles radiologies pour les régions EMEA, LATAM, APAC, puis plus récemment, l'activité « Home Healthcare Solutions » pour les marchés émergents. Eric Maulavé apporte à EOS imaging une expérience forte à l'international et dans les hautes technologies médicales.

- **Directeur de l'Engineering : Maurice DEPLANQUE**

Maurice Delplanque a rejoint General Electric Healthcare en 1997 après son doctorat. Il a contribué, comme développeur logiciel, puis chef de projet et enfin manager d'équipe, au développement des premiers systèmes numériques de radiographie en neurologie et cardiovasculaire. Il est par ailleurs certifié Six Sigma Black Belt. Maurice a rejoint EOS imaging en 2007 en tant que Manager logiciel et est aujourd'hui en charge de la Recherche et du Développement.

- **Directeur de l'activité Logiciels et Instruments, DG de la filiale OneFit Médical : Sébastien Henry**

Fondateur de la société OneFit intégrée au groupe en novembre 2013, Sébastien Henry a près de 20 années d'expériences en orthopédie. Il a participé activement pendant 8 ans au développement de solutions de chirurgie assistée par ordinateur de la société Orthosoft (Canada), puis est devenu Business Development Manager Europe pour Zimmer après le rachat d'Orthosoft par cette dernière. Il a fondé OneFit Medical en 2011.

6.4.2 Marketing

Le département Marketing est structuré autour de deux pôles :

- Marketing Amont : gestion des produits en lien avec la R&D, le réglementaire et les ventes
- Marketing Opérationnel : Communication/Evénementiel

a. Gestion des produits

Les projets de développement de nouveaux produits ou l'amélioration des produits existants sont initiés par le pôle Marketing Amont, interface entre l'équipe de développement, le marché et les vendeurs.

Les chefs produits sont en charge de la veille concurrentielle et de l'écoute du marché et de ses clients afin de sélectionner les projets les plus prometteurs en termes de marché et de retour sur investissement, et de la rédaction des cahiers des charges fonctionnels correspondants.

L'équipe Marketing produit s'appuie largement sur les suggestions et retour de médecins utilisateurs ou leaders d'opinion pour définir et valider certaines évolutions ou développements de produit et de réfléchir à leur évaluation clinique.

b. Communication/événementiel

Le Marketing Opérationnel a pour but de définir la proposition de valeur du Groupe et de la diffuser pour augmenter la visibilité du produit et des marques.

Pour cela, elle élabore les messages et les décline sur les différentes formes de support marketing. Elle organise les séminaires de vente annuels ainsi que la participation aux congrès nationaux et internationaux. Ses compétences s'étendent également à la gestion de la stratégie internet et réseaux sociaux, ainsi qu'aux relations publiques.

- **Site web/internet**

La visibilité internet du Groupe est relayée par le site Web avec trois pages différentes, l'une pour le marché des Etats-Unis, l'autre pour le marché international, et une pour le marché français dont le contenu et la langue sont adaptés aux cibles concernées.

- **Supports Marketing de vente**

En étroite collaboration avec l'équipe de vente et l'équipe Marketing Amont, l'équipe de Marketing Opérationnel élabore et diffuse les supports de vente.

- **Newsletter et User meetings**

Le Groupe anime la communauté des utilisateurs EOS par le biais d'une newsletter semestrielle et de rencontres utilisateurs (user meetings).

- **Congrès médicaux**

Le Groupe suit une politique active de participation aux congrès nationaux et internationaux dans les spécialités de Radiologie et d'Orthopédie et a accueilli sur ses stands au cours de l'année 2014 plus de 1000 visiteurs.

En 2014, le Groupe a participé à 44 congrès dont :

  - 6 congrès Internationaux (AAOS, ISTA, IMAST, RSNA, Global Spine Congress),
  - 5 congrès Européens (ECR, EPOS, EFORT, ESSR, Eurospine),
  - 8 congrès aux Etats-Unis (AAHKS, NASS, SPR, ISASS, CCJR, EOA, LLRS, IPOS, Limb Deformity Course),
  - 5 en France (SOFCOT, JFR, SIMS, SFCR, CSRS),
  - 2 en Allemagne (DRK, DWG),
  - 2 au Canada (CAR, CARS)
  - 2 en Asie (JOA, AOSPR)

6.4.3 Etudes cliniques

En dehors des études internes menées dans le cadre d'un processus réglementaire pour l'obtention d'une autorisation de commercialisation le Groupe mène une politique active de soutien aux études cliniques initiées par ses utilisateurs. L'objectif de ces études est d'alimenter chacune des valeurs importantes du système EOS et permet de passer de la validation technique des valeurs EOS à une démonstration de leur apport sur le plan clinique et pratique, démonstration relayée par le groupe et par les leaders d'opinion et médecins utilisateurs.

La technologie EOS a fait, parallèlement à son utilisation en routine, l'objet de multiples travaux cliniques :

- 84 études cliniques sont actuellement en cours de réalisation, dont 35 études stratégiques,
- 67 communications orales médicales ou posters ont été effectuées en 2014 dans 16 congrès nationaux et internationaux,
- 157 articles scientifiques portant sur EOS et sa technologie ont été publiés dans des revues de référence.

La liste des principales publications est présentée ci-dessous :

2014

EOS system

1. Blumer SL, Dinan D, Grissom LE. Benefits and unexpected artifacts of biplanar digital slot-scanning imaging in children. Pediatr Radiol. 2014 Feb 22.

Spine

2. Carreau J, Bastrom T, Petcharaporn M, Schulte C, Marks M, Illés T, Somoskëoy S, Newton P. Computer-Generated Three-Dimensional Spine Model From Biplanar Radiographs: A Validity Study in Idiopathic Scoliosis Curves Greater than 50 degrees. Spine Deformity. March 2014.
3. Molto A, Freire V, Feydy A, Paternotte S, Maksymowych P, Benhamou M, Rannou F, Dougados M, Gossec L. Assessing structural changes in axial spondyloarthritis using a low dose biplanar imaging system. Rheumatology. 2014.
4. Dubousset J, Ilharreborde B, Le Huec JC, Use of EOS imaging for the assessment of scoliosis deformities: application to postoperative 3D quantitative analysis of the trunk. Eur Spine J. 2014.
5. Le Huec JC, Faundez A, Dominguez D, Hoffmeyer P, Aunoble S. Evidence showing the relationship between sagittal balance and clinical outcomes in surgical treatment of degenerative spinal diseases: A literature review. Int Orthop. 2014 Sep 06.
6. Amzallag-Bellenger E, Uyttenhove F, Nectoux E, Moraux A, Bigot J, Herbaux B, Boutry N. Idiopathic scoliosis in children and adolescents: assessment with a biplanar X-ray device. Insights Imaging. 2014 Sep 13.
7. Le Huec JC, Demezon H, Aunoble S. Sagittal parameters of global cervical balance using EOS imaging: normative values from a prospective cohort of asymptomatic volunteers. Eur Spine J Oct 2014.

Lower limbs

8. Gaumétou E, Quijano S, Ilharreborde B, Presedo A, Thoreux P, Mazda K, Skalli W. EOS analysis of lower extremity segmental torsion in children and young adults. Orthop Traumatol Surg Res. Jan 15 2013.

9. Ferre R, Gibon E, Hamadouche M, Feydy A, Drapé JL. Evaluation of a method for the assessment of anterior acetabular coverage and hip joint space width. Skeletal Radiol. 2014 Jan 25.

10. Guggenberger R, Pfirrmann CW, Koch PP, Buck FM. Assessment of Lower Limb Length and Alignment by Biplanar Linear Radiography: Comparison With Supine CT and Upright Full-Length Radiography. AJR Am J Roentgenol. 2014 Feb

11. Rosskopf AB, Ramseier LE, Sutter R, Pfirrmann CW, Buck FM. Femoral and Tibial Torsion Measurement in Children and Adolescents: Comparison of 3D Models Based on Low-Dose Biplanar Radiography and Low-Dose CT. AJR Am J Roentgenol. 2014 Mar.

12. Sigmann M, Delabrousse E, Riethmuller D, Runge M, Peyron C, Aubry S. An evaluation of the EOS X-ray imaging system in pelvimetry. Diagnostic and interventional imaging. 2014.

13. Barbier O, Skalli W, Mainard L, Mainard D. The reliability of the anterior pelvic plane for computer navigated acetabular component placement during total hip arthroplasty: Prospective study with the EOS imaging system. Orthop Traumatol Surg Res. 2014 Aug 13.

14. Rungprai C, Goetz JE, Arunakul M, Gao Y, Femino JE, Amendola A, Phisitkul P. Foot and Ankle Radiographic Parameters: Validation and Reproducibility With a Biplanar Imaging System Versus Conventional Radiography. Foot Ankle Int. 2014 Jul 31.

15. Pailhé R, Bedes L, Sales de Gauzy J, Tran R, Cavaignac E, Accadbled F. Derotational femoral osteotomy technique with locking nail fixation for adolescent femoral antetorsion: surgical technique and preliminary study. J Pediatr Orthop B. 2014 Aug 22.

16. Szuper K, Schlégl AT, Leidecker E, Vermes C, Somoskeöy S, Than P. Three-dimensional quantitative analysis of the proximal femur and the pelvis in children and adolescents using an upright biplanar slot-scanning X-ray system. Pediatr Radiol. 2014 Aug 26.

17. Guenoun B, El Hajj F, Biau D, Anract P, Courpied JP. Reliability of a New Method for Evaluating Femoral Stem Positioning After Total Hip Arthroplasty Based on Stereoradiographic 3D Reconstruction. J Arthroplasty. 2014 Aug **2.**

18. Lazennec JY, Brusson A, Folinais D, Rousseau M, Pour AE, Offset and anteversion reconstruction after cemented and uncemented total hip arthroplasty: an evaluation with the low-dose EOS system comparing two- and three-dimensional imaging. Int Orthop Dec 2014.

19. Schlegl AT, Szuper K, Somoskeoy S, Than P. Evaluation of the usefulness of the EOS 2D/3D system for the measurement of lower limbs anatomical and biomechanical parameters in children. Orv Hetil Oct 2014, in Hungarian.

20. Pomerantz ML, Glaser D, Doan J, Kumar S, Edmonds EW. Three-dimensional biplanar radiography as a new means of accessing femoral version: a comparative study of EOS three-dimensional radiography versus computed tomography. Skeletal Radiol Oct 2014.

21. Meijer MF, Boerboom AL, Stevens M, Bulstra SK, Reininga IHF. Assessment of prosthesis alignment after revision total knee arthroplasty using EOS 2D and 3D imaging: a reliability study. Plos one Sept 2014.

22. Meyrignac O, Moreno R, Baunin C, Vial J, Accadbled F, Sommet A, de Gauzy JS, Sans N. Low-dose biplanar radiography can be used in children and adolescents to accurately assess femoral and tibial torsion and greatly reduce irradiation. Eur Radiol Dec 2014.

23. Bendaya S, Lazennec JY, Anglin C, Allena R, Sellam N, Thoumie P, Skalli W. Healthy vs. osteoarthritic hips: A comparison of hip, pelvis and femoral parameters and relationships using the EOS® system. Clin Biomech Nov 2014.

Fundamental research

24. Sangeux M, Pillet H, Skalli W. Which method of hip joint centre localisation should be used in gait analysis?. Gait and Posture. 2014.

25. Damet J, Fournier P, Monnin P, Sans-Merce M, Ceroni D, Zand T, Verdun FR, Baechler S. Occupational and patient exposure as well as image quality for full spine examinations with the EOS imaging system. Medical physics. 2014.

26. *A*ubert B, Vergari C, Ilharreborde B, Courvoisier A, Skalli W. 3D reconstruction of rib cage geometry from biplanar radiographs using a statistical parametric model approach. CMBBE. 2014.

27. Begon M, Scherrer SA, Coillard C, Rivard CH, Allard P. Three-dimensional vertebral wedging and pelvic asymmetries in the early stages of adolescent idiopathic scoliosis. Spine J Oct 2014.

2013

EOS system

1. Dietrich TJ, Pfirrmann CW, Schwab A, Pankalla K, Buck FM. Comparison of radiation dose, workflow, patient comfort and financial break-even of standard digital radiography and a novel biplanar low-dose X-ray system for upright full-length lower limb and whole spine radiography. Skeletal Radiol. 2013.

2. Boutry N, Dutouquet B, Leleu X, Vieillard MH, Duhamel A, Cotten A. Low-dose biplanar skeletal survey versus digital skeletal survey in multiple myeloma. Eur Radiol. 2013.

3. Delin C, Silvera S, Bassinet C, Thelen P, Rehel JL, Legmann P, Folinais D. Ionizing radiation doses during lower limb torsion and anteversion measurements by EOS stereoradiography and computed tomography. Eur J Radiol. 2013.

Postural balance

4. Lazennec JY, Brusson A, Rousseau MA. Lumbar-pelvic-femoral balance on sitting and standing lateral radiographs. Orthop Traumatol Surg Res. 2013;99(1 Suppl):S87-103.

Spine

5. Boissiere L, Bourghli A, Vital JM, Gille O, Obeid I. The lumbar lordosis index: a new ratio to detect spinal malalignment with a therapeutic impact for sagittal balance correction decisions in adult scoliosis surgery. Eur Spine J. 2013.

6. Illes T, Somoskeoy S. Comparison of scoliosis measurements based on three-dimensional vertebra vectors and conventional two-dimensional measurements: advantages in evaluation of prognosis and surgical results. Eur Spine J. 2013. Epub 2013/01/24.

7. Ilharreborde B, Sebag G, Skalli W, Mazda K. Adolescent idiopathic scoliosis treated with posteromedial translation: radiologic evaluation with a 3D low-dose system. Eur Spine J. 2013.

8. Vidal C, Ilharreborde B, Azoulay R, Sebag G, Mazda K. Reliability of cervical lordosis and global sagittal spinal balance measurements in adolescent idiopathic scoliosis. Eur Spine J. 2013.

9. Lebel DE, Al-Aubaidi Z, Shin EJ, Howard A, Zeller R. Three dimensional analysis of brace biomechanical efficacy for patients with AIS. Eur Spine J. 2013.

10. Ilharreborde B, Dubousset J, Skalli W, Mazda K. Spinal penetration index assessment in adolescent idiopathic scoliosis using EOS low-dose biplanar stereoradiography. Eur Spine J. 2013.

11. Courvoisier A, Drevelle X, Vialle R, Dubousset J, Skalli W. 3D analysis of brace treatment in adolescent idiopathic scoliosis. Eur Spine J. 2013.

12. Courvoisier A, Vialle R, Skalli W. EOS 3D imaging: assessing the impact of brace treatment in adolescent idiopathic scoliosis. Expert Rev Med Devices. 2013.

13. Scherrer SA, Begon M, Leardini A, Coillard C, Rivard CH, Allard P. Three-dimensional vertebral wedging in mild and moderate adolescent idiopathic scoliosis. Plos One. 2013.

14. Al-Aubaidi Z, Lebel D, Oudjhane K, Zeller R. Three-dimensional imaging of the spine using the EOS system: is it reliable? A comparative study using computed tomography imaging. J Pediatr Orthop B. 2013.

Lower limbs

15. Folinais D, Thelen P, Delin C, Radier C, Catonne Y, Lazennec JY. Measuring femoral and rotational alignment: EOS system versus computed tomography. Orthop Traumatol Surg Res. 2013.

16. Rousseau MA, Brusson A, Lazennec JY. Assessment of the axial rotation of the pelvis with the EOS imaging system: intra- and inter-observer reproducibility and accuracy study. Eur J Orthop Surg Traumatol. 2013.

17. Nam D, Shab R, Nunley R, Barrack R. Evaluation of the 3-Dimensional, weight-bearing orientation of the normal adult knee. Journal of arthroplasty. 2013.

18. Escott BG, Ravi B, Weathermon AC, Acharya J, Gordon CL, Babyn PS, Kelley SP, Narayanan UG. EOS low-dose radiography: a reliable and accurate upright assessment of lower-limb lengths. J Bone Joint Surg Am. Dec 2013.

Fundamental research

- *Lower limb*

19. Assi A, Chaibi Y, Presedo A, Dubousset J, Ghanem I, Skalli W. Three-dimensional reconstructions for asymptomatic and celebral palsy children's lower limbs using a biplanar X-ray system. Eur J Radiol. 2013.

20. Pillet H, Sangeux M, Hausselle J, El Rachkidi R, Skalli W. A reference method for the evaluation of femoral head joint center location technique based on external markers. Gait & Posture. 2013.

21. Quijano S, Serrurier A, Aubert B, Laporte S, Thoreux P, Skalli W. Three-dimensional reconstruction of the lower limb from biplanar calibrated radiographs. Med Eng Phys. 2013.4

- *Trunk*

22. Grenier S, Parent S, Cheriet F. Personalized 3D reconstruction of the rib cage for clinical assessment of trunk deformities. Med Eng Phys. 2013.

23. Courvoisier A, Ilharreborde B, Constantinou B, Aubert B, Vialle R, Skalli W. Evaluation of a three-dimensional reconstruction method of the rib cage of mild scoliotic patients. Spine deformity. 2013.

24. Kadoury S, Shen J, Parent S. Global geometric torsion in adolescent idiopathic scoliosis. Med Biol Eng Comput. Dec 27 2013.

2012

EOS system

1. Wybier M, Bossard P. The EOS imaging system. Joint Bone Spine2012 Nov 21.

2. Illes T, Somoskeoy S. The EOS imaging system and its uses in daily orthopaedic practice. Int Orthop2012 Feb 28.

Spine

3. Somoskeoy S, Tunyogi-Csapo M, Bogyo C, Illes T. Accuracy and reliability of coronal and sagittal spinal curvature data based on patient-specific three-dimensional models created by the EOS 2D/3D imaging system. Spine J2012 Oct 23.

4. Somoskeoy S, Tunyogi-Csapo M, Bogyo C, Illes T. Clinical validation of coronal and sagittal spinal curve measurements based on three-dimensional vertebra vector. Spine J2012 Sep 24.

5. Ilharreborde B, Vidal C, Skalli W, Mazda K. Sagittal alignment of the cervical spine in adolescent idiopathic scoliosis treated by posteromedial translation. Eur Spine J2012 Sep 11.

6. Glaser DA, Doan J, Newton PO. Comparison of 3D Spinal Reconstruction Accuracy: Biplanar Radiographs with EOS Versus Computed Tomography. Spine (Phila Pa 1976)2012 Mar 13.

7. Illes T, Somoskeoy S. [Principles of the EOS X-ray machine and its use in daily orthopedic practice]. Orv Hetil2012 Feb 19;153(8):289-95.

Lower limb

8. Lazennec JY, Brusson A, Rousseau MA. THA Patients in Standing and Sitting Positions: A Prospective Evaluation Using the Low-Dose "Full-Body" EOS® Imaging System. Semin Arthro. 2012;23(4):220-5.

9. Sutter R, Pfirrmann CW, Espinosa N, Buck FM. Three-dimensional hindfoot alignment measurements based on biplanar radiographs: comparison with standard radiographic measurements. Skeletal Radiol2012 Nov 20.

10. Buck FM, Guggenberger R, Koch PP, Pfirrmann CW. Femoral and Tibial Torsion Measurements With 3D Models Based on Low-Dose Biplanar Radiographs in Comparison With Standard CT Measurements. AJR Am J Roentgenol2012 Nov;199(5):W607-12.

11. Journe A, Sadaka J, Belicourt C, Sautet A. New method for measuring acetabular component positioning with EOS imaging: feasibility study on dry bone. Int Orthop2012 Sep 5.

12. Guenoun B, Zadegan F, Aim F, Hannouche D, Nizard R. Reliability of a new method for lower-extremity measurements based on stereoradiographic three-dimensional reconstruction. Orthop Traumatol Surg Res2012 Jul 31.

13. Thelen P, Delin C, Folinais D, Radier C. Evaluation of a new low-dose biplanar system to assess lower-limb alignment in 3D: a phantom study. Skeletal Radiol2012 Jun 9.

14. Polkowski GG, Nunley RM, Ruh EL, Williams BM, Barrack RL, Does Standing Affect Acetabular Component Inclination and Version After THA? Clin Orthop Relat Res. 2012 May 19.

15. Lazennec JY. Hip-Spine Relations: An Innovative Paradigm in THR Surgery. In: Fokter SK, editor. Recent Advances in Arthroplasty: InTech; 2012. p. 69-94.

Fundamental research

- *Spine*

16. Humbert L, Steffen JS, Vialle R, Dubousset J, Vital JM, Skalli W. 3D analysis of congenital scoliosis due to hemivertebra using biplanar radiography. Eur Spine J2012 Oct 17.

17. Foley G, Aubin CE, Labelle H, Sanders J, d'Astous J, Johnston C, Parent S. The Rib Vertebra Angle Difference and its Measurement in 3D for the evaluation of early onset scoliosis. Stud Health Technol Inform2012;176:238-41.

18. Sapin-de Brosses E, Jolivet E, Travert C, Mitton D, Skalli W. Prediction of the vertebral strength using a finite element model derived from low-dose biplanar imaging: benefits of subject-specific material properties. Spine (Phila Pa 1976)2012 Feb 1;37(3):E156-62.

- *Lower limb*

19. Rampal V, Hausselle J, Thoreux P, Wicart P, Skalli W. Three-dimensional Morphologic Study of the Child's Hip: Which Parameters Are Reproducible? Clin Orthop Relat Res2012 Oct 26.

20. Hausselle J, Assi A, El Helou A, Jolivet E, Pillet H, Dion E, Bonneau D, Skalli W. Subject-specific musculoskeletal model of the lower limb in a lying and standing position. Comput Methods Biomech Biomed Engin2012 Jun 26.

21. Serrurier A, Quijano S, Nizard R, Skalli W. Robust femur condyle disambiguation on biplanar X-rays. Med Eng Phys2012 Feb 18.

2011

Postural balance

1. Lazennec JY, Brusson A, Rousseau MA. Hip-spine relations and sagittal balance clinical consequences. Eur Spine J2011 Sep;20 Suppl 5:686-98.

2. Le Huec JC, Leijssen P, Duarte M, Aunoble S. Thoracolumbar imbalance analysis for osteotomy planification using a new method: FBI technique. Eur Spine J2011 Sep;20 Suppl 5:669-80.

3. Obeid I, Hauger O, Aunoble S, Bourghli A, Pellet N, Vital JM. Global analysis of sagittal spinal alignment in major deformities: correlation between lack of lumbar lordosis and flexion of the knee. Eur Spine J2011 Sep;20 Suppl 5:681-5.

Spine

4. Ilharreborde B, Steffen JS, Nectoux E, Vital JM, Mazda K, Skalli W, Obeid I. Angle measurement reproducibility using EOS three-dimensional reconstructions in adolescent idiopathic scoliosis treated by posterior instrumentation. Spine (Phila Pa 1976)2011 Sep 15;36(20):E1306-13.

5. Morvan G, Mathieu P, Vuillemin V, Guerini H, Bossard P, Zeitoun F, Wybier M. Standardized way for imaging of the sagittal spinal balance. Eur Spine J2011 Sep;20 Suppl 5:602-8.

6. Illes T, Tunyogi-Csapo M, Somoskeoy S. Breakthrough in three-dimensional scoliosis diagnosis: significance of horizontal plane view and vertebra vectors. Eur Spine J2011 Jan;20(1):135-43.

7. Illes T. [Comparison of classical 2D measurement of scoliosis and 3D measurement using vertebral vectors; advantages for prognostication and treatment evaluation]. Bull Acad Natl Med2011 Mar;195(3):629-42; discussion 42-3.

Lower limb

8. Than P, Szuper K, Somoskeoy S, Warta V, Illes T. Geometrical values of the normal and arthritic hip and knee detected with the EOS imaging system. Int Orthop2011 Nov 18.

9. Lazennec JY, Rousseau MA, Rangel A, Gorin M, Belicourt C, Brusson A, Catonne Y. Pelvis and total hip arthroplasty acetabular component orientations in sitting and standing positions: measurements reproductibility with EOS imaging system versus conventional radiographies. Orthop Traumatol Surg Res2011 Jun;97(4):373-80.

10. Gheno R, Nectoux E, Herbaux B, Baldisserotto M, Glock L, Cotten A, Boutry N. Three-dimensional measurements of the lower extremity in children and adolescents using a low-dose biplanar X-ray device. Eur Radiol2011 Oct 20.

11. Chaibi Y, Cresson T, Aubert B, Hausselle J, Neyret P, Hauger O, de Guise JA, Skalli W. Fast 3D reconstruction of the lower limb using a parametric model and statistical inferences and clinical measurements calculation from biplanar X-rays. Comput Methods Biomech Biomed Engin2011 Jan 1:1.

Fundamental research

- *Shoulder*

12. Lagace PY, Billuart F, Ohl X, Skalli W, Tetreault P, de Guise J, Hagemeister N. Analysis of humeral head displacements from sequences of biplanar X-rays: repeatability study and preliminary results in healthy subjects. Comput Methods Biomech Biomed Engin2012 Mar;15(3):221-9.

- *Spine*

13. Dubousset J, Lavaste F, Skalli W, Lafage V. [Modeling the spine and spinal cord]. Bull Acad Natl Med2011 Nov;195(8):1831-42.

14. Travert C, Jolivet E, Sapin-de Brosses E, Mitton D, Skalli W. Sensitivity of patient-specific vertebral finite element model from low dose imaging to material properties and loading conditions. Med Biol Eng Comput2011 Dec;49(12):1355-61.

15. Rousseau MA. Three-dimensional assessment of the intervertebral kinematics after Mobi-C total disc replacement at the cervical spine in vivo using the EOS stereoradiography system. SAS Journal2011 Sept;5(3):63-8.

2010

EOS system

1. Deschenes S., Charron G., Beaudoin G., Miron M., Labelle H. and Dubois J., "Diagnostic imaging of spinal deformities: Reducing patients radiation dose with a new slot-scanning x-ray imager"" Spine, (avril 2010)

2. Dubousset J., Charpak G., Skalli W., De Guise J.A., Kalifa G. EOS : A new imaging system with low dose radiation in standing position for spine and bone & joint disorders. Journal of Musculoskeletal Research 13(1):1 – 12, 2010.

Postural balance

3. Steffen JS, Obeid I, Aurouer N, Hauger O, Vital JM, Dubousset J, Skalli W. " 3D postural balance with regard to gravity line: an evaluation in the transversal plane on 93 patients and 23 asymptomatic volunteers. ». Eur Spine J. 2010 May;19(5)

4. Sandoz B, Laporte S, Skalli W, Mitton D. "Subject-specific body segment parameters' estimation using biplanar X-rays: a feasibility study". Comput Methods Biomech Biomed Engin. 2010 Dec;13(6)

Spine

5. Illes T, Tunyogi-Csapo M., Somoskeöy, S. Breakthrough in three-dimensional scoliosis diagnosis: significance of horizontal plane view and vertebra vectors." Eur Spine J. 2010 Sep 5.

6. Sabourin M, Jolivet E, Miladi L, Wicart P, Rampal V, Skalli W. "Three-dimensional stereoradiographic modeling of rib cage before and after spinal growing rod procedures in early-onset scoliosis". Clin Biomech (Bristol, Avon). 2010 May;25(4):284-91. Epub 2010 Feb 2.

7. Drevelle D., Lafon Y., Ebermeyer E., Courtois I., Dubousset J., Skalli W.. Analysis of Idiopathic Scoliosis Progression by Using Numerical Simulation. Spine, 35,(10):E 407-412, 2010.

8. Sabourin M., Jolivet E., Miladi L., Wicart P., Rampal V., Skalli W., Three-dimensional stereoradiographic modeling of rib cage before and after spinal growing rod procedures in early-onset scoliosis, Clinical biomechanics, 25(4) : 284-291, 2010.

Lower Limb

9. Azmy C., Guérard S., Bonnet X., Gabrielli F., Skalli W., EOS® orthopaedic imaging system to study patellofemoral kinematics : Assessment of uncertainty, Orthopaedics & Traumatology : Surgery & Research, 96(1) : 28-36, 2010.

Fundamental research

- *Shoulders*

10. Ohl X., Stanchina C., Billuart F., Skalli W. Shoulder bony landmarks location using the EOS® low-dose stereoradiography system : a reproducibility study. Surgical and radiologic anatomy (Surg Radiol Anat), 32(2):153-8, 2010.

11. Lagacé PY, Billuart F, Ohl X, Skalli W, Tétreault P, de Guise J, Hagemeister N. Analysis of Humeral Head Displacements from Sequences of Biplanar X-rays: Repeatability Study and Preliminary Results in Healthy Subjects. Journal Surgical and Radiologic Anatomy, accepté, sept. 2010.

- *Rib cage*

12. Jolivet E., Sandoz B., Laporte S., Mitton D., Skalli W. Fast 3D reconstruction of the rib cage from biplanar radiographs. Medical & biological engineering & computing 48(8):821-828, 2010.

2009

Spine

1. Glard, Yann, Pomero, V., Collignon, P., Skalli, W., Jouve, J.-L. and Bollini, G.. "Three-dimensional analysis of the vertebral rotation associated with the lateral deviation in Marfan syndrome spinal deformity." Journal of Pediatric Orthopaedics 18, no. 1 (2009): 51-56.

2. Humbert, L. et al. "3D reconstruction of the spine from biplanar X-rays using parametric models based on transversal and longitudinal inferences." Medical Engineering and Physics (2009)

Fundamental research

- *Lower limb*

3. Schlatterer, B. and I. Suedhoff. "Skeletal landmarks for TKR implantations: Evaluation of their accuracy using EOS imaging acquisition system." Orthopaedics and Traumatology: Surgery and Research (2009)

2008

Spine

1. Glard, Y., Pomero, V., Collignon, P., Skalli, W., Jouve, J.-L. and Bollini, G.. "Sagittal balance in scoliosis associated with Marfan syndrome: a stereoradiographic three-dimensional analysis." Journal of children's orthopaedics 2 (2008): 113-118.

2. JM Vital, J Dubousset, O Gille, O Hauger, N Aurourer, I Obeid, « Clinical Applications of the EOS System ». Argos Spine Journal, Springer, N° 20 dec. 2008, ISSN 1967-7729

3. Dubousset J, Charpak G, Skalli W, de Guise JA, Kalifa G, Wicart P. (2008) « Modélisation vertébrale et squelettique par le système EOS. » Archives de Pédiatrie, 15(5): 665-666.

4. Mezghani N, Chav R, Humbert L, Parent S, Skalli W, de Guise JA. "A Computer Based Classifier of Three-Dimensional Spinal Scoliosis Severity." International Journal of Computer Assisted Radiology and Surgery, avril 2008.

5. A. Feydy, S. Ferey, V. Merzoug, H. Guerini, A. Chevrot, J. Dubousset, G. Kalifa, J.-L. Drapé. Imagerie De La Scoliose. Place Du Système Eos Société D'imagerie Musculo Squelettique, Getroa Gel Opus Xxxv Rachis. Sauramps Medical / Isbn : 9782840235767. 2008 425-441

6. G. Morvan, M. Wybier, P. Mathieu, V. Vuillemin et H. Guerini, Clichés simples du rachis : statique et relations entre rachis et bassin. J. Radiol. 2008 ;89 :654-66.

7. Dubousset J, Charpak G, Skalli W, de Guise J, Kalifa G, Wicart P.[Skeletal and spinal imaging with EOS system]. Arch Pediatr. 2008 Jun;15(5):665-6.

Lower limb

8. Baudouin, A. and W. Skalli. "Parametric subject-specific model for in vivo 3D reconstruction using bi-planar X-rays: application to the upper femoral extremity." Medical and Biological Engineering and Computing 46 (2008): 799-805.

Fundamental research

- *Lower limb*

9. Humbert L, Carlioz H, Baudoin A, Skalli W, Mitton D. 3D Evaluation of the acetabular coverage assessed by biplanar X-rays or single anteroposterior X-ray compared with CT-scan. Computer Methods in Biomechanics and Biomedical Engineering 2008.

- *Rib cage*

10. Mitton D, Zhao K, Bertrand S, Zhao C, Laporte S, Yang C, An. K-N, Skalli W. 3D reconstruction of the ribs from lateral and frontal X-rays in comparison to 3D CT-scan reconstruction. Journal of Biomechanics 2008 ; 41(3):706-710.

11. Bertrand, S. and S. Laporte. "Three dimensional reconstruction of the rib cage from biplanar radiography." IRBM 29 (2008): 278-286.

- *Bone mineral density*

12. Sapin, E. and K. Briot. "Bone mineral density assessment using the EOS low-dose X-ray device:a feasibility study." Journal of Engineering in Medicine 222 (2008): 1263-1271.

13. Kolta S, Quiligotti S, Ruyssen-Witrand A, Amido A, Mitton D, Le Bras A, Skalli W, Roux C. In vivo 3D reconstruction of human vertebrae with the three-dimensional X-ray absorptiometry (3D-XA) method. Osteoporos Int 2008 ; 19(2):185 - 192.

2007

EOS System

1. D. Mitton,, J.A. De Guise, J. Dubousset, W. Skalli. Head to feet 3D reconstruction from biplanar X-rays in standing position. In: Bioengineering Modeling and Computer Simulation . Y. González and M. Cerrolaza (Eds.) © CIMNE, Barcelona, Spain 2007

2. Dubousset J, Charpak G, Skalli W, Kalifa G, Lazennec JY. « EOS stereo-radiography system: whole-body simultaneous anteroposterior and lateral radiographs with very low radiation dose". Rev Chir Orthop Reparatrice Appar Mot. 2007 Oct;93(6 Suppl):141-3. French.

Spine

3. Humbert L, de Guise JA, Aubert B, Godbout B, Parent S, Mitton D, Skalli W. (2007) "3D Reconstruction of the Spine from Biplanar X-Rays Using Longitudinal and Transversal Inferences." Journal of Biomechanics, 40(2): S160.

4. Gille O, Champain N, Benchikh-El-Fegoun A, Vital JM, Skalli W. Reliability of 3D reconstruction of the spine of mild scoliotic patients. Spine 2007 ; 32(5):568 - 573.

5. Rousseau, M.A. and M.S. Laporte. "Reproducibility of measuring the shape and three-dimensional position of cervical vertebrae in upright position using the EOS stereoradiography system." Spine 32.23 (2007): 2569-2572.

Pelvis

6. J.Y Lazennec, M.A. Rousseau, E. Sari-Ali, E. Rolland, Y. Catonne. Biomécanique du complexe lombo-pelvi-fémoral. Conséquences fonctionnelles des relations hanche rachis. Société d'Imagerie Musculo Squelettique, Getroa Gel Opus XXXIV Bassin et Hanche. Sauramps Medical / ISBN : 9782840235125 . 2007 17-33

7. C. Vallée, C. Marty, R. Carlier. Etude critique des mesures de l'équilibre pelvien. Société d'Imagerie Musculo Squelettique Getroa Gel Opus XXXIV Bassin et Hanche. Sauramps Medical / ISBN : 9782840235125 . 2007 35-50

Fundamental research

- *Gait and posture*

8. Südhoff I, Van Driessche S, Laporte S, de Guise JA, Skalli W. (2007) « Comparing Three Attachment Systems Used to Determine Knee Kinematics During Gait.» Gait & Posture, 25 (4): 533-543

2006

EOS system

1. Skalli W, Mitton D, de Guise JA, Dubousset J. (2006) "The EOS System: New Perspectives for Musculoskeletal Biomechanics." Journal of Biomechanics, 39(S1): S460.

Spine

2. Gangnet N, Dumas R, Pomero V, Mitulescu A, Skalli W, Vital JM. Three-dimensional spinal and pelvic alignment in an asymptomatic population. Spine 2006 ; 31(15):E507 - 512.

3. Sari Ali el H, Lemaire JP, Pascal-Mousselard H, Carrier H, Skalli W. In vivo study of the kinematics in axial rotation of the lumbar spine after total intervertebral disc replacement: long-term results: a 10-14 years follow up evaluation. European Spine Journal 2006; 21:1 - 10.

Lower limb

4. G. Biette, D. Zeitoun, E. Dion, J. Dubousset, Y. Catonne. Apports du système EOS dans l'analyse tridimensionnelle des déformations du membre inférieur. 12e journée de la Pitié Salpétrière. Sauramps Médical / ISBN : 2840234688. 2006 25-37

Pelvis

5. J.Y Lazennec, M.A. Rousseau, S. Hansen, A. Riwan, F. Gravez, M. Gorin, P. Piriou, N. Mora, M. Karouia, F. Khiami, W. Skalli, Y. Catonné. Influence du bloc lombo-pelvien sur l'orientation fonctionnelle des membres inférieurs. 12e journée de la Pitié Salpétrière. Sauramps Médical / ISBN : 2840234688. 2006 59-82

6. Mitton D, Deschenes S, Laporte S, Godbout B, Bertrand S, de Guise JA, Skalli W. 3D Reconstruction of the pelvis from bi-planar radiography. Computer Methods in Biomechanics and Biomedical Engineering 2006; 9(1):1 - 5.

7. Skalli W, Zeller R, Miladi L, Bourcereau G, Savidan M, Lavaste F, Dubousset J. Importance of Pelvic Compensation in Posture and Motion after Posterior Spinal Fusion Using CD Instrumentation for Idiopathic Scoliosis. Spine 2006; 31(12):E 359 - 366.

Fundamental research

- *Bone mineral density*

8. Le Bras A, Kolta S, Soubrane P, Skalli W, Roux C, Mitton D. Assessment of femoral neck strenght by 3 dimensional X-ray absorptiometry (3D-XA). Journal of Clinical Densitometry 2006; 9(4):425 - 430.

- *Ergonomics*

9. Bertrand S, Skalli W, Delacherie L, Bonneau D, Kalifa G, Mitton D. External and internal geometry of European adults. Ergonomics 2006; 49(15):1547-1564.

- *Cervical spine*

10. Rousseau M-A, Laporte S, Chavary E, Skalli W. Reproducibility of measuring the shape and 3D position of cervical vertebrae in standing position using the EOS stereoradiography system. Spine 2006

2005

EOS system

1. Després P, Gravel P, Beaudoin G, de Guise JA. (2005) "Physical Characteristics of a Low-dose Gas Microstrip Detector for Orthopedic X-rays Imaging", AAPM - Medical Physics, 32(4):1193-1204.

2. Després P, Beaudoin G, Gravel P, de Guise JA. (2005) "Evaluation of a Full-Scale Gas Microstrip Detector for Low-Dose X-Ray Imaging". Nuclear Instruments and Methods in Physics Research

3. Dubousset J, Charpak G., Dorion I., Skalli W., Lavaste F., de Guise J., Kalifa G., Ferey S. A new 2D and 3D imaging approach to musculoskeletal physiology and pathology with low-dose radiation and the standing position: the EOS system. Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine 2005; 189(2):287-297; discussion 297-300.

4. Dubousset J., Charpak G., Dorion I., Skalli W., Lavaste F., Deguise J. et al. – Une nouvelle imagerie ostéoarticulaire basse dose en position debout: le système EOS. Radioprotection 2005; 40: 245 à 255.

Posture balance

5. Benchikh E-F, A., Schwab F, Gamez L, Champain N, Skalli W, Farcy JP. Center of Gravity and Radiographic Posture Anaysis : A Preliminary Review of Adult Volunteers and Adult Patients Affected by Scoliosis. Spine 2005; 30(13):1535 - 1540.

Spine

6. Rillardon L, Campana S, Mitton D, Skalli W, Feydy A. Evaluation of the intervertebral disc spaces with a low dose radiographic system]. J Radiol. 2005 Mar;86(3):311-9. French. PubMed PMID: 15908871.

Fundamental research

- *Body segment parameters*

7. Dumas R, Aissaoui R, Mitton D, Skalli W, de Guise JA. Personalized Body Segment Parameters from Biplanar Low-Dose Radiography. IEEE Transactions on Biomedical Engineering. 2005:1756 - 1763.

- *Surgery simulation*

8. Dumas R, Lafage V, Lafon Y, Steib JP, Mitton D, Skalli W. Finite Element Simulation of Spinal Deformities Correction by In Situ Contouring Technique. Computer Methods in Biomechanics and Biomedical Engineering 2005; 8(5):331 - 337.

- *Bone mineral density*

9. Kolta S, Le Bras A, Mitton D, Bousson V, de Guise JA, Fechtenbaum J, Laredo JD, Roux C, Skalli W. Three-dimensional X-ray absorptiometry (3D-XA):a method for reconstruction of human bones using a dual X-ray absorptiometry device. Osteoporosis International 2005;16(8):969-76.

2004

1. Dumas R, Le Bras A, Champain N, Savidan M, Mitton D, Kalifa G, Steib JP, de Guise JA, Skalli W. Validation of The Relative 3D Orientation of Vertebrae Reconstructed by Bi-Planar Radiography. Medical Engineering & Physics 2004; 26(5):415 - 422.

2. Lafage V, Dubousset J, Lavaste F, Skalli W. 3D Finite Element Simulation of CD Correction. Computer Aided Surgery 2004; 9(1/2):17-25.

3. Le Bras A, Laporte S, Bousson V, Mitton D, de Guise JA, Laredo JD, Skalli W. 3D Reconstruction of The Proximal Femur with Low-Dose Digital Stereoradiography. Computer Aided Surgery. 2004:51-57.

4. Pomero V, Mitton D, Laporte S, de Guise JA, Skalli W. Fast Accurate Stereoradiographic 3D-Reconstruction of The Spine Using a Combined Geometric and Statistic Model. Clinical biomechanics 2004; 19(3):240 - 247.

5. Steib JP, Dumas R, Mitton D, Skalli W. Surgical Correction of Scoliosis by The In Situ Contouring:a Detorsion Analysis. Spine 2004; 29(2):193 - 199.

6. Dorion I, Le Bras A, Pomero V, Campana S, Teysseyre S, Meynadier M, Skalli W, Maccia C. Rhumatologie et orthopédie : apport d'une nouvelle modalité d'imagerie radiologique

tridimensionnelle multi-énergie, faible dose, et haute résolution à l'imagerie du système ostéo-articulaire. ITBM-RBM (Revue Européenne de Technologie Biomédicale) 2004; 25:274 - 279.

2003

1. Dumas R, Mitton D, Laporte S, Dubousset J, Steib JP, Lavaste F, Skalli W. Explicit Calibration Method and Specific Device Designed for Stereoradiography. Journal of Biomechanics 2003; 36(6):827- 834.

2. Dumas R, Steib JP, Mitton D, Lavaste F, Skalli W. Three-Dimensional Quantitative Segmental Analysis of Scoliosis Corrected by the In situ Contouring Technique. Spine 2003; 28(11):1158 - 1162.

3. Gangnet N, Pomero V, Dumas R, Skalli W, Vital JM. Variability of The Spine and Pelvis Location with Respect toThe Gravity Line:A 3D Stereoradiographic Study Using a Force Platform. Surgical and Radiologic Anatomy 2003; 25(5/6):424 - 433.

4. Laporte S, Skalli W, de Guise JA, Lavaste F, Mitton D. A Biplanar Reconstruction Method Based on 2D and 3D Contours: Application to the Distal Femur. Computer Methods in Biomechanics and Biomedical Engineering 2003; 6(1):1-6.

5. Le Bras A, Laporte S, Mitton D, de Guise JA, Skalli W. Three-Dimensional (3D) Detailed Reconstruction of Human Vertebrae from Low-Dose Digital stereoradiography. European Journal of orthopaedic Surgery and Traumatology 2003; 13(2):57-62.

2002

1. Mitulescu A, Skalli W, Mitton D, de Guise JA. Three-Dimensional Surface Rendering Reconstruction of Scoliotic Vertebrae Using a Non Stereo-corresponding Points Technique. European Spine Journal 2002; 11(4):(344 - 352).

2001

1. Mitulescu A, Semaan I, de Guise JA, Le Borgne P, Adamsbaum C, Skalli W. Validation of The Non Stereo Corresponding Points (N.S.C.P.) Stereoradiographic 3D Reconstruction Technique. Medical & Biological Engineering & Computing 2001; 39(2):152-158.

2000

1. Mitton D, Landry C, Véron S, Skalli W, Lavaste F, de Guise JA. 3D Reconstruction Method from Biplanar Radiography Using Non-Stereocorresponding Points and Elastic Deformable Meshes. Medical &Biological Engineering & Computing 2000; 38(2):133 -139.

1998

1. Kalifa G, Charpak, Y, Maccia C, Fery-Lemonnier E, Bloch J, Boussard J, Attal M, Dubousset J, Adamsbaym C. Evaluation of a new low-dose digital x-ray device: first dosimetric and clinical results in children. Pediatr Radiol; 28(7):557-61. 1998.

1992

1. Lavaste F, Skalli W, Robin S, Roy-Camille R, Mazel C. Three-Dimensional Geometrical and Mechanical Modelling of the Lumbar Spine. Journal of Biomechanics 1992; 25(10):1153 -1164.

6.4.4 Ventes

Le Groupe a constitué un réseau commercial dans les zones Europe-Moyen Orient, Amérique du Nord et Asie-Pacifique, ces deux dernières ayant fait l'objet d'investissements particuliers entre 2012 et 2014. Sur chaque pays, le Groupe examine les options possibles : approche directe des ventes avec vendeurs salariés du groupe, approche directe avec recours à un agent local rémunéré à la commission (ces deux dernières approches pouvant être combinées), ou approche en distribution avec vente au distributeur après que celui-ci a obtenu une commande du client final. Il retient la plus adaptée à la taille et au contexte du marché.
Aussi, au titre de l'exercice 2014, environ 60% des ventes ont été réalisées directement par les équipes commerciales du Groupe, et 40% par son réseau de distributeurs.
Toutes les zones bénéficient du support de spécialistes Applications qui interviennent, sur leurs territoires respectifs, en support avant-vente et sont responsables de la formation des sites utilisateurs.

a. Zone Europe-Moyen Orient (EMEA)

Le Groupe a mis en place sur la zone EMEA une organisation pilotée par le Directeur International des Ventes, qui repose sur :

- Une approche directe avec la présence de responsables régionaux des ventes en France et Grande-Bretagne
- Une approche mixte en Allemagne, Benelux, Turquie avec recours à agents locaux
- Une approche par distribution en Suisse, Scandinavie, Italie, Maghreb, Liban, Arabie Saoudite et Emirats. Dans ces pays les distributeurs nationaux ont été sélectionnés pour leur forte compétence en matière de ventes d'équipements médicaux, et particulièrement d'imagerie et d'orthopédie.

Les ventes sont conclues par la société EOS imaging SA pour toute la zone à l'exception de l'Allemagne où le Groupe dispose d'une filiale, EOS imaging GmbH. Elles sont faites soit auprès des clients finaux, soit auprès des distributeurs pour les pays en distribution.

A fin mars 2015, le Groupe disposait d'une base installée de 62 équipements sur les 12 pays équipés de la zone EMEA : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Italie, Hongrie, Suisse, Turquie, Belgique et Liban.

b. Zone Amérique du Nord

Sur la zone Amérique du Nord, le Groupe a retenu une approche directe qui lui garantit un accès direct à ce marché important et prescripteur. Le Directeur des Ventes Amérique du Nord supervise une équipe de responsables régionaux des ventes qui disposent d'une forte expérience dans la vente de matériels médicaux lourds innovants, assistés de spécialistes application en support avant- et après-vente. Le recours à des agents est retenu sur certaines zones géographiques pour renforcer la capacité commerciale du Groupe. Ils interviennent dans l'organisation du contact initial avec les acheteurs hospitaliers et facilitent l'avancement des projets d'acquisition via leur connaissance des multiples intervenants.

Les ventes sont conclues par la filiale américaine du Groupe. Le Canada est abordé par le biais d'un agent assisté d'un spécialiste application.

A fin mars 2015, le Groupe disposait d'une base installée de 37 équipements en Amérique du Nord (USA, Canada).

c. Zone Asie-Pacifique

Dans le cadre de son expansion commerciale, le Groupe s'est engagé en 2012 dans la mise en place d'une organisation commerciale dans la zone Asie, la zone Pacifique étant couverte par des agents.

Le Groupe a ainsi ouvert en 2013 une filiale à Singapour et recruté une force de ventes (responsable régional des ventes assisté d'un spécialiste applications) en charge de l'animation, de la supervision et du développement des ventes sur la zone. Le Groupe a sélectionné à cet effet un distributeur sur chacun des marchés qu'il aborde, à savoir la Chine, le Japon, la Corée, Taiwan, la zone ASEAN (Indonésie, Philippines, Malaisie, Vietnam), Hong Kong et Singapour. Le Groupe dispose des autorisations de mise sur le marché sur ces pays à l'exception de la Chine où il poursuit actuellement les démarches réglementaires (cf paragraphe 6.6 ci-après).

Comme dans le cas des distributeurs de la zone EMEA, les distributeurs de la zone Asie-Pacifique sont sélectionnés pour leur connaissance du marché et capacité à développer les ventes EOS dans leur pays. Le Groupe a fait le choix de s'appuyer sur des sociétés à portefeuille de produits restreints pour les grands marchés que sont la Chine et le Japon, de sorte de s'assurer de l'implication forte des partenaires correspondants dans les ventes EOS. Pour les marchés de plus petite taille, pour lesquels EOS ne peut pas, à court terme, assurer le revenu nécessaire à la rentabilisation des équipes de vente du distributeur, le choix a été fait sur des sociétés disposant d'un portefeuille en imagerie et/ou matériels lourds innovants

A fin mars 2015, le Groupe comptait une base installée dans la zone Asie-Pacifique de 12 installations.

d. Zone Amérique Latine

Dans le cadre de son expansion commerciale, le Groupe prépare son développement dans la zone Amérique Latine par le biais d'accords ou de pré-accords avec des distributeurs.

Le réseau de distribution du Groupe est présenté ci-dessous :

Australia	**Surgicom** 5/41-43 Higginbotham Road 2111 Gladesville, NSW Australia Jeremy.Atkin@spinensw.com.au
Austria	**Braincon Handels-GmbH** Grinzinger Allee 5 A-1190 Vienna Austria **PH***+43* 16 10 67 31 www.ams-braincon.com
Belgium	**Be.Med sprl** 32, Parc de la Gotte B4550 NandrinBelgium **PH***+32* 477 424 971 theomartens@skynet.be

Brazil	**Strattner** Rua Ricardo Machado, 904 – São Cristóvão Zip Code: 20921-270 Rio de Janeiro – Brazil aylton@strattner.com.br
Canada	**EOS image Inc. Canada** 300 rue du Saint Sacrement H2Y IX4 Montreal, Quebec Canada **PH***+1* (514) 875 0030 salescanada@eos-imaging.com
China	**Shanghai Boxiao Environment Science & Technology Dvt Ltd** 218 South Xiangyang Road, Xuhui District 200031 Shanghai China **PH** *+ 86 21 66083918*
Denmark	**Swemac Orthopedics** Industrigatan 11 SE-582 77 Linkoping Sweden **PH***+46* 708 15 16 37 www.swemac.com
DOM-ROM	**Techni Médical Service** Zone Acajou Californie 97232 Lamentin Martinique **PH***+33* (0)5 96 50 15 37 cathy.eugenie@tms-dom.com

Finland	**Petrimed OY** Lenkkitie 11 21530 Paimio Finland **PH***+358* 10 524 2100 www.petrimed.fi
France	**EOS imaging** Xavier Armand 10 rue Mercœur 75011 Paris France **PH***+33* 676800767 xarmand@eos-imaging.com
Germany	**EOS imaging GmbH** Dieselstraße 12 D-64347 Griesheim Germany **PH***+49* 6155 89811 70 salesgermany@eos-imaging.com

Hong Kong	**QST TECHNOLOGIES (HK) Co., Ltd** Unit 02, 7/F, 38 Plaza 38 Shantung Street KLN, Hong Kong S.A.R **PH***+852* 26260512 www.qsttech.com
Indonesia	**Transmedic** 5 Jalan Kilang Barat 9th floor Petro Centre 159349 Singapore Singapore km.teo@transmedicgroup.com
Iran	**Iran Scan CT Co.** No 32, Shams St., Vesal Shirazi Ave 14168-53681 Tehran Iran **PH** *+982166402105* http://www.ctcoscan.com/
Italy	**Neuromed Italia** Via Principe Amedeo 32 10123 Torino Italy **PH***+39* 0118127900 info@neuromeditalia.it
Japan	**Meditec Far East Inc.** 3-5-7 Hatchobori Chuo-ku 104-0032 Tokyo Japan **Tel***+81* 03-3551-8238 info@meditecfareast.co.jp
Jordan	**Medicaid** Po Box 941069 Amman 11194 hassan@medicaidjo.com
Korea	**DK Medical Solutions Co., Ltd** 66 Umyeon-Dong, Seocho-Gu 137-900 Seoul Korea jwshim@dongkang.co.kr

Lebanon	**Asmar Medical** Kazandjian Center, Fouad Chehab Street P.O. Box 55045, Sin-El-Fil Beirut Lebanon **PH***+961* 1-512712
Maghreb, Egypt, Libya & Kuwait	**GEHS** Immeuble Saadi, Tour AB 2080 Ariana Tunisia **PH***+216* 71 233 630 gehs@planet.tn

Malaysia	**Transmedic** 5 Jalan Kilang Barat 9th floor Petro Centre 159349 Singapore Singapore km.teo@transmedicgroup.com
Mexico	**Cyber Robotics Solutions** Manzanillo 17, Piso 2, Col Roma, Del. Cuanhtémoc. 06700 Mexico Mexico **PH***+55* 55 841 030 mbartlett@roboticsol.com
Netherlands	**Be.Med sprl** 32, Parc de la Gotte B4550 Nandrin Belgium **PH***+32* 477 424 971 theomartens@skynet.be
The New Zealand	**Medsurg Distribution** Unit B, 31 Cheshire St Parnell, Auckland New Zealand **PH***+64* 9 309 6480 www.med-surg.com.au
Norway	**Orthovita NUF** Bjornslettstubben 8 N0382 Oslo Norway **PH***+47* 9012 5675 www.orthovita.com
The Philippines	**Transmedic** 5 Jalan Kilang Barat 9th floor Petro Centre 159349 Singapore Singapore km.teo@transmedicgroup.com
Poland	**Med and More** sp zoo ul. Chwaszczyńska 170 81-571 Gdynia POLAND robert.pospiech@medandmore.pl
Russia	**Diapark Ltd** 2-nd Pugachevskaya str., 8, bld 1 107061 Moscow Russia **PH***+7* 411 94 78 www.diapark.ru

Saudi Arabia	**Tamer Group** P.O.Box 180 Sh. Mohammad Ibn Abdul Wahab st. Ammariyah District 21411 Jeddah Saudi Arabia **PH***+966* (2) 644 0099 www.tamer-group.com
Serbia (Croatia, Macedonia…)	**AKOMED** Zdravka Celara 12 11000 Belgrad Servia
Singapore	**QST GROUP** 150 Kampong Ampat #07-01 KA Centre 368324 Singapore Singapore **PH***+65* 62706260 www.qsttech.com
Sweden	**Swemac Vision AB** Industrigatan 11 SE-582 77 Linkoping Sweden **PH***+46* 708 15 16 37 www.swemac.com
Switzerland	**Leuag** Industriestrasse 21 6055 Alpnach Switzerland **PH***+41* 41 618 81 00 www.leuag.ch
Taiwan	**Unison Co. Ltd** 14F NO.97, Tun-Hwa S. RD, SEC 2 106 Taipei Taiwan **PH***+886* 2 27062121 kenchiou@unison.com.tw
Thailand	**Transmedic** 5 Jalan Kilang Barat 9th floor Petro Centre 159349 Singapore Singapore km.teo@transmedicgroup.com
Turkey	**Teknikel Tic. ve San. A.S.** Piyalepasa Bulvari Kastek Is Merkezi CBlok Kasimpasa - Istanbul Turkey **PH***+90* 212 254 74 00 www.teknikel.com
United Kingdom	**EOS imaging** Eric Maulavé 10 rue Mercoeur 75011 Paris emaulave@eos-imaging.com

United Arab Emirates	**Gulf & World Traders** LLC - PO Box 5527 Dubai United Arab Emirates **PH***+971* 50 4823 496 rajeev.kumar@gwtuae.com

United States	**EOS imaging Inc.** 185 Alewife Brook Parkway #410 Cambridge, MA 02138 USA **PH***+1* 678 564 5400 salesusa@eos-imaging.com
Vietnam	**Blue Light** TNA Building - 1st Floor 192-198 Ngo Gia Tu - District 10 Ho Chi Minh City Vietnam **PH** *+84* 8 38345769 astechmail@gmail.com

e. Applications/Formation/Support vente

Le Groupe s'est doté de processus structurés permettant aux vendeurs, directs, agents ou distributeurs, de s'appuyer sur l'intervention avant et après la vente de spécialistes applications. Ceux-ci assurent d'une part une excellente communication auprès des clients prospectifs des fonctionnalités d'EOS, d'autre part une formation des équipes utilisatrices à l'issue de l'installation. Cette formation est réalisée en deux jours pour ce qui concerne l'utilisation de l'équipement à proprement parler, puis en deux fois 4 jours pour ce qui est de l'utilisation des logiciels. Elle est en règle générale donnée aux manipulateurs radio, comme dans le cas des autres modalités d'imagerie ; néanmoins certains médecins radiologues et orthopédistes participent à tout ou partie de ces formations.

A l'issue de la mise en service finale et de la formation, le Groupe veille à la satisfaction de ces clients et les spécialistes applications, qui sont chacun responsables d'un portefeuille de sites clients, s'assurent de l'utilisation, de la satisfaction et du retour d'expérience des sites utilisateurs.

La formation à l'utilisation d'EOS, délivrée par la Société, dans le cadre de la formation continue obligatoire a été certifiée par AHRA, l'association qui regroupe les professionnels du management des centres d'imagerie hospitaliers et privés aux Etats-Unis.

f. Les partenaires financiers

Le Groupe fait ponctuellement appel à des partenaires financiers pour faciliter l'achat d'un EOS lorsque le client recherche solution de financement. Cette offre est particulièrement utilisée par des sites privés (à caractère lucratif) ; néanmoins, des sites publics (à caractère non lucratif) montrent également un intérêt pour ces solutions.

g. Tableau du chiffre d'affaires par zone géographique pour les trois derniers exercices

Chiffre d'affaires par zone géographique (k€)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
France	3.812	5.523	1.687
EMEA hors France	4.863	2.766	2.440
Amérique du Nord	5.935	4.914	4.339
Asie	5.453	1.967	959
Total	**20.063**	**15.170**	**9.424**

En 2014, EOS imaging a poursuivi son déploiement dans la zone EMEA où le Groupe a connu une très forte croissance hors France (+76%) partiellement neutralisée par l'activité France revenue à un niveau attendu, après une année 2013 marquée par des volumes particulièrement élevés associés à des reports d'activité 2012.

En Amérique du Nord, le groupe a enregistré une progression de son activité de 21%, réalisée pour l'essentiel au dernier trimestre de l'année après 5 trimestres consécutifs d'activité ralentie aux USA sur le marché des biens d'équipement médical.

Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique reflète l'entrée de la société sur plusieurs pays de cette zone, et affiche une croissance de 181%.

h. Tableau du chiffre d'affaires par nature pour les trois derniers exercices

Chiffre d'affaires par nature (k€)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Vente d'équipements	17.197	13.433	8.524
Vente de contrats de maintenance	2.104	1.539	900
Vente de consommables et services	761	198	-
Total	**20.063**	**15.170**	**9.424**

En 2014, les ventes d'équipements représentent 86% du chiffre d'affaires. Elles sont en progression de 28% par rapport à l'exercice précédent, et représentent plus du double des ventes réalisées en 2012.

Les ventes de contrat de maintenance représentent 10% du chiffre d'affaires 2014. Elles sont en progression de 37% par rapport à l'exercice précédent, et représentent plus du double des ventes réalisées en 2012. Leur progression est le résultat du développement du parc d'équipements sous contrat de maintenance.

Les ventes de consommable et services associés représentent 4% du chiffre d'affaires 2014. Elles reflètent les ventes de la filiale One Fit acquise par le Groupe à la fin de l'exercice 2013.

6.4.5 Organisation de la production

Le Groupe a pris la décision de concentrer ses ressources de production sur les seules activités stratégiques pour la fabrication de ses produits, et de déléguer les autres à des sous-traitants, eux-mêmes experts dans les opérations qui leur sont confiées.

Le schéma industriel mis en place repose donc, d'une part, sur la collaboration avec un sous-traitant / partenaire pour l'assemblage d'EOS, AXE Systems, et d'autre part, sur la prise en charge directe par le Groupe des activités de:

- Intégration et test des détecteurs de rayons X (RX) propriétaires
- Gestion des fournisseurs OEM (Original Equipment Manufacturer) des sous-ensembles radiologiques, tube RX et générateur haute tension (HT)
- Gestion des fournisseurs réalisant des sous-ensembles conçus spécifiquement pour Le Groupe
- Réglages et recette finale du système EOS complet chez le partenaire intégrateur
- Intégration et test des stations de travail sterEOS

De son côté, le partenaire intégrateur, a la responsabilité de:

- Gérer ses fournisseurs de rang 1
- Assembler et câbler les systèmes EOS selon les instructions établies en collaboration avec le Groupe, dans les configurations commandées par les clients et spécifiées dans chaque ordre de fabrication émis par Le Groupe
- Tester électriquement et mécaniquement chaque système avant de le mettre à disposition du Groupe pour les réglages sous RX et tests finaux.
- Maintenir la traçabilité des opérations réalisées en se conformant aux exigences réglementaires applicables, notamment celles de la FDA (21CFR Part 820).

La production des détecteurs est au cœur du savoir-faire du Groupe. Elle repose sur l'approvisionnement de sous-ensembles réalisés par PMB, du groupe ALCEN, qui sont intégrés en salle blanche par les opérateurs hautement qualifiés du Groupe. Après la création d'une nouvelle salle blanche en 2010-2011 au siège du Groupe pour augmenter la capacité de production et séparer les activités de Production des activités de R&D sur les détecteurs, des automates de tests spécifiques ont été développés pour intensifier les contrôles en cours de fabrication et améliorer la productivité. A l'issue des étapes de montage et de test en salle blanche, les détecteurs sont équipés de leur électronique de lecture puis testés fonctionnellement sous RX avant d'être expédiés pour intégration chez AXE Systems.

Le Groupe a développé un réseau de fournisseurs OEM et de sous-traitants en sélectionnant préférentiellement des acteurs de l'industrie des dispositifs médicaux ayant une certification ISO 13485 et une maitrise reconnue des dispositions réglementaires s'appliquant à ces activités.

L'ensemble de la *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) est décrit sur le diagramme simplifié suivant:

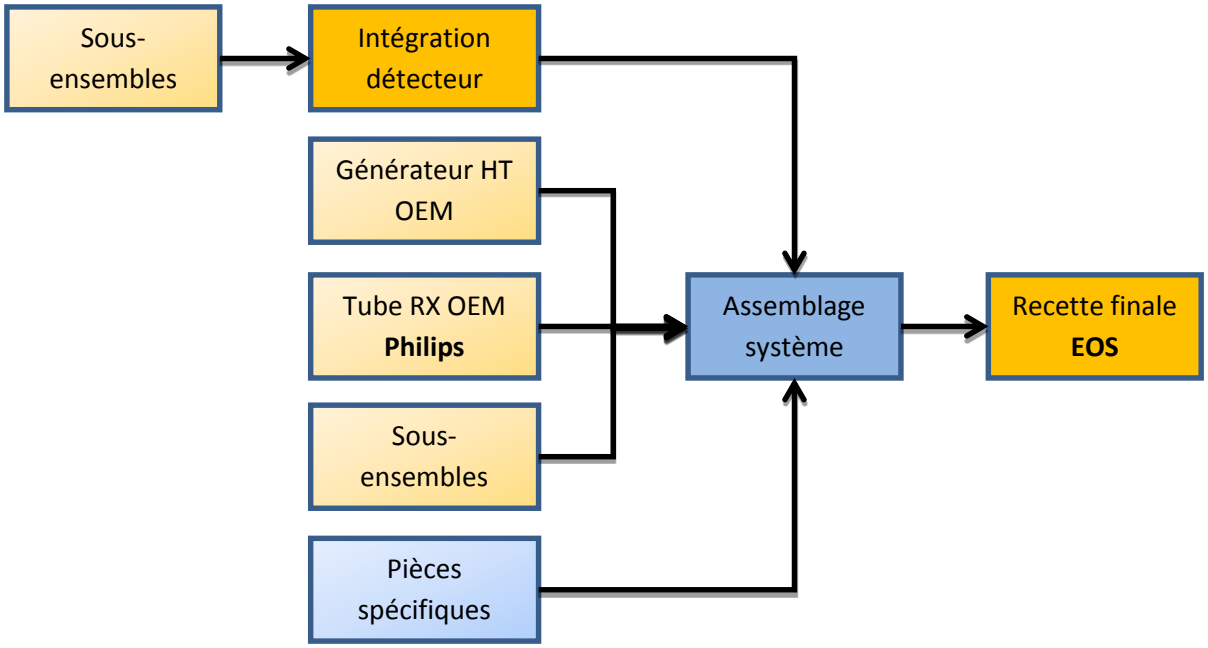

Le délai de fabrication d'une machine EOS est de l'ordre de 4 semaines. Sur le graphique ci-dessus, la couleur orange clair correspond aux achats faits par la Société, l'orange foncé correspond aux étapes réalisées par le personnel du Groupe. La couleur bleue fait référence aux achats et étapes réalisés par le sous-traitant AXE Systems.

Les tubes à rayons X sont des composants essentiels d'EOS ; ils doivent avoir une puissance suffisante pour réaliser des poses très longues propres aux systèmes à balayage. Celles-ci peuvent en effet durer plus de 20s pour réaliser l'examen d'un corps entier d'adulte, alors que les poses des systèmes de radiologie conventionnels sont de l'ordre de quelques centaines de millisecondes. Seuls des tubes conçus pour les scanners CT ont des puissances suffisantes pour répondre au besoin d'EOS. Le nombre de fabricants de tubes CT pour le marché OEM étant assez limité, le Groupe a retenu Dunlee, entreprise du groupe Philips, en raison du rapport coût/performance favorable offert par le tube CTR1725 qui peut effectivement délivrer 42kW pendant 24 secondes.

Les générateurs HT alimentant les 2 tubes RX d'EOS doivent également délivrer la puissance nécessaire pendant ces mêmes poses longues. Peu de générateurs conçus pour les applications de radiologie conventionnelle sont en mesure de délivrer 42kW pendant la vingtaine de secondes requises. Aussi, le Groupe avait retenu initialement le générateur Epsilon 80kW de la société EMD, fabricant canadien de générateur HT pour les OEM, dont la conception originale des cartes de puissance a nécessité peu d'adaptations pour atteindre les performances requises. Le Groupe a validé en 2013 une seconde source avec le générateur CMP200 de la société CPI, également canadienne, pour sécuriser l'approvisionnement de cet élément critique.

Les autres sous-ensembles constitutifs d'EOS et conçus par le Groupe: rack de contrôle – commande temps réel, électronique de lecture des détecteurs, collimateurs RX, accessoires d'aide au positionnement du patient, … mettent en œuvre des technologies plus courantes. Aussi le Groupe a disposé de beaucoup plus de latitude pour sélectionner des sous-traitants ayant à la fois des compétences de R&D et de production pour assurer des évolutions de design en accord avec les

moyens de production mis en œuvre, un système qualité garantissant l'efficience des processus, le respect des obligations réglementaires et des offres compétitives. C'est dans cet esprit que le Groupe avait transféré en 2010-2011 la production de plusieurs sous-ensembles vers de nouveaux sous-traitants pour améliorer la qualité de certaines prestations, réduire le nombre d'intervenants, et réaliser des gains de productivité. Cet effort s'est poursuivi en 2013 avec le transfert vers l'Espagne de certains sous-ensembles électromécaniques.

Les principaux sous-traitants du Groupe aujourd'hui sont:

- ASICA (France) pour les cartes électroniques équipées,
- Celestica Spain, groupe Celestica, (Espagne) pour l'essentiel des sous-ensembles électromécaniques (boites de collimation, laser d'aide au positionnement patient, dispositif de stabilisation patient, …)
- PMB, groupe ALCEN, (France) pour les sous-ensembles mécaniques du détecteur,
- C2E (France) pour l'armoire électrique et les câbles.

Enfin, le Groupe a retenu AXE Systems, groupe AXE, en 2010 comme sous-traitant / partenaire pour l'intégration d'EOS au terme d'un processus rigoureux de sélection parmi plusieurs entreprises candidates européennes. AXE Systems possède en effet de nombreux atouts, parmi lesquels on retiendra sa longue expérience comme sous-traitant intégrateur de grands donneurs d'ordre du dispositif médical, un système qualité pleinement conforme avec les obligations du 21CFR Part 820, une capacité à accompagner le Groupe dans sa croissance sans requérir d'investissement significatif, une culture de la productivité qui a déjà permis une réduction des coûts lors du transfert de la production d'EOS et continue d'être poursuivie. Couplé aux économies d'échelle dont compte bénéficier la société avec l'accélération anticipée de ses ventes, cela se traduira par une diminution du prix de revient d'EOS et une amélioration de la marge brute du Groupe.

6.4.6 Organisation du service

Une organisation focalisée sur la qualité du service rendu: Le service est un élément critique pour le succès du Groupe. La qualité du service passe par la qualité des ingénieurs de maintenance et par la réactivité de l'organisation. Le Groupe a construit son organisation Service autour de son manager et d'un noyau d'ingénieurs de maintenance également expérimentés dans la maintenance d'équipements de radiologie. L'engagement de cette équipe pour ses clients est un atout reconnu.

Les missions du Service sont triples:

- L'installation des nouveaux équipements,
- La maintenance préventive de la base installée,
- La maintenance corrective sur appel des clients.

Ces missions sont exécutées suivant les zones géographiques par les ressources internes du Groupe ou par des sous-traitants. L'organisation interne est constituée d'une équipe en Europe, basée pour l'essentiel au siège du Groupe à Paris pour bénéficier de la centralisation des moyens de communication, et d'une équipe aux Etats-Unis. La sous-traitance, quant à elle, est confiée aux

distributeurs lorsque ceux-ci disposent de l'infrastructure et l'expérience nécessaires ou à des entreprises locales de maintenance d'équipements radiologiques.

L'installation des nouveaux équipements est réalisée exclusivement par le personnel du Groupe, avec le support éventuel du sous-traitant local. Cette situation évolue alors que la fréquence des installations devient progressivement suffisante sur un territoire donné pour permettre l'acquisition et la conservation du savoir-faire par le sous-traitant local.

La maintenance de niveau 1 est réalisée par le personnel de l'équipe Service du Groupe, ou par du personnel des distributeurs préalablement formé. Les délais d'intervention contractuels sont généralement de 4 à 8 heures après appel. La maintenance de niveau 2 est réalisée par le personnel expert du Groupe, après une première intervention infructueuse soit du personnel technique du client, personnel déjà formé aux interventions de niveau 1, soit du personnel technique du sous-traitant. La maintenance de niveau 3 est réalisée par le personnel de l'équipe Engineering du Groupe.

Les appels clients sont centralisés (i) par un centre d'appel externe pour la France et l'Europe anglophone, à Atlanta pour l'Amérique du Nord, et (ii) chez les distributeurs dans les autres régions pour faciliter la communication dans la langue locale. Ces appels sont éventuellement relayés vers le siège en fonction de la complexité du problème et du niveau de compétences du distributeur.

Un système d'enregistrement des appels a été mis en place pour suivre chacun d'entre eux jusqu'à sa fermeture complète et tracer les actions réalisées. Aujourd'hui 30% environ des appels sont clos par le seul support téléphonique. Enfin, la mise en place de techniques de communication sécurisée permet de répondre aux strictes politiques de sécurité d'accès développées par les grandes institutions hospitalières et d'augmenter progressivement le taux de connexion des équipements EOS à l'Internet pour faciliter la télémaintenance.

Des intervenants compétents pour le dépannage des équipements: Deux niveaux de formation sont organisés pour le personnel de maintenance des sous-traitants et, à la demande, pour les ingénieurs biomédicaux des gros hôpitaux. Ceux-ci demandent en effet de plus en plus à être partiellement ou totalement autonomes dans la maintenance de leurs plateaux techniques pour réduire le coût des contrats de maintenance. Le Groupe est très flexible dans l'organisation des formations de Niveau 1, qui peuvent se dérouler au choix sur les sites clients, ou en France sur un système du Groupe. Les formations de Niveau 2, qui nécessitent l'injection de défauts, sont organisées uniquement en France. Ces formations sont organisées et dispensées par le Groupe pour permettre, en particulier, aux partenaires de service de pays lointains une formation de Niveau 2 nécessaire à une prise en charge locale rapide des problèmes.

Les prestations de service, une source de revenus: La valorisation usuelle des contrats de maintenance dans le marché des équipements d'imagerie est de l'ordre de 7 à 10% du prix de l'équipement pour les produits de radiologie conventionnels, et de 10 à 15% pour les produits plus complexes tels que les CT scanners. Le prix des contrats de service du Groupe est conçu pour répondre à la demande croissante des clients d'avoir une offre "tube inclus" alors que la pratique de l'industrie était, jusqu'à très récemment, de se protéger sur ce composant couteux en le sortant du contrat. Le Groupe cherche également à favoriser des engagements à moyen terme sur 3 ou 5 ans.

Le taux de souscription observé à ce jour sur les systèmes hors garantie est supérieur à 90%.

Une efficacité facilement mesurable: L'efficience du Service, vue de la perspective du client, peut être mesurée par le pourcentage d'"uptime", c'est-à-dire le taux de disponibilité de l'équipement. Le Groupe s'engage contractuellement auprès de ses clients à assurer un taux d'uptime supérieur à 98%. Le dernier taux d'uptime mesuré en 2014 sur la base installée était de 99.3% sur les 12 derniers mois.

6.4.7 Innovation et R&D

L'innovation et le développement technologique sont au cœur des activités du Groupe pour transformer en produits les concepts permettant de répondre à un besoin clinique. Elles sont menées aujourd'hui par une équipe de 30 ingénieurs (filiale OneFit exclue), dont plusieurs docteurs, construite depuis 2006 autour de leaders qui avaient déjà une solide expérience dans le développement de systèmes d'imagerie médicale.

Les 3 missions principales confiées à la R&D se placent dans trois échelles de temps différentes:

- Améliorer les produits existants, comme attendu par le marché des dispositifs médicaux,
- Développer de nouveaux produits, pour répondre à de nouveaux besoins cliniques,
- Préparer les prochaines innovations qui permettront d'apporter des réponses novatrices.

Le Groupe s'est doté des compétences techniques placées au cœur de ses produits: physique de détection des rayons X, traitement d'image, architecture système, logiciel embarqué et applicatif, électrotechnique, électronique, mécanique, etc. L'organisation mise en place vise à réaliser la synthèse entre une organisation par projet, garante d'une bonne exécution, et le renforcement des expertises techniques. L'équipe est ainsi constituée de:

- 4 chefs de projet qui conduisent respectivement les programmes de développement d'EOS et de sterEOS, et les programmes d'études amont,
- 2 groupes fonctionnels pilotés par un manager-expert couvrant respectivement les métiers du système, de l'électronique et de la physique de détection d'une part, et les métiers du logiciel d'autre part.

Les liens entre la R&D, la Production et le Service, en charge des phases de vie aval des produits, sont facilités par l'intégration de ces 3 fonctions au sein de programmes de développement multifonctionnels.

Le cycle complet conduisant à la mise sur le marché des nouveaux produits du Groupe est articulé en 2 phases successives pour en minimiser les risques financiers et d'exécution.

Des études amont ciblées: La première étape de recherche, menée principalement en collaboration étroite avec des laboratoires académiques, vise à identifier les techniques les plus prometteuses pour répondre aux questions ouvertes posées par les cliniciens, les maquetter et évaluer leur potentiel. Dans ce domaine, le Groupe favorise l'instauration de relations sur le long terme avec des laboratoires reconnus mondialement pour la qualité de leurs travaux scientifiques. Tel est le cas par exemple de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak (ex-LBM), des Arts et Métiers ParisTech et du Laboratoire de recherche en Imagerie et d'Orthopédie (LIO) de l'ETS à Montréal avec qui le Groupe a développé, depuis une dizaine d'années, les algorithmes originaux de reconstruction 3D des structures osseuses qui sont aujourd'hui au cœur de ses produits. Deux nouvelles collaborations académiques

ont été initiées en 2013 avec le laboratoire CNRS LTCI de Telecom ParisTech sur des sujets de traitement d'image et avec les laboratoires Creatis de l'INSA Lyon et l'Institut de Radiophysique de Lausanne en physique et simulation numérique.

Ces collaborations sont souvent conduites dans le cadre de projets cofinancés par les pouvoirs publics français ou européens. Le Groupe est ainsi leader de trois projets sur:

- La planification et la simulation 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche et de genou utilisant les stéréoradiographies EOS (projet IMPlanner lauréat du 7ème appel à projets européens Eurostars, clos en 2014),
- La prédiction du risque fracturaire par le système d'imagerie EOS chez l'adulte vieillissant par analyse micro- et macro-architecturale (projet dexEOS lauréat du 14ème appel à projets du Fond Unique Interministériel après labellisation par le pôle de compétitivité Medicen),
- La diffusion et l'exploitation clinique de l'imagerie 3D EOS auprès des médecins prescripteurs dans le cadre des Investissements d'Avenir (projet diffEOS lauréat du 2ème appel à projets e-Santé après labellisation par les pôles de compétitivité Medicen, Cap Digital et Systematic),
- Le groupe est partenaire du projet MOSART, lauréat de l'appel à projets ANR TecSan 2012. Ce projet de recherche translationnelle a pour but de déterminer les facteurs prédictifs de progression de la gonarthrose à partir d'une caractérisation multimodale de l'os sous-chondral par IRM, radiographie numérique EOS et analyse de texture osseuse.

Par ailleurs, le Groupe mène en interne des travaux de recherche appliqués dans deux domaines stratégiques pour les futures générations de produits: l'imagerie multi-énergie et la détection haute résolution à extrêmement basse dose.

Des programmes de développement rigoureux: La deuxième phase de développement de nouveaux produits ou d'amélioration des produits existants est conduite selon une procédure de jalonnement rigoureuse placée au centre des processus Qualité de l'entreprise. Cette procédure permet d'atteindre un triple objectif:

- Garantir une approche multifonctionnelle du produit tout au long du cycle de développement - et intégrer ainsi dès la phase de spécification initiale les besoins du client - mais aussi lors de la Production et du Service;
- Maîtriser les risques au fur et à mesure que les enjeux financiers deviennent plus importants dans la vie du projet;
- Garantir les performances, la qualité, et la conformité réglementaire du produit dès sa mise sur le marché.

Les étapes successives de ce processus de développement, conclues chacune par le passage formel d'un jalon auquel participe la direction du Groupe, se déroulent de la façon suivante:

- Jalon 1: Les spécifications de haut niveau du produit sont menées essentiellement par le Marketing qui décrit les besoins cliniques et les marchés visés. Les futures stratégies de production et de maintenance ainsi que les contraintes réglementaires sont également décrites.

- Jalon 2: Les spécifications de haut niveau sont traduites par la R&D en spécifications techniques détaillées, et les grands risques techniques retirés.
- Jalon 3: Les spécifications techniques étant figées, la conception détaillée est menée et débouche sur la réalisation d'une "série-alpha", à savoir d'un prototype prêt à être installé en évaluation clinique pour vérifier que les performances demandées sont atteintes.
- Jalon 4: Au terme d'un suivi multifonctionnel des performances des "séries-alpha" en conditions cliniques, des corrections sont apportées au dossier de conception; celui-ci est industrialisé, la fabrication des premières unités de série initiée, les démarches réglementaires menées, la préparation du service achevée, les forces de vente formées, les outils Marketing préparés, permettant une mise sur le marché du produit.
- Jalon 5 : déploiement

La même logique, à savoir une approche multifonctionnelle rigoureuse et par étape formelle, sous-tend le processus de correction des non-conformités et d'introduction de modifications ponctuelles sur les produits existants.

La discipline dans l'exécution de ces deux processus, placés au centre des activités de R&D, est critique pour concilier à la fois agilité dans le développement et l'évolution des produits, qualité et respect des exigences réglementaires de tous les pays dans lesquels les produits sont commercialisés. Des mécanismes opérationnels ont donc été mis en place à cet effet, parmi lesquels on peut citer les revues qualité trimestrielles au cours desquelles toutes les fonctions partagent l'ensemble des indicateurs liés à la qualité des produits et présentent les plans d'action pour les améliorer, ou bien les revues de jalons au cours desquelles la direction s'assure que l'ensemble des actions ont été menées à terme avec le niveau de qualité requis.

Une implication constante des cliniciens: les cliniciens sont impliqués dans toutes les activités de R&D du Groupe. En effet, les projets amont incluent systématiquement des partenaires cliniques dont la contribution est essentielle aux phases de définition initiales et de validation des résultats. Ils sont également impliqués tout au long des programmes de développement produit. Cette implication peut être indirecte, lors des spécifications initiales, au travers des relations entretenues quotidiennement par le Marketing, notamment par les chefs de produit et spécialistes d'application, tant avec des leaders d'opinion que des clients représentatifs des différentes catégories visées par Le Groupe. Elle peut être également directe au travers de sessions d'évaluation organisées tout au long du projet afin de valider des points particuliers tels que la qualité d'image ou l'ergonomie des outils 3D. L'évaluation des séries-alpha en milieu clinique est un des moments privilégiés de cette collaboration permanente avec l'ensemble des utilisateurs, qu'ils soient manipulateurs des services de radiologie, radiologues, chirurgiens orthopédistes ou rhumatologues.

Le Groupe a défini un plan produit moyen terme ambitieux pour soutenir la croissance de la plate-forme EOS, constitué d'un ensemble de logiciels métier visant des parcours de soin chirurgicaux et non chirurgicaux de l'orthopédie, qui seront proposés sous forme d'options logicielles ou de services par cas.

Enfin, le Groupe est également engagé au travers de la société OneFit dans le développement d'instruments personnalisés et/ou communicants pour la chirurgie, adaptés à l'anatomie du patient.

6.4.8 OneFit Medical, spécialiste de l'orthopédie personnalisée

OneFit Medical, filiale du Groupe, développe et commercialise auprès de fabricants orthopédiques européens des solutions personnalisées en orthopédie pour la pose de prothèses de genou et de hanche, qui permettent aux chirurgiens de disposer au bloc opératoire de guides de coupe adaptés à l'anatomie de chaque patient. Ces guides sont réalisés aujourd'hui à partir d'images scanner ou IRM à la suite d'une planification 3D du choix et de la position de la prothèse par le chirurgien. Ils sont fournis aux hôpitaux et cliniques avec l'implant associé, préalablement à la chirurgie de prothèse, par les fabricants d'implants, clients de la société.

La société bénéficie du marquage CE pour ses logiciels de planification des chirurgies du genou et de la hanche.

Outre cette ligne historique de produits, OneFit et EOS développent ensemble une adaptation des logiciels de planification de prothèse en utilisant non plus les images issues de scanners ou d'IRM, qui imposent des examens complémentaires, mais les images stéréoradiographiques issues d'EOS. L'offre logicielle ainsi développée est intégrée à la palette des logiciels métier exploitant le modèle personnalisé 3D du patient issu de l'examen EOS. Ces logiciels sont ou seront disponibles, selon leur utilisateur (radiologue, chirurgien) en ligne. Ils permettent aux chirurgiens, par exemple, une planification du choix et de la pose de la prothèse en 3D directement disponible en ligne. Une première réalisation est le logiciel hipEOS qui a obtenu l'agrément de la FDA en Décembre 2014. L'offre logicielle pourra également être étendue à une offre de guides de coupe personnalisés issus de l'image EOS 3D qui permettra de s'affranchir des examens de scanner ou d'IRM actuellement nécessaires à la fabrication de ces guides.

Le Groupe renforce avec OneFiT sa stratégie de croissance en élargissant son offre dans les logiciels métier, les services associés et les consommables. L'expertise de OneFit dans les logiciels de planification 3D et les instruments personnalisés permettra au Groupe d'exploiter l'information EOS dans les blocs opératoires en offrant aux chirurgiens une solution complète, depuis l'imagerie de diagnostic jusqu'à la chirurgie de prothèse.

OneFit dispose, outre des fonctions support, d'une équipe de 15 développeurs dédiés au développement de solutions pour la chirurgie de prothèse de hanche et de genou et d'une équipe de production interne pour la réalisation des modèles numériques de l'anatomie du patient et du guide personnalisé pour ce patient adapté à son anatomie et à la prothèse choisie par le chirurgien. Les guides sont fabriqués en sous-traitance par impression 3D par la société française Finortho.

6.5. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS, LICENCES, CONTRATS OU NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION

L'innovation et le développement technologique sont au cœur des activités du Groupe pour transformer en produits les concepts permettant de répondre à un besoin clinique.

La politique d'innovation ainsi que les brevets et demandes de brevets sont exposés aux paragraphes 11.1 et 11.2 du présent de Document de référence.

Les risques liés à la propriété intellectuelle sont exposés au paragraphe 4.2.2 du présent Document de référence.

6.6. CADRE REGLEMENTAIRE

Le Groupe est soumis à des exigences réglementaires spécifiques à son activité relatives :

- à la mise sur le marché des dispositifs médicaux,
- à la radioprotection,
- aux études cliniques,
- aux relations avec les professionnels de santé,
- au remboursement des produits de santé,
- à l'environnement.

Ces réglementations se retrouvent quelle que soit la région du monde avec des spécificités locales plus ou moins contraignantes mais dont l'objectif est similaire. A quelques exceptions près telles que la Chine, on constate, en effet, un effort de convergence mondial si ce n'est vers une uniformisation de la réglementation au moins vers une réelle harmonisation avec des exigences qui ne sont pas contradictoires et des reconnaissances mutuelles entre états/organisations qui facilitent l'accès aux différents marchés.

Les produits du Groupe présentent un niveau de risque modéré et bénéficient donc des chemins réglementaires pour l'accès aux différents marchés mondiaux qui ne sont pas les plus contraignants. Leur caractère innovant peut cependant présenter une difficulté réglementaire lorsque les schémas réglementaires existants ne sont pas applicables. Malgré la volonté des Etats, notamment des Etats-Unis et de l'Europe de ne pas entraver l'innovation technologique, les délais de mise sur le marché/d'accès au remboursement peuvent être allongés pour ces produits.

Les autorisations réglementaires de mise sur le marché

a. Contexte européen

La mise sur le marché européen des dispositifs médicaux est réglementée par des directives européennes de type « nouvelle approche », transposées en droit national par les Etats membres de l'Union Européenne.

La conformité aux exigences des directives applicables est caractérisée par l'apposition sur le produit du marquage CE, qui autorise alors sa libre circulation au sein de l'Union Européenne. Les dispositifs médicaux du groupe qu'ils soient sur mesure ou non, sont soumis aux dispositions de directive européenne 93/42/CEE modifiée relative aux dispositifs médicaux et à celles de la directive européenne 2006/42/CE relative aux machines pour ce qui concerne uniquement le système EOS. Les dispositifs médicaux du groupe font parties des classes de risques IIa, IIb et I avec fonction de mesurage, qui ne sont pas les classes de risques les plus élevées et bénéficient ainsi de modalités d'évaluation de leur conformité aux exigences de la directive 93/42/CEE qui ne sont pas les plus contraignantes. Le Groupe a choisi la modalité d'évaluation de conformité reposant sur la conformité de son système qualité global à la norme harmonisée ISO 13485. Le marquage CE de ses produits est alors possible sur la base de la certification ISO 13485 et du dossier CE composé des éléments descriptifs du produit et de sa conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité des directives applicables parmi lesquelles figurent l'obligation de performance au regard des indications cliniques assignées au produit. La démonstration de la conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité s'assoit sur la conformité aux normes techniques harmonisées applicables qui servent de présomption de conformité aux dites exigences. Le Groupe applique l'ensemble des normes harmonisées applicables à ses produits et fait certifier cette conformité par un organisme certificateur tiers dont la notoriété permet ensuite de faire valoir cette conformité à l'extérieur de l'Europe pour l'accès à d'autres marchés (voir § ci-dessous).

Les produits du groupe, sont marqués CE depuis 2007 pour l'imagerie, depuis 2010 pour la modélisation tridimensionnelle du rachis et des membres inférieurs et depuis 2013 pour la planification chirurgicale. L'attestation de marquage CE, délivrée par un organisme notifié, est renouvelée tous les 3 ans.

La Directive 97/43/Euratom du Conseil du 30 juin 1997 relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'expositions à des fins médicales impose aux acquéreurs d'un appareil EOS de déclarer l'installation de leur EOS auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Le Groupe doit donc veiller à ce que son produit réponde aux spécificités imposées par cette directive telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Union Européenne. Compte tenu du faible dosage en rayons X des examens de radiographie réalisés grâce à un EOS, le Groupe estime répondre aux spécificités requises dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne. Toutefois ce n'est pas le cas en Allemagne où le Groupe a entrepris des démarches auprès des autorités compétentes afin qu'elles acceptent de modifier leurs spécifications afin que la technologie du Groupe puisse y répondre.

b. Règlementation américaine

La mise sur le marché des produits du Groupe aux Etats-Unis d'Amérique est soumise à autorisation de l'autorité compétente américaine, la *Food and Drug Administration* (FDA). Les produits du Groupe appartiennent à la classe de risque II modérée et peuvent bénéficier du chemin réglementaire de notification 510(k) lorsqu'il existe un produit similaire déjà commercialisé sur le territoire des Etats-Unis. Ce chemin réglementaire impose d'une part le dépôt d'un dossier technique similaire à celui du marquage CE démontrant la sécurité et les performances du produit ainsi que sa substantielle équivalence au produit similaire déjà commercialisé aux Etats-Unis et d'autre part la conformité du système qualité mis en œuvre par le fabricant au 21 CFR part 820. Les exigences américaines concernant le système qualité étant très similaires aux exigences de la norme ISO 13485, il est alors possible de mettre en place un seul système qualité répondant à la fois aux exigences américaines et européennes.

Les produits EOS et sterEOS ont obtenu les autorisations 510(k) en 2007 (K071546) et 2008 (K080529) respectivement. Des autorisations successives suivant celles-ci ont été obtenues afin soit d'élargir les indications des produits soit d'introduire de nouvelles spécifications techniques.

A côté des autorisations FDA précitées, les équipements électriques tels que le système EOS nécessitent d'être testés pour ce qui concerne leur sécurité par un laboratoire reconnu et listé par l'agence gouvernementale américaine Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

Le laboratoire auquel le Groupe fait appel pour la certification de conformité de ses produits aux normes techniques harmonisées dans le cadre du marquage CE est également un laboratoire reconnu par l'OSHA (Nationally Recognized Test Laboratories NRTL). Etant donné que les normes techniques appliquées dans le cadre du marquage CE sont également des normes internationales, la certification délivrée par ce laboratoire dans le cadre du marquage CE permet également de répondre aux exigences de l'OSHA pour l'installation et la mise en service du système EOS sur le territoire des Etats-Unis. La preuve de conformité à ces exigences de sécurité est l'apposition sur le système EOS de la marque du laboratoire NRTL attestant la conformité.

Le système EOS possède la marque Curtis Strauss US et Canada depuis 2010.

Les produits émettant des rayonnements ionisants sont soumis à des exigences réglementaires américaines spécifiques (21 CFR parts 1000-1050) qui imposent entre autre un rapport annuel auprès de la FDA qui délivre un « accession number » annuel permettant d'accéder au marché américain. Le Groupe dispose des « accession numbers » permettant de libérer des douanes américaines tout système EOS expédié aux Etats-Unis.

c. Autres réglementations

Dans un certain nombre de pays tels que Taiwan, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, Israël ou l'Arabie Saoudite, la mise sur le marché des dispositifs médicaux est facilitée lorsque les produits possèdent déjà le marquage CE ou un 510(k) en raison soit d'un mécanisme de reconnaissance du marquage CE ou du 510(k), soit de démarches réglementaires calquées sur celles-ci qui sont alors simples à réaliser. Il est cependant nécessaire dans certains cas que l'organisme notifié, ayant délivré l'attestation de marquage CE et la certification ISO 13485, possède des accords de reconnaissance par les autorités compétentes des pays concernés et que l'organisme de certification, ayant délivré les certificats de conformité techniques du produit, soit reconnu à l'international.

Le Groupe a choisi un organisme notifié possédant des accords de reconnaissance avec plusieurs autorités compétentes et un organisme certificateur technique appartenant au schéma OC de l'IECEE (IEC system for Conformity testing and Certification of Electrotechnical Equipment and Components) auquel adhérent 54 pays. .

Dans d'autres pays, les procédures d'autorisation de mise sur le marché sont plus complexes et nécessitent un dépôt de dossier auprès de l'autorité compétente nationale qui peut parfois faire appel à des tests de sécurité ou des essais cliniques à réaliser dans le pays considéré ainsi que des inspections du système qualité du fabricant. Parmi ces pays, on distingue notamment :

- La Chine

La mise sur le marché des dispositifs médicaux nécessite une autorisation délivrée par l'autorité compétente chinoise CFDA (China Food and Drug Administration). Cette autorisation est basée sur un dossier de demande d'enregistrement et un rapport de tests délivré par un laboratoire chinois certifié par la CFDA. Des essais cliniques réalisés en Chine peuvent également être exigés par l'autorité chinoise. L'autorisation est délivrée par la CFDA pour 4 ans. La procédure de renouvellement ne diffère pas fondamentalement de celle applicable pour un nouvel enregistrement.

Les dispositifs médicaux du type d'EOS ont été récemment exemptés de la certification CCC (China Compulsory Certification) qui impose des tests sur le produit et un contrôle régulier des installations de fabrication par le centre chinois de certification de la qualité (CQCC China quality certification center). Seuls certains composants tels que les PC et les moniteurs restent soumis à cette obligation de certification que le groupe gère au niveau de ses approvisionnements.

- Le Brésil

Avant leur mise sur le marché brésilien, tous les dispositifs médicaux doivent être enregistrés auprès de l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire (ANVISA) qui dépend du Ministère de la Santé du Brésil. Toute société qui souhaite vendre ses produits au Brésil doit d'abord désigner un représentant sur le territoire brésilien, qui peut agir pour son compte pour tous les aspects relatifs aux produits vendus au Brésil. Une licence doit être délivrée à ce représentant par le Secrétariat à la Vigilance Sanitaire (VS) de l'Etat dans lequel se trouve l'établissement. L'obtention de cette licence lui permet d'être autorisé par l'ANVISA à importer des produits médicaux. Les dispositifs médicaux font l'objet d'une procédure obligatoire de certification auprès de l'autorité compétente ANVISA qui implique pour la classe des produits du groupe ; un dossier technique, une inspection du système qualité par ANVISA et une certification obligatoire du produit impliquant des tests ("essais de type") effectués par un laboratoire

accrédité par l'INMETRO (Autorité brésilienne pour l'accréditation des organismes de certification de produits et de systèmes). La marque INMETRO (avec le numéro d'enregistrement qui aura été attribué après les essais concluants) doit être apposée sur les produits pour pouvoir être importés au Brésil. L'organisme certificateur technique auquel fait appel Le Groupe est un laboratoire accrédité INMETRO. Le Groupe détient actuellement la certification INMETRO pour son système EOS ainsi qu'une certification ANVISA de son système qualité obtenue en 2013. L'autorisation de mise sur le marché des produits du groupe par ANVISA a été obtenue en septembre 2014.

La validité de l'enregistrement du produit est de 5 ans. Le processus de réenregistrement est équivalent au processus initial, notamment en ce qui concerne les essais « de type » qui doivent être effectués à nouveau.

- Le Japon

Les produits du Groupe font partie de la classe II spécialement contrôlée et bénéficient d'un chemin réglementaire pour la mise sur le marché faisant appel à un RCB (Registred Certification Body) agréé par le Ministère de la Santé. Le fabricant doit nommer le titulaire de l'autorisation (MAH ou D-MAH) qui va gérer les enregistrements des sociétés et des produits. Le fabricant étranger doit soumettre une demande d'accréditation de fabricant étranger et présenter la demande de pré-commercialisation au RCB. Le RCB délivre le certificat sur la base de l'évaluation du dossier technique et de l'audit du système qualité du fabricant et de ses sous-traitants majeurs selon les exigences de la loi japonaise relative aux affaires pharmaceutiques (PAL) et de l'ordonnance n°169 qui précisent les exigences relatives au système de management de la qualité similaires à la norme ISO 13485.

Le groupe détient les autorisations de mise sur le marché japonais pour ses produits EOS et sterEOS depuis 2013.

d. Récapitulatif des autorisations de mise sur le marché

Le Groupe a obtenu les autorisations nécessaires pour la mise sur le marché de ses produits EOS et sterEOS :

- Dans les états membres de l'AELE qui inclut l'Union Européenne, l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse (marquage CE),
- En Turquie et au Liban qui autorisent la mise sur le marché sur leur territoire des dispositifs médicaux marqués CE,
- Au Canada,
- Aux Etats-Unis d'Amérique,
- En Russie,
- En Australie,
- En Arabie Saoudite,
- A Taiwan,
- Au japon,
- A Hong Kong,
- A Singapour,

- En Thaïlande,
- En Malaisie,
- En Corée du sud,
- Au Brésil,
- Au Mexique,
- Au Vietnam,
- Aux Philippines.

La demande d'autorisation est actuellement en cours :

- En Indonésie,
- En Chine.

e. La radioprotection

Dans le cadre de ses activités de développement et de fabrication, Le Groupe est amené à réaliser les tests nécessitant d'utiliser les rayons X. Cette activité est soumise à autorisation de l'Autorité de sureté nucléaire (ASN). La durée de validité de l'autorisation est de 5 ans. Le Groupe détient les autorisations de l'ASN nécessaires à son activité.

f. Les études cliniques

Les études cliniques sur des sujets humains font l'objet d'un encadrement réglementaire strict visant à protéger les personnes se prêtant à ces essais. En France, le cadre réglementaire est donné par le code de la santé publique et implique différents acteurs tels que l'Agence Française des produits de santé (ANSM), la CNIL, les comités d'éthique, le Conseil de l'ordre des médecins. Les contraintes réglementaires sont différentes selon le type d'étude clinique envisagé et peuvent exiger des autorisations préalables au commencement de l'étude.

g. Les relations avec les professionnels de santé

Les relations avec les professionnels de santé sont encadrées en France par les dispositions des articles L. 4113-6 et L.1453-1 du code de la santé publique concernant les avantages consentis aux professionnels de santé (loi dite « anti-cadeau et loi de transparence). A ce titre, le Groupe met en œuvre des règles éthiques s'appuyant sur les grands principes suivants :

- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé ne doivent pas influencer les décisions d'achat à travers des avantages directs ou indirects.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent être transparentes et respecter les dispositions en vigueur et applicables en la matière.
- Les relations entre le Groupe et les professionnels de santé doivent conformément aux dispositions applicables en vigueur faire l'objet de convention écrite.

h. Le remboursement

Tel qu'indiqué à l'introduction du chapitre 6 du présent Document de Référence, EOS est un équipement de stéréoradiographie par rayons X. A ce titre, les actes réalisés à l'aide du système EOS bénéficient de

codes de remboursement déjà existants dans tous les pays de commercialisation actuels pour les examens radiographiques conventionnels.

L'examen EOS est ainsi coté sur la base des codes existants pour les clichés face et profil localisés et combinés, le cas échéant pour le cliché corps entier.

La création de nouveaux codes de remboursement nécessite en France et d'une manière générale dans de nombreux pays des études médico-économiques qui, dans le cas des mesures d'impact d'un dispositif d'imagerie sur les chirurgies orthopédiques, sont particulièrement longues. Le Groupe bénéficie aujourd'hui de codes de remboursement existants qui lui permettent d'exploiter sa technologie sans attendre le résultat de telles études.

i. L'environnement

Il existe un corpus de réglementations européennes (REACH, ROHS, Eup, DEEE…) visant :

- à limiter les déchets et leur dangerosité,
- à favoriser la réutilisation et le recyclage,
- à améliorer les conditions d'élimination et leur contrôle.

Les produits du Groupe sont soumis à cette réglementation qui impacte à la fois leur conception (éco-conception et limitation de certaines substances) et leur élimination en fin de vie (directive DEEE relative aux déchets d'équipements électroniques et électriques). Le Groupe doit ainsi organiser la récupération et le recyclage des systèmes EOS et sterEOS installés chez ses clients. En France, elle a choisi pour ce faire d'adhérer à un éco-organisme.

6.7. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Poursuite du développement en Asie

Au cours de l'exercice 2014 EOS imaging a poursuivi son développement en Asie.
Le marché asiatique de l'imagerie médicale est en forte croissance et représente environ 41 % du marché mondial, avec une forte demande pour des systèmes d'imagerie innovants.
Plusieurs équipements EOS sont désormais installés au Japon, deuxième marché mondial après les États-Unis. Après une première installation en décembre 2013 au Niigata Spine Surgery Center, l'équipement EOS a été notamment installé en 2014 à l'hôpital Meijo de Nagoya, leader de la chirurgie du rachis déformatif (scoliose) au Japon.
L'équipement EOS a également obtenu en 2014 l'autorisation de mise sur le marché à Taiwan et en Corée.

Commercialisation d'hipEOS

Eos imaging a lancé en septembre 2014 la commercialisation en Europe d'hipEOS, la première application logicielle de planification de la chirurgie de prothèse de hanche.
HipEOS a obtenu le marquage CE et l'autorisation FDA.

6.7.1 Recherche et Développement

EOS imaging a constitué une équipe de 39 ingénieurs de recherche et développement basée en France, à Paris et Besançon.

En 2014, la Société a poursuivi ses programmes de développement orientés vers la mise au point de nouvelles fonctions logicielles et matérielles associées à EOS et visant des applications spécifiques aux pathologies ostéo-articulaires.

Dans le cadre du programme Européen Eurostar lancé en 2012 en collaboration avec deux partenaires allemands, EOS imaging a finalisé ses travaux de développement d'une solution logicielle de simulation d'intervention chirurgicale avec pose d'implants orthopédiques. HipEOS, une solution logicielle de planification chirurgicale de pose de prothèse de hanches est une première application de ces travaux. Elle est commercialisée depuis septembre 2014 en Europe.

La société a également poursuivi un projet initié en 2012 consacré à la prédiction par le système d'imagerie EOS du risque fracturaire chez l'adulte vieillissant. Ce projet repose sur l'analyse micro- et macro-architecturale. Il regroupe des partenaires académiques, cliniques et industriels.

Par ailleurs, un nouveau programme, lancé fin 2013 et axé sur le développement d'une solution innovante d'échanges de données patients entre les différents acteurs du parcours de soin s'est poursuivi au cours de l'exercice. Il est développé en collaboration avec l'APHP, un CHU lorrain, un industriel français et un centre de radiologie privée.

Enfin, la société a poursuit ses recherches visant à la réduction du coût de fabrication de son équipement EOS. A ce titre, elle avait obtenu de la BPI en 2013 un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 1,5 m€.

6.7.2 Production et maintenance

Eos imaging a poursuivi sa démarche de progrès engagée dans la réduction de la dose de rayonnement médical. Depuis janvier 2014, la gamme de production intègre en Europe et en Asie Pacifique la fonctionnalité Micro Dose qui est proposée en option sur toutes les nouvelles installations de systèmes EOS ainsi que sur les systèmes existants.

La basse installée d'équipements EOS a dépassé 100 équipements en 2014. Elle est maintenue par les équipes du Groupe, avec le support de son réseau de distributeur.

Les volumes de production, en hausse de 29%, n'ont pas encore permis de modifier substantiellement le processus de fabrication ni de réaliser d'économies d'échelles significatives. En revanche, les nouveaux vecteurs de réduction de coûts de production intégrés en fin d'année 2013 ont été plus fortement reflétés au cours de l'exercice 2014 et se sont traduits par une amélioration de 2 points du taux de marge sur coûts directs.

Par ailleurs, la poursuite de la démarche de fiabilisation de certains composants a permis d'obtenir de nouvelles réductions du coûts de maintenance des bases installées, permettant une amélioration de 2 points supplémentaires du taux de marge sur coûts directs.

Pour rappel, les redevances versées aux laboratoires académiques partenaires d'EOS imaging au titre des accords de licence ont représenté 2,5% des ventes d'équipements.

Enfin, l'intégration des ventes de la société Onefit Medical, auxquelles est associé un taux de marge supérieur à celui des ventes d'équipements, a généré de l'ordre de un point complémentaire de marge sur coûts directs.

La légère diminution du prix de vente moyen des équipements a pénalisé la marge brute de l'ordre de 1 point.

Ainsi, la marge brute sur coûts directs s'est établie à 47% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2014 contre 43% au 31 décembre 2013, soit une nouvelle amélioration de 4 points sur l'exercice. Pour rappel, l'exercice précédent s'était déjà illustré par une amélioration de 3 points de marge.

6.7.3 Clinique

Comme indiqué au paragraphe 6.4.3, des études internes sont menées dans le cadre d'un processus réglementaires pour l'obtention d'une autorisation de commercialisation.

En dehors de ces études, le Groupe mène également une politique active de soutien aux études cliniques initiées par ses utilisateurs, l'objectif de ces études étant de démontrer l'apport de chacune des valeurs importantes du système EOS sur le plan clinique et pratique. Cette démonstration est ensuite relayée par le Groupe, les leaders d'opinion et les médecins utilisateurs.

A cet égard, le groupe a poursuivi en 2014 l'accompagnement de travaux cliniques menés par de nombreuses équipes utilisatrices d'EOS dans le monde. En 2014, six nouvelles études ont illustré la supériorité du système EOS 2D /3D dans la planification préopératoire, l'évaluation fonctionnelle post-opératoire du positionnement des implants et le suivi à long terme de l'arthroplastie totale de hanche. Ces études ont été présentées lors du 27e congrès annuel ISTA tenu du 24 au 27 septembre à Kyoto.

6.7.4 Vente et Marketing

EOS imaging a poursuivi son développement commercial et enregistré en 2014 une croissance de son chiffre d'affaires de 32%.

Le Groupe a poursuivi une remarquable croissance en Asie Pacifique, avec un chiffre d'affaires qui représente désormais près de 30% du chiffre d'affaires consolidé.

En dehors des ventes qu'équipements EOS et des contrats de maintenance qui y sont associés, le Groupe poursuit ses développements dans le domaine des outils et applications logicielles dédiées à la planification et l'exécution des chirurgies orthopédiques.

6.7.5 Ressources humaines

Le Groupe a poursuivi ses recrutements au cours de l'exercice 2014 pour accompagner son développement.

L'effectif consolidé d'EOS imaging au 31 décembre 2014 est de 107 personnes, contre 101 au 31 décembre 2013.

La progression annuelle de l'effectif s'explique notamment par 2 recrutements réalisés dans les équipes de production et de maintenance afin d'accompagner la progression des volumes de production et du nombre d'équipements maintenus, 2 recrutements en R&D dans le cadre de la poursuite des développements en cours, et 2 recrutements parmi les équipes de ventes et de marketing.

L'effectif moyen consolidé est passé de 77 personnes en 2013 à 106 personnes en 2014.

L'augmentation annuelle de 29 personnes de l'effectif moyen s'explique tout d'abord par l'intégration en octobre 2013 des effectifs de OneFit Medical dans le Groupe, qui apporte une augmentation de l'effectif moyen de 14 personnes. La seconde composante est l'effet année pleine des 20 recrutements réalisés en 2013, qui représentent une augmentation de l'effectif moyen de 10 personnes. Enfin, les recrutements 2014 expliquent le solde de cette augmentation.

6.7.6 Progrès réalisés - difficultés rencontrées

Cette information figure au paragraphe 9.1 du présent Document de référence.

7. APERÇU ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....125
7.2 SOCIETES DU GROUPE.....125

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

L'organigramme juridique du Groupe est représenté ci-après.

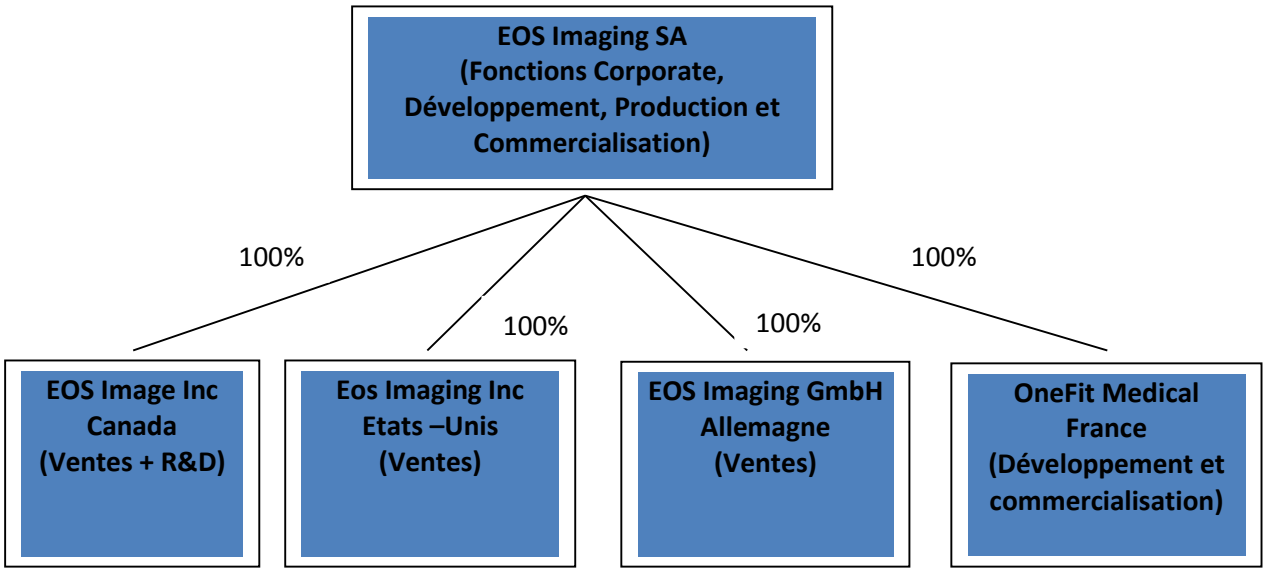

7.2. SOCIETES DU GROUPE

Le Groupe est constitué de la société EOS imaging SA, qui détient 100% du capital de ses quatre filiales :

Eos Imaging Inc:

Basée aux Etats-Unis, EOS imaging , INC. est une société de droit américain au capital de $1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.

Cette entité assure la vente des produits du Groupe sur le territoire américain. Au 31 décembre 2014, elle affiche un chiffre d'affaires de 5.997 kUSD (soit 4.513 k€) et une perte nette de 2.540 kUSD (soit 1.911 k€).

EOS imaging GmbH :

Basée en Allemagne, EOS Imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Theodor-Stern- Kai 1, 60596 Frankfurt am Main.

Cette entité assure la vente des produits du Groupe en Allemagne. Au 31 décembre 2014, elle affiche un chiffre d'affaires de 1.410 k€ et un bénéfice net de 52 k€.

EOS image, Inc :

Basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 3630 Montée Saint Hubert, à Montréal, Québec, Canada. Cette entité assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire canadien.

Au 31 décembre 2014, elle affiche un chiffre d'affaires de 2 086 kCAD (soit 1.422 k€) et une perte de 340 kCAD (soit 231 k€).

OneFit Medical SAS :

Basée en France, OneFit Medical est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé18 rue Alain Savary, à Besançon. Cette entité développe et commercialise des solutions logicielles et des guides de coupe personnalisés pour l'orthopédie.

Au 31 décembre 2014, elle affiche un chiffre d'affaires de 754 k€ et une perte nette de 28 k€.

Au titre de l'exercice 2014, EOS imaging SA a facturé à ses filiales :

- des cessions d'équipement pour un montant de 5.418 k€ ;
- des cessions de consommables et services pour un montant de 93 k€ ;
- des management fees pour un montant de 815 k€ ;
- des intérêts sur compte courant pour un montant 38 k€.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PROPRIETE IMMOBILIERE.....128
8.2 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES 129

8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE

8.1.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées

Le Groupe dispose de quatre baux contractés avec la SCI Mercœur pour des locaux situés au 10 rue Mercœur à Paris (75011), siège social de la Société EOS imaging. Celle-ci est installée sur 3 étages de l'immeuble sur une superficie totale de 1 254 m².
Les loyers et charges futurs sont les suivants :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	879 954	314 298	565 657	-
TOTAL	**879 954**	**314 298**	**565 657**	**-**

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 333 k€ contre 281 k€ pour l'exercice 2013 et 197 k€ pour l'exercice 2012.

Aux Etats-Unis, **EOS imaging, Inc**. a conclu un bail à discrétion avec un tiers prenant effet le 01 juin 2011 pour un loyer mensuel de 1.100$ par mois. La filiale est domiciliée au 185 Alewife Brook Parkway, Cambrige MA 02138.

Au Canada, **EOS image Inc** dispose de locaux au 300 rue du Saint-Sacrement, à Montréal, Québec, H2Y 1X4, loués à un tiers au Groupe depuis le 1er juillet 2013 pour un loyer mensuel 887,54$ TTC. Le bail s'achèvera le 30 novembre 2015.

En France, **OneFit Medical** dispose de locaux au 18 rue Alain Savary à Besançon, loués à un tiers au Groupe depuis le 28 décembre 2011, pour un montant mensuel de 1.722€. Le bail est reconduit chaque année pour une période de 12 mois.

8.1.2 Autres immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites au paragraphe g – « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

8.2. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

8.2.1 Précisions méthodologiques

a. Contexte du reporting RSE

EOS imaging a engagé une réflexion sur l'impact économique, social et environnemental de son activité. L'objectif du Groupe est de favoriser un développement responsable qui tient compte de ses besoins actuels et des enjeux de développement durable.

Au-delà du volet économique, ce développement s'articule autour de trois volets : social, sociétal et environnemental. Le présent chapitre présente un état des lieux de l'activité d'EOS imaging au regard de ces trois volets dans une volonté de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes. Cet état des lieux s'inscrit dans un contexte réglementaire : en tant que société cotée, EOS imaging est soumis aux obligations de publication d'informations extra-financières dans son rapport de gestion conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce dit loi « Grenelle II ».

Dans ce contexte, EOS imaging a mis en place pour la troisième année consécutive, un processus de reporting permettant la collecte et la consolidation au niveau Groupe des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans le présent chapitre.

b. Choix des informations publiées

EOS imaging a sélectionné les informations extra-financières publiées en cohérence avec son activité. Le Groupe conçoit et commercialise des équipements d'imagerie médicale permettant de réaliser des radiographies du corps entier d'un patient en position debout et une reconstitution 3D du squelette. L'intégration des équipements est sous-traitée, seuls les détecteurs (2 par équipement) sont produits par EOS imaging. Le Groupe mène donc principalement des activités de recherche et développement, de vente et de maintenance.

Depuis fin 2013, EOS imaging développe également des solutions logicielles et des outils dédiés à la planification et le contrôle des chirurgies orthopédiques. La production des guides de coupe est sous-traitée.

Partant de ce constat, les thématiques environnementales réglementaires suivantes sont jugées non applicables ou non pertinentes et ne sont donc pas abordés dans ce chapitre :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- Utilisation des sols
- Adaptation au changement climatique
- Protection de la biodiversité
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

c. Périmètre des informations présentées

Les informations publiées couvrent autant que possible l'ensemble des effectifs et des activités du Groupe sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Cependant, certaines informations sont présentées sur un périmètre restreint à la France.

Concernant les informations sociales :

- L'effectif total, la répartition de l'effectif par genre, nationalité et zone géographique, les embauches, et les départs les couvrent le Groupe ;
- L'organisation du temps de travail, la formation, l'égalité de traitement et les conditions de travail couvrent le Groupe;

- La pyramide des âges, et le dialogue social couvrent le Groupe ;
- Les accidents du travail et de trajet et l'absentéisme couvrent l'effectif en France et excluent donc les filiales à l'étranger.

Les informations sociétales couvrent l'ensemble du Groupe.

Concernant les informations environnementales :

- La politique générale en matière environnementale et la gestion des déchets sont abordées au niveau Groupe ;
- L'utilisation durable des ressources et en particulier les consommations d'énergie des bâtiments et de papier sont présentées sur un périmètre EOS France et excluent donc Onefit et les filiales à l'international ;
- Les émissions de gaz à effet de serre couvrent uniquement les déplacements professionnels en train et en avion des collaborateurs d'EOS France et excluent les déplacements des autres collaborateurs, tous les déplacements en voiture de location et les émissions des cinq véhicules de fonction. Les émissions liées au transport des unités EOS vendues ne sont actuellement pas suivies et ne sont donc pas publiées dans le présent rapport.

d. Organisation du reporting, outils et contrôle

Les informations publiées sont consolidées par la direction financière du Groupe en charge de la rédaction de l'ensemble du rapport de gestion. Pour le reporting RSE, elle s'appuie principalement sur :

- La gestionnaire Ressources Humaines pour la collecte et le contrôle des données sociales ;
- La direction Réglementation et Qualité pour certaines informations environnementales (gestion des déchets) et sociétales (relations fournisseurs et sous-traitants) ;
- La comptabilité pour les informations relatives aux consommations de ressources.

Le reporting extra-financier s'appuie sur les outils de collecte et de suivi existants. Aucun outil spécifique au reporting RSE n'a été déployé. Les données sociales font l'objet d'un reporting mensuel et d'une consolidation pluriannuelle au titre des mises à jour de l'organigramme, des publications financières et des revues de direction. Un rapprochement avec les données de paie est réalisé régulièrement. Les données sociétales et environnementales sont consolidées annuellement au titre du présent reporting.

e. Précisions méthodologiques

Les données publiées sont suivies, collectées et consolidées en central. Le nombre limité de contributeurs au reporting n'a pas nécessité le déploiement d'un référentiel de reporting.

Afin d'assurer la bonne compréhension des données publiées, il est précisé que des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données sociales en retenant la valeur entière supérieure. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les définitions des données quantitatives publiées sont les suivantes :

- **Effectif total au 31 décembre 2014** : est comptabilisé l'ensemble des salariés présents en fin d'année, en CDI et CDD. Les salariées en congés maternité sont comptabilisées. Les alternants, stagiaires et intérimaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le 31.12.2014 sont exclus.

- **Effectif moyen** : il correspond à la moyenne des effectifs de fin de mois. Sont comptabilisés tous les salariés en CDI et CDD et les salariées en congés maternité. Les alternants, stagiaires et intérimaires sont exclus. Les salariés dont la date de sortie est le dernier jour du mois sont exclus de l'effectif de fin de mois.

- **Formation** : est considérée comme formation au titre de l'exercice 2014, toute formation dispensée en interne ou par un organisme externe. Pour les exercices précédents, seules étaient considérées comme formation celles dispensées par un organisme externe. Les heures de formation correspondent à la somme des heures de formations dispensées aux salariés en CDI et CDD au titre de l'exercice. Pour les exercices précédents, elles étaient calculées sur la base des jours de formation réalisées au cours de l'année, multipliés par 7 heures de formation par jour.
- **Entrées et sorties** : sont comptabilisées toutes les entrées et sorties au cours de l'exercice, des salariés embauchés en CDI (embauches en contrat permanent) et des CDD (embauches en contrat temporaire). Une embauche en CDI suite à un CDD fait l'objet d'une sortie en CDD et d'une entrée en CDI. Les « autres motifs de départ » incluent les non-renouvellements de période d'essai et les fins de CDD.
- **Pourcentage de l'effectif à temps partiel** : il est égal au ratio des effectifs à temps partiel divisé par l'effectif moyen.
- **Taux d'absentéisme** : il est égal au nombre de jours d'absence total comptabilisés au cours de l'exercice divisé par un nombre total de jours de présence théoriques. Le nombre total de jours de présence théorique est calculé en multipliant l'effectif moyen par 218 jours (nombre de jours de travail de l'effectif cadre).
- **Pourcentage de femmes parmi le personnel cadre** : il correspond au nombre de femmes cadres par rapport au nombre total de cadres au 31.12.2014.
- **Nombre de salariés par nationalité** : il correspond à l'effectif moyen par nationalité, arrondi à l'entier supérieur.
- **Consommation d'électricité** : sont comptabilisées les consommations des locaux du siège d'EOS imaging à Paris, sur la base des données facturées.
- **Consommation de papier** : la donnée est calculée en tonnes sur la base du nombre total de ramettes acheté facturé et en considérant qu'une ramette contient 500 pages de format A4 de 80g/m^2.
- **Emissions de CO_2** : sont comptabilisées les émissions des voyages des collaborateurs EOS France dont la date de départ est en 2014, réservés par l'agence de voyage, effectués en train ou en avion.
- **Achats et sous-traitance** : sont considérées comme sous-traitance toutes les prestations facturées par l'assembleur des équipements vendus par EOS au cours de l'exercice ainsi que toutes les prestations de recherche et développement. Les autres dépenses réalisées auprès de sociétés extérieures sont considérées comme des achats. Les indicateurs part de sous-traitance et part des achats sont calculés en divisant les montants des dépenses par le montant total des ventes.

f. Vérification externe

Conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce dit loi « Grenelle II », EOS imaging a nommé ses commissaires aux comptes (Deloitte) en tant qu'Organisme Tiers Indépendant selon les dispositions de l'arrêté du 13 mai 2013 (publié le 14 juin 2013 et codifié dans le code de commerce aux articles A.225-1 et suivants) déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission. Le rapport émis par l'Organisme Tiers Indépendant porte sur la présence des informations publiées dans le présent chapitre du rapport de gestion 2014 au regard des exigences de la loi « Grenelle II ».

8.2.2 Responsabilité sociale

Conscient que ses collaborateurs sont les premiers acteurs de sa croissance, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines favorable à l'épanouissement de ses salariés. Le Groupe s'attache à promouvoir la stabilité de l'emploi et l'égalité des chances et à déployer une offre de formation qui permette aux collaborateurs d'approfondir et de diversifier leurs compétences.

a. Emploi

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe est de 107 salariés. Les femmes représentent 33% de l'effectif total et 38% du comité de direction. EOS imaging est une société multinationale : ses collaborateurs sont présents dans quatre pays : en France, aux Etats-Unis, au Canada et à Singapour.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe continue de mener une politique de recrutement ambitieuse : en 2014, 30 nouveaux collaborateurs ont rejoint EOS imaging. Le recours aux contrats temporaires est limité : le Groupe privilégie les contrats à durée indéterminée qui représentent 63% des contrats d'embauches en 2014. Au cours de l'exercice 2014, EOS imaging a procédé à cinq licenciements.

Effectif

Sur les périodes considérées, l'effectif moyen du Groupe a évolué comme suit :

Effectif moyen du Groupe	**31 déc 2014**	**31 déc 2013**	**31 déc. 2012**
Nb de personnes	106	77	58

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

Par zone géographique :

Effectif moyen du Groupe	**31 déc 2014**	**31 déc 2013**	**31 déc. 2012**
Effectif EMEA	92	64	49
% de l'effectif total	*87%*	*83%*	*84%*
Effectif Hors EMEA	14	13	9
% de l'effectif total	*13%*	*16%*	*16%*

Par genre :

Effectif moyen du Groupe	31 déc 2014	31 déc 2013	31 déc. 2012
Total	106	77	58
Hommes	70	49	35
Femmes	36	28	*22*

Par type de contrat :

Effectif moyen du Groupe	31 déc 2014	31 déc 2013	31 déc. 2012
Temporaire	7	6	2
Permanent	99	71	*55*
Total	106	77	57

Par tranches d'âges :

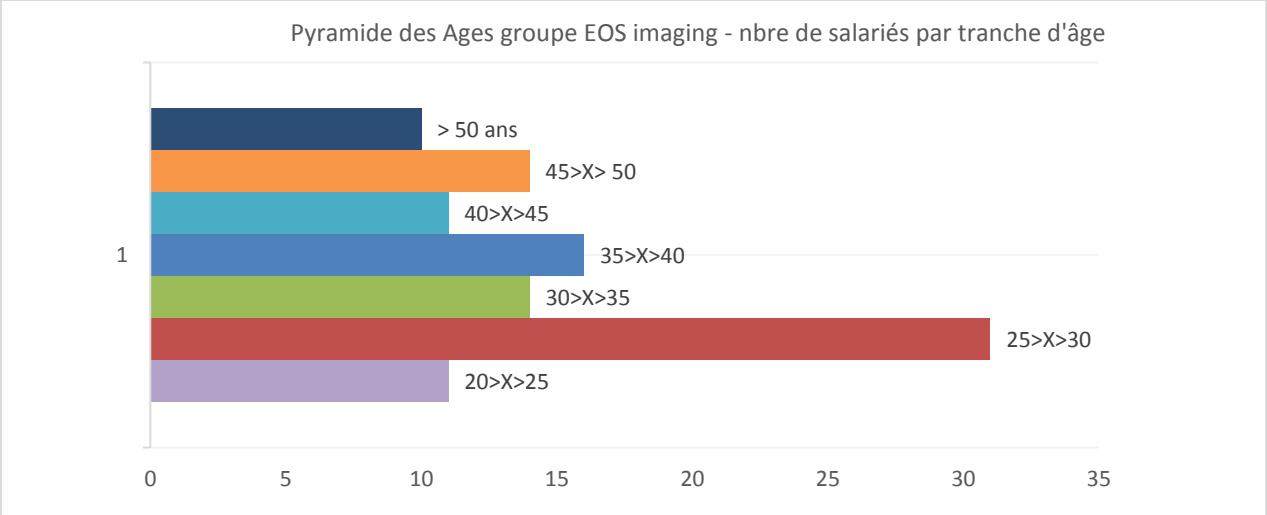

Embauches et licenciements

L'effectif a été marqué en 2014 par les mouvements suivants :

Mouvements - entrées par type de contrat :

Nombre d'entrées	31 déc 2014	31 déc 2013	31 déc. 2012
Recrutements en CDI (France et monde)	19	29	8
Entrée dans le périmètre en CDI de Onefit Medical	-	11	0
Recrutements en CDD	11	9	4
Entrée dans le périmètre en CDD de Onefit Medical	-	3	0
Total	30	52	12

Mouvements - motifs de départs :

Nombre de départs	31 déc 2014	31 déc 2013	31 déc. 2012
Retraites/préretraites	0	0	1
Démissions	5	4	3
Licenciements	5	2	0
Ruptures conventionnelles	0	0	1
Autres	16	8	3
Total	26	14	8

Rémunérations et évolution

La politique de rémunération de la société repose sur des principes d'équité et de transparence. Elle est établie en tenant compte du rôle, de l'expérience et de l'évaluation de la performance, sans distinction fondée sur le genre. Au-delà des rémunérations fixes, le Groupe attribue des rémunérations variables à une partie significative de ses équipes, et systématiquement pour les équipes de direction et le management.

Les rémunérations de l'ensemble des collaborateurs du Groupe font l'objet d'une réévaluation annuelle. La réévaluation faite en 2014 est reflétée dans les charges de personnel, présentées au paragraphe 20.1.1 / q – « Charges de personnel » des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2014, le Groupe a attribué des stock-options à l'ensemble de ses collaborateurs en CDI ayant au moins 6 mois d'ancienneté.

b. Organisation du temps de travail

EOS imaging a mis en œuvre des initiatives en faveur de la flexibilité et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle comme par exemple :

- Autoriser les horaires variables d'arrivée et de départ ;

- Permettre le travail à temps partiel ;

- Donner une liberté étendue dans le choix des dates de congés.

Ainsi, les temps partiels ont été accordés à toutes les personnes qui en ont fait la demande, et représentent 1,9% de l'effectif moyen.

En France, les cadres sont sous convention de forfait jours (218 jours) sur le site parisien. A Besançon, la durée de travail des collaborateurs est calculée selon le principe d'une durée de travail hebdomadaire de 35h. Les collaborateurs présents aux Etats-Unis, au Canada et à Singapour sont des personnels itinérants, qui travaillent à distance et sont particulièrement autonomes dans l'organisation de leur temps de travail.

Les chiffres sur l'absentéisme sont les suivants :

Répartition par motif :

Taux d'absentéisme	**2014**	**2013**	**2012**
Maladie	1%	1,0%	1,1%
Accident de travail et de trajet	0.03%	-	0,1%
Maternité, paternité, adoption	1.83%	0,7%	2,3%
Autres absences	0.16%	0,1%	0,1%
Absences non rémunérées (congés sans solde, congés parentaux)	0.3%	0,8%	0,6%
Total	3.45%	2,6%	4,2%

c. Relations sociales

EOS imaging s'attache à maintenir un dialogue social constructif afin de conserver un climat social de qualité dans la société.

Jusqu'en juin 2014, les collaborateurs de l'établissement parisien étaient représentés par 4 délégués du personnel, élus les 11 janvier 2010 (2 représentant les non cadres) et 14 septembre 2012 (2 représentant les cadres).

En juin 2014, une Délégation Unique du Personnel a été mise en place pour représenter l'ensemble des collaborateurs de l'établissement parisien. Cette Délégation Unique rassemble les deux instances représentatives du personnel que sont le Comité d'Entreprise et les délégués du personnel. Elle comprend 2 représentants du personnel cadre et 1 représentant du personnel non cadre, tous trois élus le 18 juin 2014.

Les représentants de la DUP se réunissent en moyenne tous les 2 mois. Consultés par la Direction, ils participent activement aux décisions importantes de l'entreprise.

En 2014, quatre réunions de la DUP ont été organisées. Ses membres ont été associés à des décisions importantes concernant l'organisation du travail et notamment la mise en place du télétravail pour une catégorie particulière des collaborateurs.

En outre, un Comité d'Hygiène et Sécurité au Travail a été mis en place en septembre 2014. Le CHSCT est constitué de trois membres, désignés par la DUP le 9 octobre 2014.

En 2014, le CSCT s'est réuni 1 fois. Ses membres ont été associés à des décisions traitant de la sécurité et des conditions de travail, et notamment une réflexion sur certains aménagements planifiés début 2015.

Aucun accord collectif n'a été signé en 2014 avec les représentants du personnel, tant sur les aspects sociaux que sur les conditions de santé et sécurité au travail.

Les collaborateurs du site à Besançon sont représentés par une déléguée du personnel, élue le 16 juin 2014 (collège unique).

d. Santé et sécurité

Garantir la sécurité et promouvoir la santé de chacun de ses salariés sont des priorités pour EOS imaging. Compte-tenu de ses activités, EOS imaging a réalisé l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés, formalisée dans son Document Unique (créé en 2008 et mis à jour régulièrement et pour la dernière fois en 2014). Les principaux risques identifiés sont l'irradiation et l'électrocution dans le cadre de la fabrication des détecteurs, des tests des équipements EOS et des opérations de maintenance. Les moyens de prévention déployés permettent de limiter ces risques :

Risques d'irradiation : formations à la radioprotection des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, suivi dosimétrique du personnel exposé, postes de travail auto-protégés ;

Risques électriques : habilitations électricité basse tension des salariés concernés, affichages appropriés sur les postes de travail, restriction des postes de travail au personnel formé.

Les activités d'EOS imaging s'inscrivent dans un environnement réglementaire très encadré. Le Groupe respecte ses obligations en matière de protection de la sécurité des collaborateurs en charge de la production et de la maintenance, exposés aux risques décrits ci-dessus. EOS imaging mène une politique de prévention des risques proactive qui repose sur la formation et la sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs dès le processus de formation initiale des nouveaux arrivants.

La mise en place d'un plan de prévention des risques est prévue en 2015 en collaboration avec le CHSCT.

En 2014, deux accidents du travail ont été déclarés, dont un entrainant sept jours d'arrêt de travail. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée. Un accident de trajet a été déclaré, n'entrainant aucun arrêt de travail.

e. Formation

Tournée vers l'innovation, EOS imaging se mobilise afin d'accompagner l'évolution de ses collaborateurs et met en place la formation nécessaire au développement de leurs compétences dans leurs fonctions actuelles ou à venir.

EOS imaging établit annuellement un plan de formation sur la base des formations métiers nécessaires à l'évolution des collaborateurs et des demandes exprimées lors des entretiens annuels. La réalisation du plan de formation fait l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel. L'offre de formation se décompose comme suit :

Formations obligatoires liées à la spécificité des activités et qui constituent un élément clé de la politique de sécurité (radioprotection et habilitations électriques)

Formations internes métiers et produits

Formations internes sur le système de management de la qualité et les outils informatiques

Formations externes techniques et linguistiques

Le tableau ci-dessous présente les heures de formation dispensées au cours des deux derniers exercices.

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie :

Nb d'heures de formation	31 déc 2014	31 déc 2013	31 déc. 2012
Techniciens	223h	63h	21h
Cadres	2 146h	343h	49h
Total	2 369h	406h	70h

La forte progression des heures de formation dispensées en 2014 résulte de trois effets : la progression des effectifs moyens, l'augmentation très significative des heures de formation liée à la sécurité (renouvellement des habilitations électriques et radioprotection), et de l'intégration des formations internes dans le suivi des heures de formation dispensées.

f. Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

EOS imaging s'engage pour l'égalité des genres au sein de ses équipes et souhaite que celle-ci soit visible à tous les niveaux de l'entreprise. Aussi, les femmes représentent au 31 décembre 2014 38% de l'équipe dirigeante, et 31% du personnel cadre. L'entreprise s'attache à ne faire aucune distinction dans le traitement de ses collaborateurs qui serait basée sur le genre.

EOS imaging prévoit de préparer en 2015 le rapport de situation comparée (RSC) des conditions générales d'emploi des femmes et des hommes dans l'entreprise.

Au 31 décembre 2014, l'effectif d'EOS imaging ne comprenait pas de salarié en situation de handicap. Toutefois, le Groupe est soucieux de promouvoir la participation à la vie active des personnes en situation de handicap, et a notamment conclu un contrat de fournitures administratives avec un ESAT, établissement spécialisé d'aide par le travail.

Politique de lutte contre les discriminations

De même, EOS imaging mène une politique de gestion des ressources humaines en faveur de l'égalité des chances. La diversité des nationalités représentées dans l'effectif du Groupe en témoigne : 10 nationalités sont représentées.

Effectif par nationalité :

Effectif moyen du Groupe	**2014**	**2013**	**2012**
France	85	58	7
Grande-Bretagne	1	1	1
Etats-Unis	11	11	8
Canada	2	2	1
Malaisie	1	1	0
Inde	0	1	0
Colombie	0	1	0
Algérie	1	1	0
Tunisie	1	1	1
Italie	1	1	1
Portugal	1	1	1
Tchèque	1	1	1
Nombre de nationalités représentées	**10**	**12**	**8**

g. Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Par ses politiques de gestion des ressources humaines, EOS imaging respecte l'ensemble des dispositions de ces conventions sur l'ensemble thèmes concernés, à savoir :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

8.2.3 Responsabilité sociétale

a. Impact territorial, économique et social de l'activité

Compte-tenu de sa taille et de la localisation de ses implantations, EOS imaging a un impact territorial limité. Néanmoins, là où le Groupe est présent, il s'attache à maintenir les collaborateurs dans leur bassin d'emploi. Lorsqu'EOS imaging développe ses activités dans une nouvelle zone géographique, la création d'emplois locaux est privilégiée.

Le Groupe génère également des emplois indirects en ayant recours à la sous-traitance. La majorité de la production est réalisée en France, l'assemblage des équipements EOS étant pris en charge par un sous-traitant basé près d'Orléans.

b. Sous-traitances et fournisseurs

EOS imaging a recours à des sous-traitants et fournisseurs, notamment dans le cadre de ses activités de production. Le Groupe achète la plupart des composants des équipements EOS à des fournisseurs implantés en Europe et Amérique du Nord. L'assemblage de l'équipement EOS est confié à un sous-traitant stratégique pour le Groupe, localisé à Orléans. EOS imaging fait également appel à des fournisseurs pour les achats de matériels et prestations bureautiques et de services d'entretiens et de nettoyage. Enfin, les activités de R&D font appel à des sous-traitants français, de même qu'à des accords collaboratifs conclus avec des partenaires universitaires dont une partie significative est française.

Les achats et la sous-traitance représentent entre 48% et 50% du chiffre d'affaires et 41% à 42% des prestations externes sont réalisées en France.

A ce jour, il n'y a pas de clause spécifique aux enjeux sociaux et environnementaux dans les contrats qu'EOS imaging signent avec ses prestataires. Néanmoins, EOS imaging s'assure que ses fournisseurs sont conformes aux réglementations applicables, notamment en matière d'environnement. Une démarche doit être engagée pour formaliser et étendre les exigences du Groupe envers ses fournisseurs à ces critères.

Compte-tenu de la part importante de la sous-traitance et des achats dans les opérations stratégiques du Groupe, EOS imaging a déployé une démarche d'audit de ses prestataires. Les fournisseurs majeurs sont audités une fois par an. L'objectif essentiel de ces audits est de maintenir une relation de proximité entre EOS imaging et ses fournisseurs, d'apprécier leur système qualité, de

les accompagner dans les démarches engagées par le Groupe pour l'obtention de nouveaux accords réglementaires et d'analyser les non-conformités le cas échéant.

c. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les principales parties prenantes externes d'EOS imaging, en dehors des prestataires (traités au paragraphe précédent) et des patients (abordés au paragraphe suivant), sont les clients utilisateurs de la technologie et les autorités compétentes. La gestion des relations avec ces parties prenantes est structurée grâce au système de management de la qualité certifié ISO13485 depuis 2006. A ce titre EOS imaging est audité annuellement par un organisme tiers accrédité par le COFRAC (GMED LNE).

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, le Groupe a déployé un système qualité ISO13485 qui prévoit :

- un recensement systématique des anomalies et difficultés remontées par les sites utilisateurs ; ces anomalies sont traitées dans le système qualité ;
- un suivi systématique par le service maintenance du nombre d'appels, d'intervention sur site et du taux d'uptime par site utilisateur ; taux d'uptime > 99%.

Ces indicateurs qualité font l'objet d'une revue biannuelle en revue de direction.

Par ailleurs, les équipes d'EOS imaging maintiennent une relation de proximité avec leurs clients et sont à leur disposition pour toute question ou tout problème technique.

Le Groupe s'attache à être transparent vis-à-vis des autorités compétentes dans les pays où il commercialise ses produits. La gestion des relations avec les autorités est intégrée au système de management de la qualité d'EOS imaging, et s'appuie en particulier sur les procédures suivantes :

- Procédure de veille réglementaire, premier outil de la conformité du Groupe. Au-delà des textes réglementaires, le Groupe identifie également les recommandations non réglementaires afin de s'y conformer ;
- Procédure de gestion des exigences réglementaires dans le cadre de la mise sur le marché des produits EOS ;
- Procédure de matériovigilance et de rappel produits en cas d'anomalie intégrant notamment les procédures d'information des autorités.

En France, EOS imaging est également soumis régulièrement aux contrôles des activités nucléaires par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Actions de partenariats ou de mécénats

En 2014, EOS imaging a réalisé des dons pour un montant total de 6 956 € à destination du Centre d'Etude d'Imagerie de Cochin, du KK Woomen and Children Hospital et du CHU de Nancy.

Loyauté des pratiques

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Une technologie peu irradiante :

La technologie d'EOS s'inscrit dans une prise de conscience du milieu médical sur la nécessité de limiter les doses d'irradiation : le principe ALARA (As Low As Reasonably Achievable) intégré aux standards de radioprotection établis dans les directives européennes Euratom, la recommandation « image gently » aux US et la campagne européenne EuroSafe en sont trois illustrations.

Au cours des deux dernières décennies, les niveaux d'exposition au rayonnement provenant de sources artificielles – principalement l'imagerie médicale – ont augmenté de 600%. Les enfants, et particulièrement ceux atteints de pathologies telles que la scoliose, peuvent être exposés à des niveaux de rayonnements très élevés. Ils peuvent ainsi être confrontés aux effets secondaires potentiels liés à un rayonnement médical excessif, en particulier à un risque accru de développer, plus tard dans leur vie, un cancer provoqué par les rayonnements d'origine médicale.

EOS propose une solution d'imagerie à faible dose pour le diagnostic, la planification et le suivi du traitement de la scoliose chez les enfants, qui expose les enfants à un rayonnement de six à neuf fois inférieur à celui de la radiographie standard, avec une qualité d'image obtenue égale ou supérieure. La nouvelle fonctionnalité Micro Dose d'EOS mise sur le marché en 2013 délivre jusqu'à sept fois moins de rayonnement que l'offre à faible dose d'EOS.

La solution Micro Dose va désormais permettre aux praticiens de disposer d'une technologie quasiment non-irradiante pour le suivi de l'évolution de pathologies pédiatriques, notamment pour celles qui nécessitent une surveillance fréquente.

EOS imaging a rejoint l'initiative EuroSafe en mars 2014, campagne européenne de prévention de l'irradiation médicale.

Matériovigilance :

Toute anomalie recensée sur un site utilisateur et pouvant avoir une incidence pour le patient fait l'objet d'une procédure de correction de l'anomalie sur tous les sites utilisateurs.

Mesures prises pour prévenir la corruption

Le Groupe est particulièrement vigilent et exigeant en ce qui concerne la lutte contre la corruption. Il exige de l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires une conduite exemplaire, dont il précise les principes dans son code de conduite et ses annexes.

Ces textes précisent notamment les règles en matière de dépenses engagées par la société envers les professions médicales ou de cadeaux ou invitations au bénéfice du Groupe. Ils s'inscrivent dans un environnement réglementaire particulièrement exigeant en la matière : loi Bertrand en France, anti-Bribery Act au Royaume-Uni, Sunshine Act aux Etats Unis.

En 2014, le Groupe a communiqué à l'ensemble de ses collaborateurs une instruction visant à préciser les règles de conduite au regard du Sunshine Act et de la loi Bertrand. Une communication précise a également été organisée auprès des distributeurs du Groupe afin de les sensibiliser au respect de ces lois.

d. Responsabilité environnementale

Politique générale en matière environnementale

Les locaux d'EOS imaging se composent de bureaux, d'un laboratoire de R&D et d'une surface réduite de production considérée comme non polluante. L'intégration de l'équipement EOS est sous-traitée à un partenaire situé en France. Par conséquent, le Groupe considère que l'impact de son activité sur l'environnement est limité.

EOS imaging n'a pas de politique environnementale formalisée et n'a pas mené en 2014 d'actions de sensibilisation et de formation en la matière auprès de ses collaborateurs.

Néanmoins, EOS imaging mène une veille réglementaire active afin d'assurer la conformité de ses produits, de ses activités et des activités de ses sous-traitants aux réglementations environnementales en vigueur. En effet, les activités du Groupe sont soumises à certaines réglementations environnementales en matière d'utilisation de certaines substances dangereuses, notamment la directive RoHS (Restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and elecronic equipment) (2011/65/EU). L'application de cette directive étant obligatoire à partir de juin 2014, le Groupe a engagé dès 2012 une démarche visant à s'assurer auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de cette directive. Aussi, les produits EOS et sterEOS ont été déclarés conformes à le directive ROHS en 2014. De même, afin de répondre à la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of Chemicals), le Groupe suit attentivement la liste dite candidate des SVHC (Substances of Very High Concern) mise à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et engage toutes les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié. Cette règlementation ne concerne les activités du Groupe que de manière très limitée. Toutefois, le Groupe a engagé une démarche pour s'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants soient conformes à cette réglementation.

En 2014, EOS imaging n'a engagé aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

Pollution et gestion des déchets

L'impact majeur des activités d'EOS imaging en matière de pollution et de gestion des déchets concerne la fin de vie des équipements EOS vendus par le Groupe.

A ce jour, l'âge moyen des unités installées est de 2,4 ans et toutes les unités vendues sont en état de fonctionnement.

En France, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'équipements électriques et électroniques, EOS imaging est adhérent à l'éco-organisme Recylum pour la prise en charge des équipements en fin de vie. Au Royaume-Uni et en Allemagne, EOS imaging n'a pas encore identifié de sous-traitant pouvant potentiellement prendre en charge les équipements en fin de vie. Néanmoins, le risque est à ce jour limité : les premiers équipements ont été vendus en 2007 et aucun n'est en fin de vie. Par ailleurs, EOS imaging garde un suivi de tous les équipements installés, même lorsque ceux-ci sont vendus par des distributeurs. Le Groupe recherche actuellement les solutions de prise en charge des équipements hors d'usage hors France. En dehors de l'Europe, et de manière générale,

une réflexion est menée par le Groupe afin de mettre en place une politique mondiale de gestion des équipements en fin de vie.

Enfin, il est à noter qu'EOS imaging s'inscrit dans une démarche de développement durable et peut organiser ponctuellement la reprise d'équipements auprès de ses clients, leur reconditionnement et leur revente. En 2014, deux opérations de ce type ont été réalisées.

L'autre enjeu majeur en matière de gestion des déchets concerne la gestion des composants hors d'usage et notamment les tubes à rayons X utilisés dans les équipements vendus par EOS imaging. Tous les tubes endommagés ou vides sont repris par le fournisseur d'EOS en vue de leur réutilisation. A noter que tous les tubes à rayons X utilisés dans les équipements EOS sont exclusivement fournis par EOS imaging compte-tenu de leurs spécificités. En dehors des équipements EOS en fin de vie et des composants hors d'usage, le Groupe ne génère que des déchets de bureaux.

e. Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

Les consommations d'eau du Groupe se limitent principalement aux consommations des locaux du siège, essentiellement pour une utilisation sanitaire. Ces consommations, incluses dans les charges de copropriété, sont considérées comme négligeables et ne sont pas communiquées dans ce rapport. De plus, compte tenu de son implantation exclusivement parisienne, le Groupe ne prélève pas d'eau dans des zones à stress hydrique.

Consommation d'énergie

Les consommations d'énergie du Groupe se limitent aux consommations d'électricité des locaux parisiens, aux consommations des activités logistiques et de transport des salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

En 2014, la consommation d'électricité des locaux parisiens correspond à 148 061 kWh.

Consommation de matière première

Les consommations de matières premières par les activités d'EOS imaging sont considérées comme négligeables, les activités de production étant limitées à la fabrication des détecteurs. Seule la consommation de papier est communiquée dans le présent rapport : en 2014, le Groupe a consommé 325 ramettes de papier, soit 0,8 tonne de papier, représentant un coût de 5 590€.

f. Changement climatique

Les déplacements professionnels et la logistique sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe. A ce jour, les émissions liées au transport des équipements vendus ne sont pas suivies ; toutefois, afin de limiter l'empreinte carbone des activités logistiques du Groupe, EOS imaging a recours essentiellement au transport maritime pour l'expédition des équipements vendus en Amérique du Nord et en Asie.

Les voyages des collaborateurs représentent également une source d'émissions de gaz à effet de serre importante. En 2014, les émissions associées ont pu être calculées sur un périmètre restreint aux collaborateurs d'EOS France et à leurs déplacements professionnels en avion et en train : celles-ci s'élèvent à 289 474 kg eq CO_2 pour un total de 3,35 millions de kms parcourus en avion ou en train.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

9.1 PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE 145
9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION 145

9.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SITUATION FINANCIERE

La poursuite en 2014 d'une belle dynamique commerciale s'est à nouveau traduite par un nombre record de ventes d'équipements associé à une progression de 32% de son chiffre d'affaires.

L'adoption d'EOS par de nouveaux établissements de référence se poursuit et concourt au renforcement du positionnement stratégique du Groupe au niveau mondial, auquel est désormais associée une nouvelle offre de services et d'outils dédiés aux interventions chirurgicales avec pose de prothèses orthopédiques.

Pendant un an, et ceci jusqu'au troisième trimestre 2014, le Groupe a été confronté à un environnement difficile aux Etats-Unis, compensé par un développement très important en Asie. Le Groupe poursuit sa dynamique de croissance, qui s'inscrit désormais dans un équilibre progressif de ses ventes sur ses trois marchés : EMEA, Amérique du Nord et Asie.

Au-delà des composantes de marchés, le développement du Groupe reste sensible aux politiques de maîtrise des dépenses de santé publique, qui peuvent se traduire par un ralentissement du processus de décision d'investissement.

Les bilans consolidés simplifiés, les comptes de résultat consolidés simplifiés et les tableaux de flux de trésorerie pour les exercices 2014, 2013 et 2012 figurent au chapitre 3 du présent Document de référence.
Par ailleurs, les informations financières figurent au chapitre 20 du présent Document de référence.

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel 2014 s'élève à 20,1 millions d'euros, en progression de 32% par rapport à l'exercice précédent.

Avec la vente de 44 équipements contre 34 en 2013, les ventes d'équipements ont progressé de 28% au cours de l'exercice et s'élèvent à 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2014. Le prix de vente moyen par équipement est de 391 k€, contre 396 k€ en 2013.

Les ventes de maintenance augmentent de 37% à 2,10 millions d'euros contre 1,54 million d'euros l'année passée.

Les ventes de consommables et services s'élèvent à 0,76 million d'euros.

9.2.2. Autres produits

Les autres produits correspondent aux financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 1.657 k€, en progression de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1.179 k€, en hausse de 12% par rapport à 2013, corrélativement à la progression des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué dans les notes aux comptes consolidés 2014 présentées au chapitre 20.1 du présent document de référence, la créance de Crédit d'Impôt Recherche comptabilisée au 31 décembre 2014 s'élève à 2.278 k€. Elle représente les Crédits d'Impôts Recherche comptabilisés au titre des deux derniers exercices.

Les subventions s'élèvent à 478 k€ contre 452 k€ en 2013. Elles reflètent les dépenses exposées au titre de trois programmes européens et nationaux en cours.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activés sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés sur l'exercice est de 1.838k€.

9.2.3. Coûts directs des ventes

Les volumes de production, en hausse de 29%, n'ont pas encore permis de modifier substantiellement le processus de fabrication ni de réaliser d'économies d'échelles significatives. En revanche, les nouveaux vecteurs de réduction de coûts de production intégrés en fin d'année 2013 ont été plus fortement reflétés au cours de l'exercice 2014 et se sont traduits par une amélioration de 2 points du taux de marge sur coûts directs.

Par ailleurs, la poursuite de la démarche de fiabilisation de certains composants a permis d'obtenir de nouvelles réductions du coûts de maintenance des bases installées, permettant une amélioration de 2 points supplémentaires du taux de marge sur coûts directs.

Pour rappel, les redevances versées aux laboratoires académiques partenaires d'EOS imaging au titre des accords de licence ont représenté 2,5% des ventes d'équipements.

Enfin, l'intégration des ventes de la société Onefit Medical, auxquelles est associé un taux de marge supérieur à celui des ventes d'équipements, a généré de l'ordre de un point complémentaire de marge sur coûts directs.

La légère diminution du prix de vente moyen des équipements a pénalisé la marge brute de l'ordre de 1 point.

Ainsi, la marge brute sur coûts directs s'est établie à 47% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2014 contre 43% au 31 décembre 2013, soit une nouvelle amélioration de 4 points sur l'exercice. Pour rappel, l'exercice précédent s'était déjà illustré par une amélioration de 3 points de marge.

9.2.4. Coûts indirects de production et de services

Les coûts indirects de production et de service progressent de 23% sur l'exercice. Ils se composent des salaires et du coût de sous-traitance des fonctions n'intervenant pas directement dans le processus de production ou de maintenance (gestion des achats, de la planification, du contrôle qualité et back office), ainsi que des frais de déplacement et des achats externes. Leur progression reflète essentiellement l'effet année pleine du renforcement des fonctions support engagé au cours de l'exercice précédent.

9.2.5. Frais de recherche et développement

Tel que présenté au paragraphe 6.7.1, la société a poursuivi sur l'exercice 2014 ses programmes de développement orientés vers de nouvelles fonctionnalités d'EOS et de ses applications logicielles. Les coûts de R&D qui en résultent progressent de 23% sur l'exercice, passant de 2.598 k€ en 2013 à 3.209 k€ en 2014.

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D, dont la composante de frais de développement est inscrite à l'actif, et de coûts de sous-traitance. Elles intègrent également la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2014 s'élève à 1.341 k€.

9.2.6. Frais de ventes, marketing et clinique

Les dépenses de ventes et marketing s'élèvent à 6.884 k€ et ont progressé de 35 % par rapport l'exercice précédent. Cette hausse de 1.768 k€ s'explique essentiellement par une hausse de la masse salariale de 1.000 k€ liée aux recrutements réalisés au cours de l'exercice mais également à l'effet année pleine des recrutements 2013.

Les dépenses externes, qui intègrent principalement les commissions agents et les études cliniques, sont en hausse de 546 k€.

9.2.7. Coûts réglementaires

Les dépenses réglementaires ont augmenté de 14% au cours de l'exercice. Cette évolution de 82 k€ résulte essentiellement d'une hausse de la masse salariale de 52 k€ et d'une hausse des dépenses réglementaires de 31 k€, dépenses externes engagées dans la poursuite de la démarche du groupe visant à étendre ses accords réglementaires à de nouveaux marchés.

9.2.8. Frais administratifs

Les coûts administratifs ont progressé de 21% sur l'exercice 2014. Cette progression de 556 k€ s'explique essentiellement par une hausse de la masse salariale de 225 k€ (résultant essentiellement des recrutements réalisés au début de l'exercice 2014), et à la progression des coûts de structure.

9.2.9 Paiement fondé sur des actions

En 2012, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution d'actions gratuites, de stock-options et de BSA. De plus, le Conseil d'Administration du 23 mai 2014 a émis 223.000 options de souscription d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales.

La charge résultant de ces attributions a été définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées à la note 18 des états financiers consolidés. Elle s'élève en 2014 à 498k€ contre 1.125 k€ en 2013.

9.2.10 Résultat financier

Le résultat financier net est positif de 907 k€ vs 486 k€ en 2013.

Comme indiqué dans le paragraphe e – « Ecart d'acquisition » des états financiers consolidés présentés au chapitre 20.1, les produits financiers intègrent l'ajustement de prix OneFit pour 750 k€, le solde du poste concernant principalement les différences de change.

9.2.11. Résultat de l'exercice

Le résultat net du Groupe pour l'exercice 2014 est une perte de 5.245K€ contre une perte de 5.884 k€ en 2013. La progression des ventes de 32%, associée à la poursuite de l'amélioration du taux de marge brute et l'augmentation maîtrisée des dépenses opérationnelles a permis de réduire de 11% les pertes du Groupe au cours de l'exercice.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

10.1 CAPITAUX, LIQUIDITE ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE 150
10.2 FLUX DE TRESORERIE 153
10.3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....154
10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX 154
10.5 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE.....154
10.6 SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR 156

10.1. CAPITAUX, LIQUIDITE ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

10.1.1 Financement par le capital

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat consolidé	Total
31/12/2012	**174**	**58 513**	**(336)**	**(19 810)**	**161**	**(7 223)**	**31 478**
Affectation du résultat N-1				(7 223)		7 223	
Augmentation de capital	6	3 494					3 500
Attribution de BSA		8					8
Variation des écarts de conversion					(206)		(206)
Variation des écarts actuariels				(6)			(6)
Changement de méthode				(3)			(3)
Résultat de la période N						(5 884)	(5 884)
Paiements en actions				1 125			1 125
Actions propres			54				54
31/12/2013	**180**	**62 015**	**(282)**	**(25 917)**	**(45)**	**(5 884)**	**30 067**
Affectation du résultat N-1				(5 884)		5 884	
Augmentation de capital	4	20					24
Attribution de BSA		2					2
Variation des écarts de conversion					263		263
Variation des écarts actuariels				(74)			(74)
Changement de méthode							
Résultat de la période N						(5 245)	(5 245)
Paiements en actions				395			395
Actions propres			33				33
31/12/2014	**184**	**62 037**	**(249)**	**(31 481)**	**218**	**(5 245)**	**25 464**

10.1.2 Financement par avances remboursables

Tel que présenté au chapitre 4.4.4, la variation des avances remboursables au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2014 (en k€)	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé	Montant à rembourser
Avance remboursable OSEO – 2009	822	822	0	822
Avance remboursable OSEO – 2011	250	250	0	250
Prêt participatif à l'innovation – 2012	150	150	0	150
Prêts Taux 0 BPIfrance – 2013	1 500	1 500	0	1 500
Avance remboursable recrutement- 2013	86	86	0	86
Avance remboursable BPIfrance – 2014	250	250	0	250
Avance remboursable Ardea- 2014	100	100	11	89
Total	**3 158**	**3 158**	**11**	**3 289**

Avances BPI France

- Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 k€.

  Au 31 décembre 2014, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du programme. Le programme a donc été soldé sur ces éléments.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la Société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 m€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaire cumulé de 50 m€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée. En conséquence cette avance figure en dettes au bilan pour 963 k€. Les premiers remboursements de cette aide commenceront donc en 2015.

- Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 45 mois, commençant en septembre 2015. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 98 k€ et réalisés sur une période de 21 mois, commençant en septembre 2015.

- Onefit Medical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

- Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Medical bénéficie enfin d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 96 mois, commençant en septembre 2017. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 100 k€ et réalisés sur une période de 33 mois, commençant en septembre 2017.

Autres avances

OneFit Medical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2014, le solde de cette avance est de 89 k€.

OneFit Medical bénéficie également d'une avance remboursable d'un montant de 86 k€ accordée en 2013 au titre d'une aide au recrutement.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement est suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursement trimestriels, dont la première échéance est en mars 2017.

10.1.3 Financement par le crédit d'impôt recherche et subventions

La Société bénéficie de financements publics obtenus dans le cadre des programmes de recherche (Crédit Impôt Recherche et subventions). Ils se sont élevés à 1.657 k€, en progression de 10% par rapport à l'exercice précédent.
Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 1.179 k€, en hausse de 12% par rapport à 2013, corrélativement à la progression des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice.

Les subventions s'élèvent à 478 k€ contre 452 k€ en 2013. Elles reflètent les dépenses exposées au titre de trois programmes européens et nationaux en cours.

Le montant des subventions et du Crédit d'Impôt Recherche inscrits au résultat sur l'exercice sont retraités de la quote-part de financement des dépenses de recherche activés sur l'exercice. Le montant brut des financements publics comptabilisés au titre l'exercice est de 1.838k€.

10.1.4 Engagements hors-bilan

Les engagements hors bilan sont essentiellement constitués des obligations au titre des contrats de location simple tels que décrits au paragraphe v – « Engagements » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.
Pour rappel, les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en provision, tel que décrit au paragraphe m – « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence.

10.2. FLUX DE TRESORERIE

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	**2013**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERTIONNELLES		
Résultat net consolidé	(5 245)	(5 884)
Résultat financier sur acquisition	(750)	
Elimination des amortissements et provisions	1 036	743
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	395	1 125
Capacité d'autofinancement	**(4 564)**	**(4 015)**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**(27)**	**(6 506)**
Stocks et encours	389	(2 116)
Clients et comptes rattachés	(3 150)	(4 937)
Autres actifs courants	76	(1 654)
Fournisseurs et comptes rattachés	1 278	1 892
Autres passifs courants	1 379	309
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	**(4 591)**	**(10 522)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 395)	(1 698)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(19)
Variation des actifs financiers	(83)	(19)
Acquisition Onefit Médical		(299)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	**(1 478)**	**(2 035)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	24	
Emission de BSA	2	8
Avances remboursables et intérêts financiers	373	178
Acquisition d'actions propres	(6 456)	(280)
Cession d'actions propres	6 489	334
Emprunt à taux zéro		1 500
Emprunt obligataire		
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	**432**	**1 740**
Incidences des variations des cours des devises	50	(417)
Variation de trésorerie	**(5 587)**	**(11 233)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15 742	26 975
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 154	20 749
Concours bancaires à la clôture		(5 007)
Variation de trésorerie	**(5 587)**	**(11 233)**

10.3. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Dépôts bancaires à court terme	9 903	20 531
SICAV monétaires	251	218
Total	**10 154**	**20 749**

Concours Bancaires (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Concours bancaires		5 007
Total		**5 007**
Trésorerie Nette	**10 154**	**15 742**

Au cours de l'exercice 2014, la trésorerie nette s'est dégradée de 5,6 millions d'euros.

Les dépôts bancaires à court terme sont constitués de comptes courants pour 5,9 millions d'euros, d'un compte à terme de 4 millions d'euros et de valeurs mobilières de placements d'un montant de 251 k€, correspondant aux disponibilités résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

La ligne de découvert de 5 millions d'euros, négociée à la fin de l'exercice précédent, a été remboursée le 28 février 2014, concomitamment à l'échéance d'un compte à terme.

10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Néant

10.5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DE NATURE FINANCIERE AUXQUELS EST EXPOSE LE GROUPE

Les différentes informations sur les risques et incertitudes auxquels le Groupe doit faire face sont détaillées dans le Chapitre 4 « Facteurs de risques ».

Les principaux risques de nature financière sont les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit tels que décrits ci-après.

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US$ de EOS Imaging Inc. et en CAN$ de EOS Image Inc. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US$ et € / CAN$, par l'intermédiaire de ces filiales.

L'effet d'une variation des taux de change au 31 décembre 2014 impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 214 k€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 214 k€.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des comptes à terme). Au 31 décembre 2014, les disponibilités détenues par la Société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 12 mois.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Enfin, le risque de crédit lié aux clients est limité compte tenu d'une partie significative dans les clients de la société d'entités publiques ou de distributeurs dont la surface financière est satisfaisante. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu de solutions de financement généralement identifiées en amont auprès de sociétés de leasing.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Ceux-ci sont composés essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

10.6. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR

Au 31 décembre 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 10 m€.

En juin 2014, la société a émis 180.000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1.800.000 d'actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. A la date de rédaction du présent document de référence, cette ligne de financement en fonds propres n'a pas été utilisée.

De plus, tel qu'indiqué au chapitre 4.4.6 du présent Document de Référence, la société a procédé en date du 9 janvier 2015 à l'émission d'OBSA pour un montant de 540.000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14.460.000 euros. La première Tranche, d'un montant de 4.460.000 euros, a été souscrite en mars 2015, les seconde et troisième tranches, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros chacune, pourront être souscrites respectivement jusqu'au 31 décembre 2015 et 30 juin 2016.

Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners. La première Tranche d'obligations simples, d'un montant de 4.460.000 euros, a été souscrite en mars 2015 par IPF Partners. Les seconde et troisième tranches d'obligations simples, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros chacune, pourront être souscrites respectivement jusqu'au 31 décembre 2015 et 30 juin 2016. IPF Parners s'est engagé à souscrire à ces deux tranches supplémentaires.

Les caractéristiques de chaque composante de l'opération sont présentées ci-dessous :

Caractéristiques des OBSA (émises et souscrites en totalité en janvier 2015)

- Durée de l'emprunt : 4 ans ;
- Intérêt annuel : Euribor + 7,75% ;
- Cotation des obligations : non ;
- Garanties : mise en place par la société et ses filiales de certaines sûretés au profit de la masse des obligataires ;
- Nombre d'obligations émises : 60.000 ;

- Nombre de BSA attachés à une OBSA : 3 BSA soit au total 180.000 BSA, dont 120.000 deviendront caducs si les tranches optionnelles d'obligations ne sont pas souscrites.

Caractéristiques des Obligations simples

- Nombre d'obligations : 14.460.000, dont 4.460.000 émises en mars 2015 ; 10.000.000 restant à émettre.
- Prix d'émission : 1€;
- Durée de l'emprunt : 4 ans ;
- Intérêt annuel : Euribor + 7,75% ;
- Garanties : mise en place par la société et ses filiales de certaines sûretés au profit de la masse des obligataires. ;
- Cotation des obligations : non.

Caractéristiques des BSA

- Parité d'exercice des BSA : un BSA donne droit à souscrire à une action de la société ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA : hors modification du capital social de la société, 180.000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 0,83 % du capital social de la société ;
- Prix d'exercice des BSA : 4,71€.
- Période d'exercice : les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois, dans les 7 ans qui suivront leur date de souscription. Les BSA des tranches optionnelles deviendront caducs si ces tranches d'obligations ne sont pas souscrites.
- Cotation des BSA : non ;

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

Toutefois, le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 POLITIQUE D'INNOVATION 159
11.2 BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS.....159
11.3 CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE 167
11.4 AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE 167
11.5. ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE.....169

11.1. POLITIQUE D'INNOVATION

Fondé à partir de résultats de travaux de recherche du Prix Nobel de physique Georges Charpak, le Groupe a toujours eu pour objectif de poursuivre une politique d'innovation fidèle au génie de son fondateur. Les développements conduits ont permis de transformer un détecteur en un imageur médical basé sur les rayons X fonctionnant à très basse dose d'irradiation, et permettant de procéder à des examens médicaux répétés pour contrôler l'évolution de pathologies ostéo-articulaires en diminuant drastiquement le risque associé.

En ce qui concerne le Groupe lui-même, sa nature innovante est démontrée par sa capacité à développer un tel produit, mais aussi à conclure des partenariats afin de résoudre les challenges soulevés par son activité. Ceci a notamment été mis en œuvre par le biais des partenariats académiques noués à Paris (ENSAM) et Montréal (ETS) qui ont permis le co-développement de méthodes logicielles innovantes pour la reconstruction 3D du squelette à partir de deux vues 2D.

Au-delà de sa matérialisation dans l'investissement en recherche et développement, la politique d'innovation est constituée de l'ensemble des démarches du Groupe au sein de sa direction et de l'ensemble de ses départements. Elle sous-tend les processus de recrutement, de formation du personnel, de communication tant interne qu'externe, et les méthodes de travail.

Cette politique favorise l'émergence et la maturation d'idées, en particulier via des sessions dédiées de brainstorming, supportées par une surveillance continue dans les domaines médicaux, scientifiques, technologiques et de propriété industrielle.

11.2. BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

11.2.1 Politique de protection de la propriété intellectuelle

Le succès commercial du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à protéger ses produits, en particulier par l'obtention de brevets et leur maintien en vigueur en France et dans le reste du monde. C'est pourquoi le Groupe met en œuvre une politique active visant à protéger les innovations de ses produits par des demandes de brevet et a, depuis le rachat d'un portefeuille de brevets d'inventions initialement constitué par Georges Charpak, continué à déposer en moyenne une nouvelle invention par an.

Le portefeuille comporte 20 familles de brevets appartenant au Groupe, ou sur lesquelles le Groupe détient une licence d'exploitation, chaque famille de brevets se rapportant à une ou plusieurs inventions.

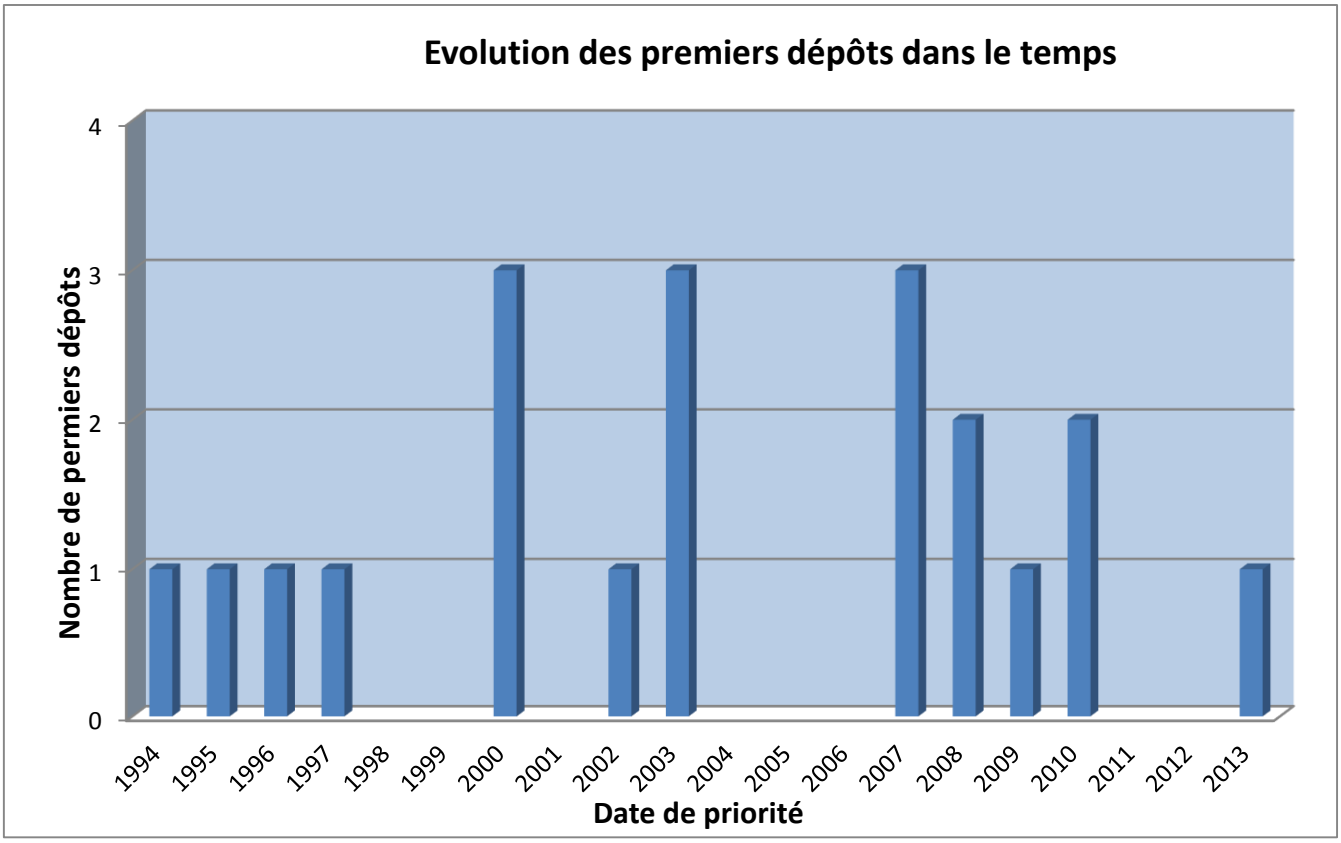

11.2.2 Processus de dépôt des brevets

Historiquement, le processus consistait classiquement en un premier dépôt de brevet français auprès de l'INPI puis, dans les cas d'un rapport positif de l'office chargé de la recherche d'antériorités, d'une extension à l'international, en Europe et/ou aux Etats-Unis d'Amérique au moins, le cas échéant par la voie internationale PCT (Patent Cooperation Treaty).

Aujourd'hui, le processus consiste en un premier dépôt international PCT en langue anglaise, permettant de repousser de 30 mois la décision quant à la couverture géographique choisie. Une telle procédure permet aux inventions EOS de bénéficier d'une meilleure exposition du fait de la publication en langue anglaise. Avec l'ancienne loi américaine sur les brevets d'invention, une telle procédure permettait également aux inventions EOS d'être identifiées le plus tôt possible dans l'état de l'art aux Etats-Unis d'Amérique.

Les changements de la loi américaine sur les brevets d'invention entrés en vigueur le 16 mars 2013 et visant à s'aligner sur la pratique européenne devraient pousser EOS Imaging à adapter sa procédure. Par ailleurs, en ce qui concerne les inventions non-unitaires soumises dans un seul et même dépôt, EOS Imaging procède à des dépôts divisionnaires.

11.2.3 Nature et couverture des brevets

Ces brevets et demandes de brevet reflètent les efforts déployés par le Groupe en matière de recherche et développement. Ils couvrent non seulement les produits commercialisés par la société, mais également des technologies complémentaires pouvant être intégrées dans les futurs produits, et/ou constituer une source de revenus additionnels de licence pour le Groupe.

Les brevets et demandes de brevet détenus et exploités par le Groupe visent à couvrir de manière précise les différents aspects des solutions proposées :

- l'imageur proprement dit (détecteur, architecture),
- les logiciels de reconstruction 2D/3D et de modélisation, et
- les applications

Brevets dont EOS est propriétaire:

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité [50]	Statut
Preshaping of spinal implants	PROCEDE ET APPAREIL POUR CONCEVOIR UN DISPOSITIF ORTHOPEDIQUE PERSONNALISE	EOS Imaging	2013	En instance (PCT[51])
Balayage à collimateur réglable	APPAREIL ET PROCEDE D'IMAGERIE	EOS Imaging	2010	En cours de délivrance (EP) Délivré (JP) En instance (US, JP)
Ajustement gain détecteur gazeux	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2010	En instance (EP, US, JP, CN)

[50] La date de priorité du brevet correspond à la date du premier dépôt effectué à compter de laquelle le brevet est délivré pour une durée de 20 ans, étant précisé que lorsque les produits correspondants sont enregistrés (*i.e.* obtention d'une autorisation de mise sur le marché), les brevets sont susceptibles de bénéficier d'un prolongement de leur durée de protection allant jusqu'à 5 ans maximum selon les cas.

[51] PCT = Patent Cooperation Treaty | EP = Europe

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité [50]	Statut
Radiographie haute résolution sans dérive	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2009	Délivré (US, FR) En cours de délivrance (EP) En instance (JP)
3D Toolbox	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS Imaging	2008	Délivré (FR, US) En instance (EP)
Correction de grossissement stereo	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS Imaging	2007	En instance (EP, US)
Reconstruction semi-automatique	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
Inférence longitudinale par volume de confinement	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP)
DXA 3D	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2002	Délivré (FR, US) En instance (EP)
Balayage 3D	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, EP)

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité [50]	Statut
2D/3D par contours	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	En instance (EP)
Comptage et intégration	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE PAR RAYONS IONISANTS.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, US)
Détecteur particules électrodes parallèles	DETECTEUR DE PARTICULES A ELECTRODES PARALLELES MULTIPLES ET PROCEDE DE FABRICATION DE CE DETECTEUR	EOS Imaging & CEA	1997	Délivré (EP)
Radiographie haute résolution	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE A HAUTE RESOLUTION	EOS Imaging	1996	Délivré (FR, EP, US)
Micromegas	DETECTEUR DE POSITION, HAUTE RESOLUTION, DE HAUTS FLUX DE PARTICULE IONISANTES	EOS Imaging & CEA	1995	Délivré (FR, EP, US, JP, IL)
Radiographie faible dose	RADIOGRAPHIE FAIBLE DOSE	EOS Imaging	1994	Délivré (EP, US)

Parmi ces demandes de brevets, certaines sont le résultat de collaborations avec des partenaires académiques tels que le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), l'Association de Recherche Clinique en Rhumatologie (ARCR) ou l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) située à Montréal (Canada) qui ont cédé leur part des inventions ou des titres, ou sont co-titulaires de ces titres. La dévolution de la propriété des titres est réglée selon le cas d'espèce, par un contrat spécifique.

Dans le cadre de ces collaborations, le Groupe a également acquis des droits de licence exclusifs sur trois familles de brevets appartenant à ces organismes, comme détaillé ci-après au chapitre 22.

Brevets sur lesquels EOS détient une licence d'exploitation:

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
Modèle générique pseudo-volumique	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MODELE 3D D'UN SYSTEME OSTEO-ARTICULAIRE	ENSAM & ETS	2007	En instance (EP, US)
Modèle auto-amélioré	PROCEDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MODELE 3D D'UNE STRUCTURE CORPORELLE	ENSAM, CNRS & ETS	2007	Délivré (EP, US)
Cabine	DISPOSITIF DE STEREORADIOGRAPHIE ET SON PROCEDE D'UTILISATION	ENSAM & CNRS	2003	Délivré (EP, US, CA)

11.2.4 Brevets actuellement exploités

La grande majorité des familles de brevets du Groupe fait l'objet d'une exploitation. La technologie couverte par ces brevets et demandes de brevet est mise en œuvre dans les produits commercialisés par la société EOS Imaging.

Détecteur de rayons X :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
Radiographie haute résolution sans dérive	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2009	délivré (US, FR) En cours de délivrance (EP) En instance (JP)
Radiographie faible dose	RADIOGRAPHIE FAIBLE DOSE	EOS Imaging	1994	Délivré (EP, US)

Imageur :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
Ajustement gain détecteur gazeux	DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE ET DETECTEUR POUR UN SYSTEME D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE	EOS Imaging	2010	En instance (EP, US, JP, CN)
Balayage 3D	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	Délivré (FR, EP)

Procédé informatisé de reconstruction 2D/3D :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
Reconstruction semi-automatique	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP, US, JP)
Inférence longitudinale par volume de confinement	PROCEDE D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE, DISPOSITIF ET PROGRAMME D'ORDINATEUR POUR METTRE EN OEUVRE CE PROCEDE.	EOS Imaging	2003	Délivré (EP)
2D/3D par contours	PROCEDE ET DISPOSITIF D'IMAGERIE RADIOGRAPHIQUE POUR LA RECONSTRUCTION TRIDIMENSIONNELLE A FAIBLE DOSE D'IRRADIATION.	EOS Imaging	2000	En instance (EP)

Station de traitement d'images stéréoscopiques :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
3D Toolbox	MESURE DE GRANDEURS GEOMETRIQUES INTRINSEQUES A UN SYSTEME ANATOMIQUE	EOS Imaging	2008	Délivré (FR, US) En instance (EP)
Correction de grossissement stereo	PROCEDE POUR CORRIGER UNE IMAGE MEDICALE ACQUISE ET IMAGEUR MEDICAL	EOS Imaging	2007	En instance (EP, US)

Les autres titres constituent des « briques technologiques » optionnelles en vue de futurs produits ou de revenus parallèles de licences.

11.2.5 Territoires protégés

La plupart des demandes de brevet déposées par le Groupe sont étendues à l'étranger, le cas échéant par la voie de la procédure PCT (Patent Cooperation Treaty). Les principaux marchés (Europe et Etats-Unis) sont couverts en priorité. Le cas échéant, une protection est recherchée dans d'autres Etats correspondants à des marchés connexes.

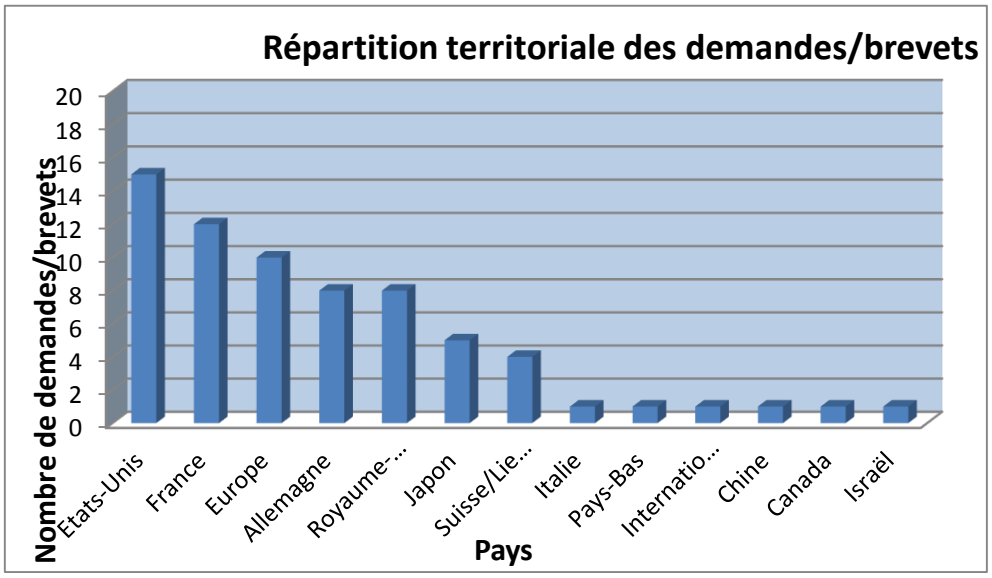

Les brevets européens sont généralement validés dans les principaux pays, notamment la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. De nombreuses demandes européennes sont encore en instance, et couvrent provisoirement jusqu'à 38 états membres de la Convention sur le Brevet Européen.

11.2.6 Litiges

EOS Imaging est particulièrement attentive à la défense de ses droits de propriété industrielle et attachée à préserver sa liberté d'opérer. C'est ainsi qu'elle a introduit devant l'Office Européen des Brevets deux procédures d'opposition à l'encontre de brevets européens dont elle estime qu'ils ont été indument délivrés à la société BRAINLAB, afin d'en obtenir l'invalidation.

A l'exception de ces procédures toujours pendantes devant l'Office Européen des Brevets, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige en matière de propriété industrielle.

11.3. CONTRATS DE COLLABORATION, DE RECHERCHES, DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE LICENCES ACCORDES PAR LA SOCIETE OU CONCEDEE A CETTE DERNIERE

11.3.1 Contrats de collaboration

Dans le cadre du développement et de l'amélioration de ses produits, le Groupe est régulièrement amené à collaborer avec des tiers, notamment des institutions de recherche réputées pour leurs travaux sur les technologies concernées (ENSAM/ARTS, ETS) et des praticiens susceptibles d'assister le Groupe dans le cadre des essais cliniques de ses produits.

11.3.2 Contrats de licence concédés par des tiers

La Compagnie détient notamment des licences de droits de propriété intellectuelle accordées par l'ARTS et l'ETS, à compter du 1er janvier 2006, et au moins jusqu'au 31 décembre 2024, dans le monde entier, y inclus la possibilité de sous-licencier. Ces licences sont exclusives dans le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéo-articulaire à partir de clichés plans de rayons X.

Les détails relatifs aux contrats de licence peuvent être trouvés aux chapitres 22.2 et 22.4.

11.4. AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe détient le droit d'auteur sur tout logiciel développé par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de licences sur le logiciel développé par ETS et/ou l'ENSAM, tel qu'évoqué au chapitre 22 ci-après.

Le Groupe détient un portefeuille de marques couvrant notamment les signes **EOS**, et **sterEOS**. Ces marques bénéficient d'une bonne couverture internationale et sont en particulier déposées en France, au Canada, aux USA, au Brésil, en Asie et dans l'Union européenne.

Les principales marques détenues par le groupe sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
1 286 303 enregistrée sous 696 988	EOS	CANADA	17/01/2006
795 917 enregistrée sous 3 370 550	EOS (semi-figurative)	USA	20/01/2006
073 545 352	sterEOS	FRANCE	20/12/2007
985 442	sterEOS	INTERNATIONALE	16/05/2008
985 442	sterEOS	USA	16/05/2008
985 442	sterEOS	UNION EUROPEENNE	16/05/2008
985 442	sterEOS	CHINE	Acceptée (désignation postérieure le 10/06/2013)
985 442	sterEOS	REPUBLIQUE DE COREE	En cours d'examen
985 442	sterEOS	JAPON	Acceptée (désignation postérieure le 29/03/2013)
1 788 041	EOS	UNION EUROPEENNE	02/08/2000 renouvelée le 01/03/2010
1 166 095	EOS	INTERNATIONALE	10/06/2013
1 166 095	EOS	CHINE	Acceptée
1 166 095	EOS	REPUBLIQUE DE COREE	Publiée le 2 mars 2015
840 556 802	EOS	BRESIL	24/06/2013

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
840 556 810	sterEOS	BRESIL	24/06/2013
840 556 829	sterEOS	BRESIL	24/06/2013
840 556 837	sterEOS	BRESIL	24/06/2013

Le Groupe détient également les noms de domaine *eos-imaging.fr* et *eos-imaging.com* et *biospacemed.com*.

11.5. FILIALE ONEFIT MEDICAL, SPECIALISTE DE L'ORTHOPEDIE PERSONNALISEE

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, OneFit Medical détient la famille de brevets suivante :

Réf.	Famille	Propriété	Date de priorité	Statut
Moule pour implant temporaire	PROCEDE DE FABRICATION D'UNE PROTHESE TEMPORAIRE	OneFit Medical	2012	Délivré (FR) En instance (FR, PCT)

Les principales marques détenues par OneFit Medical sont les suivantes :

Numéro	Marque	Pays	Date de dépôt
11 3 871 710	ONE FIT	FRANCE	04/11/2011
11 3 871 713	ONE FIT MEDICAL (logotype)	FRANCE	04/11/2011

OneFit Medical détient également les noms de domaine *onefit-medical.com* et *onefit-online.com*.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 EVOLUTIONS RECENTES 171
12.2 PERSPECTIVES D'AVENIR 173

12.1. EVOLUTIONS RECENTES

Depuis le début de l'exercice, le Groupe poursuit son développement :

- En Europe avec une installation dans un centre privé de premier plan en Suisse en février 2015 et une première installation en Belgique en mars 2015 ;
- En Amérique du Nord avec l'obtention en janvier 2015 de l'accord FDA pour l'option Micro Dose et la signature en février 2015 d'un accord-cadre avec le réseau des hôpitaux Shriners pour enfants.
- En Asie avec une première installation à Hong Kong en avril 2015 au service d'orthopédie et de traumatologie de l'Université chinoise de Hong Kong (CUHK).

Tel qu'indiqué au paragraphe 10.6 du présent document de référence, la société a procédé le 9 janvier 2015 à l'émission d'OBSA pour un montant de 540.000 euros ainsi qu'à l'émission de trois tranches d'obligations simples pour un montant total en principal de 14.460.000 euros. La première Tranche, d'un montant de 4.460.000 euros, a été souscrite en mars 2015, les seconde et troisième tranches, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros chacune, pourront être souscrites respectivement jusqu'au 31 décembre 2015 et 30 juin 2016.

Les OBSA ont été souscrites en janvier 2015 par IPF Partners. La première Tranche d'obligations simples, d'un montant de 4.460.000 euros, a été souscrite en mars 2015 par IPF Partners. Les seconde et troisième tranches d'obligations simples, optionnelles et d'un montant de 5 millions d'euros chacune, pourront être souscrites respectivement jusqu'au 31 décembre 2015 et 30 juin 2016. IPF Parners s'est engagé à souscrire à ces deux tranches supplémentaires.

Les caractéristiques de chaque composante de l'opération sont présentées ci-dessous :

Caractéristiques des OBSA (émises et souscrites en totalité en janvier 2015)

- Durée de l'emprunt : 4 ans ;
- Intérêt annuel : Euribor + 7,75% ;
- Cotation des obligations : non ;
- Garanties : mise en place par la société et ses filiales de certaines sûretés au profit de la masse des obligataires ;
- Nombre d'obligations émises : 60.000 ;
- Nombre de BSA attachés à une OBSA : 3 BSA soit au total 180.000 BSA, dont 120.000 deviendront caducs si les tranches optionnelles d'obligations ne sont pas souscrites.

Caractéristiques des Obligations simples

- Nombre d'obligations : 14.460.000, dont 4.460.000 émises en mars 2015 ; 10.000.000 restant à émettre.
- Prix d'émission : 1€;
- Durée de l'emprunt : 4 ans ;

- Intérêt annuel : Euribor + 7,75% ;
- Garanties : mise en place par la société et ses filiales de certaines sûretés au profit de la masse des obligataires. ;
- Cotation des obligations : non.

Caractéristiques des BSA

- Parité d'exercice des BSA : un BSA donne droit à souscrire à une action de la société ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA : hors modification du capital social de la société, 180.000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 0,83 % du capital social de la société ;
- Prix d'exercice des BSA : 4,71€.
- Période d'exercice : les BSA pourront être exercés en totalité ou en partie, en une ou plusieurs fois, dans les 7 ans qui suivront leur date de souscription. Les BSA des tranches optionnelles deviendront caducs si ces tranches d'obligations ne sont pas souscrites.
- Cotation des BSA : non ;

Cet emprunt obligataire apporte au Groupe une solution de financement flexible qui lui permet de sécuriser le financement de son développement.

Enfin, au premier trimestre 2015, EOS imaging a réalisé un chiffre d'affaires de 3,32 millions d'euros, en progression de +53% par rapport à la même période de l'année passée, lié notamment à une excellente dynamique commerciale aux États-Unis.

En millions d'euros		**31 mars 2015**	31 mars 2014
Ventes d'équipements		**2,50**	**1,56**
	en % du CA total	*75%*	*72%*
Ventes de contrats de maintenance		**0,63**	**0,45**
	en % du CA total	*19%*	*21%*
Ventes de consommables et de services		**0,19**	**0,15**
	en % du CA total	*6%*	*7%*
Chiffre d'affaires total		**3,32**	**2,16**

Chiffres non audités

Le chiffre d'affaires des ventes d'équipements s'élève à 2,50 millions d'euros, soit une hausse de 60% par rapport au 1er trimestre 2014, et correspond à la vente de 6 équipements EOS®, contre 4 sur la même période de l'exercice précédent.

Les ventes de contrats de maintenance ont progressé de 41% au cours du premier trimestre 2015 et s'élèvent à 0,63 million d'euros contre 0,45 million d'euros au premier trimestre 2014. Cette forte hausse repose sur la progression continue du parc d'équipements EOS®.

Les ventes de consommables et de services associés s'élèvent au titre du trimestre à 0,19 million d'euros contre 0,15 million pour le premier trimestre 2014.

A taux de change comparable, la croissance du chiffre d'affaires est de 49%.

En millions d'euros	**31 mars 2015**	31 mars 2014
EMEA	**1,30**	**0,81**
Amérique du Nord	**2,02**	**0,61**
Asie	**0,00**	**0,74**
Chiffre d'affaires total	**3,32**	**2,16**

Chiffres non audités

12.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe poursuit le développement des fonctionnalités du produit EOS, en particulier dans les domaines de la planification et du contrôle chirurgical. L'acquisition de OneFit Medical a permis d'élargir l'offre du Groupe à de nouveaux services et instruments personnalisés pour l'orthopédie.

Les nouvelles publications médicales et l'adoption d'EOS par de nouveaux établissements de référence confortent la position d'EOS au niveau mondial.

Le développement significatif de l'activité du Groupe sur ses trois grands marchés : EMEA, Amérique du Nord et Asie pacifique doit se poursuivre en 2015.

Une conséquence du développement de l'activité du Groupe devrait être la poursuite du développement du besoin de financement du cycle d'exploitation, avec notamment le développement des créances commerciales, mais également celui des stocks et en cours.

Dans ce contexte et comme exposé au paragraphe précédent, le financement de la croissance du Groupe est désormais sécurisé par l'émission obligataire de 15 m€ mise en place début 2015.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations du bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS 176

14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 182

14.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRIGEANTS

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est à ce jour composé de 7 membres dont deux administrateurs indépendants.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société : 10 rue Mercoeur 75011 Paris

Le tableau ci-contre présente les informations concernant la composition du Conseil d'administration de la Société.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Michael J Dormer	Administrateur Président du comité de stratégie Membre du comité des rémunérations	Président du Conseil d'Administration	Nommé en qualité d'administrateur par l'AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Nommé en qualité de président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 9 novembre 2012 pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.
Stéphane Sallmard	Administrateur Président du Comité des rémunérations	Néant	Renouvelé par le conseil d'administration du 2 décembre 2011 en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Démissionné de son mandat de président du conseil d'administration lors du conseil d'administration du 9 novembre 2012 mais conversation de son mandat d'administrateur pour la durée de son mandat restant à courir. Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Marie Meynadier	Administrateur Membre du comité de stratégie	Directrice Générale	Renouvelée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 9 avril 2010 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Renouvelée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 13 juin 2013 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Administrateur Membre du comité de stratégie	Néant	Renouvelé par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
BPI France (ex CDC Entreprises) représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur Marie-Laure Garrigues est membre des comités d'audit et des rémunérations	Néant	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 2 décembre 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 17 juin 2014 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Date de début et fin de mandat
Philip Whitehead **Hants RG25, 2RE** **Dairy Cottage Upton Grey (Royaume-Uni)**	Administrateur indépendant Membre du comité de la stratégie	Néant	Nommé par l'assemblée générale du 6 décembre 2010 pour une durée de 3 années. Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 16 janvier 2012 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014..
Eric Beard **Drève du Caporal 9** **1180 Bruxelles**	Administrateur indépendant Président du Comité d'Audit	Néant	Nommé en qualité d'administrateur par l'AG du 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Nommé en qualité de président du comité d'audit par le conseil d'administration du 30 août 2012 pour la durée restant à courir de son mandat..

Edmond de Rothschild Investment Partners représenté par Mr Raphaël Wisniewski a démissionné de son mandat d'administrateur le 9 décembre 2014. Le Conseil d'administration de la Société a pris acte de cette démission le 10 février 2015.

Autres mandats exercés par les membres du Conseil d'administration

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Michael J Dormer	Administrateur Administrateur	Neoss Ltd Lancaster University Management School
Stéphane Sallmard	Administrateur Administrateur Administrateur	Crescent Diagnostics Ltd Dublin Imagine Eyes SARL i-Optics B.V.
Marie Meynadier	Dirigeant Dirigeant Dirigeant Président Administrateur Administrateur	EOS imaging Inc EOS imaging GmbH EOS image Inc OneFit Medical SAS Stentys SA Mauna Kea technologies SA
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Supersonic Imagine SA Dysis Medical Limited Reverse Medical Corporation Advanced Cardiac Therapeutics Inc Cellnovo Limited Quanta Fluid Solutions Limited 2010 Perfect Vision AG Symetis SA
Bpifrance Participations représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur	Medtech
Bpifrance Investissements représentée par Marie-Laure Garrigues	Administrateur	TxCell
Marie-Laure Garrigues	Gérante	Bio-Thema Consulting
Philip Whitehead	Administrateur Administrateur Vice-Président Vice-Président Administrateur Administrateur Administrateur	Time Spent Property Developments Ltd Danaher UK Industries Ltd Tektronix UK Holdings Ltd Tektronix UK Ltd Hoddington Inns Ltd Lauchchange Holding Company Lauchchange Operations Limited
Eric Beard	Président Administrateur	Cellnovo Limited Cellnovo SA

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Autres mandats en cours		
Nom	Nature du mandat	Société
Michael J Dormer	Administrateur Administrateur	Jenavalve Gmbh. Endosense SA
Stéphane Sallmard	Administrateur	Dysis Medical
Marie Meynadier	Néant	Néant
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Administrateur Administrateur	Upfront Chromatography A/S Marshalsea Road Management Company
BPI France (ex - CDC Entreprises) représentée par Marie-Laure Garrigues	Néant	Néant
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Administrateur Membre du conseil de surveillance	MDxHealth Novagali Pharma
Raphaël Wisniewski	Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Administrateur Administrateur	PamGene BV PanGenetics BV Vessix Vascular, Inc Regado Biosciences
Philip Whitehead	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Linx Priniting Technologies Limited Gilbarco Holdings Limited Genetix Group Limited Tenzen Limited
Eric Beard	Néant	Néant

14.1.2 Principaux dirigeants

Marie Meynadier, directeur général

Après son doctorat, Marie Meynadier a rejoint BellCore (Red Bank, NJ), puis le prestigieux ATT Bell Labs (Murray Hill, NJ) où elle a mené des recherches sur les dispositifs semi-conducteurs. De retour en France, elle a pris la direction d'importants programmes de développement nationaux et internationaux en électronique, optique et micro-électronique qui ont permis la création de plusieurs start ups dans ces domaines. Elle a rejoint le domaine médical en prenant en 1999 la direction de la start-up Biospace lab spécialisée dans l'imagerie préclinique, qu'elle a rendu rapidement profitable, avant de développer EOS imaging.

Marie possède un diplôme d'ingénierie électronique de Sup Telecom et un PhD (Doctorat) de l'Ecole Normale Supérieure.

14.1.3 Opérations sur titres réalisés par les membres du conseil d'administration et les principaux dirigeants

Opérations réalisées au cours des exercices 2012 à 2014

Dans le cadre d'un mandat de gestion programmée confié à la société de bourse Gilbert Dupont (cf communiqué de presse EOS Imaging du 14 septembre 2012), au cours des exercices 2012 et 2013 :

- la société Siparex Proximité Innovation a cédé 424.433 actions ;
- la société Edmond de Rothschild Investment Partners a cédé 730.698 actions ;
- la société NBGI Private Equity LTD a cédé 400.358 actions ;
- la société BPI France Investissements (ex CDC Entreprises) a cédé 411.428 actions.

EOS Imaging a été informée par la société de bourse Gilbert Dupont que les mandats de gestion programmée ont été intégralement exécutés (cf communiqué de presse du 4 février 2013).

Dans le cadre d'un mandat de gestion programmée confié à la société Kepler Chevreux (cf communiqué de presse EOS Imaging du 1er août 2014), au cours de l'exercice 2014 :

- la société Edmond de Rothschild Investment Partners a cédé 47.899 actions ;
- la société NBGI Private Equity LTD a cédé 26.245 actions

Les opérations réalisées par Mme Marie Meynadier sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Prénom / Nom	Qualité	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Date	Nombre de titres	Prix unitaire moyen (en euros)
Mme Marie Meynadier	Directrice générale	Cession	Actions	13/02/14	83 000	7,4
(et personnes liées)		Achat	Actions	5/03/14	75.123	3,88
		Cession	Actions	07/03/14	37.562	7,35
		Cession	Actions	07/03/14	37.561	7,3

Opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2015

Les opérations réalisées par Mme Marie Meynadier sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Prénom / Nom	Qualité	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Date	Nombre de titres	Prix unitaire moyen (en euros)
Mme Marie Meynadier	Directrice générale	Achat	Actions	16/03/15	52.326	3.88
(et personnes liées)		Cession	Actions	17/03/15	53.322	5,00

14.1.4 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants

La Directrice Générale est actionnaire de la Société et titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (cf. chapitre 17.2 du présent Document de référence).

Les opérations avec des apparentés sont décrites au paragraphe w – « Relations avec les parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1 du présent Document de référence. Les conventions réglementées conclues par la Société sont décrites dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 et figurant au chapitre 20 du présent Document de référence.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration ni entre les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou des principaux dirigeants, (ii) ni un des membres du Conseil d'administration, ni un des principaux dirigeants n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration ou de l'un des principaux dirigeants par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés, et (iv) ni un des membres du Conseil d'administration ni un des principaux dirigeants n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration.

14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS DE EOS IMAGING EN 2013 ET 2014 184
15.2 PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES 191

15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS D'EOS IMAGING EN 2013 et 2014

15.1.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 Recommandation AMF n°2009-16)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (1)		
	Exercice 2014	Exercice 2013
Marie Meynadier – directrice générale		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	254.010 €	237.634 €
Valorisation des options et actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	**254.010 €**	**237.634 €**
Hervé Legrand – directeur général délégué *(Démission le 1er juillet 2013, étant précisé que Mr Legrand est demeuré salarié de la Société)*		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	71.3711 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	**-**	**71.371 €**

(1) Monsieur Michael J Dormer, Président du Conseil d'Administration, est dirigeant mandataire social au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu'il perçoit sont des jetons de présence, présentés au chapitre 15.1.3.

15.1.2 Rémunération et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2013 et 2014

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de Eos imaging au titre des exercices 2013 se décomposent comme suit (Tableau 2 Recommandation AMF n°2009-16)

Marie Meynadier *(Directrice générale)* *(en €)*	Exercice 2014		Exercice 2013	
	montants dus(1)	montants versés(2)	montants dus(1)	montants versés(2)
Rémunération du mandat social				
Rémunération fixe*	171.373	171.373	166.381	166.381
Rémunération variable annuelle*(3)	69.422	64.889	58.233	73.710
Total rémunération	**240.795**	**240 091**	**222.614**	**240.091**
Jetons de présence				
Eos imaging				
Autres sociétés contrôlées				
Total jetons de présence	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres rémunérations				
Avantages en nature* (voiture)	13.215	13.215	13.020	13.020
Total autres rémunérations	**13.215**	**13.215**	**13.020**	**13.020**
TOTAL	**254.010**	**249.477**	**237.634**	**253.111**

Hervé Legrand *(Directeur général délégué) (4)* *(en €)*	Exercice 2014		Exercice 2013 (du 01/01 au 1er/07/2013)	
	montants dus(1)	montants versés(2)	montants dus(1)	montants versés(2)
Rémunération du mandat social				
Rémunération fixe*			64.563	64.563
Rémunération variable annuelle*(3)			2.290	47.461
Total rémunération	**-**	**-**	**66.853**	**112.024**
Jetons de présence				
Eos imaging				
Autres sociétés contrôlées				
Total jetons de présence	**-**	**-**	**0**	**0**
Autres rémunérations				
Avantages en nature*			4.518	4.517
Total autres rémunérations	**-**	**-**	**4.518**	**4.517**
TOTAL	**-**	**-**	**71.371**	**116.541**

** sur une base brute avant impôts (1) Au titre de l'exercice (2) Au cours de l'exercice*

(3) Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte d'objectifs opérationnels définis en début d'année par le comité des rémunérations, et dont le niveau d'atteinte est calculé par ce même comité des rémunérations début d'année suivante.

Le montant de la rémunération variable est le résultat du bonus cible X taux d'atteinte des objectifs.

Les rémunérations variables sont versées en février de l'année suivant l'année pour laquelle le taux d'atteinte des objectifs est défini

(4) Démission le 1er juillet 2013, étant précisé que Mr Legrand est demeuré salarié de la Société

Tel qu'indiqué au chapitre 15.1.2, Monsieur Michael J Dormer, Président du Conseil d'Administration, est dirigeant mandataire social au sens de la recommandation AMF MiddleNext mais les seuls éléments de rémunération qu'il perçoit sont des jetons de présence, présentés au chapitre 15.1.3.

15.1.3 Rémunération et avantages versés aux autres membres du Conseil d'administration en 2013 et 2014 (Tableau 3 Recommandation AMF n°2009-16)

Mandataires sociaux non dirigeants	Nature de la rémunération	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2013
Michael Dormer	Jetons de présence	65.000	58.541
	Autres rémunérations	Néant	Néant
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Bpifrance investissements représentée par Marie-Laure Garrigues	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Philip Whitehead	Jetons de présence	25.000 €	25.000 €
	Autres rémunérations	15.000 €	30.000 €
Eric Beard	Jetons de présence	30.000 €	30.000 €
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Stéphane Sallmard	Jetons de présence	37.500 €	20.000€
	Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL		**172.500**	**163.541**

15.1.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (Tableau 4 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

15.1.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (Tableau 5 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

15.1.6 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (Tableau 6 Recommandation AMF n°2009-16)

Néant

15.1.7 Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (Tableau 7 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 janvier 2012, a attribué 360.000 actions gratuites au directeur général. Ces 360.000 actions ont été définitivement acquises le 16 janvier 2014. Ces actions ont été émises par la société, la libération de leur valeur nominale a été réalisée par voie de prélèvement sur les réserves.

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360.000	360.000	16 janvier 2014	2 ans

15.1.8 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux membres du Conseil d'administration

Ci-après figure un tableau de synthèse de l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux, étant précisé qu'à l'exception des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer de telles options (Tableau 8 Recommandation AMF n°2009-16)

Historique des attributions d'options de souscription d'actions			
Date d'assemblée	12-févr-2009	09-avr-2010	16-jan-2012
Date du conseil d'administration	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012
Nom du plan	ESOP2009	ESOP2010	ESOP 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	277.482	162.000	37.648
Marie Meynadier	*184.988*	*129.000*	-
Hervé Legrand	*92.494*	*33.000*	*37.648*
Michael J Dormer	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Date d'expiration	06-juil-2019	05-juil-2020	20-sept-2021
Prix de souscription	1 €	1 €	4,07€
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	277.482	162.000	37.648

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

(2) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter du 1er anniversaire suivant leur attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque nouvelle date anniversaire de leur attribution.

(1) et (2) les modalités complémentaires sont les suivantes :

- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

15.1.9 Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 Recommandation AMF n°2009-16)

Le conseil d'administration lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360.000 actions gratuites au directeur général. Ces actions ont été émises par la société, la libération de leur valeur nominale a été réalisée par voie de prélèvement sur les réserves.

A la date de publication du présent rapport, compte tenu de leurs termes, ces 360.000 actions ont été définitivement acquises conformément au tableau qui suit :

Historique des attributions gratuites d'actions					
Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	**Date d'attribution par le conseil d'administration**	**Nombre d'actions attribuées**	**Nombre d'actions en cours d'acquisition**	**Date d'acquisition**	**Durée de la période de conservation**
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360.000	360.000	16 janvier 2014	2 ans

15.1.10 Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants (Tableau 11 Recommandation AMF n°2009-16)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Meynadier directrice générale	X (*)			X		X		X
Date début mandat :	Première nomination : 16 juin 1998							
Date fin mandat :	Dernier renouvellement : 13 juin 2013 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015							
Michael J Dormer – président du conseil d'administration	X			X		X	X	
Date début mandat :	Première nomination : 9 novembre 2012							
Date fin mandat :	A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014							

(*) Sur la conformité au Code de gouvernement MiddleNext, cf. paragraphe 16.4 du présent Document de référence.

Madame Marie Meynadier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2014, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 11.112 euros.

Madame Marie Meynadier a conclu un contrat de travail avec la Société le 30 avril 1998.

En cas de rupture du contrat de travail non motivée par une faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation, Madame Marie Meynadier percevra une indemnité de licenciement égale à six mois de salaire brut.

Monsieur Hervé Legrand est soumis à une clause de non concurrence aux termes de son contrat de travail en date du 20 avril 2009 rémunérée pendant 12 mois à compter de la cession de ses fonctions salariées par une indemnité mensuelle brute égale à (i) à 50% de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont il a bénéficié au cours de ses douze derniers mois de présence au sein de la Société, ou (ii), en cas de licenciement non provoqué par une faute grave, de 60% de la même assiette.

15.2. PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existait au 31 décembre 2014 aucun engagement (autre, le cas échéant, que ceux constatés au sein des provisions pour engagements envers les salariés) contracté en matière de pensions de retraite ou indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale, étant néanmoins rappelé qu'en qualité de salariée de la Société, Madame Marie Meynadier bénéficie de ce régime.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS 193
16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES 193
16.3 COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTRERISE 193
16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 193
16.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE.....194

16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE – DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

L'information figure au chapitre 14 (paragraphe 14.1.1) du présent Document de référence.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES

Voir le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice 2014 figurants au chapitre 20 du présent Document de référence.

Voir également le paragraphe w – « Relations avec les parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés, présentés au chapitre 20.1 du présent Document de référence, et précisant les informations relatives aux parties liées.

16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La composition, les attributions, les modalités de fonctionnement et le compte-rendu d'activité de ces Comités sont exposés dans le Rapport du Président sur le Contrôle Interne au chapitre 16.5 du présent Document de référence.

16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « **Code MiddleNext** ») comme code de référence auquel elle entend se référer.

A la date de publication du présent Document, la Société s'est conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception d'une recommandation.

La Société considère qu'elle ne se trouve pas en conformité avec la recommandation traitant du non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

Le Conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour la directrice générale compte tenu de la taille de la Société et des risques encourus par la dirigeante.

La Société dispose en les personnes de Philip Whitehead et Eric Beard de deux administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où aucune de ces deux personnes :

- n'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- n'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou pour lequel la Société ou son groupe représenterait une part significative de l'activité ;
- n'est pas actionnaire de référence de la Société ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

16.5. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Pour l'élaboration du présent document, le Président a consulté le Directeur Administratif et Financier. Le conseil d'administration, sur la base des conclusions du comité d'audit et des observations préalables des commissaires aux comptes, a approuvé le présent rapport lors de la séance du Conseil du 20 avril 2015.

16.5.1 Gouvernance

a. Conseil d'Administration

Règlement intérieur du conseil d'administration

Un règlement intérieur, disponible pour consultation au siège social de la Société, a été adopté le 16 décembre 2011 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du groupe.

Les membres du Conseil sont convoqués par email dans un délai raisonnable, et 10 jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Les documents de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil sont adressés par email ou mis à disposition des membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion.

Conformément aux dispositions de la recommandation 15 du Code MiddleNext, le Conseil a fait le point en début d'année 2013 sur les modalités de son fonctionnement et procédé à l'évaluation de la qualité des informations qui lui ont été communiquées, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 11 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 89%.

b. Comité d'Audit

Composition

Le comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration du 30 août 2012. A la date de rédaction du présent rapport, il est composé de Monsieur Eric Beard et de Madame Marie-Laure Garrigues. Monsieur Eric Beard préside ce comité.

Attributions

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration, notamment, par l'exercice des missions suivantes :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins, avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Rapports

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

Compte-rendu de l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le comité d'audit de la Société s'est réuni 2 fois, afin notamment d'examiner les comptes annuels 2013 et les comptes semestriels 2014.

c. Comité des rémunérations

Composition

Le comité des rémunérations, mis en place le 02 mars 2006, dont les membres ont adopté un règlement intérieur tel que décrit ci-dessous est composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Michael J Dormer, président du conseil d'administration ;
- Stéphane Sallmard, administrateur ;

et

- Bpifrance investissements, administrateur représenté par Madame Marie-Laure Garrigues, administrateur.

Monsieur Stéphane Sallmard préside ce comité.

Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
    - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et

  - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Modalités de fonctionnement

Le comité des rémunérations se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

Compte-rendu de l'activité du Comité des rémunérations au cours de l'exercice 2014

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2014 afin notamment d'examiner et valider le plan de rémunération de l'équipe de Direction.

d. Comité stratégique

Composition

Le comité stratégique a été mis en place par le conseil d'administration du 15 janvier 2013.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité stratégique sont :

- Michael J Dormer, président du conseil d'administration ;
- Marie Meynadier, administrateur et Directrice Générale ;
- NBGI, représenté par Aris Constantinides, administrateur ;
- Eric Beard, administrateur ;

et

- Philip Whitehead, administrateur.

Monsieur Michael J Dormer préside ce comité.

Attributions

Le comité stratégique est notamment chargé :

- d'étudier toutes les questions stratégiques intéressant le Groupe, en matière de recherche et de développement, en matière industrielle, et en matière d'alliances et de partenariats de toutes natures ;
- d'étudier tous les projets significatifs d'investissement, d'alliance ou de partenariat ;
- de faire au Conseil tous rapports, d'émettre tous avis et de faire toutes recommandations, sur toutes les questions entrant dans sa mission ;
- de manière générale, le comité stratégique apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Modalités de fonctionnement

Le comité stratégique se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président.

Le comité stratégique peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité stratégique ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Rapports

Le président du comité stratégique fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Compte-rendu de l'activité du Comité stratégique au cours de l'exercice 2014

Le comité stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2014 afin d'examiner les différentes options stratégiques du Groupe et ses principaux axes de développement.

e. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du conseil, le directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

A la date de publication du présent rapport, le conseil d'administration est présidé par Monsieur Michael J Dormer. Madame Marie Meynadier est le Directeur Général de la Société.

16.5.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

a. Définitions et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

a) la conformité aux lois et règlements ;

b) l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;

c) le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

d) la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

b. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

c. Description des procédures de contrôle interne

La société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
3. un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
5. une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.

Composante 1 : organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisés par la direction Finance et Administration ;
- Un Manuel Qualité comportant une cartographie détaillée de l'ensemble des processus opérationnels et des systèmes informatiques ;
- Une matrice des responsabilités par activité (ventes, développement, production, maintenance, marketing, réglementaires, fonctions supports). Pour chacune de ces activités figurent une description des processus, ainsi qu'un lien avec les procédures ou documents structurants qui définissent les responsabilités et les interactions entre les différents responsables à chaque étape du processus.
- Une matrice de gestion des droits d'accès au système d'informations et également aux principaux documents.
- Une gestion des compétences formalisée : une formation initiale est délivrée à l'ensemble des salariés et adaptée aux spécificités de chaque poste. Un entretien d'évaluation annuel alimente le plan de formation. L'efficacité de l'action de formation est évaluée (instantanément et lors de l'entretien annuel). L'ensemble des actions de formation et de gestion des compétences est suivi en permanence par la direction des Affaires Réglementaires et Qualité et par la Direction Finance et Administration.

Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils :

Actions d'animation

- Comité de direction : 2 fois par mois environ, il réunit les 7 directeurs d'activité, traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel ;
- Réunions d'informations générales trimestrielles : le Directeur Général informe les salariés du groupe des objectifs définis en Comité de direction et de l'état d'avancement de la société vis à vis de ces objectifs ;
- Réunions multifonctionnelles : point trans-activités sur la performance et la qualité des produits ; et
- Revues de Management Qualité semestrielles : examen du système qualité du Groupe, de tous les indicateurs Qualité par activité, et identification des actions pertinentes pour l'amélioration de la qualité.

Outils

- Base ENNOV documentaire : gestion électronique documentaire de l'ensemble des documents structurants par activité ;
- Base ENNOV process : gestion des anomalies qui surviennent dans les processus et des points de non-conformité dans la qualité des produits avec plan d'actions et suivi ; et

ERP traitant la gestion de la production, la maintenance et la gestion commerciale.

Composante 3 : processus de gestion des risques

Le Groupe est soumis à une obligation réglementaire de gestion de ses risques opérationnels selon la norme ISO 14971 applicable aux activités de dispositifs médicaux. A ce titre, elle identifie et évalue les risques selon un niveau de criticité définie par la Direction des Affaires Réglementaires fondé sur le modèle de l'AMDEC (impact, probabilité d'occurrence et probabilité de non détection). Le périmètre des travaux s'étend aux processus suivants : conception, développement produit, service (exploitation et maintenance), production (efficience des processus de production). Les dossiers de gestion de risques recensant l'ensemble des éléments décrits ci-dessous sont intégrés et mis à jour dans le dossier de conception de chaque produit.

L'ensemble des risques de la Société a été formalisé au cours de l'année 2012 sous la forme d'une cartographie des risques. Cet exercice a permis de formaliser la hiérarchisation des principaux risques opérationnels, et de valider la pertinence de mesures mises en place par la Société pour minorer ces risques.

Composante 4 : Activités de contrôle

Les activités de contrôles en place sont encadrées par des obligations réglementaires fortes, propres au secteur d'activité du Groupe. Le Groupe doit ainsi respecter les normes relatives aux systèmes de management de la qualité ISO 13485 et 21 CFR part 820 qui ont pour objectif la préservation de la santé du patient et le respect des obligations réglementaires. Ces référentiels imposent des procédures d'activité (*Good Practices*) précises et des objectifs de réalisation qui leur sont associés, intégrées dans la base ENNOV documentaire :

Par ailleurs, chaque employé du Groupe a l'obligation d'enregistrer toutes les anomalies dans la base ENNOV. Un comité d'évaluation se réunit périodiquement aux fins d'évaluer et de décider des suites à donner pour chaque anomalie

Ce processus dit « CAPA » (*Correctives Actions & Preventive Actions*) obligatoire dans le cadre de la norme ISO 13485 et du 21 CFR820 est géré informatiquement dans la base ENNOV qui a été paramétrée pour respecter les exigences de ces normes. Il permet de couvrir l'ensemble des risques de dysfonctionnements et des actions de contrôle associés aux processus opérationnels. La base ENNOV process permet notamment de disposer à tout moment d'une description des activités de contrôle et des plans d'actions par type d'occurrence, par période de temps, par gravité.

Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, des missions d'audit interne sont menées sous l'égide de la Direction des Affaires Réglementaires selon un plan d'audit établi annuellement et avec des ressources dédiées, sur la base notamment des anomalies soulevées dans ENNOV. Au titre de l'exercice 2014, les audits effectués ont couvert les thèmes suivants :

- Audits ponctuels sur les contrôles d'entrées de composants provenant de sous-traitants ;
- Audit sur les ressources humaines (adéquation entre les fiches de postes, les procédures internes et les matrice de responsabilités) ;
- Audits des sous-traitants (qualité technique de la prestation) ;
- Audit Qualité interne sur l'ensemble des processus mené annuellement par un prestataire externe spécialisé dans la gestion de la qualité des fabricants de dispositifs médicaux. Les recommandations de ces audits sont enregistrées et suivies dans la base ENNOV.

Au-delà des activités d'audit interne, le Groupe suit des indicateurs d'activités très complets (qualité, performance) et suit les actions de correction qui sont engagées.

Enfin, la base ENNOV process est utilisée tout au long de l'année pour un pilotage strict des dysfonctionnements relevés dans le déroulement des processus opérationnels.

d. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de cinq personnes. La comptabilité de même que la consolidation des comptes sont réalisées en interne, et revues par un expert-comptable. La revue fiscale et la gestion de la paie sont confiées à des cabinets d'expertise comptable. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des stock-options sont confiées à des experts indépendants.

Consolidation des comptes

Le périmètre de consolidation comporte la société française et ses quatre filiales. La consolidation des comptes est assurée par la Direction Administrative et Financière à partir d'un format de *reporting* mensuel. Les principales procédures comptables sont formalisées (notamment celles définissant les opérations de consolidation et les contrôles assurés sur le *reporting* mensuel des filiales).

Suivi des filiales

Chaque filiale dispose d'un budget annuel mensualisé et d'un reporting mensuel qui analyse les écarts avec ce budget.

La comptabilité des filiales est entièrement sous-traitée à des cabinets d'expertise comptable locaux.

Clôture des comptes statutaires et consolidés

Un expert-comptable assure la revue fiscale annuelle des comptes statutaires, de même que la revue des comptes consolidés semestriels et annuels.

Calendrier de clôture

Les comptes mensuels sont arrêtés dans un délai de 8 jours ouvrés.

e. Conclusion : les axes d'amélioration en projet

Le Groupe attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. En 2014, il a maintenu ses investissements afin notamment d'harmoniser son système qualité pour l'ensemble de ses activités. Ces efforts seront poursuivis en 2015, de même que l'analyse et l'amélioration des actions mises en place pour réduire l'exposition du Groupe aux risques opérationnels majeurs.

17 SALARIES

17.1 NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS.....206
17.2 PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....208
17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE 211
17.4 ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT.....216

La politique de responsabilité sociale menée par le Groupe Eos imaging est exposée dans le Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales présenté au chapitre 8 du présent Document de référence.

17.1. NOMBRE ET REPARTITION DES EFFECTIFS

Le Groupe a poursuivi ses recrutements au cours de l'exercice 2014 pour accompagner son développement.

Ainsi, l'effectif consolidé d'EOS imaging au 31 décembre 2014 est de 107 personnes, contre 101 au 31 décembre 2013.

La Société ayant atteint l'effectif requis par l'article L2322-2 du Code du travail, une Délégation Unique du Personnel a été mise en place en juin 2014 pour représenter l'ensemble des collaborateurs de l'établissement parisien. En outre, un Comité d'Hygiène et Sécurité au Travail a été mis en place en septembre 2014.

La progression annuelle de l'effectif s'explique notamment par 2 recrutements réalisés dans les équipes de production et de maintenance afin d'accompagner la progression des volumes de production et du nombre d'équipements maintenus, 2 recrutements en R&D dans le cadre de la poursuite des développements en cours, et 2 recrutements parmi les équipes de ventes et de marketing.

L'effectif moyen consolidé est ainsi passé de 77 personnes en 2013 à 106 personnes en 2014.

Effectif

Sur les périodes considérées, l'effectif moyen du Groupe a évolué comme suit :

Effectif moyen du Groupe	2014	2013	2012
Nb de personnes	106	77	58

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

Par zone géographique :

Effectif moyen du Groupe	2014	2013	2012
Effectif EMEA	92	64	49
% de l'effectif total	*87%*	*84%*	*84%*
Effectif Hors EMEA	14	13	9
% de l'effectif total	*13%*	*16%*	*16%*

Par genre :

Effectif moyen du Groupe	2014	2013	2012
Total	106	77	58
Hommes	70	49	35
Femmes	36	*28*	*23*

Par type de contrat :

Effectif moyen du Groupe	2014	2013	2012
Temporaire	7	6	2
Permanent	99	*71*	*56*
Total	106	77	58

Par tranches d'âges :

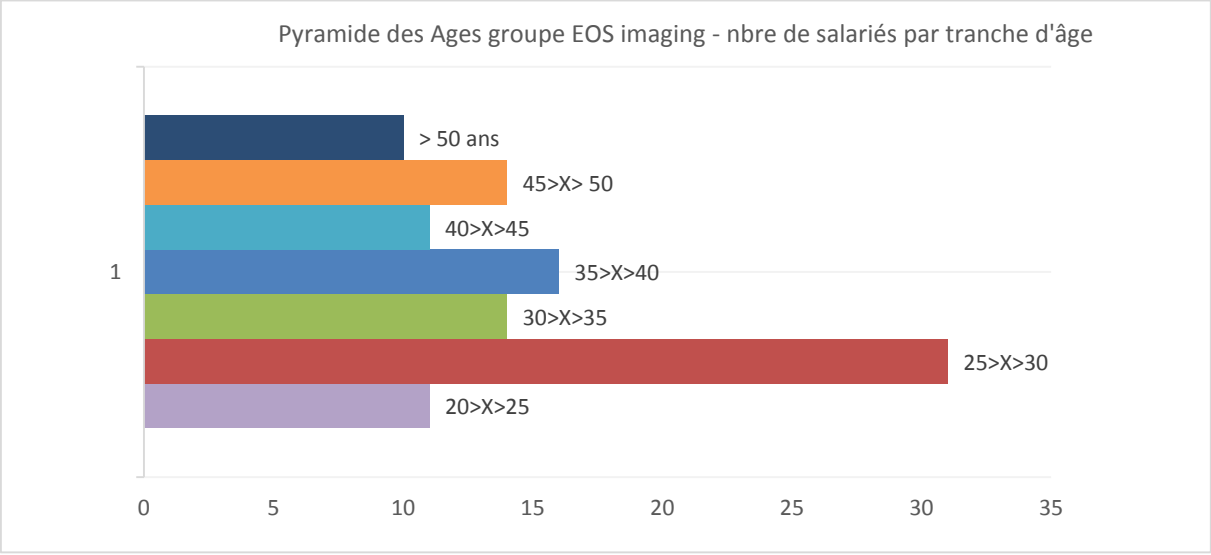

17.2. PARTICIPATIONS, STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES DES MANDATAIRES SOCIAUX

17.2.1 Participation détenue par chacun des membres du Conseil d'administration

Au 31 mars 2015 et sous réserve des informations détenues par la société, les mandataires sociaux détiennent des actions comme mentionné ci-dessous :

Mandataire social	Nombre d'actions détenues (*)	Pourcentage du capital
Michael J. Dormer ***(Président du Conseil)***	0	0
Stéphane Sallmard	1	0,000005%
Marie Meynadier ***(Directeur général)***	361.959	1,97%
NBGI Private Equity représenté par Aris Constantinides	1.331.898	7,24%
BPIfrance investissement représenté par Marie-Laure Garrigues	1.395.696	7,59%
Philip Whitehead	0	0
Eric Beard	0	0
TOTAL	**3.089.554**	**16,80%**

(*)Selon les déclarations faites à l'AMF ou à la Société

17.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration

Ci-après figure un tableau de synthèse de l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (« **Stock-options** ») aux dirigeants mandataires sociaux, étant précisé qu'à l'exception des dirigeants mandataires sociaux, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer de telles options.Historique des attributions d'options de souscription d'actions			
Date d'assemblée	12-févr-2009	09-avr-2010	16-jan-2012
Date du conseil d'administration	07-juil-2009	06-juil-2010	21-sept-2012
Nom du plan	ESOP2009	ESOP2010	ESOP 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :	277.482	162.000	37.648
Marie Meynadier	*184.988*	*129.000*	-
Hervé Legrand	*92.494*	*33.000*	*37.648*
Michael J Dormer	-	-	-
Date d'expiration	06-juil-2019	05-juil-2020	20-sept-2021
Prix de souscription	1 €	1 €	4,07€
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2014	277.482	162.000	37.648

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

(2) Les modalités complémentaires sont les suivantes :

- Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
- En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

17.2.3 Attributions gratuites d'actions aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360.000 actions gratuites à Marie Meynadier, directeur général.

A la date des présentes, compte tenu de leurs termes, ces 360.000 actions ont été définitivement acquises conformément au tableau qui suit :

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360.000	360.000	16 janvier 2014	2 ans

A l'exception de Marie Meynadier, aucun autre mandataire social ne s'est vu attribuer d'actions gratuites.

17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

17.3.1 Stocks options octroyés aux salariés de la Société

Il a été octroyé aux salariés de la Société des stocks-options dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice 2014:

Synthèse					
	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2010	Plan 2012	Plan 2012
Date émission du plan	AG du 12/02/2009	AG du 9/04/2010	AG du 09/04/2010	AG du 16/01/2012	AG du 16/01/2012
Date d'attribution	CA du 07/07/2009	CA du 06/07/2010	CA du 20/05/2011	CA du 21/09/2012	CA du 23/05/2014
En cours au 31/12/2014	472.825	324.625	48.375	302.641	219.000

Plan 2009	
Date de l'assemblée	12/02/2009
Date du Conseil d'administration	07/07/2009
Nom du plan	ESOP 2009
Nombre de stock-options attribués	598.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	598.000
Date d'expiration	06/07/2019
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	18.064
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	107.111
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2014	472.825
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2014	472.825

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2010 (juillet 2010)	
Date de l'assemblée	09/04/2010
Date du Conseil d'administration	06/07/2010
Nom du plan	ESOP 2010
Nombre de stock-options attribués	413.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	413.500
Date d'expiration	05/07/2020
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	1.500
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	87.375
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2014	324.625
Nombre d'actions restant à souscrire au 31/12/2014	324.625

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2010 (mai 2011)	
Date de l'assemblée	09/04/2010
Date du Conseil d'administration	20/05/2011
Nom du plan	ESOP 2010
Nombre de stock-options attribués	53.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	53.000
Date d'expiration	19/05/2021
Prix de souscription	1 €
Modalités d'exercice	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	4.625
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2014	48.375
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2014	48.375

(1) Les modalités d'exercice des Stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2012	
Date de l'assemblée	16 janvier 2012
Date du Conseil d'administration	21 septembre 2012
Nom du plan	ESOP 2012
Nombre de stock-options attribués	376.916
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	376.916
Date d'expiration	20 septembre 2022
Prix de souscription	4,07 €
Modalités d'exercice	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	1.125
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	73.150
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2014	302.641
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2014	302.641

(2) Les options octroyées aux salariés par le Conseil d'administration du 21 septembre 2012 ne peuvent être levées qu'aux conditions suivantes :

- à hauteur de 25% des options consenties à partir de la date d'attribution ;
- à hauteur de 25% des options consenties à chaque date d'anniversaire suivant l'attribution ;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

Plan 2012	
Date de l'assemblée	16 janvier 2012
Date du Conseil d'administration	23 mai 2014
Nom du plan	ESOP 2012
Nombre de stock-options attribués	223.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	223.000
Date d'expiration	22 mai 2024
Prix de souscription	6,14 €
Modalités d'exercice	Cf (2) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	4.000
Nombre d'options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2014	219.000
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2014	219.000

(2) Les options octroyées aux salariés par le Conseil d'administration du 21 septembre 2012 ne peuvent être levées qu'aux conditions suivantes :

- à hauteur de 25% des options consenties à partir de la date d'attribution ;
- à hauteur de 25% des options consenties à chaque date d'anniversaire suivant l'attribution ;
- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2014

(Tableau 9 Recommandation AMF n°2009-16)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2013			
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	**Prix moyen pondéré**	**Plan**
Options consenties durant l'exercice 2014	223.000	6,14€	EOS 2012 23/05/2014
Options levées durant l'exercice 2014	6.064	7,18 €	ESOP2009 07/07/2009
Options levées durant l'exercice 2014	1.500	5,59€	ESOP2010 06/07/2010
Options levées durant l'exercice 2014	1.125	6,98 €	ESOP2012 21/09/2012

17.4. ACCORD DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE 218
18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 220
18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE 220
18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE 220

18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

18.1.1 Répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Au meilleur de la connaissance de la Société, la répartition du capital de la société au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 est la suivante :

	Au 31/12/2012		Au 31/12/2013		Au 31/12/2014	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *
Medivea			333.768	1,85%	333.768	1,82%
Polissage Garnier			83.457	0,46%	83.457	0,45%
Claude Hennion	172.890	0,99%	172.890	0,96%	172.890	0,94%
Yves Charpak & indivision	258.936	1,49%	72.278	0,40%	57.278	0,31%
Serge Charpak			38.886	0,22%		
Dominique Charpak			38.886	0,22%		
Eric Cloix					26.483	0,14%
Nazanin Sahami	36.667	0,21%				
Keyzan Mazda	28.204	0,16%	28.204	0,16%	28.204	0,15%
Catherine Mazda	14.102	0,08%	14.102	0,08%	14.102	0,08%
Jacques Lewiner	11.781	0,07%	11.781	0,06%	100	0,005%
Colette de Botton-Lewiner	11.169	0,06%	11.169	0,06%		
Fimalac	225.615	1,30%	121.312	0,67%		
Stéphane Sallmard	1	0,000.005%	1	0,000.005%	1	0,000.005%
Fondateurs (absence d'action de concert)	**759.365**	**4,37%**	**926.734**	**5,16%**	**716.283**	**3,90%**
COFA Invest	452.117	2,61 %	302.117	1,68 %	273.318	1,49 %
EDRIP	2.478.761	14,29 %	2.478.761	13,8 %	2.430.862	13,2 %
UFG Siparex	1.439.811	8,30 %	906.055	5,04 %	534.775	2,91 %
NBGI	1.358.143	7,83 %	1.358.143	7,56 %	1.331.898	7,25 %
FCID	1.395.697	8,05 %	1.395.697	7,77 %	1.395.696	7,60 %
CAPE						
Fonds d'investissements (absence d'action de concert)	**7.124.529**	**41,08%**	**6.440.773**	**35,8%**	**5.966.549**	**32,5%**
Flottant	**9.377.714**	**54,05%**	**10.513.070**	**58,5%**	**11.313.837**	**61.62%**
Marie Meynadier (directeur général)	**86.955**	**0,50%**	**86.955**	**0,48%**	**362.955**	**1,98%**
Management & employés	**86.955**	**0,50%**	**86.955**	**0,48%**	**362.955**	**1,98%**
Actions propres	**53.866 ****	**0,00%**	**38.046****	**0,00%**	**26.943****	**0,00%**
Total	**17.402.429**	**100,00%**	**18.005.578**	**100,00%**	**18.386.567**	**100,00%**

** Il n'a pas été instauré de droit de vote double ** Les actions propres sont privées de droit de vote*

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous précisons que les actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois

vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2013 sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

18.1.2 Evolution de l'actionnariat à compter de la date d'introduction en bourse (15 février 2012)

Actionnariat	2014		2013		Le 15 février 2012 (introduction en bourse)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Medivea	333.768	1,82%	333.768	1,85%	0	0
Polissage Garnier	83.457	0,45%	83.457	0,46%	0	0
Claude Hennion	172.890	0,94%	172.890	0,96%	172.890	0,96%
Yves Charpak	57.278	0,31%	72.278	0,40%	261.936	1,45%
Serge Charpak			38.886	0,22%	0	0
Dominique Charpak			38.886	0,22%	0	0
Keyzan Mazda	28.204	0,15%	28.204	0,16%	28.204	0,16%
Catherine Mazda	14.102	0,08%	14.102	0,08%	14.102	0,08%
Jacques Lewiner	100	0,005%	11.781	0,06%	11.781	0,06%
Colette de Botton-Lewiner			11.169	0,06%	11.169	0,06%
Fimalac			121.312	0,67%	225.615	1,25%
Eric Cloix	26.483	0,14%			52.306	0,29%
Nazanin Sahami					36.667	0,20%
Stéphane Sallamrd	1	**0,000.005%**	1	**0,000.005%**	**1**	**0.000.005%**
Fondateurs	**716.283**	**3,90%**	**926.734**	**5,16%**	**814.671**	**4.68%**
COFA Invest	273.318	1,49 %	302.117	1,68 %	559.749	3,11%
EDRIP	2.430.862	13,2 %	2.478.761	13,8 %	3.209.459	17,82%
UFG Siparex	534.775	2,91 %	906.055	5,04 %	1.864.244	10,35%
NBGI	1.331.898	7,25 %	1.358.143	7,56 %	1.758.501	9,8%
FCID	1.395.696	7,60 %	1.395.697	7,77 %	1.807.125	10,03%
Fonds d'investissements	**5.966.549**	**32,5%**	**6.440.773**	**35,8%**	**9.199.078**	**0**
Flottant	**11.313.837**	**61.62,5%**	**10.513.070**	**58,5%**	**5.520.000**	**30,66%**
Marie Meynadier	**362.955**	**1,98%**	**86.955**	**0,48%**	86.955	0,48%
Management & employés	**362.955**	**1,98%**	**86.955**	**0,48%**	**86.955**	**0,48%**
Actions propres	**26.943****	**0,00%**	**38.046***	**0,00%**	**53.866****	**0,00%**
Total	**18.005.578**	**100,00%**	**18.005.578**	**100,00%**	**17.402.429**	**100%**

**Les actions propres sont privées de droit de vote*

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2014, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015, il sera demandé aux actionnaires de se positionner au regard de la loi Florange qui instaure un droit de vote double à une certaine catégorie d'actionnaires.

18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- d'actionnaire de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;
- il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'Eos imaging compte 2 administrateurs indépendants sur un total de 8 (voir le chapitre 16 du présent Document de référence).

18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entrainer un changement de contrôle de la Société.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1 OPERATIONS INTRAGROUPE 222
19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....222

19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations intra-groupe sont décrites au paragraphe 7.2 « Société du Groupe » du présent Document de référence.

19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Voir le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés des comptes arrêtés au 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 figurant au chapitre 20 du présent Document de référence.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....224
20.2 ETATS FINANCIERS SOCIAUX 264
20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES 289
20.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES 294
20.5 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 294
20.6 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE ...294

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE *(en milliers d'euros)*

ACTIF	Note	Exercice clos le	
		31/12/14	31/12/13
Ecarts d'acquisition	e	5 131	5 131
Immobilisations incorporelles	f	1 945	1 552
Immobilisations corporelles	g	1 322	1 113
Actifs financiers	h	168	85
Actifs d'impôts différés			
Total des actifs non courants		**8 567**	**7 882**
Stocks et encours	I	2 825	3 215
Clients et comptes rattachés	J	14 416	10 839
Autres actifs courants	J	3 838	3 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie	k	10 154	20 749
Total des actifs courants		**31 234**	**38 712**
TOTAL DE L'ACTIF		**39 801**	**46 594**

PASSIF	Note	31/12/14	31/12/13
Capital social	l	184	180
Actions propres		(249)	(282)
Primes liées au capital		62 037	62 015
Réserves		(31 481)	(25 917)
Réserves de conversion		218	(45)
Résultat consolidé, part du groupe		(5 245)	(5 884)
Total des capitaux propres		**25 464**	**30 067**
Provisions	m	297	171
Passifs financiers	n	3 539	3 916
Impôts différés passifs			
Autres passifs non courants			
Total des passifs non courants		**3 836**	**4 087**
Passifs financiers			
Concours bancaires			5 007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	o	5 310	4 021
Autres passifs courants	o	5 191	3 412
Total des passifs courants		**10 501**	**12 440**
TOTAL DU PASSIF		**39 801**	**46 594**

ETAT DU RESULTAT GLOBAL *(en milliers d'euros)*

	Note	**Exercice clos le 31 décembre**	
		2014	**2013**
Produits des activités ordinaires			
Chiffre d'affaires	p	20 062	15 170
Autres produits	p	1 657	1 501
Total des produits des activités ordinaires		**21 719**	**16 671**
Charges opérationnelles			
Coûts directs des ventes		(10 624)	(8 691)
Coûts indirects de production et service	s	(2 757)	(2 247)
Recherche et développement	s	(3 209)	(2 598)
Ventes et marketing	s	(6 884)	(5 116)
Réglementaire	s	(651)	(569)
Coûts administratifs	s	(3 250)	(2 694)
Paiements fondés sur des actions	r	(498)	(1 125)
Total des charges opérationnelles		**(27 872)**	**(23 041)**
RESULTAT OPERATIONNEL		**(6 152)**	**(6 370)**
Charges financières	t	(149)	(152)
Produits financiers	t	1 056	638
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(5 245)**	**(5 884)**
Charge d'impôt	u		
RESULTAT NET DE LA PERIODE - Part du groupe		**(5 245)**	**(5 884)**
Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net			
Ecarts de conversion sur entités étrangères		263	(206)
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Ecarts actuariels sur engagements retraites		(74)	(6)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		**(5 056)**	**(6 096)**
Résultat net par action (en euros) - de base et dilué	x	(0,29)	(0,34)

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES *(en milliers d'euros)*

Capitaux propres du groupe EOS IMAGING	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat consolidé	Total
31/12/2012	**174**	**58 513**	**(336)**	**(19 810)**	**161**	**(7 223)**	**31 478**
Affectation du résultat N-1				(7 223)		7 223	
Augmentation de capital	6	3 494					3 500
Attribution de BSA		8					8
Variation des écarts de conversion					(206)		(206)
Variation des écarts actuariels				(6)			(6)
Changement de méthode				(3)			(3)
Résultat de la période N						(5 884)	(5 884)
Paiements en actions				1 125			1 125
Actions propres			54				54
31/12/2013	**180**	**62 015**	**(282)**	**(25 917)**	**(45)**	**(5 884)**	**30 067**
Affectation du résultat N-1				(5 884)		5 884	
Augmentation de capital	4	20					24
Attribution de BSA		2					2
Variation des écarts de conversion					263		263
Variation des écarts actuariels				(74)			(74)
Changement de méthode							
Résultat de la période N						(5 245)	(5 245)
Paiements en actions				395			395
Actions propres			33				33
31/12/2014	**184**	**62 037**	**(249)**	**(31 481)**	**218**	**(5 245)**	**25 464**

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE *(en milliers d'euros)*

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	**2013**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERTIONNELLES		
Résultat net consolidé	(5 245)	(5 884)
Résultat financier sur acquisition	(750)	
Elimination des amortissements et provisions	1 036	743
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	395	1 125
Capacité d'autofinancement	**(4 564)**	**(4 015)**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**(27)**	**(6 506)**
Stocks et encours	389	(2 116)
Clients et comptes rattachés	(3 150)	(4 937)
Autres actifs courants	76	(1 654)
Fournisseurs et comptes rattachés	1 278	1 892
Autres passifs courants	1 379	309
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	**(4 591)**	**(10 522)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 395)	(1 698)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(19)
Variation des actifs financiers	(83)	(19)
Acquisition Onefit Médical		(299)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	**(1 478)**	**(2 035)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	24	
Emission de BSA	2	8
Avances remboursables et intérêts financiers	373	178
Acquisition d'actions propres	(6 456)	(280)
Cession d'actions propres	6 489	334
Emprunt à taux zéro		1 500
Emprunt obligataire		
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	**432**	**1 740**
Incidences des variations des cours des devises	50	(417)
Variation de trésorerie	**(5 587)**	**(11 233)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15 742	26 975
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 154	20 749
Concours bancaires à la clôture		(5 007)
Variation de trésorerie	**(5 587)**	**(11 233)**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

a. La société

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe et commercialise une nouvelle modalité d'imagerie médicale à très faible dose d'irradiation, en 2D et 3D, du corps entier et en particulier du système ostéo-articulaire.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé trois filiales :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging Gmbh en Allemagne en mai 2008.

Le 27 novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie (voir paragraphe e – « Ecart d'acquisition »).

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

b. Evénements significatifs

En avril 2014, la société a confirmé son éligibilité au dispositif fiscal PEA-PME dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel le 4 mars 2014 (décret n°2014-283) et qui est entré en vigueur le 6 mars 2014.

En avril 2014, les autorités réglementaires taïwanaises ont autorisé la commercialisation d'EOS à Taiwan. En amont de cette autorisation, EOS imaging a également conclu un accord de distribution avec la société taïwanaise Unison Co. Ltd. Le groupe a également obtenu les autorisations règlementaires au Brésil en septembre 2014 et en Corée en octobre 2014, portant ainsi à 47 le nombre de pays dans lesquels la technologie EOS peut être commercialisée.

En juin 2014, la société a émis 180.000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1.800.000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.

Le groupe a continué d'étendre sa présence en Asie du Sud-Est avec une première installation du système EOS au Vietnam en octobre 2014.

HipEOS, un logiciel de planification 3D pour la chirurgie de prothèse de hanche basé sur le système de stéréoradiographie 2D/3D d'EOS imaging, a été développé en collaboration avec OneFit Medical. Elle a été déployée dans un premier temps sous forme de service en ligne pour permettre aux chirurgiens de choisir et simuler la pose de prothèse de hanche à partir d'images 2D/3D générées par le système EOS. Après l'obtention du marquage CE en mars 2014, la solution logicielle a obtenu l'approbation de la Food and Drug Administration (FDA) en décembre 2014. Sa première commercialisation a été lancée en Europe en septembre 2014.

Le 31 décembre 2014, EOS imaging a consenti un abandon de sa créance de 600.000 euros envers la société OneFit Medical, comptabilisé au niveau du résultat financier dans les comptes sociaux et neutralisé dans les comptes consolidés via les éliminations inter-compagnies. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la société OneFit à hauteur au moins de la moitié du montant de son capital social.

c. Arrêté des comptes

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 20 avril 2015.

d. Principes et méthodes comptables

Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Le principal poste concerné est celui relatif aux paiements fondés sur des actions (voir paragraphe r – « Paiements fondés sur des actions »).

Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société EOS Imaging sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2014. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les autres normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire pour le groupe au 1er janvier 2014 sont les suivants :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », IAS 27 « Etats financiers individuels », IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » : corps de normes relatif à la consolidation ;
- les amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 ;
- les amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » ;
- l'amendement à IAS 32 « Compensations entre actifs et passifs financiers » ;

- les amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- les amendements à IAS 36 « Dépréciation des actifs - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

La première application de ces normes n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne ou n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2014.

Les normes adoptées par l'Union européenne mais n'étant pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- les amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies – contributions des membres du personnel » ;
- l'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».

Les normes non encore adoptées par l'Union européenne sont les suivantes :

- l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- l'IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- les amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- les amendements à IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes » ;
- les amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la société.

A la date de publication de ces états financiers consolidés, la société détient quatre filiales à 100% :

- EOS Imaging Inc.
- EOS Image Inc.
- EOS Imaging Gmbh
- OneFit Médical

Ainsi, la société présente des comptes consolidés sur l'exercice clos au 31décembre 2014 intégrant les comptes de ses filiales.

Investissements nets à l'étranger

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à l'IAS21, les gains et pertes de change sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en autres éléments du résultat global.

Regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les actifs, les passifs, les éléments hors bilan ainsi que les passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur et inclut la juste valeur d'une éventuelle contrepartie conditionnelle.

Les frais connexes liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'écart positif constaté à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part de la situation nette acquise est inscrit dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif de l'état de situation financière consolidée. Lorsque l'écart est négatif, il doit être directement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Frais de recherche et développement

La société développe des équipements et des applications logicielles pour lesquels de nouvelles versions sont régulièrement mises sur le marché.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

(a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,

(b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,

(c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,

(d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,

(e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et

(f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme et depuis le 1er janvier 2008, les dépenses relatives au développement des nouvelles fonctionnalités des produits et applications logicielles sont inscrites à l'actif. En revanche les coûts de recherche et d'amélioration des fonctionnalités existantes demeurent en charges de l'exercice.

Les coûts de développement portés à l'actif, constitués essentiellement de charges de personnel, sont amortis linéairement :

- sur une durée de 1 à 5 ans pour les produits EOS, estimée en fonction de la durée de vie moyenne des nouvelles fonctionnalités ;
- sur 3 ans pour les applications logicielles. Cette durée correspond à la durée de vie moyenne estimée des nouvelles fonctionnalités apportées par chaque nouvelle version mise sur le marché.

Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en raison de la conformité aux critères d'activation énoncés par l'IAS 38. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance des brevets sur la durée de protection accordée soit 20 ans.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Matériel industriel et de laboratoire	4 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 *«Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».*

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Stocks et encours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Les stocks sont évalués selon la méthode CUMP.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquelles ils appartiennent.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions attribués à des salariés de la société EOS Imaging en France. Elle a également procédé à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés, de même qu'à l'émission de bons de souscription en actions au bénéfice d'administrateurs.

La société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et administrateurs depuis 2007.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Pour les plans de 2007 à 2011, la totalité des options émises étant acquises au moment du départ du salarié, il n'y a pas eu de période d'acquisition et la juste valeur des plans a été comptabilisée en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Depuis 2012, la juste valeur des options de souscription d'actions et des actions gratuites octroyées aux salariés et celle des bons de souscription en actions octroyés aux administrateurs sont déterminées par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options comme décrit au paragraphe r – « Paiements fondés sur des actions ».

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

Subventions et avances conditionnées

Le groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni au paragraphe n – « Passifs financiers non courants ».

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et
- les subventions seront reçues.

Les prêts remboursables sous conditions sont traités comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, ils sont classés en dettes.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la société, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Provision garantie

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basés sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

Engagement de retraite

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

S'agissant d'un régime à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Suite à la révision de la norme IAS 19, les écarts actuariels ne sont plus amortis dans la charge mais sont totalement comptabilisés en autres éléments du résultat global ; les modifications de régime sont traitées en tant que coûts des services passés et constatées immédiatement en résultat.

La société fait appel à des actuaires pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les salariés des filiales étrangères ne bénéficient pas d'engagements de retraite.

Produits des activités ordinaires

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de consommables et services.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de l'intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

Autres produits

**) Subventions*

Depuis sa création, le groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

**) Crédit d'impôt recherche*

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le groupe bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et demande, chaque année, son remboursement au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

Contrats de location

Le groupe ne détient aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

Information sectorielle

La société opère principalement sur la France et en Amérique du Nord.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing, cliniques et administratifs sont exposés en France.

A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la société sont commercialisés. Par conséquent, la performance de la société est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont respectivement détaillés dans les paragraphes p – « Produits des activités ordinaires » et g – « Immobilisations corporelles ».

Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Il s'agit des écarts de conversion €/$US et €/$CAD sur la partie de créances intragroupe envers les filiales américaine et canadienne considérée comme de l'investissement net à l'étranger ainsi que des écarts actuariels sur les engagements de retraite.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement la valorisation des options de souscription d'actions.

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des employés est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

e. Ecart d'acquisition

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice des anciens actionnaires de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser aux anciens actionnaires de OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 m€ a été réduit de 750 k€. Au regard des avantages économiques futurs que le groupe estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de la société ONEFIT Médical, le prix d'acquisition de 5 millions d'euros incluant la totalité du complément de prix a été maintenu, la différence ayant été comptabilisée en produits financiers.

f. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles	31 décembre 2013	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Variation de taux de change	31 décembre 2014
Frais de développement	2 097	740				2 837
Logiciels	843	166	27			1 036
Brevets	429	13	(71)			372
Total brut des immobilisations incorporelles	**3 369**	**920**	**(44)**			**4 246**
Frais de développement	1 083	413				1 496
Logiciels	693	67				760
Brevets	42	3				45
Total amortissements et dépréciations	**1 817**	**483**				**2 301**
Total net des immobilisations incorporelles	**1 552**	**437**	**(44)**		**()**	**1 945**

Au cours de l'exercice, le groupe a poursuivi ses activités de développement de nouvelles fonctionnalités sur ses équipements et ses applications logicielles.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

En l'absence d'indices de perte de valeur au 31 décembre 2014, et conformément aux dispositions d'IAS 36, la société n'a pas procédé au test de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles. En effet, le business plan par projet est toujours en phase avec celui défini lors de l'activation des frais.

g. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles	31 décembre 2013	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Variation de taux de change	31 décembre 2014
Agencements et installations	772	66			23	861
Installations et matériels techniques	1 260	313				1 616
Matériel de bureau et informatique	507	96			14	617
Mobilier	4					4
Total brut des immobilisations corporelles	**2 543**	**475**			**37**	**3 099**
Agencements et installations	411	59			16	487
Installations et matériels techniques	609	198				807
Matériel de bureau et informatique	408	64			11	482
Mobilier	2					2
Total amortissements et dépréciations	**1 430**	**320**			**27**	**1 777**
Total net des immobilisations corporelles	**1 113**	**155**			**10**	**1 322**

L'augmentation du poste de 155 k€ en valeur nette porte essentiellement sur un développement des outils de production dans un objectif de développement capacitaire ainsi que du matériel R&D dans le cadre des développements réalisés par le groupe.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par secteur géographique se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
France	3 161	2 633
Amérique du Nord	106	32
Total immobilisations incorporelles et corporelles nettes	**3 267**	**2 665**

h. Actifs financiers et autres actifs

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

Immobilisations financières	31 décembre 2013	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2014
Dépôts de garantie	85	90	(7)	169
Total net des immobilisations financières	**85**	**90**	**(7)**	**169**

i. Stocks et encours

Stocks et en-cours (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Stocks et en cours de produits finis	2 825	3 215
Dépréciation		
Total net des stocks et en-cours	**2 825**	**3 215**

La réduction des stocks et encours de 12% par rapport au 31 décembre 2013, malgré l'augmentation de l'ordre de 30% de l'activité, reflète la poursuite des efforts de réduction des capitaux investis, grâce notamment aux progrès réalisés en supply chain.

j. Créances clients et autres actifs courants

Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Clients et comptes rattachés	14 529	10 913
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(113)	(74)
Total net des clients et comptes rattachés	**14 416**	**10 839**

Toutes les créances clients non dépréciées ont une échéance à moins d'un an.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 aucun client n'a représenté individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Crédit d'impôt recherche	2 278	2 142
Avances Fournisseurs		13
Fournisseurs - avoirs à recevoir	101	241
Taxe sur la valeur ajoutée	546	586
Charges constatés d'avance	319	367
Subventions à recevoir	403	458
Autres créances	190	101
Total des autres actifs courants	**3 838**	**3 909**

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des loyers, des primes d'assurance et des frais de publicité.

Le crédit d'impôt recherche comptabilisé au 31 décembre 2014 correspond au produit comptabilisé en 2014 au titre des dépenses exposées au cours de l'exercice pour 1.183 k€ ainsi qu'au crédit impôt recherche de l'exercice 2013 de la société EOS Imaging non remboursé à la date de clôture de l'exercice pour 1.067 k€.

Crédit d'impôt recherche

L'évolution du crédit d'impôt recherche se présente comme suit :

Bilan créance clôture 31-12-2012	992
Produit	1 153
Paiements	
Variation de change	(4)
Bilan créance clôture 31-12-2013	2 142
Produit	1 261
Paiements	(1 049)
Variation de change	
Bilan créance clôture 31-12-2014	2 354

Comme indiqué au paragraphe précédent, les produits comptabilisés en 2014 correspondent essentiellement à la comptabilisation du CIR 2014.

k. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Dépôts bancaires à court terme	9 903	20 531
SICAV monétaires	251	218
Total	**10 154**	**20 749**
	- -	0

Concours Bancaires (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Concours bancaires		5 007
Total		**5 007**
Trésorerie Nette	**10 154**	**15 742**

Au cours de l'exercice 2014, la trésorerie nette s'est dégradée de 5,6 millions d'euros.

Les dépôts bancaires à court terme sont constitués de comptes courants pour 5,9 millions d'euros, d'un compte à terme de 4 millions d'euros et de valeurs mobilières de placements d'un montant de 251 k€, correspondant aux disponibilités résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

La ligne de découvert de 5 millions d'euros, négociée à la fin de l'exercice précédent, a été remboursée le 28 février 2014, concomitamment à l'échéance d'un compte à terme.

l. Capital

Capital émis

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions composant le capital
	Total au 31 décembre 2012	**174 025**	**58 512 589**	**17 402 429**
15/03/2013	Emission de BSA		8 400	
27/11/2013	Augmentation de capital	6 034	3 493 970	603 449
	Total au 31 décembre 2013	**180 059**	**62 014 958**	**18 005 878**
28/01/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	120	11 880	12 000
25/02/2014	Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuit	3 600	(3 600)	360 000
23/05/2014	Emission de BSA		1 800	
14/05/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	10	990	1 000
15/05/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	47	8 096	4 689
07/08/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
02/12/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice d'options	15	1 485	1 500
	Total au 31 décembre 2014	**183 866**	**62 037 094**	**18 386 567**

Au 31 décembre 2014, le capital social s'établit à 183 866 euros. Il est divisé en 18 386 567 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €. Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options depuis le 14/05/2014 ont été régularisées début 2015.

Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la société détient au 31 décembre 2014, 26.943 actions d'autocontrôle. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 249 k€.

Options de souscription d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013, le conseil d'administration lors de sa séance du 23 mai 2014 a délégué au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'émission de 180.000 bons de souscription autonomes au prix unitaire de 0,01 euro, et en a fixé les principales modalités et conditions d'exercice, pouvoirs que le directeur général a exercé par décision du 16 juin 2014 .

Les bons ainsi émis présentent les caractéristiques suivantes :

- Les bons pourront être exercés par la Société Générale à la demande exclusive de la société pendant une période de 36 mois à compter de leur émission ;
- L'exercice de chaque bon donnera droit d'acheter dix actions ;
- Le prix de souscription des actions sera au moins de 95% du cours moyen pondéré des 3 séances de bourse consécutives suivant la réception par la Société Générale d'une demande de titrage.

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 23 mai 2014 a émis 223.000 options de souscription d'actions au profit de salariés de la société et de ses filiales. Ces options de souscription d'actions donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 6,14 euros.

Les autres plans, émis par la société, en cours au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Type	Date d'octroi	En cours au 31.12.2014
SO 2009	07/07/2009	472 825
SO 2010	06/07/2010	324 625
SO 2010	20/05/2011	48 375
SO 2012	21/09/2012	302 641
BSA	31/12/2012	40 000
SO 2014	23/05/2014	219 000
		1 407 466

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée au paragraphe r – « Paiements fondés sur des actions ».

m. Provisions

Engagement des indemnités de fin de carrière

	31 décembre 2013	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2014
Indemnités de départ à la retraite	171	126		297
Total	**171**	**126**		**297**

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2014	31/12/2013
Modalités de départ à la retraite	*Pour l'ensemble des salariés* : départ volontaire à 65 ans	*Pour l'ensemble des salariés* : départ volontaire à 65 ans
Taux de charges sociales	50 %	48 %
Taux d'actualisation	1,80 %	3,40 %
Tables de mortalité	INSEE TD / TV 2008 – 2010	INSEE TD / TV 2007 – 2009
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	3%	3,4%
Taux de rotation	Taux moyen de 6,6%, lissé par classe d'âge	Taux moyen de 12,2%, lissé par classe d'âge

Les droits accordés aux salariés de la société EOS imaging sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

n. Passifs financiers non courants

Passifs financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Avances BPI - ARDEA	1 789	1 416
Prêt à taux zéro	1 500	1 500
Complément prix acqisition Onefit Médical	250	1 000
Total	**3 539**	**3 916**

Avances BPI France

- Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 k€.

Au 31 décembre 2014, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du programme. Le programme a donc été soldé sur ces éléments.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la Société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 m€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaire cumulé de 50 m€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée. En conséquence cette avance figure en dettes au bilan pour 963 k€. Les premiers remboursements de cette aide commenceront donc en 2015.

- Dans le cadre du développement d'une instrumentation sur mesure pour la chirurgie orthopédique du genou, Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable d'un montant de 250 k€. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 45 mois, commençant en septembre 2015. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 98 k€ et réalisés sur une période de 21 mois, commençant en septembre 2015.

- Onefit Medical bénéficie également d'un prêt participatif à l'innovation d'un montant de 150 k€, d'une durée de 8 ans comprenant une période de différé d'amortissement de 3 ans, et consenti à Euribor 3 mois majoré de 5,6%, réduit à Euribor 3 mois majoré de 3,80% pendant la période de différé d'amortissement. Ce prêt est remboursable en cinq ans à partir du 31 mai 2015.

- Dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'instrumentation du genou, Onefit Medical bénéficie enfin d'une avance remboursable à taux nul d'un montant de 250 k€ accordée en juin 2014. En cas de succès technique ou commercial du projet, le remboursement de l'avance consentie sera réalisé sur une période de 96 mois, commençant en septembre 2017. En cas d'échec, ces remboursements seront plafonnés à la somme de 100 k€ et réalisés sur une période de 33 mois, commençant en septembre 2017.

Autres avances

Onefit Medical bénéficie d'une avance remboursable accordée en février 2014 par la Régie régionale ARDEA pour un montant de 100 k€. D'une durée de 5 ans, comprenant une période de différé d'amortissement de 6 mois, ce prêt est remboursable en 17 trimestrialités égales. Au 31 décembre 2014, le solde de cette avance est de 89 k€.

Onefit Medical bénéficie également d'une avance remboursable d'un montant de 86 k€ accordée en 2013 au titre d'une aide au recrutement.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt, qui comprend une durée de différé d'amortissement est suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursement trimestriels, dont la première échéance est en mars 2017.

Complément de prix d'acquisition des titres Onefit Médical

Voir paragraphe e – « Ecart d'acquisition »

o. Passifs financiers et autres passifs courants, dettes fournisseurs

Passifs financiers courants

Passifs financiers courants (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Concours bancaires		5 007
Total		**5 007**

Comme indiqué précédemment dans le paragraphe k – « Trésorerie et équivalents de trésorerie », la ligne de découvert de 5 millions d'euros, négociée à la fin de l'exercice précédent, a été remboursée le 28 février 2014, concomitamment à l'échéance d'un compte à terme.

Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 310	4 021
Total	**5 310**	**4 021**

L'augmentation de 32% au cours de l'exercice des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'explique essentiellement par le développement de l'activité.

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période concernée.

Autres passifs courants

Provisions à moins d'un an

	31 décembre 2013	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2014
Garanties données aux clients	503	572	(392)	684
Total	**503**	**572**	**(392)**	**684**

L'augmentation de la provision pour garantie en 2014 est liée à la progression du nombre d'équipements sous garantis, compte tenu des équipements vendus au cours de l'exercice.

Autres passifs courants

Autres passifs courants (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Dettes fiscales	589	415
Dettes sociales	2 159	1 634
Autres dettes	927	523
Produits constatés d'avance	833	337
Total des autres passifs courants	**4 508**	**2 909**

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA à payer ainsi qu'aux taxes assises sur les salaires.

Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et congés à payer.

Les autres dettes correspondent principalement à des redevances à payer d'un montant de 617 k€ au titre des ventes d'équipements réalisées essentiellement en 2014.

Les produits constatés d'avance concernent de la facturation de maintenance.

Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

Exercice clos le 31 décembre 2014	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers non courants	168		168		
Clients et comptes rattachés	14 416		14 416		
Autres actifs courants	3 838				3 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 154	10 154			
Total actif	**28 577**	**10 154**	**14 584**		**3 838**
Passifs financiers à long terme	3 539			3 539	
Passifs financiers à court terme	-			-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 310				5 310
Autres passifs courants	5 191				5 191
Total passif	**14 040**			**3 539**	**10 501**

Juste valeur par résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Revenus sur équivalents de trésorerie	29	596
Total juste valeur par résultat	**29**	**596**

p. Produits des activités ordinaires

Chiffres d'affaires et autres produits

Chiffre d'affaires et autres produits (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Ventes d'équipements	17 197	13 433
Vente de maintenance	2 104	1 539
Vente de consommables et services	761	198
Chiffre d'affaires	**20 063**	**15 170**
Subventions	478	452
Crédit d'impôt recherche	1 179	1 051
Total des produits des activités ordinaires	**21 719**	**16 673**

Le chiffre d'affaires annuel 2014 s'élève à 20,06 millions d'euros, en progression de 32% par rapport à l'exercice précédent.

Avec la vente de 44 équipements contre 34 en 2013, les ventes d'équipements ont progressé de 28% sur l'exercice et s'élèvent à 17,20 millions d'euros au 31 décembre 2014. Le prix de vente moyen par équipement est de 391 k€, contre 396 k€ en 2013.

Les ventes de maintenance, portées par la progression du parc d'équipements EOS sous contrat, augmentent de 37% à 2,10 millions d'euros contre 1,54 millions d'euros l'année passée.

Les ventes de consommables et services s'élèvent à 0,76 millions d'euros à la fin de l'exercice.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
France	3 813	5 523
EMEA hors France	4 863	2 766
Amérique du nord	5 935	4 914
Asie	5 453	1 967
Total chiffre d'affaires par zone géographique	**20 063**	**15 170**

Sur l'exercice 2014, EOS imaging a enregistré une croissance modérée dans la zone EMEA avec un chiffre d'affaires de 8,68 millions d'euros, en hausse de 5% par rapport à 2013. Cette performance reflète une remarquable dynamique en Europe hors France, où le taux de croissance est de 76%, partiellement neutralisée par la baisse de 31% du chiffre d'affaires en France, qui avait enregistré des ventes record d'équipements EOS® en 2013, suite à une année 2012 particulièrement faible.

En Amérique du Nord, EOS imaging a enregistré une progression de son activité de 21%, pour un chiffre d'affaires de 5,94 millions d'euros. Cette progression est le résultat d'une forte reprise des ventes d'équipements EOS® au 4ème trimestre (9 systèmes vendus sur la période contre 3 au 4ème trimestre 2013) après trois trimestres d'activité au ralenti.

EOS imaging a confirmé sa dynamique de croissance en Asie-Pacifique en 2014 avec la vente de 14 équipements sur l'année contre 5 en 2013. Les ventes dans cette zone s'établissent à 5,5 millions d'euros, en croissance de 177%, et représentent 27% du chiffre d'affaires total du Groupe.

q. Charges de personnel

Charges du personnel (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Salaires	7 056	5 308
Charges sociales	2 963	2 104
Engagements de retraite	53	29
Paiements en actions	498	1 125
Total charges du personnel	**10 569**	**8 567**
Effectifs moyens	**106**	**77**

Les charges de personnel ont progressé de l'ordre de 23% sur l'exercice. L'augmentation de 35% des salaires et charges sociales est imputable aux recrutements réalisés en 2014 de même que ceux

effectués au cours de l'année 2013, et reflétés en totalité en 2014. L'impact de OneFit en année pleine s'élève à 988 k€ contre 156 k€ consolidé sur l'exercice précédent.

L'effectif consolidé moyen 2014 s'élève à 106 personnes, contre 77 personnes en 2013, soit une évolution de +38%.

Les éléments présentés ci-dessus ne prennent pas en compte l'activation des frais de développement au titre d'IAS 38 (voir paragraphe d – « Principes et méthodes comptables »).

r. Paiements fondés sur des actions

Les plans émis par la société et en cours au 31 décembre 2014 sont décrits dans le paragraphe l – « Capital ».

Options de souscription

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 23 mai 2014 a émis 223.000 options de souscription au profit de salariés de la société; ces options donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 6,14 euros. Au 31 décembre 2014, aucune option n'a été souscrite.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions ont été les suivantes :

- Maturité attendue : 5,5 à 7 ans

- Volatilité : 33,89%

- Taux sans risque : 0,89% à 1,16%

- Taux de dividendes et turnover : nul

Ces BSA pourront être exercés à hauteur de 25% à compter du 23/05/2015, 25% à compter du 23/05/2016, 25% à compter du 23/05/2017 et le solde à compter du 31/12/2018.

La charge reconnue au 31 décembre 2014 au titre de ces options est de 125 k€, à laquelle sont associées des charges sociales d'un montant de 103k€, soit un coût total de 226k€ comptabilisé au titre de l'exercice.

Bons de souscription autonomes

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 31 décembre 2012 a émis 270.000 bons de souscription autonomes au profit d'administrateurs; ces BSA donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 4,24 euros. Au 31 décembre 2014, 40 000 BSA ont été souscrits, la date limite de souscription étant le 30 juin 2013.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions ont été les suivantes :

- Maturité attendue : 5,5 à 6,5 ans

- Volatilité : 37,82%

- Taux sans risque : 1% à 1,29%

- Taux de dividendes et turnover : nul

Ces BSA pourront être exercés à hauteur de 66% à compter du 31/12/2014 et le solde à compter du 31/12/2015.

La charge reconnue au 31 décembre 2014 au titre de ces BSA est de 26 k€.

En 2012, la société avait octroyé 360.000 actions gratuites à un membre de la direction et 376 916 stock-options aux salariés du groupe.

Actions gratuites

La période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 15 février 2012 s'est terminée le 15 février 2014, la charge reconnue au 31 décembre 2014 au titre de ces actions est de 114 k€.

Stock-options

Les options octroyées aux salariés par le conseil d'administration du 21 septembre 2012 ne peuvent être levées qu'aux conditions suivantes :

- à hauteur de 25% des options consenties à partir de la date d'attribution ;

- à hauteur de 25% des options consenties à chaque date d'anniversaire suivant l'attribution ;

- au plus tard dans les 10 ans à compter de la date d'octroi.

Ainsi la charge reconnue au 31 décembre 2014 au titre de ces stock-options est de 130 k€.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- Maturité attendue : 5,5 à 7 ans
- Taux de dividendes : nul
- Volatilité correspondant à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées comparables :

	SO 2007	SO 2009	SO 2010 (a)	SO 2010 (b)	SO 2012	BSA 2012	SO 2014
Volatilité	39.93%	40,75% à 41,62%	35.13%	38.06%	40.98%	37.82%	33.89%

- Taux d'intérêt sans risque qui correspondent aux taux des emprunts de l'état aux dates d'octroi :

	SO 2007	SO 2009	SO 2010 (a)	SO 2010 (b)	SO 2012	BSA 2012	SO 2014
Tauxsans risque	4.60%	2,68% à 3,14%	2.43%	3.11%	1,32% à 1,77%	1,00% à 1,29%	0,89% à 1,16%

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions :

Type	Juste valeur option	Nombre d'actions octroyées	Juste valeur plan (en milliers d'euros)
SO 2007	5.26 €	255 900	1 345
SO 2009 (a)	0.47 €	395 845	487
SO 2009 (b)	1.49 €	200 657	299
SO 2010 (a)	1.04 €	413 500	429
SO 2010 (b)	1.09 €	53 000	58
Actions gratuites	5.15 €	360 000	1 854
SO 2012	re 1,61€ et 1,84€	376 916	651
BSA	re 2,02€ et 2,18€	40 000	84
SO 2014	re 1,97€ et 2,26€	223 000	380
Total			**5 587**

En cas de départ de la société avant leur date de levée, les options octroyées avant 2012 devenaient acquises et exerçables. Il n'y a donc pas eu de période d'acquisition pour ces attributions et la juste valeur du plan a été comptabilisée immédiatement et en totalité à la date de clôture de l'exercice au cours duquel le plan a été octroyé.

Le tableau ci-dessous résume les coûts exposés en compte de résultat sous la rubrique « paiement fondé sur les actions » depuis l'exercice 2007.

(en milliers d'euros)	SO 2007	SO 2009	SO 2010 (a)	SO 2010 (b)	Actions gratuites	SO 2012	BSA	SO 2014	Total
31/12/2007	1 345								1 345
31/12/2009		786							786
31/12/2010			429	58					487
31/12/2012					852	91			943
31/12/2013					888	190	47		1 125
31/12/2014					114	130	26	125	395
Total	**1 345**	**786**	**429**	**58**	**1 854**	**411**	**73**	**125**	**5 081**

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée au paragraphe I – « Capital ».

s. Détail des charges opérationnelles

Coûts directs de production et de service

Coûts directs des ventes (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Achats et sous-traitance	9 342	7 719
Charges de personnel	659	475
Redevances	443	341
Provisions	180	156
Total des coûts directs des ventes	**10 624**	**8 691**

Les coûts directs des ventes se composent essentiellement des coûts de production, de transport, et d'installation des équipements vendus sur la période, de même que des coûts de maintenance des équipements installés et maintenus par EOS Imaging. Depuis le dernier trimestre 2013, ils intègrent également dans une moindre mesure les coûts de production des guides de coupe.

La phase d'intégration des équipements étant sous-traitée, les coûts de production sont majoritairement de coûts d'achats et de sous-traitance, dont l'évolution est directement liée à la progression des volumes de production d'équipement sur la période. L'évolution des coûts de maintenance est également liée au développement du nombre d'équipements maintenus.

Malgré leur hausse de 29% en 2014, les volumes de production ne permettent pas encore de modifier substantiellement le processus de fabrication ni de réaliser d'économies d'échelles significatives. Tel qu'indiqué en 2013, les nouveaux vecteurs de réduction de coûts de production intégrés en fin d'année 2013 ont été plus fortement reflétés au cours de l'exercice 2014 et se sont traduits par une amélioration de 2 points de la marge sur coûts directs.

Par ailleurs, la poursuite de la démarche de fiabilisation de certains composants a permis d'obtenir de nouvelles réductions du coûts de maintenance des bases installées, permettant une amélioration de 2 points supplémentaires du taux de marge sur coûts directs.

Pour rappel, les redevances versées aux laboratoires académiques partenaires d'EOS imaging au titre des accords de licence ont représenté 2,5% des ventes d'équipements.

Enfin, l'intégration des ventes de la société Onefit Medical, auxquelles est associé un taux de marge supérieur à celui des ventes d'équipements, génère de l'ordre de un point complémentaire de marge sur coûts directs.

La légère diminution du prix de vente moyen des équipements pénalise la marge brute de l'ordre de 1 point.

Ainsi, la marge brute sur coûts directs s'établit à 47% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2014 contre 43% au 31 décembre 2013, soit une amélioration de 4 points sur l'exercice. Pour rappel, l'exercice précédent s'était déjà illustré par une amélioration de 3 points de marge.

Coûts indirects de production et de service

Coûts indirects de production et service (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Achats et sous-traitance	759	726
Frais de déplacement	512	467
Charges de personnel	1 450	1 041
Amortissements et provisions	37	13
Total des coûts indirects de production et service	**2 757**	**2 247**

Les coûts indirects de production et de service progressent de 23% sur l'exercice. Ils se composent des salaires et du coût de sous-traitance des fonctions n'intervenant pas directement dans le processus de production ou de maintenance (gestion des achats, de la planification, du contrôle qualité et back office), ainsi que des frais de déplacement et des achats externes. Leur progression reflète essentiellement l'impact en année pleine du renforcement des fonctions support réalisé au cours l'exercice précédent.

Recherche et développement

Recherche et développement (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Achats et sous-traitance	699	802
Frais de déplacement	55	57
Charges de personnel	2 191	1 212
Amortissements et provisions	263	527
Total recherche et développement	**3 208**	**2 598**

La société a poursuivi sur l'exercice 2014 ses activités de recherche orientées vers de nouvelles fonctionnalités d'EOS et des applications logicielles. Les coûts de R&D qui en résultent progressent de 23% sur l'exercice.

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D, dont la composante de frais de développement est inscrite à l'actif, et de coûts de sous-traitance.

La charge d'amortissement de ces frais de développement activés est présentée sur la ligne amortissements et provisions.

Ventes, clinique et marketing

Ventes, clinique et marketing (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Achats et sous-traitance	1 814	1 271
Foires et expositions	517	416
Frais de déplacement	866	743
Charges de personnel	3 686	2 686
Total ventes et marketing	**6 884**	**5 116**

Les dépenses de ventes et marketing ont progressé de 35 % par rapport l'exercice précédent. Cette hausse de 1.768 k€ s'explique essentiellement par une hausse de la masse salariale de 1.000 k€ liée aux recrutements réalisés au cours de l'exercice mais également à l'effet année pleine des recrutements 2013.

Les dépenses externes, qui intègrent principalement les commissions agents et les études cliniques, sont en hausse de 546 k€.

Réglementaire

Réglementaire (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Achats et sous-traitance	257	226
Frais de déplacement	19	20
Charges de personnel	375	323
Total réglementaire	**651**	**569**

Les dépenses réglementaires ont augmenté de 14% au cours de l'exercice. Cette évolution de 82 k€ résulte essentiellement d'une hausse de la masse salariale de 52 k€ et d'une hausse des dépenses réglementaires de 31 k€, dépenses externes engagées dans la poursuite de la démarche du groupe visant à étendre ses accords réglementaires à de nouveaux marchés.

Coûts administratifs

Coûts administratifs (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Achats et sous-traitance	1 981	1 802
Frais de déplacement	115	78
Charges de personnel	905	680
Amortissements et dépréciations	248	134
Total coûts administratifs	**3 250**	**2 694**

Les coûts administratifs ont progressé de 21% sur l'exercice 2014. Cette progression de 556 k€ s'explique essentiellement par une hausse de la masse salariale de 225 k€ (résultant des recrutements réalisés au début de l'exercice 2014), et à la progression des coûts de structure.

La charge des amortissements et dépréciations est en hausse de 114 k€.

t. Produits et charges financiers

Produits et charges financiers (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Pertes sur équivalents de trésorerie		
Charges d'interets	(76)	(54)
Différence de change	(73)	(98)
Total des charges financières	**(149)**	**(152)**
Revenus sur équivalents de trésorerie	29	596
Ajustement prix d'acquisition titres Onefit	750	
Différence de change	277	42
Total des produits financiers	**1 056**	**638**
Total des produits et charges financiers	**907**	**486**

Tel qu'indiqué dans le paragraphe e – « Ecart d'acquisition », les produits financiers intègrent l'ajustement de prix Onefit pour 750 k€, le solde du poste concernant principalement les différences de change.

u. Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, la société dispose des déficits fiscaux suivants :

- indéfiniment reportables en France pour un montant total de 41.365 k€.
- reportables sur 20 ans aux Etats-Unis pour un montant de 15.659 kUS$, soit un total de 12.898 k€ au 31 décembre 2014.
- reportables entre 2015 et 2034 au Canada pour un montant de 2.016 kCA$, soit un total de 1.434 k€ au 31 décembre 2014.

En application des principes décrits dans le paragraphe d – « Principes et méthodes comptables » / « Impôt sur les bénéfices », les déficits reportables n'ont pas été activés.

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

	2014	2013
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(5 245)	(5 884)
Charge d'impôt effective		
Résultat net consolidé avant impôt, écarts d'acquisition et minoritaires	**(5 245)**	**(5 884)**
Taux d'impôt théorique	***33.33%***	***33.33%***
Charge d'impôt théorique	(1 748)	(1 961)
Décalages d'imposition :		
- Autres différences permanentes	231	6
- Paiements en actions	132	375
- Autres produits non imposables (CIR)	(394)	(350)
- Crédits d'impôts (CICE)	(36)	(12)
- Pertes fiscales non activéees et différences temporelles	2 066	1 942
- Produit financier sur acquisition	(250)	
Charge d'impôt effective	-	-
Taux d'impôt effectif	***0%***	***0%***

v. Engagements

Obligations au titre des contrats de location simple

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2014 :

	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	879 954	314 298	565 657	
TOTAL	**879 954**	**314 298**	**565 657**	

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 333 k€.

Abandon de créance

Le 31 décembre 2014, la société a consenti un abandon de sa créance de 600.000 euros envers la société OneFit (cf. paragraphe b – « Evènements significatifs »). Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la société OneFit à hauteur au moins de la moitié de son capital social. En cas de retour à meilleure fortune, la société OneFit s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 20% de son bénéfice net de l'exercice tel qu'apparaissant à la ligne HN de l'imprimé fiscal n°2053, étant précisé que cette affectation ne devra pas abaisser ses capitaux propres en dessous de la moitié de son capital social. En cas de résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

w. Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de la société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Rémunérations et avantages en nature	1 478	1 339
Paiements en actions		
Honoraires de conseil	150	190
Total	**1 628**	**1 529**

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées dans le paragraphe r – « Paiements fondés sur des actions ».

x. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Résultat net (en milliers d'euros)	(5 245)	(5 884)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	18 326 031	17 534 692
Résultat net par action (en euros)	**(0.29)**	**(0.34)**
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	19 834 497	19 052 843

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

y. Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US$ de EOS Imaging Inc. et en CAN$ de EOS Image Inc. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US$ et € / CAN$, par l'intermédiaire de ces filiales.

L'effet d'une variation des taux de change au 31 décembre 2014 impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, comme suit :

- une appréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une dégradation du résultat de 214 k€ ;
- une dépréciation de l'euro de 10% par rapport aux dollars canadien et américain générerait une amélioration du résultat de 214 k€.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la société (essentiellement des comptes à terme). Au 31 décembre 2014, les disponibilités détenues par la société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 12 mois.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Enfin le risque de crédit lié aux clients est limité compte tenu d'une partie significative dans les clients de la société d'entités publiques ou de distributeurs dont la surface financière est satisfaisante. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu de solutions de financement généralement identifiées en amont auprès de sociétés de leasing.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Ceux-ci sont composés essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

z. Honoraires des commissaires aux comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

HONORAIRES CAC

En milliers d'euros	**31/12/2014**	
	Deloitte	Fi Solutions
Audit		
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés - Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)	54	26
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes - Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)		
Sous Total	**54**	**26**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement *Juridique, social, fiscal* *Autres*		
Sous Total		
Total	**54**	**26**

aa. Evénements postérieurs à la clôture

En date du 9 janvier 2015, le conseil d'administration a décidé l'émission de 60.000 obligations à bons de souscription d'action (OBSA) d'une valeur nominale de 9 euros chacune soit un montant total de 540.000 euros. A chaque Obligation sont attachés trois BSA donnant chacun le droit à leur titulaire de souscrire une action au prix de 4,71 euros.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

20.1.2 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolides de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que présentés au rapport financier annuel 2013 sont incluses par référence dans le présent Document.

20.1.3 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolides de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que présentés au rapport financier annuel 2012 sont incluses par référence dans le présent Document.

Les deux rapports financiers visés ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société www.eos-imaging.com.

20.2. DOCUMENTS SOCIAUX

20.2.1 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

BILAN – ACTIF *(en euros)*

	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	**Amort. & Dépréc.**	**Net**	**Net**
Immobilisations incorporelles	1 481 362	1 233 690	247 673	221 660
Immobilisations corporelles	2 730 712	1 533 511	1 197 200	1 111 565
Immobilisations financières	12 538 804	7 990 335	4 548 469	5 310 810
ACTIF IMMOBILISE	**16 750 878**	**10 757 536**	**5 993 342**	**6 644 036**
Stocks et encours	2 825 482	-	2 825 482	3 203 632
Avances et acomptes versés sur commandes	297	-	297	13 497
Créances clients et comptes rattachés	7 249 264	67 500	7 181 764	6 322 433
Autres créances	19 122 072	14 449 737	4 672 336	3 962 592
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	8 033 887	-	8 033 887	20 394 590
Charges constatées d'avance	220 057	-	220 057	343 800
ACTIF CIRCULANT	**37 451 059**	**14 517 237**	**22 933 822**	**34 240 545**
Ecarts de conversion Actif	51 294	-	51 294	336 922
TOTAL ACTIF	**54 253 231**	**25 274 773**	**28 978 458**	**41 221 502**

BILAN – PASSIF *(en euros)*

	31/12/2014	31/12/2013
Capital	183 866	180 059
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	62 037 095	62 014 959
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau	- 36 874 115	- 31 488 486
Résultat de l'exercice	**- 10 400 189**	**- 5 385 629**
CAPITAUX PROPRES	**14 967 213**	**25 341 460**
Avances conditionnées	822 311	822 311
Provisions pour risques	687 683	505 873
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**687 683**	**505 873**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	250 000	1 000 000
Emprunts et dettes financières diverses	1 525 647	6 532 647
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	15 483
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 831 347	3 815 369
Dettes fiscales et sociales	1 888 349	1 773 284
Autres dettes	2 029 686	1 001 351
Produits constatés d'avance	461 478	276 027
DETTES	**10 986 507**	**14 414 160**
Ecarts de conversion Passif	1 514 744	137 698
TOTAL PASSIF	**28 978 458**	**41 221 502**

COMPTE DE RESULTAT *(en euros)*

COMPTE DE RESULTAT	31-déc.-14 *12 mois*	31-déc.-13 *12 mois*
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	15 957 249	12 321 879
Production vendue (services)	1 402 371	1 028 545
Montant net du chiffre d'affaires	**17 359 620**	**13 350 424**
Production stockée		
Production immobilisée		279 097
Subventions d'exploitation	644 425	751 527
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	251 339	333 740
Autres produits	887 974	684 072
PRODUITS D'EXPLOITATION	**19 143 358**	**15 398 860**
Achats et variations de stocks de marchandises		
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	8 531 838	7 751 985
Autres achats et charges externes	5 815 989	4 819 064
Impôts, taxes et versements assimilés	267 288	181 179
Salaires et traitements	4 804 093	3 988 594
Charges sociales	2 645 441	1 996 315
Dotations aux amortissements et dépréciations	799 827	706 559
Autres charges	600 070	497 563
CHARGES D'EXPLOITATION	**23 464 548**	**19 941 259**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(4 321 190)**	**(4 542 399)**
Produits financiers	1 480 946	3 639 682
Charges financières	8 586 687	5 565 111
RESULTAT FINANCIER	**(7 105 741)**	**(1 925 429)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(11 426 931)**	**(6 467 828)**
Produits exceptionnels	67 077	97 919
Charges exceptionnelles	134 323	36 704
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(67 246)**	**61 215**
Impôts sur les bénéfices	(1 093 988)	(1 020 985)
RESULTAT NET	**(10 400 189)**	**(5 385 629)**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

a. La société

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe et commercialise une nouvelle modalité d'imagerie médicale à très faible dose d'irradiation, en 2D et 3D, du corps entier et en particulier du système ostéo-articulaire.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé trois filiales :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging Gmbh en Allemagne en mai 2008.

Le 27 novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Depuis le 15 février 2012, la société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014 d'EOS Imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 20 avril 2015.

b. Faits caractéristiques de l'exercice

En juin 2014, la société a émis 180.000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1.800.000 d'actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.

Le 31 décembre 2014, la société a consenti un abandon de sa créance de 600.000 euros envers la société OneFit Medical comptabilisé en charges financières (cf. note 17). Cet abandon de créance est assorti d'une clause à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la société OneFit à hauteur au moins de son capital social.

c. Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes sociaux annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement à compter de la première délivrance sur une période de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Matériel industriel et de laboratoire 4 ans
- Installations agencements 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participations
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la société retenant à la date d'arrêté des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond pour les titres de participations à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise et pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La société constate un écart de conversion sur les créances rattachées aux participations considérant que la créance présente au bilan était remboursable en devises.

Stocks

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actifs (pertes de change latentes) non compensées font l'objet d'une provision pour risques. Les profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

Provisions

- Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

- Provision garantie :

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont basés sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de consommables et services.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

Autres produits d'exploitations

La société perçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

Impôt sur les bénéfices

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) ainsi que le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) sont reconnus en minoration de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a été utilisé pour accompagner le financement des dépenses de recrutements de la société.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

Transaction avec des parties liées

	Entreprises liées
Immobilisations financières	12 240 335
Clients	
Autres créances	14 532 157
Charges financières	
Abandon de créance	600 000
Produits financiers	
Intérêts	37 620

Abandon de créance :

Comme indiqué en note 2, la société EOS imaging a consenti à la société OneFit Medical une remise totale de sa dette, soit la somme de 600 k€.

Il a été convenu que cette dette était assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

Résultat financier sur acquisition :

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont 0,5 million en numéraire et 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice des anciens actionnaires de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS Imaging.

Le protocole d'acquisition prévoyait une clause de complément de prix de 1 million d'euros, lié à la réalisation d'objectifs réglementaires et de chiffre d'affaires, à verser aux anciens actionnaires de OneFit Médical sous la forme d'attribution de 1 810 347 BSA permettant de souscrire 172 416 nouvelles actions d'EOS Imaging.

Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, ce complément de prix de 1 m€ a été réduit de 750 k€. Par conséquent, la valeur nette des titres de la société ONEFIT Médical a été revue à 4.250 millions d'euros.

d. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

Tableau des variation des immobilisations

L'évolution des immobilisations en valeur brute s'analyse comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2014
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 362 370	92 095		1 454 465
Autres immos incorporelles		26 897		26 897
	1 362 370	**118 992**		**1 481 362**
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	634 616	21 308		655 924
Matériel et outillage industriel	1 259 658	282 603		1 542 261
Matériel et mobilier de bureau et informatique	409 694	49 602		459 296
Immobilisations corporelles en cours	43 762	29 468		73 230
	2 347 729	**382 983**		**2 730 712**
TOTAL Brut	**3 710 099**	**501 975**		**4 212 074**

L'évolution des amortissements s'analyse comme suit :

	31/12/2013	Dotations	Diminutions	31/12/2014
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	(1 140 710)	(90 675)		(1 231 385)
Autres immos incorporelles		(2 305)		(2 305)
	(1 140 710)	**(92 980)**		**(1 233 690)**
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	(292 810)	(55 198)		(348 008)
Matériel et outillage industriel	(609 133)	(197 828)		(806 961)
Matériel et mobilier de bureau et informatique	(334 220)	(44 322)		(378 542)
	(1 236 164)	**(297 348)**		**(1 533 511)**
TOTAL Amortissements et Dépréciations	**(2 376 874)**	**(390 327)**		**(2 767 201)**

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	221 660	26 013		247 673
Immobilisations corporelles	1 111 565	85 635		1 197 200
TOTAL	**1 333 226**	**111 648**		**1 444 873**

L'augmentation du poste de 112 k€ en valeur nette porte essentiellement sur un développement des outils de production dans un objectif de développement capacitaire ainsi que du matériel R&D dans le cadre des développements réalisés par la société.

Immobilisations financières

Valaurs brutes	31/12/2013	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2014
Titres de participation	5 025 072		- 750 000	4 275 072
Créances rattachées à des participations	7 176 962	788 301		7 965 263
Actions propres	234 579	6 456 364	- 6 556 485	134 458
Dépôts et cautionnements	76 231	89 872	- 2 093	164 010
Total valeurs brutes	**12 512 845**	**7 334 537**	**- 7 308 578**	**12 538 804**

Dépréciations	31/12/2013	Dotations	Diminutions	31/12/2014
Titres de participation	25 072			25 072
Créances rattachées à des participations	7 176 962	788 301		7 965 263
Total dépréciations	**7 202 035**	**788 301**	**-**	**7 990 335**
Immobilisations financières nettes	**5 310 810**	**6 546 236**	**- 7 308 578**	**4 548 469**

Suite à la réduction du complément de prix, les titres de participation de OneFit Medical sont valorisés à hauteur de 4.250 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cf. également paragraphe c – « Principes et méthodes comptables » / « Transactions avec des parties liées ».

Au 31 décembre 2014, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la société :

EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une société de droit américain au capital de $1 dont le siège social est au 185 Alewife Brook Parkway, suite #410, Cambridge, MA 02138, USA.

EOS imaging GmbH : basée en Allemagne, EOS imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Theodor-Stern- Kai 1, 60596 Frankfurt am Main.

EOS image, Inc : basée au Canada, EOS image Inc est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, dont le siège social est situé 3630 Montée Saint Hubert, à Montréal, Québec, Canada.

OneFit Medical : société par actions simplifiée française au capital de 115.714 euros dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary à Besançon (25000), immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Besançon sous le numéro 534 162 219.

Au 31 décembre 2014, la société détient 26.943 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité qui s'est traduit par l'acquisition de 1.070.796 titres et la cession de 1.081.899 titres au cours de l'exercice, générant une moins-value nette de 67 k€ sur la période.

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales et participations *En milliers d'euros*	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue *(en %)*	Valeur comparable des titres détenus *Brute*	 *Nette*	Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissées par la société au cours de l'exercice
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu):											
	EOS Image Inc		(1 345)	100%			2 699		1 422	(231)	
	EOS Imaging Inc		(10 088)	100%			17 916		4 513	(1 911)	
	EOS Imaging Gmbh	25	(226)	100%	25		1 801		1 410	52	
	OneFit	116	(315)	100%	4 250	4 250	82		754	(28)	

Etat des créances

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	7 965 263		7 965 263
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	164 010		164 010
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	7 249 264	7 249 264	
	Personnel et comptes rattachés	103	103	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 337	14 337	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	2 197 309	2 197 309	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	468 907	468 907	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	38	38	
	Etat - Divers			
	Groupe et associés	14 532 157		14 532 157
	Débiteurs divers	1 853 396	1 853 396	
Charges constatées d'avance		220 057	220 057	
TOTAL		**34 664 841**	**12 003 410**	**22 661 431**

Tableau des dépréciations

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	7 202 035	788 301		7 990 335
Stocks				
Créances clients	67 500			67 500
Autres créances	8 771 322	7 087 313	1 408 898	14 449 737
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL	**16 040 857**	**7 875 613**	**1 408 898**	**22 507 572**
dont exploitation				
dont financier		*7 875 613*	*1 408 898*	
dont exceptionnel				

Les titres et créances rattachées aux participations ont été dépréciés en totalité à l'exception des titres de OneFit Medical, dont la valeur brute a été revue à 4.250 millions d'euros au 31 décembre 2014.

L'augmentation de 6.467 k€ de la dépréciation des autres créances correspond à l'ajustement de la dépréciation au niveau de ces créances au 31 décembre 2014.

Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients		
Factures à établir	97 836	142 632
Créances fiscales et sociales		
Etat - Produits à recevoir	2 197 309	2 012 427
Autres créances		
Intérêts sur dépôt à terme bancaire	30 000	1 036 350
Fournisseurs - avoirs à recevoir	100 583	240 923
Subventions à recevoir	403 446	465 189
TOTAL	**2 829 174**	**3 897 521**

Le poste Etat-Produits à recevoir correspond au Crédit d'Impôt Recherches (CIR) comptabilisé en 2014 au titre des dépenses exposées au cours de l'exercice ainsi qu'au CIR 2013 de la société non remboursé à la date de clôture.

Il reprend également les produits relatifs au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) comptabilisé en 2014 ainsi qu'au CICE 2013 de la société non remboursé à la date de clôture.

Disponibilités

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Exercice clos le 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2014	2013
Dépôts bancaires à court terme	7 782 403	20 176 189
SICAV monétaires	251 484	218 402
Total	**8 033 887**	**20 394 591**

Concours Bancaires	Exercice clos le 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2014	2013
Concours bancaires		5 007
Total		**5 007**
Trésorerie Nette	**8 033 887**	**20 389 584**

Au cours de l'exercice 2014, la trésorerie nette s'est dégradée de 7,4 millions d'euros.

Les disponibilités sont essentiellement composées d'un compte à terme d'un montant de 4 millions d'euros, d'intérêts à recevoir sur ce compte à terme pour un montant de 30 k€ et de valeurs mobilières de placements d'un montant de 251 k€, correspondant aux disponibilités résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

La ligne de découvert de 5 millions d'euros, négociée à la fin de l'exercice précédent, a été remboursée le 28 février 2014, concomitamment à l'échéance d'un compte à terme.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Achats de matières et marchandises	7 532	99 298
Charges externes	212 525	244 502
TOTAL	**220 057**	**343 800**

Etat des dettes

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		250 000	250 000		
Emprunts et dettes auprès étab. crédits	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		1 500 000		1 500 000	
Fournisseurs et comptes rattachés		4 831 347	4 831 347		
Personnel et comptes rattachés		871 608	871 608		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		773 858	773 858		
Etats et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	65 587	65 587		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	177 295	177 295		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		25 647	25 647		
Autres dettes		2 029 686	2 029 686		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		461 478	461 478		
TOTAL		**10 986 507**	**9 486 507**	**1 500 000**	
Emprunts souscrits en cours de l'exercice		-			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		5 000 000			

Les emprunts et dettes financières divers concernent un prêt à taux zéro de 1,5 million d'euros accordé au cours de l'exercice précédent par la BPI au titre de l'aide au développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS.

Comme précisé dans la note 6, la ligne de découvert de 5 millions d'euros, négociée à la fin de l'exercice précédent, a été remboursée le 28 février 2014.

Comme précisé dans le paragraphe c – « Principes et méthodes comptables » / « Transactions avec des parties liées », la dette sur immobilisation correspond au complément de prix de la société OneFit Médical, réduit à un montant de 250k€ compte tenu de la réalisation partielle des objectifs de ladite société.

Charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Intérêts courus		7 000
Emprunts et dettes financières divers		
Intérêts courus		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	1 501 148	1 728 132
Autres charges à payer		60 000
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés et primes à payer	871 608	727 044
Charges sociales à payer	403 367	343 665
Impôts et taxes à payer	177 295	126 103
Autres dettes		
Clients - avoirs à établir	75 000	
Royalties à payer	616 733	341 566
TOTAL	**3 645 151**	**3 333 510**

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2014	31/12/2013
Vente de maintenance	461 478	276 027
TOTAL	**461 478**	**276 027**

Capitaux propres

Evolution des capitaux propres

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/13	**180 059**	**62 014 959**	**20 557**	**(31 488 486)**	**(5 385 629)**	**25 341 460**
Affectation du résultat de l'exercice 2013				(5 385 629)	5 385 629	
Augmentation de capital résultant de l'exercice d'options	207	23 936				24 143
Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuite	3 600	(3 600)				
Emission de BSA		1 800				1 800
Résultat de l'exercice 2014					(10 400 189)	(10 400 189)
Capitaux propres au 31/12/14	**183 866**	**62 037 095**	**20 557**	**(36 874 115)**	**(10 400 189)**	**14 967 213**

Composition du capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social s'établit à 183 866 euros. Il est divisé en 18.386.567 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €. Les augmentations de capital résultant de l'exercice des 8 689 options depuis le 14/05/2014 ont été régularisées début 2015.

Options

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2013, le conseil d'administration lors de sa séance du 23 mai 2014 a délégué au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'émission de 180.000 bons de souscription autonomes au prix unitaire de 0,01 euro, et en a fixé les principales modalités et conditions d'exercice, pouvoirs que le directeur général a exercé par décision du 16 juin 2014 .

Les bons ainsi émis présentent les caractéristiques suivantes :

Les bons pourront être exercés par la Société Générale à la demande exclusive de la société pendant une période de 36 mois à compter de leur émission ;

L'exercice de chaque bon donnera droit d'acheter dix actions ;

Le prix de souscription des actions sera au moins de 95% du cours moyen pondéré des 3 séances de bourse consécutives suivant la réception par la Société Générale d'une demande de titrage.

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale à caractère mixte du 16 janvier 2012, le conseil d'administration du 23 mai 2014 a émis 223.000 options de souscription d'actions au profit de salariés de la société et de ses filiales. Ces options de souscription d'actions donnant droit d'acheter une action ordinaire au prix de 6,14 euros.

Les autres plans, émis par la société, en cours au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31.12.2014
SO 2009	07/07/2009	1.00 €	472 825
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	324 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	48 375
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	302 641
BSA	31/12/2012	4.24 €	40 000
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	219 000
			1 407 466

Provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour garantie	503 750	572 000	(392 167)	683 583
Provisions pour perte de change	2 123	4 099	(2 123)	4 099
TOTAL	**505 873**	**576 099**	**(394 290)**	**687 682**
dont exploitation		*572 000*	*(392 167)*	
dont financier		*4 099*	*(2 123)*	
dont exceptionnel				

L'augmentation de la provision pour garantie en 2014 est liée à la progression du nombre d'équipements sous garantie, résultat de la progression des ventes.

Avances conditionnées

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, la société bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 k€.

Au 31 décembre 2014, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€.

Les remboursements seront effectués en fonction des résultats d'exploitation de la société, à savoir 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits issus du projet, à compter de l'année suivant l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 30 m€, puis de 0,75% dès l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 50 m€. L'avance sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués actualisé au taux de 4,47% atteindra le montant total actualisé au même taux de l'aide versée.

Ventilation du chiffre d'affaires

	2013			2012
	France	*Export*	*Total*	
Production vendue de biens	2 173 000	13 784 249	15 957 249	12 321 879
Prestations de services	985 326	417 045	1 402 371	1 028 545
TOTAL	**3 158 326**	**14 201 294**	**17 359 620**	**13 350 424**

Dépenses de recherche et développement

La société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement se sont élevés à 3.047 k€ en 2014 contre 2.946 k€ en 2013. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de la période.

Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions – transferts de charges

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	16 040 857	7 875 613	(1 408 898)	22 507 572
Provisions pour risques et charges	505 873	576 099	(394 290)	687 683
Sous-Total	**16 546 730**	**8 451 712**	**(1 803 188)**	**23 195 255**
Amortissements	2 376 874	390 327		2 767 201
TOTAL	**18 923 603**	**8 842 040**	**(1 803 188)**	**25 962 455**
dont exploitation		*962 327*	*(396 413)*	
dont financier		*7 879 712*	*(1 406 775)*	
dont exceptionnel				

Comme indiqué dans le paragraphe d – « Notes relatives au bilan et au compte de résultat » / « Tableau des dépréciations », la dotation pour dépréciations correspond à la dépréciation des titres et participations, à l'exception des titres de OneFit Medical.

Résultat financier

	2014	2013
Produits financiers		
Revenus des créances rattachées à des participations	37 620	41 804
Autres intérêts et produits assimilés	31 016	595 596
Résultat de change	5 389	34 215
Reprise provision	1 406 921	2 968 066
Sous-total	***1 480 946***	***3 639 682***
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	38 092	17 355
Abandon de créance	600 000	
Résultat de change	72 982	56 009
Provision pour dépréciation et provisions	7 875 613	5 491 747
Sous-total	***8 586 687***	***5 565 111***
TOTAL	**(7 105 742)**	**(1 925 429)**

Abandon de créance : cf. paragraphes b – « Faits caractéristiques de l'exercice » et c – « Principes et méthodes comptables » / « Transactions avec des parties liées ».

Comme indiqué dans les paragraphes d – « Notes relatives au bilan et compte de résultat » / « Tableau des dépréciations » et « dotations reprises aux amortissements », les titres et créances rattachées à des participations sont totalement dépréciés à l'exception des titres de OneFit Medical.

Résultat exceptionnel

	2014	2013
Produits exceptionnels		
Cession d'actifs immobilisés	67 077	97 919
Sous-total	*67 077*	*97 919*
Charges exceptionnelles		
Cession d'actifs immobilisés	134 269	35 734
Divers	54	*970*
Sous-total	*134 323*	*36 704*
TOTAL	**(67 246)**	**61 215**

Les charges et produits sur cession d'actifs immobilisés concernent les actions propres.

e. Autres informations

Fiscalité latente ou différée

Au 31 décembre 2014, le montant total des déficits reportables s'élève à 40.565 milliers d'euros et comprend 2.659 milliers d'euros de déficit fiscal de la période.

Effectif moyen

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Personnel salarié	2014	2013
Cadres	65	51
Non cadres	9	7
TOTAL	**74**	**58**

Engagements hors bilan

- ***Abandon de créance***

Le 31 décembre 2014, la société a consenti un abandon de sa créance de 600.000 euros envers la société OneFIT Médical (cf. paragraphe b – « Faits significatifs »). Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la société OneFIT Médical hauteur au moins de la moitié de son capital social. En cas de retour à meilleure fortune, la société OneFIT Médical s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 20% de son bénéfice net de l'exercice tel qu'apparaissant à la ligne HN de l'imprimé fiscal n°2053, étant précisé que cette affectation ne devra pas abaisser ses capitaux propres en dessous de la moitié de son capital social. En cas de résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

- ***Indemnités de fin de carrière***

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses de détermination des indemnités de fin de carrière (IFC) ont donc été déterminées comme suit :

	Hypothèses 2014	**Hypothèses 2013**
Modalités de départ à la retraite	- *Pour l'ensemble des salariés* : départ volontaire à 65 ans.	- *Pour l'ensemble des salariés* : départ volontaire à 65 ans.
Application d'un taux de charges sociales	50 %	48 %
Taux d'actualisation	1,80%	3,40%
Tables de mortalité	Tables INSEE 2008-2010	Tables INSEE 2007-2009
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 6,6%, lissé par classe d'âge à l'aide d'une fonction décroissante	Taux moyen de 12%, lissé par classe d'âge à l'aide d'une fonction décroissante

Au 31 décembre 2014 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 283 k€.

- ***Obligations au titre des contrats de location simple***

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Les baux immobiliers sont consentis pour une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2014 :

	Total	**Paiements dus par période**		
		A 1 an au plus	**A plus d'1 an et à 5 ans au plus**	**A plus de 5 ans**
Contrats de location simple	879 954	314 298	565 657	-
TOTAL	**879 954**	**314 298**	**565 657**	**-**

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 315 k€.

- ***Droit individuel à la formation***

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du D.I.F par les salariés de la société s'élève à 4 409 heures.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

Risque de marché

Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US$ de EOS Imaging Inc. et en CAN$ de EOS Image Inc. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US$ et € / CAN$, par l'intermédiaire de ces filiales.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque de crédit

La société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la société (essentiellement des comptes à terme). Au 31 décembre 2014, les disponibilités détenues par la société étaient essentiellement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 24 mois.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Enfin le risque de crédit lié aux clients est limité compte tenu d'une partie significative dans les clients de la société d'entités publiques ou de distributeurs dont la surface financière est satisfaisante. Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu de solutions de financement généralement identifiées en amont auprès de sociétés de leasing.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Ceux-ci sont composés essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières de la société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le prêt à taux zéro et l'avance remboursable à taux fixe.

Rémunérations allouées aux membres des organes d'1dministration et de Direction

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car ceci reviendrait à donner des indications de rémunérations individuelles.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2014 est de 80 milliers d'euros.

En milliers d'euros	**31/12/2014**	
	Deloitte	Fi Solutions
Audit		
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés - Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)	54	26
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes - Eos Imaging SA - Filiales intégrées globalement (Eos Imaging Inc, Eos Image Inc, Eos Imaging GmbH, Onefit Medical)		
Sous Total	**54**	**26**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Juridique, social, fiscal		
Autres		
Sous Total		
Total	**54**	**26**

Evènements postérieurs

En date du 9 janvier 2015, le Conseil d'Administration a décidé l'émission de 60.000 obligations à bons de souscription d'action (OBSA) d'une valeur nominale de 9 euros chacune soit un montant total de 540.000 euros. A chaque Obligation sont attachés trois BSA donnant chacun le droit à leur titulaire de souscrire une action au prix de 4,71 euros.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

20.2.2 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que présentés au rapport financier annuel 2013 sont inclus par référence dans le présent Document.

20.2.3 Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que présentés au rapport financier annuel 2012 sont inclus par référence dans le présent Document.

Les deux rapports financiers visés ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société www.eos-imaging.com.

20.2.4 Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
1. CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a. Capital social	116 036	116 036	174 024	180 058	183 866
b. Nombre des actions ordinaires existantes	11 603 559	11 603 559	17 402 429	18 005 878	18 386 567
c. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	4 627 209	6 431 557	8 311 867	13 350 424	17 359 620
c. Impôts sur les bénéfices	- 871 093	- 480 430	- 955 491	- 1 020 985	- 1 093 988
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 5 241 286	- 7 227 813	- 8 302 772	- 5 385 629	- 10 400 189
f. Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
a. Résultat après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	- 0.20	- 0.37	- 0.20	- 0.13	- 0.18
b. Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 0.45	- 0.62	- 0.48	- 0.30	- 0.57
c. Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	47	48	59	73
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	2 656 390	3 126 926	3 477 745	3 988 594	4 804 093
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	1 170 496	1 541 615	2 221 843	1 996 316	2 645 441

20.2.5 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

L'activité de la société peut être assimilée à celle du Groupe, puisque les 3 filiales étrangères du Groupe ont une activité limitée à la vente des équipements EOS sur leurs marchés, et que l'activité de OneFit Medical peut être considérée en 2014 comme non significative au niveau du Groupe.

Aussi, nous vous invitons à vous référer aux chapitres 9.1 et 9.2 du présent Document de Référence.

Les dettes comptabilisées au 31.12.2014 avec le comparatif 2013 sont les suivantes (€):

Dettes	2014	2013
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	250.000	1.000.000
Emprunts et dettes financières divers	1.525.647	6.532.647
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.831.347	3.830.851
Dettes fiscales et sociales	1.888.349	1.773.284
Autres dettes	2.029.686	1.001.351
Produits constatés d'avance	461.478	276.027
TOTAL	**10.986.507**	**14.414.160**

20.2.6 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, la société présente ci-dessous la décomposition au 31 Décembre 2014 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

En €	Total	Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 60 jours
Au 31/12/2014	3.330.199	2.536.881	302.281	491.037
Au 31/12/2013	2.145.857	1.961.001	72.770	112.085

Les dettes de plus de 60 jours résultent d'accords spécifiques avec certains fournisseurs.

20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Fi.Solutions	Deloitte & Associés
8, rue Bayen	185, avenue Charles-de-Gaulle
75017 Paris	92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EOS Imaging, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4.6.1 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de comptabilisation à l'actif des frais de développement ainsi que les hypothèses retenues pour déterminer leur durée d'amortissement et leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 6 et 19.3 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.
- La note 4.13 « Paiements fondés sur des actions » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la comptabilisation de plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres attribués aux salariés et au bénéfice d'administrateurs. Nous avons examiné les hypothèses retenues permettant de déterminer la juste valeur des instruments attribués ainsi que les modalités de comptabilisation et nous nous sommes assurés que les notes 12.3, 17 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions	Deloitte & Associés
Jean-Marc PETIT	Fabien BROVEDANI

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Fi.Solutions	Deloitte & Associés
8, rue Bayen	185, avenue Charles-de-Gaulle
75017 Paris	92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EOS Imaging

Société Anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EOS Imaging, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : la société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans le paragraphe 3.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons, dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2, 3 et 4 du paragraphe 4 « Notes relatives au bilan et au compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Fi.Solutions	Deloitte & Associés
Jean-Marc PETIT	Fabien BROVEDANI

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolides de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que présentés au rapport financier annuel 2013 sont inclus par référence dans le présent Document.

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que présentés au rapport financier annuel 2013 sont inclus par référence dans le présent Document.

20.3.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les états financiers consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolides de

l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que présentés au rapport financier annuel 2012 sont inclus par référence dans le présent Document.

20.3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

En application de l'article 28 du Règlement CE No 809/2004 sur les prospectus, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que présentés au rapport financier annuel 2012 sont inclus par référence dans le présent Document.

20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du code général des impôts), il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe

20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de ses filiales, à l'exception du litige opposant la Société devant l'Office Européen des Brevets, dans deux procédures engagées contre des brevets délivrés indument à la société BRAINLAB, en vue de les faire invalider de manière centralisée (cf chapitre 11 du présent Document de référence).

20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, et après prise en compte des informations mentionnées au paragraphe 12.1 « *Principales tendances depuis la fin du dernier exercice* » du présent Document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société ou du Groupe n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2014.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL.....296

21.2 ACTE CCONSTITUTIF ET STATUTS 304

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2014 à 183 865,67 €, divisé en 18 386 567 actions d'une valeur nominale de 0,01€ chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Titres auto-détenus

Il est rappelé que depuis le 16 mars 2012 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont (communiqué du 16 mars 2012).

L'Assemblée Générale Mixte d'EOS imaging tenue le 13 juin 2013 a renouvelé l'autorisation faite au Conseil d'administration, pendant une période de dix-huit mois, à faire acheter ses propres actions par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 a 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Aux termes de cette autorisation :

- la Société peut procéder à l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable ;

- le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) a été fixé à 27,48 euros, avec un plafond global de 5 000 000 euros ;

- le nombre maximum d'actions pouvant être achetées ne peut, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le sont en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;

- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou

- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ci-après et, alors, dans les termes qui y sont indiqués.

Au titre de l'exercice 2014, 1 070 796 actions ont été achetées à un cours moyen annuel de 6,03€, et 1 081 899 actions ont été vendues à un cours moyen annuel de 6,00€. Aucun frais de négociation n'est facturé à la Société en dehors du contrat annuel de liquidité, dont le coût annuel forfaitaire est fixé à 20.000 euros.

A la clôture de l'exercice 2014, 26.943 actions d'autocontrôle sont portées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 249 K€. Ces actions représentent 0,15% du capital social.

21.1.4 Options de souscription d'actions

Voir les paragraphes 17.2.2 et 17.3 du présent Document de référence.

21.1.5 Attributions gratuites d'actions

Voir paragraphe 17.2.3 du présent Document de référence.

Il est rappelé que la période d'acquisition des 360 000 actions gratuites attribuées le 16 janvier 2012 à Marie Meynadier, directeur général de la Société, est venue à expiration le 16 janvier 2014. En conséquence et à cette dernière date, Marie Meynadier s'est vue attribuer définitivement 360 000 actions de la Société. Ces actions sont soumises à une obligation de conservation de 2 ans expirant le 16 janvier 2016.

21.1.6 Autres titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société

Voir paragraphe 17.2.1 du présent Document de référence.

Acquisition de OneFit Médical

Le 27 novembre 2013, EOS Imaging a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical pour 4 millions d'euros, dont :

- 0,5 million en numéraire en rémunération de 12,5% du capital de OneFit Médical ; et
- 3,5 millions d'euros par l'émission au bénéfice des anciens actionnaires de OneFit Médical de 603 449 ABSA d'EOS imaging en rémunération de l'apport de 87,5 % du capital de OneFit Médical.

Aux termes d'un traité d'apport en date du 4 novembre 2013, les associés de la société Onefit Medical ont apporté à la société EOS imaging 101 250 actions de la société Onefit Medical, représentant 87,50 % du capital social et des droits de vote de la société Onefit Medical.
En contrepartie de cet apport évalué à la somme de 3 500 004,20 euros, la société EOS imaging a procédé à l'émission de 603 449 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions EOS** ») à chacune desquelles trois bons de souscription d'actions EOS (les « **BSA EOS** ») sont attachés (soit un total de 1 810 347 BSA) (ensemble les « **ABSA** »).
Les ABSA d'un montant nominal unitaire de 0,01 euro ont été émises au prix unitaire de 5,80 euros (avec une prime d'émission de 5,79 euros), soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 6 034,49 euros et d'un montant total de 3 500 004,20 euros (prime d'apport incluse d'un montant de 3 493 969,71 euros).
Les BSA EOS pouvaient conduire à l'attribution à leurs détenteurs d'un maximum de 172 416 actions nouvelles de la société EOS imaging. Les actions nouvelles EOS imaging ainsi souscrites auront une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix de souscription unitaire égal à 5,80 euros (soit une prime unitaire de 5,79 euros).
Il est toutefois rappelé que l'exercice des BSA EOS était conditionné à la réalisation par la société Onefit Medical d'objectifs réglementaires et financiers au cours de l'année 2014 Compte tenu de la réalisation partielle des objectifs au 31 décembre 2014, seuls 452 587 BSA donnant le droit de souscrire 43 104 actions d'EOS sont exerçables. L'exercice de ces BSA représentera une augmentation de capital d'un montant nominal total de 431,04 euros (soit un montant global de 250 004,200 euros avec une prime d'émission de 249 573,16 euros).

Les BSA EOS non exerçables seront automatiquement caducs.
Il est rappelé que les BSA EOS ont, dès leur émission, été détachés des Actions EOS. Compte tenu de leur caractère incessible, les BSA EOS sont émis exclusivement sous la forme nominative et ne sont pas admis aux négociations.

Bons de souscription d'actions attribués aux membres du Conseil d'administration de la Société

En juin 2014, la société a émis 180.000 bons de souscription autonomes au profit de la Société Générale dans le cadre de la mise en place d'un PACEO (programme d'augmentation de capital par exercice d'options). Ainsi la Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande exclusive de la

société, à des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1.800.000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 5% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.

21.1.7 Synthèse des instruments dilutifs

A la date du présent Document de référence, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être crées par exercice ou souscription de l'ensemble des valeurs et options émises donnant accès au capital social de la Société s'élève à 1.372.121 répartit comme suit :

Exercice des stock-options attribués aux mandataires sociaux (inclus Marie Meynadier et Hervé Legrand):	477.130
Exercice des stock-options attribués aux salariés de la Société (hors Marie Meynadier et Hervé Legrand) :	890.336
Acquisition d'actions attribuées gratuitement :	Néant
Exercice des BSA attribués aux mandataires sociaux :	40.000
Exercice des BSA OneFit :	43.104
Exercice des BSA PACEO	1.800.000
Total	3.250.570

Ces 3.250.570 actions nouvelles représentent une dilution potentielle maximale de 8,32% sur la base du capital dilué. La dilution en droits de vote s'établit également à 8,32%.

21.1.8 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de tout membre du Groupe

Néant

21.1.9 Etat des autorisations consenties par les assemblées générales de la Société

Le tableau suivant présente un récapitulatif des autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2014, valables à la date du présent document ou ayant été en vigueur ou ayant fait l'objet d'une utilisation à la date de publication du présent Document de Référence.

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Emissions de titres			
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L.225-129 à L. 225-129-6, L. 225-132, L. 225-133, L. 225-134. L. 228-91 et L. 228-92)	AG du 13 juin 2013 (12ème résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 € (1) et (2)	Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public (articles L. 225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92)	AG du 13 juin 2013 (13ème résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 € (1) et (2)	Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés (articles L.225-129 et suivants du code de commerce, et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92).	AG du 13 juin 2013 (14ème résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 € (1) et (2)	1.800

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Emissions de titres			
Autorisation, en cas d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social (dispositions des articles L. 225-136-1° deuxième alinéa du code de commerce).	AG du 13 juin 2013 (15ème résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015		Non utilisée
Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce.)	AG du 13 juin 2013 (16ème résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	(2)	Non utilisée
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique composant une composante d'échange initiée par la Société (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce.)	AG du 13 juin 2013 (17ème résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 € (1) et (2)	Non utilisée
Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (article L.225-147 du code de commerce.)	AG du 17 juin 2014 (11ème résolution) 26 mois, soit jusqu'au 16 août 2016	17 402 € et en toutes hypothèse pas au-delà de 10% du capital (3)	Non utilisée

Objet de l'autorisation	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé
Emissions de titres			
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dans la limite de 20% du capital social (articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce.)	AG du 13 juin 2013 (20ème résolution) 26 mois, soit jusqu'au 12 août 2015	34 805 €	206,89€
Emission et attribution de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription (article L.225-138-I du code de commerce.)	AG du 17 juin 2014 (12ème résolution) 18 mois, soit jusqu'au 16 décembre 2015	15.000 €	Non utilisée
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.)	AG du 16SAI janvier 2012 (29ème résolution) 38 mois, soit jusqu'au 11 mars 2015	15.000€	3.600 €
Rachat et réduction			
Rachat de ses propres actions par la Société (articles L.225-209 et suivants du code de commerce, articles 241-1 à 241-5 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003).	AG du 17 juin 2014 (9ème résolution) 18 mois, soit jusqu'au 16 décembre 2015	10% du capital	Oui. Cf § 21.1.3 du présent Document de référence
Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions (article L.225-209 du code de commerce.)	AG du 17 juin 2014 (10ème résolution) 18 mois, soit jusqu'au 16 décembre 2015	10% du capital par période de 24 mois	Non utilisée

(1) Dans le cas d'une émission de titres de créances, le montant de l'émission de titres de créances ne peut excéder 20 millions d'euros.
(2) Ce montant vient s'imputer sur le montant nominal global maximum de 20 millions d'euros (19ème résolution).
(3) Dans le cas d'une émission de titres de créances, le montant de l'émission de titres de créances ne peut excéder 10 millions.
(4) Prix de rachat maximum (hors frais et commissions : 27,48€ avec un plafond global à 5 millions.

21.1.10 Historique du capital social

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la société sur la période :

Date	Opération	Capital émis	Prime d'émission	Nombre d'actions émises	Prix d'émission unitaire	Nombre d'actions composant le capital social
Total au 31 décembre 2011		116 036	22 271 528			11 603 559
15/02/2012	Augmentations de capital	57 989	39 780 248	5 798 870	6,87	
15/02/2012	Frais d'augmentation de capital		(3 539 188)			
Total au 31 décembre 2012		174 025	58 512 589			17 402 429
15/03/2013	Emission de BSA		8 400			
27/11/2013	Augmentation de capital (apport)	6 034	3 493 970	603 449	5,80	
Total au 31 décembre 2013		180 059	62 014 958			18 005 878
28/01/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice de stock-options	120	11 880	12 000	1,00	
25/02/2014	Augmentation de capital résultant d'AGA	3 600	(3 600)	360 000	-	
23/03/2014	Emission de BSA		1 800			
14/05/2015	Augmentation de capital résultant d'exercice de stock-options	10	990	1 000	1,00	
15/05/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice de stock-options	47	8 096	4 689	1,74	
07/08/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice de stock-options	15	1 485	1 500	1,00	
02/12/2014	Augmentation de capital résultant d'exercice de stock-options	15	1 485	1 500	1,00	
Total au 31 décembre 2014		188 866	62 037 094			18 386 567

A la date du présent Document de référence et par suite de l'exercice de 8 689 stock-options exercées par des salariés, le capital social s'élève à 183.865,67€, en 18.386.567 actions d'une valeur nominale de 0,01 centime (EUR. 0,01) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'étude, le développement, la fabrication, l'achat, la vente de tous matériels mécaniques, électriques, électroniques, informatiques, télématiques, biologiques, médicaux et de tous appareils de mesure, l'édition, toutes fournitures de services et toutes négociations de brevets et de savoir-faire dans tous les domaines précités et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à 1'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

A. Composition du conseil d'administration (article 11 des statuts)

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.
Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

B. Censeurs (article 15 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder trois, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de deux années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

C. Réunion du conseil d'administration (article 12 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil peuvent valablement convoquer le conseil. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Un règlement intérieur éventuellement adopté par le conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, par lettre, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout moyen de télétransmission, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

D. Pouvoirs du conseil d'administration (article 13 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

Direction générale (article 14 des statuts)

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du Code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Formes des titres (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales. Les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

Droits de vote (extrait de l'article 9 des statuts)

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.
Tel qu'indiqué au chapitre 18.2 du présent document de référence, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015, il sera demandé aux actionnaires de se positionner au regard de la loi Florange qui instaure un droit de vote double à une certaine catégorie d'actionnaires.

Droits aux dividendes et profits (extraits des articles 9, 21 et 22 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions, qu'elles soient ou non de préférence, ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5 %) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.
Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L. 232-12 du code de commerce, peut accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

Titres au porteur identifiables

La Société pourra, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer au paragraphe 21.1.3 « Titres auto-détenus ».

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

A. Tenue des assemblées (article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.
Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique aux lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes à chaque fois dans les conditions prévues par la loi et les règlements :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation,
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par

visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de l'assemblée.

B. Pouvoirs des assemblées (article 19 des statuts)

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 8 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du code de commerce, directement ou indirectement, une fraction égale à trois pour cent (3%) du capital ou des droits de vote de la Société,

doit communiquer à la Société les informations visées à l'article L. 233-7-I du code de commerce (notamment le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède) au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen équivalent pour les personnes résident hors de France, adressée au siège social dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

Cette obligation s'applique également, dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 3% du capital ou des droits de vote de la Société sera atteint ou franchi, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil légal de 5%.

Tout actionnaire dont la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quatre jours de bourse, selon les mêmes modalités.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

22.1. CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE ET DE PARTENARIAT ENTRE AXE GROUPE ET EOS IMAGING SA EN DATE DU 21 FEVRIER 2012 314

22.2. CONVENTION DE LICENCE ENTRE L'ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE (ETS) ET EOS IMAGING EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2011 314

22.3. CONVENTION DE LICENCE ENTRE ARTS (AGISSANT EN PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE DE BIOMECANIQUE DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS) ET EOS IMAGING EN DATE DU 28 JUILLET 2011 315

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

22.1. Contrat de sous-traitance et de partenariat entre AXE Group et EOS imaging SA en date du 21 février 2012

La Société a conclu le 21 février 2012 avec la société AXE Group un contrat portant sur la fabrication et l'étude du système EOS, pour une durée de trois années.

Au titre de ce contrat, la Société confie à AXE Group la production ainsi que l'assemblage (i.e. l'intégration) de son appareil de radiologie EOS. Axe s'engage, au titre de ce contrat, sur une capacité de production de 4 appareils par mois au moins à compter du 1er juillet 2012.

Au cours de l'exercice 2014, la capacité de production a été portée à 8 appareils par mois.

Depuis le 1er juillet 2015, le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction.

Le prix du système EOS est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par AXE Group auxquels s'ajoute une marge convenue entre les Parties. Les Parties sont également convenues d'une clé de répartition des économies liées aux gains de productivité attendus de leur collaboration.

La Société s'engage à travailler exclusivement avec Axe Groupe pour l'intégration d'EOS et AXE Group s'engage à solliciter l'accord préalable de la Société avant de travailler avec un nouveau client qui pourrait être un concurrent de la Société. Le protocole précise que les conditions de cette exclusivité réciproque pourraient être révisées en cas de changement de contrôle de l'une ou l'autre des Parties.

22.2. Convention de licence entre l'Ecole de Technologie Supérieure (ETS) et EOS imaging en date du 2 novembre 2011

Par une convention de licence en date du 2 novembre 2011 applicable rétroactivement à compter du 1er janvier 2006, ETS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur la propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relative à la technologie permettant la reconstruction tridimensionnelle à partir de vues planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéoarticulaire à partir de clichés plans de rayons X. EOS est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.

Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : l'expiration des droits de propriété sur la technologie ou le 31 décembre 2024.

ETS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. ETS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence.
La Société peut librement transférer ses droits et obligations au titre de la licence à toute société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ETS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

22.3. Convention de licence entre ARTS (Association de Recherche Technologie et Sciences, agissant en partenariat avec le Laboratoire de BioMécanique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et EOS imaging en date du 28 juillet 2011

Par une convention de licence en date du 28 juillet 2011 applicable rétroactivement à compter du 1er janvier 2006, ARTS concède à la Société, une licence d'exploitation mondiale sur les droits de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) relatifs à la technologie permettant la reconstruction en 3D à partir d'une, deux ou plusieurs vues radiographiques planes. Cette licence est exclusive pour le domaine médical relatif à la reconstruction en 3D du système ostéoarticulaire à partir de clichés plans de rayons X. Eos est autorisée à consentir des sous-licences sur la technologie concédée, pour une durée n'excédant pas celle de la licence.

Cette licence est accordée à EOS en contrepartie du paiement de redevances.
Ce contrat est conclu pour une durée courant, en l'absence de résiliation anticipée, jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTS ne consent aucune garantie de quelque nature que ce soit sur la technologie concédée à la Société (notamment sur son originalité, sa non contrefaçon, son utilité ou sa qualité) et la Société est responsable des frais liés à la protection légale des droits de propriété intellectuelle qui lui sont donnés en licence

ARTS pourrait, notamment, résilier la licence de façon anticipée si les trois conditions suivantes étaient réunies (i) changement de contrôle de la Société (ii) à l'issue duquel une nouvelle personne morale se substituerait à la Société et (iii) refus de cette nouvelle personne morale d'assumer les droits et obligations d'Eos aux termes de la licence. La Société peut librement transférer ses droit et obligations au titre de la licence à toute société qui la contrôle ou qu'elle contrôle à plus de 40% du capital. Dans tous les autres cas de transferts, ARTS peut s'opposer au transfert envisagé pour des motifs valables et sérieux.

Chaque Partie est soumise à une clause de confidentialité qui l'oblige à préserver la confidentialité des informations confidentielles divulguées dans le cadre du contrat.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les communiques et documents de la Société, et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes, le document d'information annuel sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante: www.eos-imaging.com.

Une copie peut en être obtenue au siège social de la Société.

Eos imaging
10 rue Mercœur
75011 Paris FRANCE
Tél : 01 55 25 60 60
investors@eos-imaging.com

Newcap
Communication financière/Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Tél : 01 44 71 94 91
eosimaging@newcap.fr

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux chapitres 7 "*Organigramme*" et 20 "*Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société*" du présent Document de référence.

26 TABLE DE CONCORDANCE

Rapport financier annuel

Le Rapport financier annuel requis en application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF et rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent de référence.

Eléments requis par les articles cités ci-dessus	**Document de référence**
Comptes consolidés (normes IFRS)	Section 20.1 page 224
Comptes annuels (normes françaises)	Section 20.2 page 264
Rapport de gestion	Section 6.7 pages 120 à 123 Sections 9.1 et 9.2 pages 145 à 148 Voir également table de concordance « Rapport de gestion du Conseil d'Administration »
Attestation du Responsable du document	Chapitre 1 page 11
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	Section 20.3.1 page 289
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	Section 20.3.2 page 291
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	Section 20.1.1 page 261

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Le Rapport de gestion sur l'exercice 2014 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent Document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de Eos imaging le 20 avril 2015.

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	**Document de référence**
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L. 225-100 et L. 232-1 du Code de commerce)	Section 20.2.1 pages 264
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-2 et L. 233-26 du Code de commerce)	Sections 9.1 et 9.2 pages 145 à 148
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L.233-6 du Code de commerce)	Section 7.2 page 125
Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L. 232-1 et L. 233-26 du Code commerce)	Section 12.2 page 173
Evénements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	Section 12.1 page 171 Section 20.1 page 262
Activités en matière de recherche et développement (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)	Chapitre 6. Pages 110 et 120 Chapitre 11. page 158
Prise de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)	Section 5.2.1 page 55
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L. 225.100, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	Section 4.5.4 page 48 Section 8.2.3 pages 139
Informations relatives aux questions du personnel et conséquences sociales de l'activité (L. 225.100, L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce)	Chapitre 17 pages 205 à 216 Section 8.2.2 pages 132 à 139
Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Chapitre 4 pages 19 à 51
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Section 4.4 pages 35 à 43 Section 10.5 pages 154 à 156
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	Section 4.4 pages 35 à 43 Section 10.5 pages 154 à 156

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlements général de l'AMF	**Document de référence**
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 du Code de commerce)	Section 21.1.9 page 300 à 302
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 183 à 191 Chapitre 18 pages 217 à 220 Chapitre 21 pages 295 à 312
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)	Section 17.3 pages 211 à 216
Informations sur les délais de paiement fournisseurs (L. 441-6-1 du Code de commerce)	Section 20.2.6 page 288
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (R. 225-102 du Code de commerce)	Section 20.2.4 page 287
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L. 233-13 du Code de commerce)	Sections 18.1.1 et 18.1.2 pages 218 à 219
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)	Section 14.1.3 pages 181 et 182
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L. 225-102-1 du Code de commerce)	Chapitre 15 pages 183 à 191
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)	Section 14.1.1 pages 176 à 180
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L. 225-211 du Code de commerce)	Section 21.1.3 pages 296 et 297
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	Section 20.4 page 294
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 232-6 du Code de commerce)	Section 20.1.1 page 229